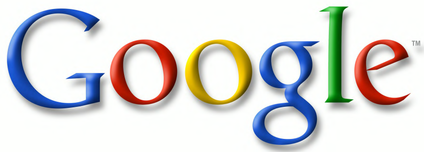
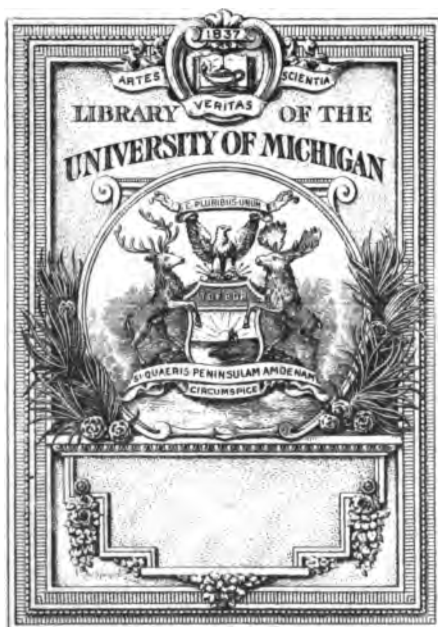



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

HISTOIRE
DE L'ALLEMAGNE

DEPUIS LA BATAILLE DE SADOWA

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR

Histoire de la Prusse depuis la mort de Frédéric II jusqu'à la bataille de Sadowa, 1867. 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*............................ 3 fr. 50

Coulommiers. — Typog. A. MOUSSIN.

HISTOIRE

DE

L'ALLEMAGNE

DEPUIS LA BATAILLE DE SADOWA

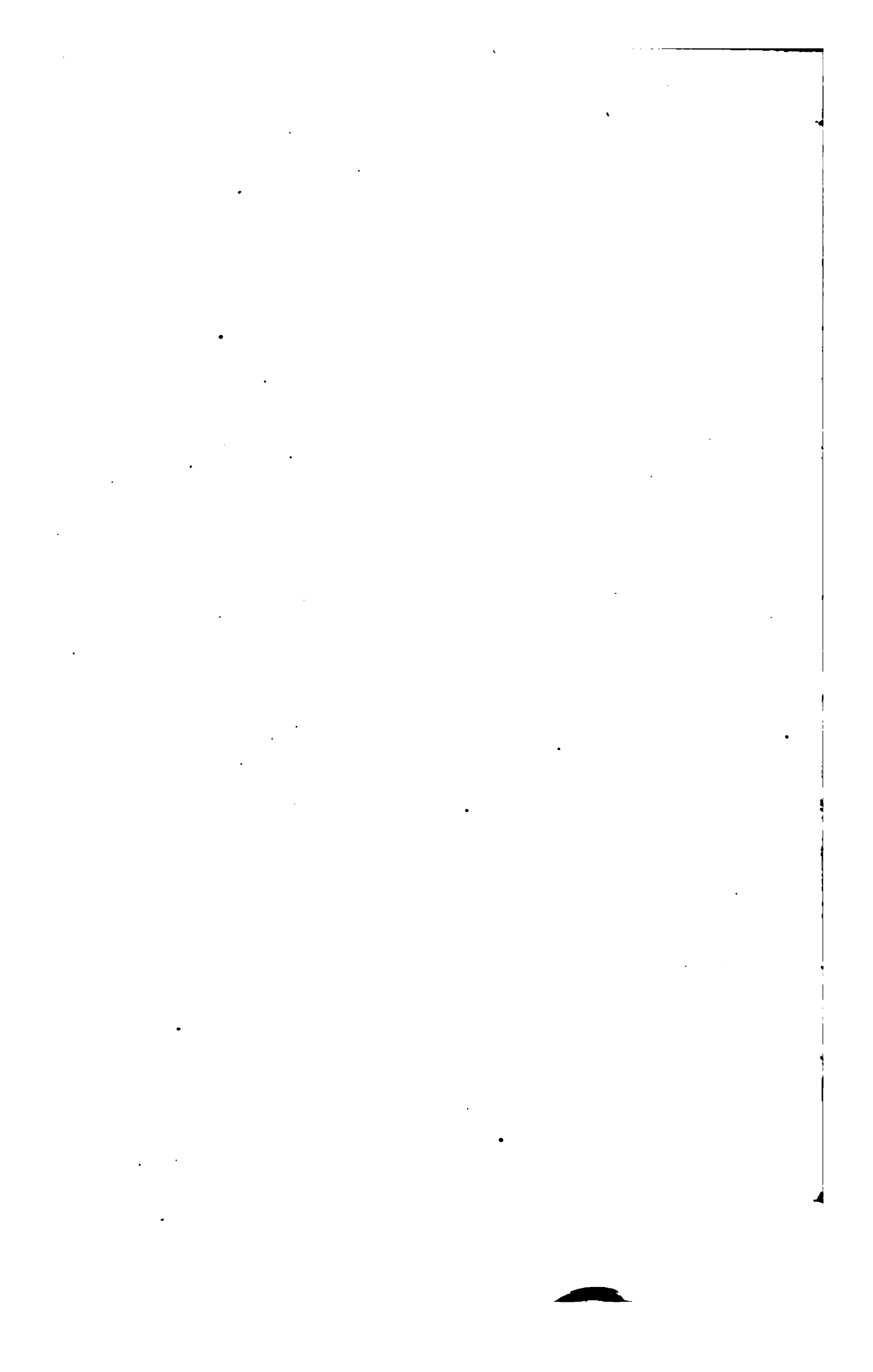
PAR

EUG. VÉRON



PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 17

1874



INTRODUCTION

En terminant, en 1867, le premier volume de cette histoire contemporaine de l'Allemagne, au lendemain de Sadowa, nous écrivions : « Il nous faut attendre les événements sans pouvoir, pour les modifier, faire autre chose que des vœux qui risquent fort de n'être pas exaucés. C'est aux hommes qui tiennent entre leurs mains nos destinées qu'il appartient d'aviser. Tout le système politique de la vieille Europe se trouve modifié du coup par cette reconstitution soudaine de l'Allemagne, devenue ou près de devenir tout entière prussienne. Si, comme on peut craindre, pour faire face à une situation si nouvelle, on n'imagine rien de mieux que de rentrer dans les vieux errements de la politique militaire et violente, il faut que l'Europe se résigne à un avenir plus ou moins prochain de massacres et de désastres. »

Les événements ne nous ont que trop donné raison. Quatre ans après Sadowa, d'exécrables calculs d'égoïsme dynastique jetaient la France presque désarmée dans une lutte où elle n'aurait pas eu trop de toutes ses forces, où elle a failli laisser jusqu'à son honneur, si la république ne s'était trouvée là pour la sauver de ce suprême désastre.

Aujourd'hui, comme en 1867, nous nous retrouvons à la merci des événements. Les hommes, aux mains de qui le hasard des circonstances a remis le pouvoir de fixer notre avenir, ignorent ou ont oublié les causes de nos malheurs. Uniquement occupés d'empêcher la France d'atteindre le port où elle croit voir le salut, ils la maintiennent de force au milieu des agitations qui doivent lasser son courage et la forcer de se livrer enfin aux sauveurs qui se tiennent derrière la coulisse, prêts à paraître au premier signal. Pendant qu'ils se disputent l'honneur d'asservir leur pays, ajournant toutes les réformes que l'expérience a démontrées les plus nécessaires, repoussant tous les projets qui pourraient relever l'esprit public, l'Allemagne, décidée à en finir avec nous, nous cherche de tous côtés des ennemis et s'applique sans relâche à tout organiser, à tout prévoir, à mettre de plus en plus les chances de son côté. Elle ne veut pas pouvoir être surprise. A quelque époque et de quelque côté que vienne l'ennemi, elle sera prête, elle l'est déjà.

Cette situation pourra-t-elle durer longtemps? Évidemment non. L'effort trop prolongé aboutit à l'épuisement. Quoi qu'en dise M. de Moltke, l'Allemagne ne supporterait pas 50 ans le régime qu'il lui impose.

Cet esprit impérieux et dur, mais étroit, n'envisage que le point de vue militaire, et s'imagine qu'une nation peut indéfiniment suffire à une dépense de forces aussi considérables. C'est là le côté faible du système prussien.

Si la reprise de la lutte est absolument inévitable, la victoire est assurée à celui des deux adversaires qui aura trouvé une combinaison qui lui donne avec le moyen de ménager efficacement ses forces jusqu'au jour du combat, la certitude de réunir et de concentrer le plus rapidement toute sa puissance pour l'effort définitif. A ce dernier point de vue, l'Allemagne est bien en avance sur nous; il paraît difficile d'imaginer une combinaison qui donne de meilleurs résultats. La disposition de ses chemins de fer et l'organisation de son armée lui permettent de jeter en quelques jours sur un point quelconque de ses frontières des masses formidables, qui auraient sur nous l'avantage du nombre et de la mobilité; ce qui ne l'empêche pas de continuer ses recherches pour accélérer encore cette rapidité de mouvements. Raison de plus pour que nous cherchions aussi de notre côté.

Mais pour ce qui est le plus essentiel, le ménagement des forces, il ne semble pas que l'Allemagne ait aussi bien réussi. Ici tout est relatif. Bien que le soldat allemand coûte moins cher que le soldat français, il est certain que l'Allemagne a peine à soutenir les dépenses militaires que lui impose la politique césarienne de l'empereur Guillaume. Sur ce point, la France, plus riche que l'Allemagne, peut prendre

l'avantage. Quand on aura soigneusement développé les intelligences par une instruction primaire sérieuse, les corps par une gymnastique appropriée, il faudra peu de temps pour faire de chaque citoyen un soldat, et par conséquent peu d'argent. Reste à trouver une organisation supérieure à celle de la Prusse, qui sache mieux concilier les besoins de la guerre avec les nécessités économiques. C'est là un problème que ne devraient jamais perdre de vue les hommes compétents.

N'oublions pas que le meilleur moyen d'éviter la guerre, c'est d'être prêt à la faire. Le jour où nous en serons là, les alliances ne nous manqueront pas. Qui sait si alors la perspective d'une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne n'amènera pas l'Europe à intervenir pour rendre à l'Alsace-Lorraine le droit de trancher la difficulté, en décidant elle-même de ses destinées? Les Allemands ne tiennent pas plus que les Français à recommencer les égorgements de 1870. Quand ils seront bien convaincus, d'un côté, qu'ils ne parviendront jamais à germaniser l'Alsace-Lorraine; de l'autre, que la France républicaine, et par là même soustraite à l'excitation malfaisante des ambitions monarchiques, n'a pour leur faire la guerre que le devoir impérieux d'arracher à leur domination des compatriotes asservis à une nationalité étrangère, ils céderont, on peut l'espérer, à la voix de la raison et de la justice, unies à la considération de leur propre intérêt.

Mais pour cela il faut qu'ils aient le temps de réfléchir, de reprendre leur sang-froid, de se dégriser de

cet enivrement de la victoire qui égare les meilleurs, de comparer avec les prétendus avantages de la conquête les inconvénients et les dangers réels qu'elle entraîne. La question de temps est ici capitale. Si pendant quelques années, tout en nous préparant activement à repousser toute agression, nous savons éviter les piéges que ne manquera pas de nous tendre M. de Bismarck, il n'est pas impossible que la France et l'Allemagne échappent à la nécessité d'une guerre qui serait épouvantable.

Oui, nous croyons que la République peut rendre à la France l'Alsace et la Lorraine avant qu'il soit longtemps et sans effusion de sang, si nous savons le vouloir. Avec le tempérament et le caractère des Allemands, le césarisme ne saurait être dans leur histoire qu'un accident sans durée. L'existence seule de la République en France suffira pour hâter sa ruine de l'autre côté du Rhin. Or le césarisme seul peut, au XIX[e] siècle, maintenir le droit de conquête.

25 juillet 1874.

HISTOIRE
DE L'ALLEMAGNE

DEPUIS LA BATAILLE DE SADOWA

CHAPITRE PREMIER

L'ALLEMAGNE AVANT SADOWA.

Avant d'entrer dans l'examen des conséquences de la victoire de la Prusse, il importe de bien se rendre compte de la situation dans laquelle se trouvait alors l'Allemagne et des sentiments qui y dominaient.

Depuis 1848 la passion de l'unité n'avait fait que s'exalter. La présence d'un Napoléon sur le trône de France avait ravivé les souvenirs des humiliations auxquelles l'Allemagne avait été condamnée au commencement du siècle, et la constitution du royaume d'Italie en 1859 avait fait naître des espérances qui attendaient impatiemment l'occasion de se transformer en réalités.

D'un autre côté l'amour de la liberté conspirait avec le patriotisme contre l'état de choses actuel. Si, au point de vue militaire, la constitution de la Confédération Germanique condamnait l'Allemagne à une infériorité incontestable, elle avait dans plus d'une circonstance montré qu'elle n'était pas moins incompatible avec tout

progrès libéral. Au fond c'était surtout une ligue des princes contre les peuples. Aussi était-elle profondément impopulaire. L'unité dans la liberté était devenue le rêve de tous les patriotes.

Restait à savoir comment ce rêve pourrait se réaliser. Les difficultés étaient grandes. Le dualisme de l'Autriche et de la Prusse, le manque de proportion entre leur puissance et celle des petits États constituaient des obstacles qu'il paraissait bien difficile d'écarter.

Il était manifeste que l'Autriche ne consentirait jamais à laisser amoindrir sa situation dans la Confédération, à moins d'y être contrainte par la force. Or tant qu'elle la garderait, l'Allemagne n'avait rien à espérer au point de vue des libertés civiles et politiques. L'expulser par la guerre, c'était enlever à la Confédération 8 millions d'Allemands. Qui oserait en prendre l'initiative et la responsabilité? Il était certain que l'Autriche serait soutenue par la plupart des gouvernements. Les probabilités de succès étaient donc en sa faveur. La Prusse d'ailleurs inspirait peu de confiance et de sympathie aux populations allemandes du midi. La raideur et la morgue de sa bureaucratie, la prédominance croissante du militarisme, l'insolence des hobereaux, les luttes prolongées du gouvernement contre les représentants de la nation, le mépris qu'il affectait pour les réclamations de l'opinion publique, tout cela l'empêchait d'exercer sur l'Allemagne l'attraction que semblaient devoir lui assurer le développement de sa puissance militaire et le rayonnement de sa culture intellectuelle. On sentait vaguement qu'on ne gagnerait pas grand chose à substituer la suprématie de la Prusse à celle de l'Autriche, et que d'un autre côté il serait bien difficile aux petits États d'obtenir de cette puissance hautaine et infatuée de sa supériorité qu'elle consentît jamais à considérer sincèrement ses alliés comme ses égaux.

Aussi quand M. de Bismarck, résolu à sortir d'une situation qui en réalité ne pouvait guère se prolonger sans danger pour l'Allemagne, se décida à trancher la question « par le fer et le feu, » suivant son expression favorite, il trouva devant lui l'opposition de l'Allemagne presque tout entière. Pour en triompher, il avait, dès

1863, fait des avances à la démocratie, aux intérêts, au patriotisme allemands. Par une motion présentée le 9 avril 1866 à la diète et développée le 11 mai, il avait formellement demandé 1° la convocation d'une assemblée nationale allemande, élue par le vote direct et universel de toute la nation; 2° un règlement d'intérêt commun pour les monnaies, pour la procédure civile, pour les patentes; 3° le développement de l'article 18 de l'acte fédéral, concernant le droit d'établissement et le droit de domicile commun à tous les Allemands; 4° l'élaboration d'un code douanier et commercial uniforme, l'organisation de la défense commune du commerce allemand et la nomination de consuls pour toute l'Allemagne; 5° la création d'une marine de guerre allemande et enfin la révision de la constitution militaire fédérale.

Tout cela fut en pure perte. En Prusse même on ne voulait pas la guerre, parce qu'on se défiait de M. de Bismarck. Les libéraux avaient pour principe de rejeter toutes les propositions qui émanaient de lui, convaincus qu'un succès qui semblerait justifier sa politique ne serait pas moins funeste à la liberté que le serait pour la patrie une victoire de l'Autriche. Dans les villes industrielles et commerçantes, où prédominent les intérêts matériels, on repoussait la guerre comme désastreuse pour ces intérêts. Dans la presse, dans les réunions politiques on parlait de pétitionner contre la guerre et de demander la retraite du ministère. Une pétition dans ce sens était même adressée au roi par le commerce de Berlin. Les colères allèrent bientôt si loin qu'un étudiant fanatisé par cette réprobation unanime essaya d'assassiner le premier ministre.

La seule démonstration favorable à la guerre fut celle des vieux libéraux de Halle, réunis le 26 avril au nombre de 65. Leur adresse envoyée au roi se résumait en ces trois points :

« La proposition faite par la Prusse de convoquer le plus tôt possible un parlement allemand est le seul moyen de résoudre la question allemande en même temps que celle des duchés.

« Aussi longtemps que le ministère prussien se tiendra résolument dans cette voie, il peut compter sur

l'assentiment du peuple prussien, quelle que soit d'ailleurs son opposition à la politique intérieure du ministère. Qu'il résolve d'abord la question allemande, et le concours des vieux libéraux lui est assuré, même pour les questions intérieures.

« S'il est impossible d'atteindre pacifiquement ce grand but national, si l'Autriche prétend barrer la route à la Prusse, il ne faut pas reculer même devant la guerre. Le peuple prussien l'acceptera d'un cœur résolu et prêt à tous les sacrifices. »

Mais cette approbation restait isolée. Le 9 mai l'Assemblée nationale était dissoute, et le 14 la commission laissée à Berlin par les députés leur envoyait la lettre suivante :

« La politique personnelle du cabinet menace de l'emporter sur la volonté bien arrêtée de la nation, et de livrer la fortune de l'Allemagne aux hasards d'une guerre que pourrait seule justifier la nécessité extrême de sauver l'indépendance et l'existence de la nation. Les armées des deux grandes puissances Allemandes sont prêtes à combattre. D'un moment à l'autre peut éclater une guerre dont les raisons et le but sont couverts d'obscurité, une guerre qui peut déchaîner sur la patrie des désastres inouïs et qui menace jusqu'à l'intégrité du sol germanique. Par ses paroles et par ses actes, le peuple Allemand n'a pas montré jusqu'ici la résolution nécessaire pour retenir le bras que ses maîtres lèvent sur lui, mais la conscience de son droit proteste et protestera jusqu'au dernier moment contre le pouvoir arbitraire qui soumet les destinées de l'Allemagne à un jeu dont il ne saurait prévoir le résultat. Fidèle à sa mission patriotique, l'Assemblée nationale élève encore une fois la voix contre la rupture de la paix. La responsabilité de la guerre retombera comme une malédiction sur la tête de ceux qui l'ont préparée. »

L'agitation grandissait tous les jours. Le 13 mai une assemblée populaire réunie à Cologne se prononçait énergiquement contre la guerre, déclarant qu'un « changement prompt et radical dans le système du gouvernement pouvait seul l'empêcher. »

Dix-sept chambres de commerce adressaient au roi

une requête collective conçue dans le même sens : « Bien que prêtes à tous les sacrifices, toutes les fois qu'il s'agira du bien de la patrie, elles ne peuvent, disaient-elles, éprouver d'enthousiasme pour une guerre qui n'est pas entreprise au nom des véritables intérêts de l'Allemagne. » Les mêmes sentiments se manifestaient jusque dans Kœnigsberg, la vieille ville prussienne. Elle demandait « un changement dans le système et dans le personnel du gouvernement. » Stettin, Kœslin, Kolberg, Magdebourg, une foule de villes des provinces du Rhin et de la Westphalie faisaient des déclarations analogues.

Breslau est la seule ville, qui, avec les 65 vieux libéraux de Halle, ait fait exception. Encore peut-on dire qu'elle était plus résignée qu'enthousiaste. Son dévouement à la patrie ne l'empêchait pas de faire sur le passé un retour quelque peu mélancolique :

« Nous croyons pouvoir affirmer au roi que Breslau, aujourd'hui comme en 1813, ne le cédera pour son esprit de sacrifice à aucune autre ville. Aussi bien que Votre Majesté, nous comprenons les misères de la guerre, nous connaissons les sacrifices qu'elle exige. Cependant nous croyons pouvoir déclarer, avec l'assentiment de nos concitoyens, que, si la puissance et l'honneur de la Prusse, si le maintien de sa situation en Allemagne, si l'unité de la commune patrie allemande, si intimement liée à la prospérité de la Prusse, *exigent* la guerre, le roi pourra compter sur notre absolu dévouement.

« Cependant nous ne pouvons nier que l'enthousiasme général fait défaut. Il est trop vrai que l'accord n'existe pas, comme il le faudrait, entre le gouvernement et la nation, que le conflit relatif à la Constitution n'est pas terminé. Mais nous espérons que la sagesse de Votre Majesté trouvera les moyens d'aplanir ces difficultés et de réveiller l'enthousiasme nécessaire pour réussir dans une guerre comme celle qui se prépare. »

Le roi, qui n'avait pas répondu aux adresses en faveur de la paix, ne voulut pas manquer l'occasion que lui offrait celle de Breslau d'édifier le peuple sur les motifs qui le faisaient agir et sur le désir qu'il éprouvait de

mettre fin au conflit qui se prolongeait depuis quatre ans entre la couronne et les représentants de la nation. Il sentait la nécessité d'accorder quelque apparence de satisfaction à l'opinion publique, dont les répugnances le troublaient plus qu'il ne le laissait paraître, dût-il pour cela altérer quelque peu la vérité :

« L'adresse que m'ont envoyée la municipalité et les représentants de Breslau, m'est allée au cœur. J'y reconnais le même esprit qui, en 1813, animait les pères des habitants actuels. J'ai été heureux de voir les représentants de la ville donner à ces sentiments une expression pleine de sincérité et de chaleur. Personne autant que moi ne déplore les sacrifices qu'une guerre imposerait à la patrie ; personne ne comprend mieux le besoin de les voir supporter dans une inaltérable concorde, autant par le maître que par le sujet. Puisse ma parole être pour la ville de Breslau une garantie que, si j'appelle mon peuple aux armes, ce n'est pas par amour de la gloire, non pas même par celui que pourrait justifier l'intérêt de la grande patrie commune ; *je ne fais qu'obéir au devoir de défendre la Prusse et ses biens les plus sacrés*. Puissent les habitants de la ville être également persuadés que le but de mes plus vifs désirs et de mes plus puissants efforts est de terminer nos différends par un sincère accord entre mon gouvernement et les députés de la nation prussienne. »

La guerre n'était pas plus populaire dans le reste de l'Allemagne. Dans une conférence tenue à Bamberg le 14 mai, les plénipotentiaires de la Bavière, de la Saxe, du Wurtemberg, de Bade, de la Hesse grand-ducale, de Saxe-Weimar, de Nassau, de Meiningen, de Cobourg-et-Gotha décidèrent de soumettre à la diète une motion tendant à « sommer les États qui ont pris des mesures militaires dépassant le pied de paix d'avoir à déclarer si et à quelles conditions ils sont prêts à désarmer tous en même temps à un jour fixé par l'Assemblée fédérale. » Cette motion soumise à la diète le 19 fut votée à l'unanimité le 24, mais resta sans effet.

Dans le grand duché de Bade, malgré la parenté du grand duc avec le roi Guillaume et ses sympathies bien connues pour la Prusse, malgré la présence au minis-

tère de M. Mathy « un champion éprouvé de l'unité nationale, » l'opinion publique se prononçait également contre la politique d'aventure où s'efforçait de l'entraîner le comte de Bismarck.

La Bavière avait paru un moment indécise. La Prusse lui avait offert une part importante dans la direction des affaires allemandes. Mais « le respect des vieilles traditions » l'emporta. Une ordonnance du 10 mai mobilisa toute l'armée. Le 30, le ministre von Pfordten demanda pour les préparatifs de la guerre 21 millions 512 000 florins, « afin, dit-il, de combattre, si la guerre éclate, pour le maintien de la paix de la Confédération, pour les droits de la Confédération, pour les droits sacrés de la nation et l'autonomie de la Bavière. » L'Assemblée, par un vote unanime, accorda le crédit demandé.

Dans la Saxe l'hostilité à la Prusse était depuis longtemps connue. M. de Beust, le chef du cabinet saxon, était l'ennemi déclaré de M. de Bismarck. Il pressait les armements avec une activité qui ne laissait aucun doute sur ses intentions, et qui lui attira à plusieurs reprises des observations comminatoires de la part du gouvernement Prussien. Il est vrai que la municipalité de Leipzig, préoccupée de la pensée que la Saxe pourrait bien servir de champ de bataille aux deux puissances rivales, demanda au gouvernement « de renoncer à toute mesure qui pourrait être considérée comme préparatifs de guerre. Mais une réunion populaire tenue à Leipzig même s'éleva violemment contre la municipalité « qui osait conseiller une lâche et funeste neutralité, » déclara sa démarche anti-patriotique et demanda au gouvernement d'armer tout le peuple et de prendre une attitude énergique, seule conforme aux intérêts et à l'honneur de la nation. Une autre assemblée populaire se réunit à Dresde et s'exprima dans le même sens. Le *Landtag* saxon, à l'unanimité, vota un crédit extraordinaire de quatre millions 650 000 thalers, pour mettre l'armée en état de combattre.

Le roi de Hanovre avait d'abord été favorable à la Prusse. La raison de cette préférence était assez étrange. Il ne pouvait pardonner au prince d'Augustembourg d'appuyer ses prétentions à l'égard du Schleswig-Hols-

tein, non pas seulement sur *ses droits*, mais sur l'assentiment populaire, sur les acclamations des réunions publiques. Faire appel à l'opinion, c'était, à ses yeux, compromettre la sainteté du droit divin. Il s'indignait que l'Autriche méconnût sa mission au point de soutenir un prétendant qui faisait entrer en ligne de compte la vobonté nationale. Cette considération lui faisait facilement oublier l'humiliation que la Prusse lui avait infligée, en chassant du Holstein les troupes Hanovriennes, qui l'occupaient en vertu de la décision de la diète fédérale. Il préférait l'agrandissement de la Prusse à la victoire d'une agitation populaire.

Cependant la proposition du 24 mars, par laquelle M. de Bismarck demandait une réforme de la Constitution fédérale, refroidit ses sympathies prussiennes. Cette proposition menaçait de porter atteinte aux prérogatives des princes allemands; l'institution du suffrage universel lui paraissait encore plus criminelle et plus révolutionnaire que les prétentions libérales du Holstein, l'initiative de la Prusse plus sacrilége que la tolérance de l'Autriche. Aussi ne fit-il qu'une réponse évasive à l'invitation que lui fit M. de Bismarck de garder la neutralité. Quelques jours après, le 20 mai, le prince de Solms, son beau-frère, lui apporta de la part de l'Autriche une proposition d'alliance. On lui promettait, non-seulement le maintien de son pouvoir, mais même la possibilité d'un agrandissement territorial. Dès lors, sans rompre ouvertement avec la Prusse, il ne songea plus sérieusement à garder la neutralité.

Le Wurtemberg, le pays le plus démocratique de l'Allemagne, avait naturellement peu de sympathies pour l'Autriche, mais il n'en avait pas davantage pour le militarisme Prussien. De plus il redoutait, non sans raison, que la Prusse victorieuse ne montrât qu'un médiocre respect pour les libertés politiques et même pour l'autonomie des États secondaires. En conséquence on se défiait fort des belles promesses de M. de Bismarck. Après les procédés dont il avait usé dans son propre pays à l'égard de la représentation nationale, on ne pouvait prendre ses avances à la démocratie allemande que pour une hypocrisie intéressée. Au patronage inso-

lent de la Prusse on préférait le maintien de la Constitution actuelle. Le gouvernement et la grande majorité de la nation se déclarèrent hautement pour l'Autriche. Le ministre de la guerre M. de Wiederhold, qui s'opposait aux préparatifs militaires, fut remplacé le 7 mai par le général de Hardegg. Le journal officiel, de concert avec l'organe principal de la démocratie, le *Beobachter*, publiait des articles hostiles à la Prusse, s'efforçant de démontrer que la domination directe ou indirecte de la Prusse sur l'Allemagne du Sud lui serait aussi funeste que l'annexion même à la France. On était d'ailleurs convaincu que M. de Bismarck s'entendait avec Napoléon III, qu'il avait promis de lui céder des territoires allemands pour obtenir son consentement aux annexions que méditait le gouvernement prussien. Toute marque de sympathie pour la Prusse était dénoncée comme une trahison.

Le 22 mai, le roi, à l'ouverture du Landtag, parlait encore de son espoir de maintenir la paix, mais, ajoutait-il, « si la paix devait être violée, le devoir et l'honneur lui ordonneraient d'intervenir au nom des intérêts menacés de la nation, au nom du droit fédéral et de l'autonomie du Wurtemberg. » Le 23 mai, le gouvernement demanda sept millions 700 000 florins pour préparer la défense. Ce crédit fut voté le 5 juin par 82 voix contre 8.

Dans les débats qui se produisirent à cette occasion, un mot du ministre des affaires étrangères, le baron de Barnbuler, montra combien on comptait dans les régions officielles sur le triomphe de l'Autriche. Le député Rœmer, un des huit députés favorables à la Prusse, avait parlé contre la demande de crédit. Il s'était appliqué à démontrer que la victoire de l'Autriche et l'affermissement de sa suprématie sur l'Allemagne auraient pour conséquence la réaction la plus odieuse, que l'affaiblissement de la Prusse serait l'affaiblissement de la nation tout entière, et avait demandé que le gouvernement Wurtembergeois, dans le cas où l'attaque viendrait de l'Autriche, se déclarât contre elle et s'opposât, même par les armes, à tout amoindrissement de la Prusse. Le ministre répondit de ce ton moqueur que

donne la certitude du succès : « Quand les dés seront jetés, si la fortune doit être contraire à la Prusse, M. le professeur Rœmer ne pourra rien pour détourner de la tête de sa protégée le *væ victis.* »

Tels étaient les sentiments qui animaient l'Allemagne à la veille de Sadowa.

CHAPITRE II

L'ALLEMAGNE APRÈS SADOWA. — CARACTÈRE DE L'ŒUVRE ENTREPRISE PAR M. DE BISMARCK.

L'Autriche fut écrasée le 3 juillet 1866, à Sadowa, en une seule bataille. Les autres États allemands, qui s'étaient associés à sa fortune, avaient démontré leur impuissance d'une façon plus lamentable encore. Le 26 du même mois, les préliminaires de Nikolsbourg, bientôt confirmés à Prague le 23 août, avaient déclaré la dissolution de l'ancienne Confédération germanique, que devait remplacer une confédération nouvelle, où l'hégémonie était assurée à la Prusse et d'où l'Autriche était exclue. Par le même traité, celle-ci transmettait au roi Guillaume tous ses *droits* sur les duchés de Schleswig et de Holstein et s'engageait d'avance à reconnaître toutes les modifications constitutionnelles ou territoriales, qu'il plairait au vainqueur d'opérer sur la rive droite du Main.

En fait cette victoire livrait à la Prusse l'Allemagne tout entière. Un revirement subit se produisit dans les esprits. Sauf la Saxe, le Wurtemberg, et Francfort sur le Main, dans le premier moment les États allemands, les populations sinon les gouvernements, se consolè-

rent assez facilement de leur défaite. Quelques-uns même s'en réjouirent. Nous nous contentons pour le moment de constater le fait. Nous en chercherons plus tard les raisons.

L'annexion elle-même ne souleva guère que des protestations très-platoniques, et en somme peu nombreuses. La Hesse électorale, Nassau étaient depuis longtemps fatigués des conflits permanents que soulevaient les prétentions gothiques ou les caprices insensés de leurs petits souverains. La population fut enchantée de se voir débarrassée de fous couronnés avec lesquels il était impossible de s'entendre. Quant aux souverains, la Prusse leur offrit de leur acheter à beaux deniers comptants leur abdication. Après avoir longtemps marchandé, ils signèrent quand ils virent qu'on pourrait bien les mettre à la porte sans attendre leur consentement, et s'en allèrent manger à l'étranger le prix de leur déchéance.

Dans le Hanovre même, où les serviteurs du roi Georges menèrent si grand bruit, les élections du 30 octobre 1866 donnèrent la majorité aux nationaux-libéraux, c'est-à-dire aux partisans de la Prusse.

En Bavière, des assemblées populaires tenues à Lindau, à Kempten, à Memmingen protestèrent contre la ligne du Main imposée par Napoléon. Le gouvernement de son côté s'empressa d'accéder à la proposition d'un traité secret d'alliance offensive et défensive que lui faisait la Prusse, malgré les humiliations personnelles que M. de Bismarck avait infligées à son plénipotentiaire, M. de Pfordten et la rigueur des conditions de paix qu'il imposait au pays.

Les Chambres bavaroises furent réunies le 27 août pour ratifier ce traité de paix. Le ministre fit valoir qu'il avait du moins sauvé l'autonomie et l'indépendance du royaume; que l'idée de l'unité allemande pouvait encore se réaliser et que le Zollverein était maintenu.

Interpellé sur la question de savoir si la Bavière prendrait l'initiative de la constitution de l'Union du Sud, le ministre de Pfordten déclara devant une commission de la Chambre « que le gouvernement se sentait peu disposé à pousser la chose, que ce projet appartenait à la

France. » Plus tard il répéta que l'idée de l'Union du Sud avait été imposée par la France, que la Bavière ne voulait faire aucune démarche pour la réaliser.

Le traité avec la Prusse fut ratifié à l'unanimité moins une voix.

En même temps, 42 membres de la gauche saisirent la Chambre d'une proposition, tendant à « prier le roi de s'unir étroitement avec la Prusse, le centre de gravité de la puissance allemande, cette politique étant la seule qui pût conduire au but final, lequel devait être d'unir toute l'Allemagne, en appelant ses représentants dans un parlement commun, librement élu, et muni des pouvoirs nécessaires pour sauvegarder énergiquement les intérêts nationaux et repousser avec succès toute agression extérieure. »

La Chambre des députés tout entière, moins 11 voix, vota cette adresse qui fut repoussée à la Chambre haute par 30 voix contre 4, malgré un discours du prince de Hohenlohe.

Le roi Guillaume, par sympathie personnelle pour le grand duc de Bade, aurait désiré l'exempter de l'indemnité de guerre. Mais on lui représenta que les Chambres badoises, d'accord avec l'opinion publique, avaient pris parti pour l'Autriche. En conséquence le grand duché de Bade fut frappé d'une contribution de six millions de florins, et il dut en outre renoncer à percevoir les droits de navigation sur le Rhin qui lui rapportaient par an de 70 à 80 000 florins. Mais cela n'empêcha pas l'opinion de se retourner vivement vers la Prusse. Un nouveau ministère fut constitué dans ce sens. Les députés protestèrent énergiquement contre la ligne du Main qui coupait l'Allemagne en deux. Dans les débats qui eurent lieu relativement au traité avec la Prusse, les députés se prononcèrent énergiquement pour le maintien du Zollverein, et pour un accord aussi étroit que possible avec la Prusse. Le 12 août la *Gazette officielle*, répondant aux préoccupations publiques, affirmait que le gouvernement faisait tout son possible pour entrer dans la fédération du Nord [1].

1. Une des raisons qui contribuèrent à retourner vers la

Le grand duché de Hesse-Darmstadt, depuis long-temps troublé, comme la Hesse électorale, par le désaccord des Chambres et du gouvernement, coupé en deux par la ligne du Main, à moitié absorbé dans la Confédération dont il subissait tous les inconvénients sans en avoir les avantages, n'aspirait qu'à sortir par une union totale de la situation mal définie à laquelle il se trouvait condamné.

Dans le grand duché de Saxe-Weimar la population se prononçait également pour la Prusse, ainsi que dans le duché de Saxe-Meiningen où le duc, hostile à l'unité, se vit contraint par l'opinion publique d'abdiquer en faveur de son fils. On peut en dire autant de presque toutes les petites principautés qui constituaient en Allemagne autant de citadelles de la réaction absolutiste et féodale. Il semblait que la vanité et la morgue de tous ces petits principicules s'exagérassent dans la proportion même de leur obscurité, comme s'ils croyaient compenser l'infériorité de leur situation politique, par l'excès même de leurs prétentions antédiluviennes. Frédéric II, qui les connaissait bien avait tracé d'eux vers 1738 dans son Anti-Machiavel un portrait, qui était encore vrai en 1866, et qui explique en partie l'élan avec lequel leurs sujets ont en majorité applaudi au triomphe de la Prusse : « Ce qu'on pourrait conseiller de meilleur aux petits princes serait, ce me semble, de diminuer en quelque chose

Prusse les sympathies de la population badoise, ce fut la révélation qui fut faite au cours des débats, d'une convention signée le 14 juin à Olmutz entre l'Autriche et la Bavière, et par laquelle l'Autriche s'engageait, en cas de victoire, à *céder* à la Bavière une partie du grand Duché de Bade, son allié. En conséquence l'orateur du gouvernement put dire devant le *Landtag* que c'était un bonheur pour le Grand Duché d'avoir été vaincu en même temps que l'Autriche et la Bavière, puisque, grâce à la mauvaise foi de ses alliés, la victoire aurait été pour lui mille fois plus désastreuse que la défaite. Si l'on peut reprocher à la Prusse d'avoir annexé des pays allemands, qui avaient combattu contre elle, que doit-on penser des gouvernements autrichiens et bavarois, que se partageaient d'avance les dépouilles des compatriotes qui combattaient avec eux?

l'opinion infinie qu'ils ont de leur grandeur, de la vénération extrême qu'ils ont pour leur ancienne et illustre race et du zèle inviolable qu'ils ont pour leurs armoiries. — La plupart des petits princes, et nommément ceux d'Allemagne, se ruinent par la dépense excessive à la proportion de leurs revenus, que leur fait faire l'ivresse de leur vaine grandeur. Ils s'abîment pour soutenir l'honneur de leur maison et ils prennent par vanité le chemin de la misère et de l'hôpital. Il n'y a pas jusqu'au cadet du cadet d'une ligne apanagée qui ne s'imagine d'être quelque chose de semblable à Louis XIV. Il bâtit son Versailles, il a ses maîtresses, il entretient ses armées, et cela si fort en diminutif, qu'il faut un microscope pour apercevoir chacun de ces corps en particulier. Son armée serait peut-être assez forte pour représenter une bataille sur le théâtre de Verona. »

La Saxe était dans une situation bien différente. C'était un des pays les plus libres et le mieux administrés de l'Allemagne. Le gouvernement s'occupait de réformes intérieures, d'accord avec la représentation nationale. Seul de toutes les troupes mises au service de l'Autriche par les gouvernements de la Confédération Germanique, le contingent Saxon avait fait son devoir. Les Prussiens s'en vengèrent par des réquisitions multipliées pendant la guerre et par des exigences particulièrement hostiles quand elle fut terminée. M. de Bismarck eut certainement annexé ou démembré la Saxe sans l'insistance combinée de l'Autriche et de la France. Il dut se contenter de lui imposer une contribution de 10 millions de thalers, et l'obligea à entrer dans la Confédération du nord. On conçoit que dans ces conditions les Saxons n'aient pas montré un bien vif enthousiasme pour le patronage prussien. Ils n'avaient en somme rien à y gagner, et ils avaient beaucoup à y perdre. La soumission est doublement difficile et douloureuse pour un peuple, quand il a conscience de sa supériorité morale et intellectuelle sur son vainqueur.

Par la même raison, la victoire de la Prusse jeta dans le Wurtemberg une véritable consternation. Le gouvernement et le peuple se sentaient également frappés.

Cependant 73 membres de la Chambre des députés se

rassemblèrent spontanément le 27 juillet en réunion privée, pour délibérer sur la situation. Trois députés proposèrent : « 1° de demander au gouvernement d'entamer des négociations pour la paix; 2° de déclarer que la séparation du sud de l'Allemagne d'avec le nord étant une calamité politique et économique, le devoir du gouvernement était de l'éviter. » Le ministre Barnbuler, qui assistait à cette délibération en qualité de député, combattit cette double motion en insistant sur la possibilité de continuer la lutte, et la majorité déclara que la ligue du Main pouvait être acceptée comme une protection contre la prussification de l'Allemagne du sud. Les deux propositions furent écartées, la première par 58 voix contre 15 et la seconde par 61 contre 12.

Le surlendemain 29 juillet, M. de Barnbuler partit pour Vienne et de là pour Nikolsbourg. On lui fit faire antichambre, puis on le renvoya, pour conclure un armistice, à l'état-major de l'armée du Main, qui n'avait pour cela aucun pouvoir. Il dut revenir à Nikolsbourg où l'on finit par lui accorder l'armistice qu'on lui avait fait si bien gagner. M. de Bismarck, qui ne dédaigne pas les petites vengeances, faisait expier ainsi à M. de Barnbuler son *vœ victis*.

Enfin le traité définitif fut conclu le 13 août. Le Wurtemberg devait reconnaître les préliminaires de Nikolsbourg et payer une indemnité de huit millions de thalers.

Mais la défaite ne changea rien aux sentiments de la population et de la Chambre des députés. Malgré les agitations et les efforts des partisans de la Prusse, enhardis par le succès, l'opinion publique demeurait hostile à M. de Bismarck. Le président de la Chambre ayant fait allusion à l'alliance prussienne comme étant la seule voie pour arriver à l'unité allemande, sa parole fut couverte par des murmures. Cependant on s'inclina devant la nécessité. Le traité avec la Prusse, présenté par M. de Barnbuler, fut voté par 86 voix contre une.

Dans la commission qui fut chargée de rédiger l'adresse au roi on proposait de déclarer « que toute aggression de l'étranger contre le territoire allemand trouverait une nation unanime à se défendre. » La haine

qu'inspirait la Prusse était telle que deux députés osèrent dire qu'il « pouvait y avoir des cas où l'intérêt de l'Allemagne du sud ne serait pas de défendre une partie quelconque du territoire allemand contre une attaque de la France. »

La rédaction proposée par la commission fut cependant maintenue, mais il était facile de comprendre, par l'ensemble de l'adresse, de quels sentiments les députés étaient animés à l'égard de la Prusse. La minorité avait inutilement tenté de faire accepter un contre-projet par lequel elle demandait l'union de toute l'Allemagne, représentée par un parlement unique, sous l'hégémonie prussienne, et déclarait que la constitution de l'Allemagne en deux confédérations, du nord et du sud, serait pour la nation une cause de divisions et présenterait à l'étranger un point d'appui.

Au cours de la discussion, un membre de la minorité interpella M. de Barnbuler pour savoir quelle serait l'attitude du gouvernement dans le cas d'un conflit de la Prusse avec la France. Quoique M. Barnbuler eût dans sa poche le traité secret d'alliance offensive et défensive qu'il venait de conclure avec la Prusse, les passions antiprussiennes étaient tellement excitées, qu'il n'osa pas s'en référer aux termes mêmes de ce traité; il préféra répondre vaguement qu'il ne se croyait pas le droit, avant que la guerre fût allumée, de dire d'avance quelle attitude il conseillerait.

Le projet d'adresse de la majorité fut voté par 61 voix contre 25. Le roi ne se compromit pas plus que son ministre : « Je crois pouvoir espérer, dit-il, que par suite du développement de la nouvelle organisation de l'Allemagne, un jour viendra où, pour le bien de l'Europe et de la civilisation, nos idées nationales deviendront des réalités. »

Le parti de la Grande Allemagne qui croyait la Confédération possible avec l'Autriche et qui révait une vaste union de 70 millions d'hommes, tint le 11 septembre une réunion à Stuttgard, et protesta énergiquement contre le patronage de la Prusse.

On sait avec quelle unanimité les Prussiens avaient pendant quatre ans applaudi à l'énergie de leurs députés

luttant contre les empiètements obstinés du militarisme gouvernemental. Lorsque le roi et ses ministres, jugeant le moment venu d'expérimenter la nouvelle organisation militaire, forcèrent l'Autriche à commencer les armements qui devaient servir de prétexte à la déclaration de guerre, un cri de colère et de réprobation s'était élevé de toute l'Allemagne, et, dans ce concert de malédiction, la voix de la Prusse s'était fait entendre pardessus toutes les autres. Mais elle fut la première à se convertir à son propre triomphe. Sa conversion devança même sa victoire. A peine la guerre fut-elle engagée, à peine eût-on connaissance de la série des combats heureux qui marquèrent l'entrée des Prussiens en Bohème, du 26 au 29 juin, les dispositions se trouvèrent subitement changées. Les élections pour le renouvellement de la Chambre se firent le 3 juillet, le jour même où à Sadowa se livrait la grande bataille. Elles donnèrent une majorité gouvernementale. Quand le roi rentra, le 4 août, à Berlin avec M. de Bismark, les acclamations enthousiastes qui partout saluèrent son passage lui démontrèrent clairement qu'il aurait eu le plus grand tort de tenir aucun compte des protestations antérieures de ses sujets. La transformation était si complète que le comte de Bismarck lui-même, si impopulaire la veille, était associé à son triomphe. Il chevauchait devant le roi, avec son costume d'officier Poménanien, et d'un ton de bonne humeur, il criait à la foule : « Nous voilà de retour plus tôt que nous ne pensions. » Et le peuple applaudissait le ministre et commençait à dire : « Notre Bismarck. » Cet homme, ce ministre funeste que, six semaines auparavant, tout bon Prussien maudissait comme le mauvais génie de l'Allemagne, en devenait la Providence. La haine tournait à l'apothéose.

Devant ces effusions patriotiques de la nation, les triomphateurs ne pouvaient songer à lui tenir rigueur. Ils lui pardonnèrent généreusement d'avoir si longtemps douté de leur génie et de n'avoir compris la grandeur de leurs desseins qu'après en avoir vu le succès.

Le lendemain, 5 août, le roi ouvrit solennellement la session législative. Il offrit à l'ancienne majorité l'occasion de mériter son pardon en se laissant silencieuse-

ment désavouer par la majorité nouvelle. On voulait bien ne pas exiger de rétractation directe et expresse. Il suffisait de reconnaître que le roi et ses ministres avaient agi comme ils le devaient et de ne pas protester contre la déclaration implicite que, le cas échéant, ils agiraient encore de même.

Le discours royal, après avoir insisté sur l'état prospère des finances, qui avait permis de soutenir la guerre sans imposer au pays d'autres charges que les prestations en nature, abordait carrément la question du conflit des quatre ans :

« Quant à la fixation du budget de l'Etat, il n'a pas été possible pendant ces dernières années d'arriver à une entente avec la représentation du pays. Les dépenses publiques qui ont été faites pendant ce temps ont donc manqué de base légale, puisque, aux termes de la Constitution, le budget doit être fixé chaque année par une loi débattue entre mon gouvernement et les deux chambres du *Landtag*. Si, malgré cela, mon gouvernement a pendant plusieurs années, continué à administrer les finances publiques sans cette base légale, c'est qu'une appréciation consciencieuse l'avait amené à cette conviction loyale que la continuation d'une administration régulière, l'exécution des engagements légaux envers les créanciers et les employés de l'Etat, l'entretien de l'armée et le maintien des institutions étaient des questions de vie ou de mort, et que cette manière d'agir était une de ces nécessités inéluctables, auxquelles, dans l'intérêt du pays, un gouvernement ne peut ni ne doit se soustraire. Les derniers événements, j'en suis persuadé, contribueront à faire pénétrer au fond de vos âmes l'entière conviction, que vous devrez vous empresser d'accorder à mon gouvernement le bill d'indemnité, qui sera proposé à l'acceptation de la représentation nationale, pour avoir administré les finances sans votre concours légal. De cette manière l'ancien conflit sera d'autant plus sûrement terminé que la situation politique de la patrie nous permet d'espérer une extension de nos frontières et l'organisation d'une armée fédérale, qui sera placée sous le commandement de la Prusse et dont le fardeau devra être partagé proportion-

nellement entre tous les membres de la Confédération. Les projets de loi qui dans cette combinaison sont nécessaires pour la convocation des députés des Etats confédérés, seront prochainement soumis aux Chambres. »

Les victorieux et les barbes grises, comme disait Henri IV, n'aiment pas à reconnaître leurs torts. Aussi Guillaume ne reconnaissait-il pas les siens. Au fond, son discours, à le bien comprendre, loin d'impliquer aucun désaveu de sa conduite passée, était bien plutôt un acte d'accusation contre les progressites, dont l'obstination l'avait forcé à violer la loi. Mais ce n'était pas au lendemain de Sadowa qu'on pouvait songer à le chicaner sur de pareilles vétilles. En fait, on trouva admirable que le héros ait du moins bien voulu reconnaître spontanément que la loi avait été quelque peu éludée. Malgré le soin qu'il avait pris de faire entendre qu'il n'avait fait qu'obéir à la nécessité et qu'il avait seul compris les véritables intérêts du pays, on lui sut un gré infini de n'avoir pas profité de son triomphe pour faire sentir plus nettement aux députés tout le dédain que lui inspiraient, en sa qualité de souverain de droit divin, ces modernes et sottes fantasmagories de lois, de Constitution et de représentation nationale.

Quelques-uns des anciens progressistes, comme nous le verrons en exposant les débats, essayèrent bien, les uns par pudeur, les autres par conviction, de résister à ce prestige de la force triomphante. Mais le plus grand nombre pensa qu'il valait mieux « fléchir au temps sans obstination, » estimant que c'était faire assez pour les principes que de les réserver précieusement au fond de leur conscience, pour une occasion meilleure, tout en votant contre eux pour le moment. Le temps d'ailleurs n'était pas favorable pour résister à l'autorité des faits accomplis. Le public, tout entier à la satisfaction de se sentir gouverné par un grand roi comme Guillaume Ier, conduit par un grand politique comme M. de Bismarck, protégé par un grand stratège comme M. de Moltke, défendu par une grande armée comme celle qui venait de vaincre en moins d'un mois l'Allemagne et l'Autriche, ne comprenait plus que la Chambre des députés pût

hésiter sur le rôle de docilité et d'obéissance qui lui convenait en face de toutes ces grandeurs trop longtemps méconnues. D'ailleurs la Chambre des seigneurs donnait l'exemple en votant par acclamation une adresse enthousiaste, dont le style hyperbolique eut paru bien ridicule dans d'autres circonstances. Les députés, après avoir longtemps discuté sur un projet d'adresse rédigée par les progressistes, dont quelques-uns nourrissaient l'illusion d'obtenir du roi un désaveu plus formel de sa résistance antérieure aux vœux de la représentation nationale, se décidèrent tout à coup à subir la pression de l'opinion publique. Ils abandonnèrent leur projet d'adresse, et, de guerre lasse, votèrent presque à l'unanimité, en une seule séance, un autre projet présenté au dernier moment par M. Stavenhager.

Le roi, que ces lenteurs avaient étonné et irrité, répondit à l'adresse avec une certaine hauteur. Laissant de côté les ménagements et les atténuations dont il avait bien voulu voiler sa pensée dans son discours d'ouverture, il affecta d'insister sur la pensée que précédemment il s'était contenté de laisser entrevoir. Il expliqua nettement que, en plaçant sa volonté au-dessus de celle de la nation, il n'avait fait qu'user d'un droit et accomplir un devoir et que si de semblables circonstances se reproduisaient, il n'hésiterait pas à reprendre la même attitude. Il tenait à faire bien comprendre que, quand un souverain daigne faire les premiers pas vers une réconciliation, il n'est pas convenable que ses avances soient reçues avec aussi peu d'empressement et de gratitude. Les députés se le tinrent pour dit et toute velléité d'opposition disparut.

Le lendemain de l'ouverture des Chambres, la municipalité et les autorités de Berlin se rendirent en corps au palais. Elles apportaient au roi une adresse votée à l'unanimité, où se manifestait avec une naïveté singulière la transformation qui s'était opérée dans le sentiment public, par suite des derniers événements. Les passages suivants en donneront une idée :

Après avoir comparé le roi au grand électeur Frédéric, le premier fondateur de la puissance prussienne, l'adresse continuait ainsi : « Aujourd'hui le plus puissant

ennemi de Votre Majesté se voit forcé de subir des conditions de paix, qui délivrent la constitution politique de l'Allemagne de l'oppression écrasante et égoïste de la maison impériale d'Autriche. Sous la conduite et la souveraineté de Votre Majesté va renaître pour l'Allemagne une nouvelle ère politique. Protégée par l'union de ses forces contre les dangers que peut susciter l'avenir, elle entre dans une voie féconde en grands résultats. Chaque jour propagera dans les esprits la conviction que la Prusse seule peut guérir les maux politiques dont souffre l'Allemagne depuis des siècles... L'histoire proclamera que notre patrie a accepté avec une intelligence élevée et accompli avec un cœur résolu la tâche que Votre Majesté, suivant l'exemple de ses glorieux ancêtres, lui a assignée pour la puissance de l'Allemagne et pour le maintien de sa grandeur morale... »

Devant cette glorification de l'œuvre royale, la modestie de Guillaume comme toujours, se réfugia derrière la Providence : « Rarement, dit-il, la bénédiction et la grâce de Dieu ont aussi visiblement protégé une entreprise hasardeuse. La Prusse a dû tirer l'épée, lorsqu'il est devenu manifeste qu'il y allait de son existence. Mais c'est aussi pour la restauration de l'Allemagne qu'elle a tiré l'épée. Le premier but est atteint; le second, je l'espère, le sera également avec la bénédiction divine. »

A toutes les adresses qui lui arrivaient le roi répondait toujours par le développement des deux mêmes idées : si la Prusse a tiré l'épée, c'est qu'elle y a été forcée pour défendre son existence menacée par l'Autriche; si le gouvernement a violé la loi, c'est qu'il y a été forcé par l'obstination des députés qui pendant quatre ans, ont refusé de comprendre la grandeur de l'œuvre préparée par le gouvernement. Il n'aurait peut-être pas été très-facile de concilier cet aveu de préparatifs poursuivis pendant quatre années, avec la prétention hautement affichée de rejeter sur l'Autriche la responsabilité de la guerre. Mais cette contradiction ne choquait personne et elle donnait au roi un moyen si commode de se glorifier aux dépens de la Chambre qu'il eut été peut-être difficile de le décider à se priver de cette satisfaction : « Pendant quatre ans, disait-il aux délé-

gués de Potsdam, on m'a rendu bien amer le *travail consciencieux qui devait préparer ces succès*. Mais la victoire a montré que ni le travail ni les sacrifices n'ont été vains. »

Quelques jours plus tard (20 et 21 septembre) les troupes prussiennes rentraient triomphalement à Berlin, et étaient accueillies par la population avec un enthousiasme qui tenait du délire.

Ce revirement subit des esprits chez un peuple que l'on s'était habitué à considérer comme froid et réfléchi, cette glorification soudaine du fait accompli, cette victoire de la force sur le droit et sur des principes si obstinément, si unanimement défendus, a bien de quoi surprendre. Les philosophes moroses, qui se plaisent à rabaisser l'humanité, ont trouvé là une belle occasion d'étaler leur mépris pour leurs semblables, et les sceptiques n'ont pas manqué d'y chercher la preuve que les principes ne sont rien pour ceux mêmes qui les font sonner le plus haut.

Il ne faut rien exagérer pourtant. L'immoralité de cette conversion par le succès est plus apparente que réelle. Au fond l'Allemagne était convertie d'avance. La haine que nous ont manifestée les Allemands et le mal qu'ils nous ont fait ne nous dispensent pas d'être justes à leur égard. D'ailleurs il leur serait trop facile de nous répondre que la nation qui a amnistié, glorifié le 18 brumaire et le 2 décembre n'est peut-être pas dans une bien bonne position pour reprocher aux autres leur engouement pour le succès.

L'énivrement de la gloire militaire a été sans doute pour beaucoup, surtout en Prusse, dans ce revirement soudain des esprits. Les peuples résistent difficilement au prestige des victoires de la force. Cela se conçoit dans un état de société à demi barbare, comme notre prétendue civilisation moderne, où la force brutale tient encore une si grande place. N'oublions pas que, nous aussi, nous n'avons pas été moins enivrés des triomphes du premier empire, et que, sous le second, il a suffi des maigres victoires de Crimée et d'Italie pour mériter à un parjure, à un assassin couronné les acclamations des trois quarts de la nation française ?

En fait les peuples de l'Allemagne ont été trompés. Pour le comprendre, il suffit d'étudier quelques instants la signification générale de l'œuvre entreprise par M. de Bismarck, de chercher quel a été le véritable but en vue duquel il a révolutionné son pays et bouleversé l'équilibre européen. Il sera facile alors de se faire une idée de la situation morale dans laquelle il a jeté l'Allemagne, et cette idée ne sera pas inutile à l'intelligence des événements qui vont suivre.

Il y aurait bien de la naïveté à s'imaginer que M. de Bismarck, après avoir poussé la haine de la liberté jusqu'à souhaiter la destruction « par le fer et le feu » de toutes les grandes villes, « ces foyers de libéralisme, » se soit tout à coup converti au culte de la Révolution, et qu'il ait prétendu faire un 89 à sa manière. Notre conviction est bien qu'il l'a fait, mais sans le vouloir. C'est tout au plus s'il commence à se douter aujourd'hui des conséquences probables de son œuvre.

Il aurait pu, comme tant d'autres hoberaux prussiens, après avoir exercé quelque fonction subalterne, passer le reste de sa vie dans ses terres de Poméranie, partageant ses soins entre la chasse et l'administration de son domaine. On put même croire un moment que là se bornerait son ambition. Mais les natures comme la sienne ne se satisfont pas facilement d'une activité purement physique. Il avait d'ailleurs un trop vif sentiment de sa supériorité intellectuelle pour se condamner volontairement à l'obscurité. Le besoin d'agir et de se faire une place dans le monde et dans l'histoire devaient fatalement le pousser à profiter de la première occasion d'entrer dans la politique active. Il avait tout ce qui est nécessaire pour y réussir, une grande décision d'esprit et de caractère, provenant d'une vue claire et précise des choses, une invincible ténacité, le dédain des théories, le sens pratique et surtout une complète absence de scrupules sur les moyens à employer pour faire réussir ses projets.

Cependant son éducation et ses préjugés féodaux l'engagèrent dès l'abord dans une voie qui aurait pu être sans issue. Il commença par montrer une hostilité violente contre toutes les idées modernes et déclara une

guerre acharnée à toutes les aspirations populaires. Il avait les plus vives sympathies pour la politique Autrichienne. La gloire du prince de Metternich lui paraissait la plus enviable de toutes les gloires. Cette admiration alla si loin, qu'elle manqua lui fermer l'avenir en l'attachant au parti de la croix qui ne concevait pour la Prusse d'autre rôle que celui de satellite docile de la suprématie Autrichienne.

Les circonstances le firent échapper à ce danger. Il comprit que la vieille routine gouvernementale, personnifiée par l'Autriche et la Confédération Germanique, était désormais impuissante et qu'à cette vieille machine usée il fallait en substituer une autre, plus ingénieuse et plus solide. M. de Radowitz avait déjà tenté quelque chose de semblable, mais sans se rendre un compte suffisant des difficultés et surtout sans savoir approprier les moyens au but. C'est la recherche de ces moyens qui devait donner à l'intelligence de M. de Bismarck l'occasion de déployer le besoin d'activité qui était dans sa nature et le sens pratique qui était le caractère principal de sa constitution intellectuelle. Il s'agissait d'abord de supprimer le dualisme qui annihilait l'Allemagne et de *mobiliser* la Confédération Germanique en mettant toutes ses forces entre les mains de la Prusse.

Une fois qu'il se fût assigné ce but, il s'y consacra tout entier, sans dévier un instant de la route qui y conduisait. Malgré son dédain pour les idées de droit populaire et de nationalité, il avait l'esprit trop ouvert pour ne pas voir qu'il y aurait folie à vouloir faire rebrousser violemment le courant qui entraînait toute l'Allemagne. Elle était travaillée à la fois par le désir croissant de la liberté et de l'unité. Ces aspirations constituaient des forces. Au lieu de s'affaiblir à les combattre, il résolut de se fortifier en les prenant à son service, en les détournant insensiblement de leur direction normale. Dès 1863, il parlait de parlement allemand, composé de députés de tous les Etats, élus par le suffrage direct et universel. Cette idée, comme on voit, était déjà ancienne dans son esprit, quand le 9 avril 1866 il soumit à la diète Germanique, réunie en séance extraordinaire, une

En fait les peuples de l'Allemagne ont été trompés Pour le comprendre, il suffit d'étudier quelques instant la signification générale de l'œuvre entreprise par M. d Bismarck, de chercher quel a été le véritable but en vu duquel il a révolutionné son pays et bouleversé l'équilibre européen. Il sera facile alors de se faire une idé de la situation morale dans laquelle il a jeté l'Allemagne, et cette idée ne sera pas inutile à l'intelligence des événements qui vont suivre.

Il y aurait bien de la naïveté à s'imaginer que M. de Bismarck, après avoir poussé la haine de la liberté jusqu'à souhaiter la destruction « par le fer et le feu » de toutes les grandes villes, « ces foyers de libéralisme, » se soit tout à coup converti au culte de la Révolution, et qu'il ait prétendu faire un 89 à sa manière. Notre conviction est bien qu'il l'a fait, mais sans le vouloir. C'est tout au plus s'il commence à se douter aujourd'hui des conséquences probables de son œuvre.

Il aurait pu, comme tant d'autres hoberaux prussiens, après avoir exercé quelque fonction subalterne, passer le reste de sa vie dans ses terres de Poméranie, partageant ses soins entre la chasse et l'administration de son domaine. On put même croire un moment que là se bornerait son ambition. Mais les natures comme la sienne ne se satisfont pas facilement d'une activité purement physique. Il avait d'ailleurs un trop vif sentiment de sa supériorité intellectuelle pour se condamner volontairement à l'obscurité. Le besoin d'agir et de se faire une place dans le monde et dans l'histoire devaient fatalement le pousser à profiter de la première occasion d'entrer dans la politique active. Il avait tout ce qui est nécessaire pour y réussir, une grande décision d'esprit et de caractère, provenant d'une vue claire et précise des choses, une invincible ténacité, le dédain des théories, le sens pratique et surtout une complète absence de scrupules sur les moyens à employer pour fair[illegible]sir ses projets.

Cependant son éducation et ses préjugés f
gagèrent dès l'abord dans une voie qui au
sans issue. Il commença par montrer une h
lente contre toutes les idées modernes et

guerre acharnée à toutes les aspirations populaires. Il avait les plus vives sympathies pour la politique Autrichienne. La gloire du prince de Metternich lui paraissait la plus enviable de toutes les gloires. Cette admiration alla si loin, qu'elle manqua lui fermer l'avenir en l'attachant au parti de la croix qui ne concevait pour la Prusse d'autre rôle que celui de satellite docile de la suprématie Autrichienne.

Les circonstances le firent échapper à ce danger. Il comprit que la vieille routine gouvernementale, personnifiée par l'Autriche et la Confédération Germanique, était désormais impuissante et qu'à cette vieille machine usée il fallait en substituer une autre, plus ingénieuse et plus solide. M. de Radowitz avait déjà tenté quelque chose de semblable, mais sans se rendre un compte suffisant des difficultés et surtout sans savoir approprier les moyens au but. C'est la recherche de ces moyens qui devait donner à l'intelligence de M. de Bismarck l'occasion de déployer le besoin d'activité qui était dans sa nature et le sens pratique qui était le caractère principal de sa constitution intellectuelle. Il s'agissait d'abord de supprimer le dualisme qui annihilait l'Allemagne et de *mobiliser* la Confédération Germanique en mettant toutes ses forces entre les mains de la Prusse.

Une fois qu'il se fût assigné ce but, il s'y consacra tout entier, sans dévier un instant de la route qui y conduisait. Malgré son dédain pour les idées de droit populaire et de nationalité, il avait l'esprit trop ouvert pour ne pas voir qu'il y aurait folie à vouloir faire rebrousser violemment le courant qui entraînait toute l'Allemagne. Elle était travaillée à la fois par le désir croissant de la liberté et de l'unité. Ces aspirations constituaient des forces. Au lieu de s'affaiblir à les combattre, il résolut de se fortifier en les prenant à son service, en les détournant insensiblement de leur direction normale. Dès 1863, il parlait de parlement allemand, composé de députés de tous les Etats, élus par le suffrage direct et universel. Cette idée, comme on voit, était déjà ancienne dans son esprit, quand le 9 avril 1866 il soumit à la diète Germanique, réunie en séance extraordinaire, une

En fait les peuples de l'Allemagne ont été trompés. Pour le comprendre, il suffit d'étudier quelques instants la signification générale de l'œuvre entreprise par M. de Bismarck, de chercher quel a été le véritable but en vue duquel il a révolutionné son pays et bouleversé l'équilibre européen. Il sera facile alors de se faire une idée de la situation morale dans laquelle il a jeté l'Allemagne, et cette idée ne sera pas inutile à l'intelligence des événements qui vont suivre.

Il y aurait bien de la naïveté à s'imaginer que M. de Bismarck, après avoir poussé la haine de la liberté jusqu'à souhaiter la destruction « par le fer et le feu » de toutes les grandes villes, « ces foyers de libéralisme, » se soit tout à coup converti au culte de la Révolution, et qu'il ait prétendu faire un 89 à sa manière. Notre conviction est bien qu'il l'a fait, mais sans le vouloir. C'est tout au plus s'il commence à se douter aujourd'hui des conséquences probables de son œuvre.

Il aurait pu, comme tant d'autres hoberaux prussiens, après avoir exercé quelque fonction subalterne, passer le reste de sa vie dans ses terres de Poméranie, partageant ses soins entre la chasse et l'administration de son domaine. On put même croire un moment que là se bornerait son ambition. Mais les natures comme la sienne ne se satisfont pas facilement d'une activité purement physique. Il avait d'ailleurs un trop vif sentiment de sa supériorité intellectuelle pour se condamner volontairement à l'obscurité. Le besoin d'agir et de se faire une place dans le monde et dans l'histoire devaient fatalement le pousser à profiter de la première occasion d'entrer dans la politique active. Il avait tout ce qui est nécessaire pour y réussir, une grande décision d'esprit et de caractère, provenant d'une vue claire et précise des choses, une invincible ténacité, le dédain des théories, le sens pratique et surtout une complète absence de scrupules sur les moyens à employer pour faire réussir ses projets.

Cependant son éducation et ses préjugés féodaux l'engagèrent dès l'abord dans une voie qui aurait pu être sans issue. Il commença par montrer une hostilité violente contre toutes les idées modernes et déclara une

guerre acharnée à toutes les aspirations populaires. Il avait les plus vives sympathies pour la politique Autrichienne. La gloire du prince de Metternich lui paraissait la plus enviable de toutes les gloires. Cette admiration alla si loin, qu'elle manqua lui fermer l'avenir en l'attachant au parti de la croix qui ne concevait pour la Prusse d'autre rôle que celui de satellite docile de la suprématie Autrichienne.

Les circonstances le firent échapper à ce danger. Il comprit que la vieille routine gouvernementale, personnifiée par l'Autriche et la Confédération Germanique, était désormais impuissante et qu'à cette vieille machine usée il fallait en substituer une autre, plus ingénieuse et plus solide. M. de Radowitz avait déjà tenté quelque chose de semblable, mais sans se rendre un compte suffisant des difficultés et surtout sans savoir approprier les moyens au but. C'est la recherche de ces moyens qui devait donner à l'intelligence de M. de Bismarck l'occasion de déployer le besoin d'activité qui était dans sa nature et le sens pratique qui était le caractère principal de sa constitution intellectuelle. Il s'agissait d'abord de supprimer le dualisme qui annihilait l'Allemagne et de *mobiliser* la Confédération Germanique en mettant toutes ses forces entre les mains de la Prusse.

Une fois qu'il se fût assigné ce but, il s'y consacra tout entier, sans dévier un instant de la route qui y conduisait. Malgré son dédain pour les idées de droit populaire et de nationalité, il avait l'esprit trop ouvert pour ne pas voir qu'il y aurait folie à vouloir faire rebrousser violemment le courant qui entraînait toute l'Allemagne. Elle était travaillée à la fois par le désir croissant de la liberté et de l'unité. Ces aspirations constituaient des forces. Au lieu de s'affaiblir à les combattre, il résolut de se fortifier en les prenant à son service, en les détournant insensiblement de leur direction normale. Dès 1863, il parlait de parlement allemand, composé de députés de tous les Etats, élus par le suffrage direct et universel. Cette idée, comme on voit, était déjà ancienne dans son esprit, quand le 9 avril 1866 il soumit à la diète Germanique, réunie en séance extraordinaire, une

motion tendant à réformer la Confédération, par la convocation d'une assemblée véritablement nationale.

C'était un appât qu'il tendait à la démocratie. Une assemblée nationale élue par le suffrage universel, pour les Allemands naïfs, c'était la liberté, c'était surtout l'unité. Il semblait prêt à faire désormais bon marché de ses anciennes opinions absolutistes et féodales. Au fond il s'inquiétait peu du caractère démocratique de sa proposition. Il méprisait les idées, convaincu, comme tous les esprits dominateurs du même genre, qu'il lui serait toujours possible de les contenir dans les limites qui lui conviendraient. Le tout était de leur creuser leur lit assez profondément pour qu'elles n'en puissent plus sortir. Il avait d'ailleurs sous les yeux l'exemple du régime impérial et de l'usage qu'on faisait en France du suffrage universel. Il se disait qu'en le leurrant de satisfactions apparentes, il serait toujours facile de le tenir en bride et de le tourner sans qu'il s'en doutât à l'avantage de la monarchie.

Pour le moment, la passion qui dominait, c'était celle de l'unité. L'Allemagne ne pouvait se consoler des humiliations qu'elle devait au morcellement de ses forces. L'amour de la liberté ne venait qu'au second rang. Pour se rendre maître des esprits, il suffisait de leur faire entrevoir une organisation qui répondit au besoin qu'éprouvait l'Allemagne de se sentir relevée à ses propres yeux, et que du reste on entretenait soigneusement dès l'enfance en rappelant sans relâche tout ce qui pouvait raviver les blessures du patriotisme et exalter les haines nationales. Dans ces conditions on pouvait être sûr que l'unité, même sous la forme purement militaire, même sous l'uniforme prussien, serait accueillie avec enthousiasme. C'est par ce sentiment que M. de Bismarck se croyait sûr de dompter toutes les résistances locales et d'assurer à la Prusse la direction de l'esprit national. Pour faire taire les réclamations, s'il s'en produisait, il restait toujours la ressource d'une guerre avec la France, et il savait bien qu'avec des hommes comme ceux qui la gouvernaient alors, il serait toujours facile de se dégager de toute apparence d'agression.

Une fois ce plan bien arrêté, le premier point était

d'annihiler l'Autriche et de détruire l'organisation actuelle de la Confédération Germanique. Avant de construire, il fallait déblayer le terrain. Le système « des conquêtes morales » que préconisaient les progressistes et dont parla le roi Guillaume lui-même dans un de ses discours, ne pouvait convenir au comte de Bismarck. D'abord il était trop lent au gré de ses impatiences. D'ailleurs pour faire de la Prusse un centre puissant d'attraction morale il eût fallu donner aux libertés civiles et politiques un développement incompatible avec les traditions du droit divin. On préféra et l'on devait préférer un moyen à la fois plus rapide et plus royal, la guerre.

Mais pour faire la guerre à toute l'Allemagne, unie à l'Autriche, il fallait une armée puissamment organisée. On l'organisa malgré la loi, malgré l'Assemblée, malgré le pays. M. de Bismarck savait bien que le succès lui ramènerait les sympathies et l'admiration enthousiaste de ces multitudes qui le poursuivaient, avant la victoire, de leur indignation et de leurs fureurs.

Il ne s'était pas trompé. Ce fut comme un éblouissement. Il parut bien démontré que M. de Bismarck avait mieux compris les intérêts de l'Allemagne que l'Allemagne elle-même; il fut prouvé que l'intelligence d'un seul homme était supérieure à celle de la nation tout entière, qu'il avait eu raison seul contre tous et que sa politique valait mieux que tous les principes politiques et moraux. Tel fut sur les esprits le résultat immédiat de la victoire de Sadowa. L'opposition libérale n'était pas moins battue que l'Autriche. On peut dire même qu'elle l'était plus complètement, car l'Autriche au moins n'acclamait pas son vainqueur. Mais il ne faut pas s'y tromper, ce que l'Allemagne a acclamé ce n'est pas le triomphe de la politique de M. de Bismarck, ce n'est pas l'agrandissement de la Prusse et l'extension de son pouvoir sur toute l'Allemagne, ce n'est pas l'invasion du militarisme brutal et la création au milieu de l'Europe d'une puissance avide et envahissante, qui prépare au monde de longues années de trouble et de luttes. Dans le plan de M. de Bismarck il y avait deux choses bien distinctes : la réalité et l'apparence. La réalité, c'était le

césarisme au profit du roi de Prusse; l'apparence, c'était la reconstitution d'une Allemagne placée à l'abri des caprices rétrogrades de ses principicules comme des entreprises armées des nations voisines, d'une Allemagne unie, grande, puissante et libre. C'est là ce que les Allemands ont vu, c'est là ce qu'ils ont acclamé dans l'œuvre de M. de Bismarck. Ils ont pris le masque pour le visage. Et comment s'en étonner? Leur patriotisme même leur était devenu un piége. Pour détourner leur attention de ce qui se préparait ou se faisait à l'intérieur, ou du moins pour leur rendre plus supportables les envahissements de l'ambition et de l'organisation prussiennes, on les leur présentait comme une nécessité temporaire, imposée par la menace incessante de l'invasion française.

En somme, l'œuvre de M. de Bismarck est une œuvre de trompe l'œil. Ces œuvres ne durent guère parce qu'il vient toujours une heure où les peuples reconnaissent qu'ils ont été dupés. Pour substituer la Prusse à l'Allemagne, le ministre du roi Guillaume a exploité les plus généreux sentiments de ses concitoyens, le patriotisme, le besoin d'union, le désir de la liberté; il les a faussés, détournés au profit des ambitions les plus illégitimes. Il a conquis l'Allemagne par le mensonge. Mais les Allemands n'ont pas tardé à entrevoir le piège dans lequel on les a fait tomber. Ils ont fini par soupçonner que la défaite de l'Autriche et l'introduction du suffrage universel, réglementé et manipulé par M. de Bismarck entraînaient des conséquences assez difficiles à concilier avec le relèvement de la patrie et l'avénement de la liberté; que l'unification prussienne n'est pas tout à fait la même chose que ce qu'ils avaient rêvé sous le nom d'unité allemande. Quand cette clairvoyance est devenue désagréable et gênante pour le grand chancelier, on força l'Allemagne à regarder du côté du Rhin. Dès 1870 le moment était venu où il fallait user de l'en-cas qu'on tenait en réserve pour détourner les esprits. Quatre ans après Sadowa, c'était bientôt, et cela dut faire réfléchir M. de Bismarck. Avec un peuple chez qui les victoires s'usent si vite, il sera plus difficile qu'il ne s'était imaginé de tenir en bride les impatiences du

parti chaque jour croissant qui réclame l'unité dans la liberté! Les triomphes inespérés de la guerre de France ont exalté l'orgueil du parti militaire. Le roi a tenu a devenir Empereur, à avoir pour vassaux les princes de tous les pays. Voilà les États du Sud unis à la Confédération du Nord sous le nom d'Empire d'Allemagne. Il sera d'autant plus difficile à la Prusse de maintenir sa suprématie. L'opposition foncière qui existe entre le génie du nord et celui du midi éclatera d'autant plus violemment que ces frères ennemis vont être forcés de vivre face à face. On le sent bien à Berlin, si bien que dès aujourd'hui on se prépare à rejeter l'Allemagne dans une guerre nouvelle. Le gouvernement voit approcher le moment où le génie indépendant des Germains du midi lui échappera et refusera de s'associer à ses rêves insensés de militarisme à outrance. Voilà pourquoi il a voulu s'assurer liberté entière de ce côté en demandant que le budget militaire soit voté d'un seul coup pour douze années. Il n'en a obtenu que sept. Le résultat de cet échec, c'est que la guerre qui, dans le premier système, aurait pu être retardée de dix ans, éclatera fatalement avant sept années. Le césarisme ne saurait se passer de ces rajeunissements périodiques dans le sang des peuples.

Reste à savoir si ce procédé est destiné à un succès indéfini. On peut espérer que la nation allemande se lassera vite de ce jeu impérial, ou que, à son défaut, l'Europe comprendra la nécessité de réprimer cette ambition turbulente, toujours prête à mettre le feu à la maison du voisin, pour donner un agréable spectacle à la naïveté Germanique. Bientôt commenceront pour les Césars allemands des difficultés que leur mépris des hommes et des idées les rend incapables de prévenir et même de prévoir. Forcés pour y échapper de recourir à la guerre, ils n'auront bientôt autour d'eux que des ennemis. Ils ne pourront en menacer un sans les soulever tous contre eux.

C'est là le vice intime et profond de la combinaison de M. de Bismarck. Autant la constitution d'une Allemagne pacifique eût été légitime et solide, autant est fragile et insensée celle d'une grande Prusse militaire

et conquérante. La France, placée à l'extrémité de l'Europe, pouvant n'avoir à faire tête qu'à un ennemi à la fois, a pu autrefois rêver l'empire universel. C'était une folie criminelle, mais la chose du moins pouvait ne pas paraître absurde. La Prusse, placée au centre de l'Europe, entourée d'ennemis puissants, menacée sur toutes ses frontières, ne peut tenter la même aventure sans s'exposer à un désastre certain.

Le grand chancelier de l'Empire allemand, mesurant son génie à l'apparence des résultats acquis, se considère sans doute comme bien supérieur au baron de Stein, le vrai régénérateur de la Prusse. Mais un jour viendra, bientôt peut être, où il se trouvera rejeté par la conscience publique au rang qui lui convient parmi les hommes qui, comme Napoléon Ier, ont trompé et abaissé les peuples en substituant aux aspirations généreuses qui élèvent les âmes des ambitions inférieures, qui les ravalent; qui ont exploité les plus nobles passions au profit de leurs calculs égoïstes, et qui en somme n'ont fait sentir au monde leur puissance que par le mal qu'ils lui ont infligé. Le temps n'est pas loin, il faut l'espérer, où la moralité et l'intelligence humaines seront assez développées pour que ces hommes funestes ne puissent plus même être mis en parallèle avec les patriotes éclairés qui, comme le baron de Stein, n'ont eu pour mobile que le désir sincère du bien général et qui n'ont cherché dans l'excitation des sentiments élevés qu'un appui contre les oppressions de la violence. Ceux-ci seront les vrais héros de l'avenir. Ceux-là, par l'égoïsme de leurs visées, par le machiavélisme de leurs moyens, ne sont que les représentants d'une tradition contre laquelle ne tardera pas à protester le sens moral de l'humanité. Les réformes de Stein ont sauvé la Prusse et leur influence persistera éternellement. Les combinaisons de M. de Bismarck se briseront contre des difficultés qu'il ne soupçonne même pas. Toutes ses habiletés ne prévaudront pas contre l'esprit moderne. Par la seule supériorité de ses tendances morales, l'Allemagne démocratique et libérale absorbera et transformera le génie brutal et autoritaire du césarisme prussien. Les aspirations nationales, dont il s'est fait des instruments, reprendront leurs droits et

élimineront tout ce qui est en contradiction avec elles. De cette œuvre malsaine et malfaisante, à la quelle il a consacré ses efforts, il ne subsistera que ce qui ne lui appartient pas, ce qu'il a cherché à faire avorter en le corrompant par le mélange de ses calculs personnels. De l'unification de l'Allemagne, destinée à servir la vanité d'un césar, il ne restera qu'un grand peuple assez fort désormais pour défendre sa liberté contre les atteintes des oppresseurs du dedans, pour protéger son indépendance contre les agressions des ennemis du dehors.

CHAPITRE III

LA SESSION DES CHAMBRES PRUSSIENNES DU 4 AOUT 1866 AU 9 FÉVRIER 1867.

Comme nous l'avons dit, les élections du 3 juillet 1866 avaient été favorables au gouvernement. Un certain nombre des progressistes qui s'étaient le plus signalés par leur opposition ne furent pas réélus. Il ne faudrait pas cependant en conclure que la nouvelle Chambre fût disposée à tout approuver les yeux fermés, comme l'avait fait chez nous le Corps Législatif sous le premier et le second Empire. La Prusse, même au lendemain de Sadowa, ne devait pas donner un pareil exemple de servilité. On se trompe grossièrement en France quand on s'imagine qu'à partir de la fin de 1866, M. de Bismarck n'a plus trouvé devant lui que des approbateurs dociles et des votes soumis.

Les affaires dont avaient à s'occuper les Chambres réunies le 4 août, pouvaient se ramener à quatre chefs principaux : le bill d'indemnité, les mesures financières et économiques nécessitées par la guerre, l'annexion des États conquis et la loi électorale du futur Parlement du Nord.

Le bill d'indemnité consistait en une loi accordant au gouvernement, à titre provisoire et sauf apuration des

comptes, décharge des dépenses faites depuis 1862 sans budget régulier. Cette loi fixait en bloc à 154 millions de thalers les dépenses de l'année courante, à charge par le gouvernement d'en rendre compte ultérieurement. Elle impliquait en outre que la Chambre serait saisie en temps utile du budget de 1867. La discussion commença le 1er septembre et dura trois jours. On put craindre un moment le renouvellement du conflit. La réponse du roi à l'adresse avait réveillé beaucoup de susceptibilités. On demanda pour l'avenir des garanties précises, l'assurance que la responsabilité des ministres ne serait plus éludée, et avant tout, dans le présent, le rétablissement des usages parlementaires en matière de finances. Le ministère insista sur la nécessité de l'accord, pour ne pas compromettre en ce moment la grande œuvre de l'unification de l'Allemagne et sur le désir sincère qu'éprouvait le gouvernement de vivre en bonne intelligence avec la représentation nationale : « On a souvent répété, dit M. de Bismarck, que la plume a perdu ce qu'avait gagné l'épée; j'ai la confiance, moi, que nous n'entendrons pas dire que les conquêtes de l'épée ont été perdues par les imprudences de la tribune. » Cet argument joint à l'attitude conciliante du gouvernement toucha la majorité. La loi fut votée par 230 voix contre 75. Une partie des progressistes avait voté pour le gouvernement, ainsi que tout le centre gauche. L'ancienne opposition était dissoute. Le rôle prépondérant du parti national-libéral commençait.

Parmi les mesures financières proposées aux Chambres, la principale était celle qui concernait la reconstitution du trésor de la guerre, épuisé par les campagnes contre le Danemarck et l'Autriche. « Il ne suffit pas, disait M. Von der Heydt, ministre des finances, d'avoir une armée prête à entrer en campagne, il faut encore de l'argent pour la faire vivre. Au début d'une guerre on ne peut emprunter qu'à des conditions très-désavantageuses. L'intérêt public exige donc qu'il existe une réserve métallique, au moyen de laquelle on puisse faire face à des complications subites [1]. »

1. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien

On trouva beaucoup trop élevé le chiffre de 60 millions de thalers proposé par le gouvernement. Les résistances furent si violentes, qu'un moment on parla de dissolution. M. Michaelis proposa un amendement sur lequel on finit par s'entendre. Mais il fallut que M. de Bismarck, encore malade, intervînt personnellement dans la discussion : « Le gouvernement, dit-il, vous demande si vous avez confiance dans sa politique. Il vous prie de constater par vos votes que le peuple Prussien est décidé à conserver et au besoin à défendre les conquêtes de la guerre. » Puis, suivant l'usage, il agita le spectre de l'intervention française, tout en déclarant qu'il espérait que l'on échapperait à la guerre par une attitude résolue. « Je vous promets, ajoutait-il, au nom du gouvernement que, en dehors de ces hypothèses, il n'usera des ressources demandées qu'avec votre assentiment et pour la défense du pays. »

L'amendement consistait à autoriser le gouvernement à émettre un emprunt de 60 millions de thalers sous forme de bons du trésor, mais dans le cas seulement où il aurait épuisé les contributions de guerre et les autres ressources extraordinaires. Vingt-sept millions 500 000 thalers devaient être employés à reconstituer la réserve métallique, qui ne pourrait sans le consentement de la Chambre dépasser 30 millions. Ce chiffre une fois atteint, les excédants de recettes devaient être reportés aux budgets suivants. Avec ces restrictions, le crédit fut voté par 203 voix contre 83. Les députés catholiques et Polonais, la gauche et quelques membres du centre gauche composaient la minorité.

Aux termes de l'article 55 de la Constitution le roi de Prusse ne peut, sans l'assentiment des deux Chambres,

cette théorie est contraire aux plus simples éléments de l'économie politique. Il est absurde, pour éviter la chance d'avoir à emprunter à un taux élevé, de garder dans des caves, quelquefois pour des siècles, des capitaux improductifs. Au fond le seul avantage de cette combinaison est de permettre au gouvernement de faire la guerre quand il lui plaît et malgré la représentation nationale. En Prusse on est habitué à cet usage et l'on ne songe pas à protester contre lui.

devenir souverain d'autres États. En conséquence un projet de loi concernant l'annexion du Hanovre, de la Hesse électorale, du duché de Nassau et de la ville de Francfort sur le Main, fut présenté aux Chambres le 16 août.

Le gouvernement ne proposait que l'union personnelle, comme mesure transitoire. Cette motion fut écartée. Quelques membres demandèrent que l'on fît voter les populations ou du moins leurs représentants. On répondit que les États qui en avaient appelé aux armes, devaient subir les lois de la guerre et qu'on ne pouvait leur accorder l'exercice d'une autonomie qu'ils avaient perdue par leur faute; que ce principe étant admis, il serait insensé, pour une pure question de forme, de s'exposer à des refus. On repoussa jusqu'à la proposition de consulter la future diète du Nord, sous prétexte qu'elle n'était pas encore constituée, que d'ailleurs la majorité y serait nécessairement prussienne et que sa compétence ne serait pas mieux établie que celle du *Landtag* de Berlin. Évidemment le ministère voulait qu'il fût bien compris que la Prusse n'entendait tenir que d'elle-même le droit qu'elle s'arrogeait sur ces territoires, et qu'elle refusait à tout autre celui d'intervenir à cet égard.

C'était l'affirmation du droit de conquête dans toute sa brutalité. Cependant on essaya de le pallier par quelques explications sophistiques : « Le droit de conquête, dit M. de Bismarck, n'est pas ici le simple abus de la force, mais un droit implicitement contenu dans le droit même de l'existence allemande, dans son droit de respirer, de s'unir. La Prusse a non-seulement le droit, mais le devoir de procurer à l'Allemagne une base solide d'existence. »

La majorité de la commission approuva cette théorie commode, ajoutant que « le droit de conquête existera aussi longtemps que celui de faire la guerre, dont elle est le corollaire logique; que la majorité des États annexés, en violant la paix, avait rompu les liens de la Confédération, et que par conséquent ils devaient subir les conséquences de leurs actes; que d'ailleurs la Prusse, en prenant l'initiative d'une reconstitution na-

tionale, avait donné à la guerre une sanction plus élevée et conquis par là le droit d'innover. »

La minorité cependant essaya de protester. D'après elle « le principe même sur lequel reposait l'idée de Confédération, le fait de l'unité de race excluait le droit de conquête pour ne laisser place qu'à celui d'une simple hégémonie. La Prusse devait appeler les États, même vaincus, à une libre Union. C'était le seul moyen de pouvoir un jour rallier les États du Sud. D'ailleurs plus on exagérerait la puissance de la Prusse, plus il lui serait difficile de constituer avec les autres États une véritable Confédération. »

Cette discussion mettait dans tout son jour la contradiction intime qui menace pour l'avenir l'œuvre de M. de Bismarck. Si l'Allemagne n'avait pas été aveuglée par les terreurs patriotiques que les agents prussiens entretenaient et excitaient partout avec un zèle infatigable, elle aurait dès lors compris ce qu'elle devait attendre de cette politique à double face, qui s'armait du principe des nationalités pour arracher le Schleswig au Danemarck et protester contre l'incorporation de l'Alsace à la France, tandis qu'elle-même invoquait le droit de conquête contre des concitoyens; qui se posait comme la libératrice de l'Allemagne opprimée par l'influence Autrichienne, et qui s'annexait des populations Allemandes; qui, partout parlant au nom du droit, ne craignait pas de laisser voir que, si elle exigeait des autres le strict respect de la justice, elle ne reconnaissait pour elle-même d'autre droit que celui de la force.

Ce qu'il y eut de déplorable dans cette discussion, pour l'honneur d'un peuple qui prétend être le représentant le plus autorisé de la civilisation et de la morale, ce n'est pas seulement le petit nombre des députés qui protestèrent et par leurs paroles et par leurs votes contre les théories sauvages de la majorité; ce n'est pas seulement que les principes élémentaires du droit et de la justice y furent outrageusement violés, c'est que dans la majorité il se trouva des orateurs pour déclarer qu'ils ne l'étaient pas assez et pour réclamer une violation plus complète et plus décidée. Et en effet, du moment qu'il était admis et proclamé que l'utilité est la

mesure du droit[1], pourquoi s'arrêter à mi-chemin? On savait que, malgré son respect pour le droit divin, le roi ne demandait qu'à annexer le plus possible. Aussi plusieurs députés voulaient-ils qu'on allât jusqu'au bout de cette logique de grand chemin et qu'on donnât à la théorie de l'annexion ses justes conséquences. Pourquoi ne pas annexer tous les petits États enclavés dans le territoire prussien? Pourquoi ne pas incorporer la Saxe, « qui sera sans doute une alliée peu sûre? » La dynastie Saxonne, sauvée par l'intervention militaire de la Prusse en 1849, ne méritait-elle pas d'être dépossédée? Et d'ailleurs ne savait-on pas qu'il se trouvait à Leipzig et à Chemnitz, des industriels et des commerçants qui ne demandaient pas mieux que de devenir Prussiens?

Il fallut que M. de Bismarck vînt expliquer que la Saxe ne pouvait être annexée, attendu que son intégrité avait été stipulée par un article du traité de Prague, et que d'ailleurs le roi Guillaume tenait à ne pas chagriner la veuve de Frédéric-Guillaume IV, sœur de la reine de Saxe; que, pour les petits États enclavés, on leur avait promis de les laisser vivre, comme condition de leur neutralité pendant la guerre et de leur consentement à la réforme fédérale, et que le gouvernement voulait tenir sa parole.

Cela ne suffit pas à réfréner cette ardeur patriotique pour le bien d'autrui. M. de Bismarck dut monter encore une fois à la tribune et accentuer la résistance du gouvernement à toute annexion nouvelle.

A la Chambre des députés, la loi d'incorporation fut votée telle qu'elle avait été présentée, le 7 septembre, par 273 voix contre 14 appartenant à la gauche radicale; à la Chambre des seigneurs, un seul vote protesta contre les théories utilitaires de la politique annexionniste.

1. Dans le préambule du projet de loi d'incorporation il était écrit : « Ces pays, par leur situation géographique, *pourraient* préparer à la Prusse des difficultés sérieuses. C'est le *devoir* d'y parer et non l'envie d'acquérir des territoires, qui *impose* la nécessité de réunir ces pays à la monarchie. » La naïveté de l'expression égale le cynisme de la pensée.

Bien que cette discussion ait à peine duré quelques jours, nous avons cru devoir y insister parce que rien ne montre mieux la contradiction qui existait entre la pensée réelle du ministre et l'apparence qu'il voulait se donner. Rien ne saurait manifester plus complètement le désarroi des esprits.

La Chambre eut ensuite à discuter la loi électorale pour le Parlement du Nord. Cette question présentait une importance particulière. Il était manifeste que M. de Bismarck voulait faire de ce parlement sa chose, et qu'il comptait y trouver un point d'appui, pour le cas où de nouveaux différents surgiraient entre la Chambre prussienne et lui. Ce ministre sans scrupule qui sacrifiait la véritable unité allemande à la grandeur de la Prusse, n'eût pas été fâché de se créer dans le Parlement du Nord une sorte de forteresse, où, sous l'abri d'un suffrage universel plus ou moins frelaté, il eût pu braver les défiances des députés prussiens. C'est là que se trahit clairement la pensée de M. de Bismarck et la contradiction du rôle qu'il s'imposait; c'est là qu'il est facile de voir combien valent pour ces hommes d'État la justice, la morale, le droit, l'intérêt général. Sous prétexte de Confédération, il prétendait assujettir l'Allemagne à tous les caprices du gouvernement Prussien, mais en même temps, parce qu'il se croyait sûr d'être le maître du Parlement du Nord, il voulait lui conférer le droit d'imposer d'autorité sa Constitution, même au *Landtag* prussien. Il espérait se donner ainsi l'occasion de répartir les attributions et de délimiter les compétences, de manière à pouvoir tenir en échec et annuler l'un par l'autre.

Les députés prussiens, plus fidèles à la logique, décidèrent, malgré l'opposition de M. de Bismarck, qu'on ne reconnaîtrait au futur Parlement qu'un pouvoir délibératif, et que par conséquent la Constitution qu'il allait élaborer ne serait applicable à la Prusse qu'autant qu'elle serait acceptée par les Chambres. Ils introduisirent encore plusieurs améliorations importantes au projet du gouvernement, particulièrement au point de vue de la sincérité des scrutins, de l'inviolabilité des représentants et de la liberté des débats. La Chambre

haute adopta toutes ces modifications. Puis, par une sorte de remords, elle décida qu'on demanderait la création d'une seconde Chambre fédérale, pour atténuer les dangers du suffrage universel.

Le budget de 1867 fut ensuite voté, et là encore le ministère dût sur certains points subir la volonté de la Chambre. Une partie des fonds secrets, destinés à la police fut refusé par 153 voix contre 150. Quand vint la question du budget militaire, une nouvelle difficulté se présenta. L'organisation de l'armée, dans sa forme actuelle, était l'œuvre exclusive du gouvernement. Le vote du budget pourrait-il être considéré comme une approbation et une consécration indirecte de ce qui avait été fait malgré la Chambre? M. Waldeck proposa de déclarer que le vote du budget de 1867 n'aurait qu'un caractère transitoire, qu'il n'impliquerait aucune approbation de principe, et que, jusqu'à ce que la Chambre ait été appelée à se prononcer directement sur les dispositions nouvelles, la loi militaire du 3 septembre 1814 resterait seule légalement en vigueur. Cette motion fut adoptée par 165 voix contre 151, malgré le ministre de la guerre, M. de Roon, soutenu par toute la droite.

Le gouvernement demandait encore qu'une somme de 1,500,000 thalers fût mise à la disposition du roi pour récompenser les services rendus pendant la dernière guerre par les principaux chefs de l'armée. La Chambre ne consentit à accorder la somme demandée qu'à la condition de pouvoir désigner elle-même ceux qu'elle jugerait dignes de cette récompense, ne laissant au roi que le droit de fixer le chiffre de la répartition. Le roi n'avait vu là que l'occasion d'une gracieuseté et d'une largesse princière; la Chambre en fit une récompense nationale. A la liste des généraux de Molke, Herward, de Bittenfeld, Steinmetz, Vogel de Falkenstein, désignés par le roi, elle ajouta, en tête, les noms de MM. de Bismarck et de Roon. Cet empiètement des députés sur le bon plaisir royal fut très-sensible au roi, toujours disposé à considérer l'armée comme étant à son service personnel. Il céda cependant, dans l'espoir d'obtenir du moins un vote unanime. Il n'en fut rien. M. Hoverbeck fit observer que la Chambre, en votant pour MM. de Bismarck

et de Roon un bill d'indemnité, avait fait pour eux tout ce qui lui était permis ; qu'elle ne pouvait maintenant les récompenser, sans s'infliger à elle-même un démenti. On évita d'engager ce débat, mais il se trouva 80 voix pour voter avec M. Hoverbeck.

La Chambre signala encore son indépendance en adoptant, malgré M. de Bismarck, deux motions, dont l'une accordait une indemnité aux députés du parlement du nord, et dont l'autre portait que les comptes-rendus des séances du parlement ne donneraient lieu à aucune responsabilité judiciaire, s'ils étaient conformes à la vérité. Cette disposition était empruntée textuellement à la Constitution prussienne. Cela n'empêcha pas la Chambre Haute de la repousser ainsi que la précédente.

On s'occupa ensuite des modifications que devait apporter à la composition du *Landtag* prussien la représentation des pays annexés. On leur attribua 80 siéges, ce qui porta le nombre total des députés à 432, et l'on profita de l'occasion pour modifier l'article 69 de la Charte et le règlement de 1849 sur les élections, qui laissaient au pouvoir des attributions très-étendues en matière électorale. La session fut close le 9 février 1867. Il était manifeste que le gouvernement n'avait plus à redouter l'opposition systématique des années précédentes, mais il n'était pas moins évident que les députés entendaient maintenir et garder leur indépendance, et que, malgré leur reconnaissance pour l'homme qui avait d'un coup placé la Prusse à la tête des grandes puissances de l'Europe, ils n'avaient nullement l'intention d'abdiquer entre ses mains et de prendre ses volontés pour règle unique de leurs décisions.

CHAPITRE IV

CONSTITUTION DE LA CONFÉDÉRATION DU NORD.

Le 24 août 1866 l'ancienne diète féodale tenait tristement sa dernière séance à Augsbourg, où elle s'était réfugiée le 14 juillet, deux jours avant que le général Vogel de Falckenstein se fût emparé de Francfort au nom de la Prusse. Ainsi disparut au milieu d'un mépris général, et, il faut le dire, bien mérité, le dernier débris vivant de cette vieille Confédération Germanique, qui, depuis 1815, avait été la citadelle de tous les despotismes, l'ennemi de toutes les libertés, l'obstacle à tous les progrès. A l'époque où elle fut fondée, l'influence rétrograde de l'Autriche était prépondérante. D'ailleurs tous les gouvernements allemands, après avoir surexcité contre la France le patriotisme des populations par des promesses libérales qu'ils étaient tous également décidés à ne pas tenir, éprouvaient le même besoin de se fortifier contre les colères qu'ils prévoyaient. Le machiavélisme du vieux Metternich s'était chargé de constituer la Confédération de manière à en faire avant tout une machine de guerre des gouvernements contre les peuples, un ingénieux et solide instrument de réaction, dont il avait remis la direction suprême entre les mains de l'Autriche.

Les souverains les plus entêtés de leur droit divin, les plus convaincus des inconvénients de la liberté et des idées modernes, ressentent cependant une certaine pudeur à se déclarer supérieurs à l'univers. Ils comprennent dans une certaine mesure ce qu'il y a d'outrecuidance à faire de leur intelligence, en général bornée et mal cultivée, la règle et la limite de la perfection humaine. Malgré le dédain qu'ils affectent pour les aspirations de leurs sujets et le mépris où ils sont habitués à tenir leur propre parole, quand il ne s'agit que d'engagements envers leurs peuples, ils éprouvent un certain soulagement à pouvoir dissimuler leur mauvaise foi sous des apparences plus honnêtes.

L'organisation de la Confédération Germanique leur rendait ce service. Le prince de Metternich, dans son zèle ardent contre la Révolution, avait compris deux choses essentielles : la première, qu'une réunion de princes se mettrait toujours facilement d'accord contre la liberté des peuples; la seconde, que le partage des responsabilités, en permettant à chacun d'en rejeter le poids sur tous les autres et d'échapper aux dangers des luttes individuelles contre les aspirations locales, aurait pour effet nécessaire d'assurer dans les délibérations communes l'adoption des mesures les plus rétrogrades et le triomphe définitif de la contre révolution.

Quant à la question de politique générale, il lui paraissait suffisant que la Confédération fût tout entière subordonnée aux volontés de l'Autriche. Il l'organisa en conséquence. La machine réussit admirablement à enrayer le progrès en Allemagne. A cet égard le prince de Metternich n'eut qu'à se féliciter. Il avait pleinement atteint son but. Mais ce que n'avait pas prévu cet esprit sans portée et uniquement préoccupé des résultats immédiats, c'est que son ingénieuse combinaison devait avoir pour résultat final, après une application régulière de cinquante années, de soulever chez tous les esprits libéraux de l'Allemagne une haine violente contre l'Autriche, et d'aboutir à la faire expulser violemment de cette Confédération dont elle avait voulu être la maîtresse, pour s'en faire un instrument de corruption et de démoralisation générales. Quoi qu'en pensent les politi-

ques de la ruse ou de la force, l'immoralité porte des fruits amers. Le mépris de la justice finit toujours par être chèrement payé.

Cette leçon aurait dû faire réfléchir M. de Bismarck. Il n'y vit qu'un encouragement à recommencer au profit de la Prusse l'exploitation qui avait si mal réussi à l'Autriche. Le point était de s'y prendre plus habilement.

C'est l'histoire de cette reconstitution de l'Allemagne que nous allons résumer dans les pages suivantes.

Le 11 juin 1866, l'Autriche avait déclaré au sein de la Diète Germanique, que « la Prusse, en envahissant le Holstein, placé sous l'administration de l'Autriche, avait violé le traité conclu à Gastein le 14 mars 1865 et s'était fait justice elle-même. En conséquence elle proposait, en vertu de l'article 19 de l'acte final de Vienne, l'intervention de la Confédération et la mobilisation immédiate de l'armée fédérale. » Cette motion ayant été adoptée le 14 juin, le représentant de la Prusse avait déclaré le traité d'alliance violé et annulé par ce vote, et avait formulé les bases d'une nouvelle Confédération, à la formation de laquelle il invitait tous les États allemands, à l'exception de l'Autriche. Après quoi il avait déclaré ses fonctions terminées et avait quitté la séance. Le surlendemain, la Prusse avait envoyé à tous les gouvernements allemands l'invitation officielle de concourir à la constitution de cette Confédération nouvelle. Le 4 août elle avait soumis un projet d'alliance aux États qui avaient répondu à son appel du 16 juin, et le 13 août, un traité était conclu entre la Prusse d'une part, et de l'autre les Grands Duchés de Saxe-Weimar et d'Oldenbourg, les duchés de Brunswick, de Saxe-Altenbourg, de Saxe-Cobourg-Gotha et d'Anhalt, les principautés de Schwarzbourg-Sonderhausen, de Schwarzbourg-Rudolstadt, de Waldeck, de Reuss (ligne cadette), de Schaumbourg-Lippe et de Lippe, et les villes libres de Lubeck, Brême et Hambourg.

Par ce traité, ces États formaient « une alliance offensive et défensive pour le maintien de l'indépendance et de l'intégrité, ainsi que de la sûreté intérieure de leurs territoires respectifs, et dès ce moment ils s'engageaient

à la défense commune de leurs possessions, qu'ils se garantissaient mutuellement par cette alliance. »

L'organisation de cette Confédération devait être fixée par une constitution fédérale, d'après les bases proposées par la Prusse, avant la guerre, les 9 avril et 11 mai 1866. En conséquence le commandement supérieur de toutes les forces militaires de la Confédération devait être remis au roi de Prusse. Les gouvernements des États alliés s'engageaient à procéder en même temps que la Prusse aux élections des députés appelés à voter cette Constitution fédérale, et à prendre pour base la loi électorale du 12 avril 1849. Cette base n'était autre que le suffrage universel et direct de tous les citoyens âgés de 25 ans. Enfin M. de Bismarck voulut que la durée de l'alliance, jusqu'à la détermination définitive des nouvelles relations fédérales, fut fixée provisoirement à une seule année.

Le 21 août les grands duchés de Mecklembourg-Strélitz et de Mecklembourg-Schwerin accédèrent à ce traité, qui fut également signé le 3 septembre par le Grand-duché de Hesse, pour les parties de cet État situées au nord du Main, le 26 septembre par la Principauté de Reuss (ligne ainée), le 8 octobre par le duché de Saxe-Meiningen et enfin le 21 octobre par le royaume de Saxe.

C'était en tout 22 États qui allaient former la nouvelle Confédération du nord, sans compter les cinq États annexés et les deux parcelles de la Bavière et de la Hesse-Darmstadt incorporées à la Prusse.

Le duel séculaire de la Prusse et de l'Autriche devait finir de cette manière. Ce résultat était tellement dans la nécessité de la situation que Voltaire a pu le prédire un siècle avant qu'il ne s'accomplît : « La multiplicité des petits États, disait-il en parlant de l'Allemagne, sert à tenir la balance, jusqu'à ce qu'il se forme en Allemagne une puissance assez grande pour engloutir les autres. » M. Henri de Sybel écrivait en 1861 : « Aussi certainement que les fleuves coulent vers la mer, il se formera en Allemagne à côté de l'Autriche, une fédération restreinte sous la direction de la Prusse. Pour y arriver, on aura recours à tous les moyens de la

persuasion et de la diplomatie, mais aussi à la guerre en cas de résistance. » Enfin un membre du parlement anglais, M. Grant Duff affirmait dans ses *Études sur la politique Européenne*, publiées en 1866 avant la guerre, que la Prusse et l'Italie arriveraient fatalement à l'unité, par la paix ou par la guerre, que « même des victoires signalées de l'Autriche ne pourraient changer le résultat final, parcequ'il est amené par la force des choses. »

C'est cette force des choses qui a fait le succès de M. de Bismarck. Reste à savoir s'il a tiré de ce secours tout ce qu'il pouvait donner pour la véritable grandeur de l'Allemagne.

L'idée de l'unité était bien vieille en Allemagne. On avait eu le temps de la retourner sous toutes ses faces, d'en examiner le fort et le faible, de choisir les moyens les plus propres à l'assurer. En 1848 à Francfort, en 1850 à Erfurt, on avait vu défiler tous les systèmes. Mais cela n'empêche pas qu'en 1866 on ne fût fort embarrassé. L'opinion publique était très-divisée. Et en effet, il ne faut se faire illusion, le problème de l'unité allemande était loin d'être chose simple et qui allât de soi.

En quoi consiste essentiellement l'organisation d'une confédération ? Dans la création d'un pouvoir central, qui placé au dessus des différents États, soit chargé de résoudre certaines questions qui échappent à la compétence de chacun des confédérés, et qui soit moralement et matériellement en situation de faire prévaloir l'intérêt général sur les égoïsmes particuliers. Il faut donc pour cela que chaque État soit disposé à se soumettre au pouvoir directeur. C'est là qu'est la difficulté.

Jusqu'alors on n'avait vu que des confédérations républicaines, en Suisse, dans les Pays-Bas, en Amérique. En Allemagne il s'agissait de confédérer des monarchies, et, qui plus est, des monarchies de droit divin, de subordonner à un organisme supérieur des organismes dont le caractère propre est de nier toute supériorité, de décider à obéir des puissances qui se croient investies par Dieu même du droit exclusif de commander, et qui n'existent que pour cette unique fonction. Si l'on songe de plus à la rivalité séculaire de l'Autriche et de la

Prusse, la difficulté s'accroît encore. Subordonner deux puissances rivales à un pouvoir central, en quelque sorte idéal, conventionnel, à une autorité morale, comme le demandait le *Nationalverein*, c'était une pure utopie. Evidemment il était nécessaire que le pouvoir revêtu de la souveraineté fût réel, effectif, capable de se faire respecter et obéir par la force. Il fallait donc donner l'hégémonie soit à l'Autriche soit à la Prusse, exiger que l'une des deux consentît à se soumettre à la suprématie de l'autre et à donner, par l'abandon d'une partie de ses forces, une garantie sérieuse de sa volonté de se soumettre en toute circonstance aux décisions de l'autorité fédérale. C'était une autre utopie non moins invraisemblable que la précédente. Il ne restait donc qu'une ressource : exclure de la combinaison l'une ou l'autre des deux grandes puissances. Cette solution s'imposait logiquement. Elle était en quelque sorte consacrée par le projet Dahlmann, par la Constitution de 1848, par le vote de l'assemblée des princes à Francfort, C'était celle que reproduisait le projet de M. de Bismarck.

Mais le système de l'hégémonie était-il conciliable avec le principe de la fédération? Dans une fédération véritable, le pouvoir exécutif doit s'appuyer sur le libre assentiment des confédérés, tandis que dans le système de l'hégémonie les petites monarchies sont obligées de se soumettre à la monarchie prépondérante. On ne pouvait guère espérer que cette soumission fût volontaire. Mais du moment que la force devait intervenir, il était manifeste qu'il ne restait plus de fédération que le nom.

On avait beau dire que les attributions du pouvoir central ne s'étendraient qu'à certaines parties de l'organisme public, telles que la constitution de l'armée, la direction des affaires étrangères. Dès qu'on venait à la pratique, on arrivait fatalement à englober les voies de communication, les relations commerciales, les monnaies, les poids, les mesures, la législation civile elle-même. La limite du particulier et du général était tellement indécise et arbitraire, qu'il ne restait presque plus rien qui rentrât certainement dans les attributions propres à chaque Etat. Il en résultait que les ménagements et la modération qu'affectaient les partisans de

l'union n'étaient aux yeux des particularistes qu'une simple hypocrisie.

Les difficultés résultant de la forme monarchique des Etats allemands devenaient plus manifestes à mesure qu'approchait le moment de les résoudre. Les plus intelligents en conclurent qu'il fallait commencer par supprimer l'obstacle en supprimant les monarques. Mais cette solution était trop hardie pour la grande majorité habituée par l'exemple des rois à subordonner l'utilité générale aux considérations dynastiques. Un grand nombre se résignaient tristement à renoncer à l'unité politique de l'Allemagne, puisqu'elle était impossible; tandis que les plus résolus, sans se laisser décourager, s'habituèrent peu à peu à l'idée qui leur paraissait le plus pratique, de recourir tout simplement à la force, de démolir les objections des particularistes à coups de canon, et, au nom de leur intérêt bien entendu, de les annexer solidement au royaume de Prusse, « ce boulevard de la liberté et de l'indépendance allemandes. » Ce plan avait réussi en Italie, pourquoi ne le réussirait-il pas en Allemagne ?

Ces unionistes à outrance n'oubliaient qu'un point, qui était le point essentiel, c'est qu'en Italie le particularisme n'était représenté que par une minorité infime, que les princes Italiens étaient presque tous des étrangers plus ou moins imposés par la conquête, et enfin et surtout que le Piémont, loin de s'annexer les populations italiennes, s'annexait bien plutôt lui-même à l'Italie. Cette différence, dont ne tenaient pas compte les Allemands, est pourtant ce qui a assuré le succès des efforts de M. de Cavour, et c'est ce qui, au point de vue de la valeur morale, place son œuvre infiniment au-dessus de celle de M. de Bismarck.

Personnellement le roi n'éprouvait aucune répugnance à s'annexer toute l'Allemagne, en dépit du droit divin de ses confrères en royauté. On sait même qu'il y aurait ajouté très-volontiers la Bohème ou la Silésie autrichienne, sans trop s'inquiéter de savoir comment tout cela constituerait une Confédération allemande. L'unité lui suffisait sous sa forme la plus simple. Ce n'était pas sans peine que M. de Bismarck était parvenu à contenir

cette ambition surexcitée par Sadowa. Rien ne met en appétit comme la gloire. Mais M. de Bismark se préoccupait avant tout de son futur Parlement, et il ne se souciait pas d'augmenter les difficultés de sa tâche en y introduisant des éléments trop discordants. Sachant qu'il aurait à diriger, il ne lui suffirait pas, comme au roi, de prendre. Il fallait choisir. La chose était déjà suffisamment embarrassante par elle seule. En tout cas il était bien décidé à laisser le moins possible au hasard.

Dès le commencement, il chercha les moyens de garder entre ses mains tous les fils qui devaient faire mouvoir la future Confédération. Ne pouvant composer lui-même l'Assemblée Constituante, il prit soin de faire lui-même et d'avance la Constitution. Il importait de ne pas laisser ces têtes allemandes s'emporter à la recherche de la pierre philosophale. Un Allemand abandonné à lui-même est toujours dangereux. Il peut être mené par la logique à des extrémités imprévues.

Le plus sûr est de le bien envelopper de bandelettes. C'est ce qui fut fait.

D'abord les traités d'alliance furent conclus pour une seule année, et il fut stipulé que la Constitution votée par le Parlement devrait être acceptée par tous les parlements particuliers des Etats confédérés. De cette manière on ne laissait à la discussion que quelques semaines. De plus la Prusse se chargeait de fournir elle-même le texte à discuter. Elle en avait soigneusement écarté toutes les généralités qui auraient pu prêter à des dissertations prolongées. Pour surcroît de précautions les termes de la Constitution furent présentés préalablement aux plénipotentiaires des différents États. Plusieurs d'entre eux étaient occupés par les troupes prussiennes, les autres pouvaient l'être d'un moment à l'autre; tous savaient que la Prusse n'était pas disposée à faire de concessions. Leur opposition ne pouvait donc être bien redoutable, et leur assentiment donnait à M. de Bismarck une force irrésistible dans la discussion qu'il aurait à soutenir devant le Parlement.

Le 15 décembre 1866 les plénipotentiaires des Etats qui devaient former la Confédération se réunirent à Ber-

lin sous la présidence de M. de Bismarck. Celui de Saxe manquait. Les difficultés entre la Saxe et la Prusse n'étaient pas encore aplanies. Mais le 16 décembre le roi Jean vint à Berlin pour faire une visite à son nouvel allié et bon frère Guillaume, et obtint qu'on lui laissât certains dehors d'indépendance. L'armée Saxonne devait former un corps à part, ayant son drapeau, son administration particulière et restait, en temps de paix, sur le territoire et sous le commandement du roi de Saxe. En temps de guerre seulement elle devait passer sous les ordres du président de la Confédération, qui se réservait de nommer le général en chef. Les autres généraux devaient être nommés par le roi après en avoir référé au président.

Une fois ces arrangements pris, les troupes prussiennes quittèrent le territoire de la Saxe, et son plénipotentiaire, M. de Friesen, prit part aux discussions engagées entre M. de Bismarck et les plénipotentiaires des autres États.

M. de Bismarck ouvrit la délibération en en exposant l'objet : « L'ancienne Confédération, dit-il, manquait en deux points le but qui lui était assigné : Elle ne donnait pas à ses membres la sécurité qu'elle leur promettait, et elle gênait le développement de la prospérité nationale par le maintien des anciennes frontières intérieures. Pour que la nouvelle Constitution ne présente ni ces lacunes ni ces dangers, il faut relier plus étroitement les Etats confédérés par l'institution d'une direction unique de leurs forces militaires et créer un organe commun de législation pour protéger les intérêts généraux de la nation. C'est à ce double besoin, généralement reconnu et affirmé dans les traités des 18 et 21 août que répond le projet du gouvernement. Que ce projet impose en vue de l'utilité commune des restrictions à l'autonomie des différents États, c'est une nécessité qui a dû être prévue. L'indépendance illimitée à laquelle, dans la suite des temps, les diverses fractions du peuple allemand et les dynasties qui les gouvernaient ont borné leurs préoccupations, est précisément ce qui a produit l'impuissance politique à laquelle s'est trouvée condamnée une grande nation, faute d'une organisation

qui lui ait permis de prendre des résolutions véritablement communes et par suite des préoccupations égoïstes qui dirigeaient chaque fraction de la patrie commune dans l'administration de leurs intérêts particuliers, sans égard pour ceux du voisin. De pareilles conditions constituaient un obstacle invincible au développement de certains intérêts qui ne peuvent trouver la sécurité nécessaire que dans la législation d'une grande agglomération nationale. La féconde institution de *Zollverein* elle-même n'a pas pu se soustraire à cet inconvénient, parce que en somme son efficacité sur la législation douanière était limitée, et qu'elle ne pouvait prendre de développement que de 12 en 12 ans, juste aux moments critiques où son existence même était en jeu. »

C'était parfaitement raisonner. Mais dans tout cela, ce que les plénipotentiaires voyaient le plus clairement, c'est qu'en leur imposant à eux tous les sacrifices, la Prusse gardait pour elle tous les avantages. Il est vrai que le roi Guillaume déclarait hautement que, pour son compte, il était prêt à se dévouer ainsi que son peuple au plus grand bien de l'Allemagne, et que si ce n'était pas déjà fait, c'était uniquement parce que la Providence, en faisant de la Prusse le plus puissant royaume de l'Allemagne, lui avait manifestement imposé l'obligation de se mettre à la tête de la Confédération. Les moyens et petits Etats ne comprenaient pas beaucoup que ce fût une raison suffisante pour leur enlever le peu qui leur restait, et ils le défendirent avec une énergie plaintive mais tenace que le triomphant chancelier n'avait pas prévue. Il y eut des séances orageuses. Les princes ne voulaient pas se laisser convaincre que « le plus grand bien de l'Allemagne » exigeât qu'ils devinssent les vassaux de la couronne de Prusse, et M. de Bismarck tenait à ce qu'ils se laissassent convaincre. On désirait de part et d'autre ne pas en venir aux arguments de faits, et les petits Etats résistaient d'autant plus qu'ils pensaient que la Prusse, voulant se donner l'air d'organiser une Confédération, hésiterait, par pudeur, avant de recourir à la menace. Le 23 décembre on n'avait pu s'entendre sur aucun point. La conférence se sépara jusqu'au 4 janvier 1867. Dans l'intervalle on trouva moyen d'agir sur

les divers gouvernements. On leur fit comprendre discrètement que s'ils s'imaginaient que la Prusse s'arrêterait devant leur opposition, par crainte du scandale, ils se faisaient de singulières illusions. Ils comprirent à demi-mot et la seconde partie des conférences fut moins agitée. Le projet de M. de Bismarck fut adopté presque sans modification, mais en compensation, on permit aux plénipotentiaires de consigner sur un registre spécial leurs observations, plaintes et doléances.

Ce projet de Constitution se composait de quinze titres que nous allons analyser le plus sommairement possible [1].

I. *Territoire fédéral.* Il se compose des territoires appartenant aux 22 États réunis en Confédération.

II. *Législation fédérale.* Les lois fédérales priment les lois particulières des États. Ceux-ci conservent leur autonomie législative, politique, excepté en ce qui concerne l'organisation militaire, la marine, l'indigénat, les impôts affectés aux dépenses fédérales, le droit pénal et commercial, les droits contractuels, la procédure civile, l'exécution des jugements, la propriété intellectuelle, les brevets d'invention, les douanes, le commerce, les banques, la représentation consulaire, les postes, les télégraphes, les chemins de fer, les routes, la navigation intérieure par voies communes à plusieurs États, les monnaies, les poids et mesures, la police sanitaire, les assurances, la légalisation des documents publics. Le pouvoir législatif est exercé par deux assemblées, le Conseil fédéral et le Parlement. L'accord des deux majorités des deux assemblées est *nécessaire* et suffisant pour la confection des lois fédérales. — En cas de divergence dans le Conseil fédéral sur des questions concernant l'organisation militaire et la marine de guerre, la voix de la présidence — qui appartient de droit à la Prusse — est prépondérante, lorsqu'elle se prononce pour le maintien des institutions existantes.

1. Cette analyse se rapporte non pas au projet tel qu'il fut présenté par M. de Bismarck, mais au texte même, tel qu'il fut adopté définitivement. Les différences d'ailleurs sont peu considérables, et nous les indiquons plus loin en passant en revue les débats du *Reichstag* constituant.

III. *Conseil fédéral.* Il se compose des représentants des gouvernements confédérés. La Prusse avec les États annexés a 17 voix, la Saxe 4, Mecklembourg-Schwerin 2, Brunswick 2, chacun des autres États 1, en tout 43 voix. Le conseil se constitue en 7 comités permanents et renouvelables chaque année. Le 1er s'occupe de l'armée de terre et des forteresses, le 2e, de la marine; le 3e des douanes et des contributions; le 4e du commerce et des relations générales; le 5e des chemins de fer, des postes et des télégraphes; le 6e de la justice; le 7e de la comptabilité. Les membres des deux premiers comités sont nommés par le chef de guerre fédéral, c'est-à-dire par le roi de Prusse; les autres, par le Conseil fédéral. Tout membre du Conseil fédéral a le droit de paraitre au Parlement et doit y être entendu chaque fois qu'il le demande pour défendre les opinions de son gouvernement, même quand elles n'ont pas été adoptées par la majorité du Conseil fédéral. Personne ne peut être en même temps membre du Conseil fédéral et du Parlement.

IV. *Présidence de la Confédération.* Elle appartient au roi de Prusse, qui, en cette qualité, représente la Confédération dans les relations internationales, déclare la guerre, conclut la paix, fait les alliances ou d'autres traités avec les états étrangers, sauf assentiment du pouvoir législatif pour ce qui est du domaine de la législation fédérale; il convoque, chaque année, proroge et clot le Conseil fédéral et le Parlement. Le Parlement ne peut être convoqué sans le Conseil fédéral, mais le Conseil fédéral peut être convoqué seul, toutes les fois qu'il sera nécessaire, et il devra l'être quand un tiers des voix le demandera. — La présidence du Conseil fédéral appartient au chancelier fédéral, qui est nommé par le roi de Prusse, et peut se faire remplacer par tout autre membre du Conseil fédéral, délégué par mandat écrit. C'est le Président fédéral qui présente au Parlement les propositions du Conseil fédéral, lesquelles sont soutenues soit par les membres du Conseil, soit par des commissaires spéciaux nommés par lui. La Présidence expédie et promulgue les lois fédérales et en assure l'exécution; c'est elle qui nomme et révoque les fonc-

tionnaires de la Confédération. Les membres de la Confédération qui ne rempliraient pas leurs devoirs fédéraux, peuvent y être contraints par voie d'exécution. Cette exécution, décrétée et en certains cas pratiquée par le chef de guerre fédéral, peut s'étendre jusqu'à la séquestration du territoire et des pouvoirs gouvernementaux.

V. *Parlement.* Il est nommé par le suffrage universel direct, pour trois ans, et ne peut être dissous que *par une résolution du Conseil fédéral, rendue avec l'assentiment de la Présidence.* En cas de dissolution, les électeurs doivent être convoqués dans un délai de 60 jours, et le nouveau Parlement est réuni dans un délai de 90 jours. Il ne peut être prorogé plus de 30 jours, et la prorogation ne pourra être renouvelée pendant la même session sans l'assentiment du Parlement. Il est maître de son ordre du jour, de son règlement, élit son président, son vice-président et ses secrétaires, reçoit des pétitions et les renvoie au Conseil fédéral ou au chancelier, propose et amende les lois. Les fonctionnaires peuvent être membres du Parlement, mais tout député qui accepte une fonction publique rétribuée, et tout député fonctionnaire qui accepte un avancement ou une augmentation de traitement cesse par le fait d'être député, s'il n'est réélu. Les délibérations sont publiques et les comptes-rendus des débats ne peuvent être poursuivis que s'ils sont inexacts. Les députés jouissent des immunités parlementaires; ils ne peuvent à aucune époque être poursuivis judiciairement ou disciplinairement pour leurs votes ou pour des paroles prononcées dans l'exercice de leurs fonctions, et ne peuvent être soumis à aucune autre responsabilité en dehors de l'assemblée. Aucune poursuite ne peut être intentée contre un député sans l'autorisation du Parlement, à moins qu'il n'ait été saisi en flagrant délit, ou le lendemain du jour où l'acte a été commis. Le Parlement peut même faire suspendre, pendant le cours de la session toute procédure criminelle contre un de ses membres et toute arrestation civile ou préventive. Les députés ne peuvent, en cette qualité, recevoir de mandat particulier ni toucher aucune indemnité.

VI. *Douanes et commerce.* Une entière réciprocité est établie entre les Etats confédérés. La Confédération règle exclusivement les impôts sur la consommation du sucre indigène, du sel, de l'eau-de-vie, de la bière et du tabac. La perception et l'administration des douanes et des impôts de consommation restent à chaque Etat dans la mesure où il les exerce actuellement, sous la surveillance de la Présidence. Le produit en est versé à la caisse fédérale. Les villes hanséatiques subsistent comme ports francs.

VII. *Chemins de fer.* Les chemins de fer de toute la Confédération devront être administrés comme un réseau unique, de manière à faciliter le transport des voyageurs et des marchandises par la réduction des prix et la simplification des trajets. La Confédération se réserve le droit d'établlr des voies ferrées, à son compte, en vertu d'une loi fédérale, et malgré même les États confédérés dont elles traverseraient le territoire, partout où elle le jugera nécessaire à la défense du territoire fédéral. En cas de guerre ou de danger pour la sûreté publique les chemins de fer seront mis à l'entière disposition des autorités fédérales.

VIII. *Postes et télégraphes.* Ils sont administrés comme institutions communes, sous la direction supérieure de la Présidence. Les dépenses sont faites au moyen des recettes communes; les excédants sont versés dans la caisse fédérale.

IX. *Marine et navigation.* La marine de guerre fédérale est placée sous le commandement en chef du roi de Prusse. Il en règle l'organisation, nomme les officiers et les employés, qui lui prêtent serment ainsi que les troupes et équipages. Les ports de Kiel et de la Jahde sont ports de mer fédéraux. Les dépenses nécessaires pour la création et l'entretien de la flotte de guerre et de tout ce qui s'y relie sont prises sur les fonds de la caisse fédérale. Le service est obligatoire pour toute la population maritime. Les contingents fournis à la flotte seront déduits des contingents à fournir pour l'armée de terre. Les navires marchands de tous les Etats fédéraux forment une marine marchande unitaire. Le pavillon de la marine de guerre et de commerce est noir-blanc-rouge.

X. *Consulats*. Ils dépendent de la Présidence. Tous les consulats des Etats particuliers seront supprimés aussitôt que l'organisation des consulats fédéraux sera achevée.

XI. *Organisation militaire fédérale*. Tout allemand du nord, est tenu au service militaire, sans pouvoir se faire exempter. Le service est de sept ans dans l'armée permanente, dont trois ans sous les drapeaux et quatre dans la réserve, plus cinq ans dans la Landwehr. Jusqu'à la fin de 1871 le chiffre de présence en temps de paix est fixé à 1 pour 100 de la population et les États particuliers sont tenus de verser dans la caisse fédérale 225 thalers, ou 843 fr. 75 c. par homme [1]. Après 1871 le budget fédéral et l'effectif seront fixés par voie de législation fédérale. Tous les contingents forment une seule armée sous le commandement du roi de Prusse, chef de guerre fédéral; ils sont soumis à tous les règlements en usage en Prusse. Les troupes prêteront serment d'obéissance au chef de guerre fédéral. Celui-ci nomme les commandants supérieurs des contingents, et les officiers généraux ne peuvent être nommés sans son assentiment; il détermine le chiffre des troupes de garnison et les lieux où elles devront se rendre, fait construire où il veut les forteresses, décrète l'état de siége, quand la sûreté publique est menacée, se rend compte par des revues et des inspections de l'entretien et de l'instruction des troupes fédérales. Quand des conventions particulières n'en disposent pas autrement, les États confédérés nomment les officiers de leur contingent. Les souverains sont chefs des troupes de leur territoire et jouissent des honneurs attachés à ce titre. Les parties de la prestation en argent due à la Confédération qui ne seraient pas absorbées par l'entretien des contingents

1. Sur ce chiffre des concessions temporaires furent faites à plusieurs États. Saxe-Weimar, Saxe-Meiningen, Saxe-Altenbourg, Anhalt, Schwarsbourg-Rudolstadt, Schwarsbourg-Sonderhausen, Reuss (ligne aînée et ligne cadette) Lippe et Schaumbourg-Lippe paient la 1re année 162 thalers par homme et ne paieront la somme normale qu'au 1er juillet 1874. Oldenbourg, Saxe-Cobourg-Gotha, Waldeck avaient obtenu pour des périodes différentes des réductions analogues.

particuliers ne profitent pas aux États et doivent être versés à la caisse fédérale. Les régiments auront des numéros qui se suivront dans toute l'armée fédérale. Quant à l'habillement on prendra pour base les couleurs et la coupe de l'uniforme prussien. Les chefs des contingents auront le droit de déterminer certains insignes extérieurs.

XII. *Finances fédérales*. Le budget est fixé chaque année par une loi. Les recettes se composent du produit des douanes, des impôts de consommation communs et des postes et télégraphes. Si ces recettes ne suffisent pas pour couvrir les dépenses, les divers États devront fournir, tant que de nouveaux impôts ne seront pas établis, des contributions, au prorata de leur population. La Présidence rendra compte annuellement au pouvoir législatif de l'emploi des recettes. Les dépenses nouvelles sont consenties en règle pour une année, mais elles pourront l'être, dans des cas particuliers *pour plusieurs années*.

XIII. *Contestations et dispositions pénales*. Les contestations entre les États seront jugées, sur la demande de l'une des parties, par le Conseil fédéral. Celui-ci reçoit les plaintes pour déni de justice et y pourvoit.

XIV. *Dispositions générales*. Les changements dans la constitution s'opèrent par voie de législation, mais dans le Conseil fédéral, il faudra pour ces modifications une majorité des deux tiers des voix représentées.

XV. *Rapports avec les États de l'Allemagne du Sud*. Les rapports de la Confédération avec les États du sud sont réglés par des traités particuliers qui devront être soumis au Parlement. L'entrée des Etats du sud ou de l'un d'eux dans la Confédération aura lieu, sur la proposition de la Présidence fédérale, par voie de législation fédérale.

M. de Bismarck est un habile homme, on ne peut le nier. On parle beaucoup de sa franchise, et ce n'est pas une de ses moindres habiletés d'être parvenu à y faire croire. En réalité nul n'entend mieux l'art de se servir de la parole pour déguiser sa pensée. S'il lui arrive de dire la vérité, c'est seulement quand il sait bien qu'on ne le croira pas. Il n'ignore pas que les airs de sphynx

qu'affecte la diplomatie vulgaire n'ont d'autre résultat que d'éveiller les défiances. Le meilleur moyen de tromper n'est pas de dire toujours le contraire de ce qu'on pense. Le tout n'est pas de mentir, c'est de faire croire qu'on ne ment pas. C'est en cela qu'il excelle. Il a renoncé aux vieux artifices percés à jour. Sa diplomatie consiste en un mélange savant de sincérité et de déguisement. On sait que dans ce qu'il dit tout n'est pas faux, mais tout n'est pas vrai non plus. Le point est de faire le départ et de ne pas se tromper, tâche délicate et périlleuse, bien faite pour effrayer, quand on songe aux intérêts qui dépendent du plus ou moins de justesse de ces appréciations. En somme il a trouvé l'art de faire de la sincérité et de la franchise une forme nouvelle de la dissimulation et du mensonge. Mais là ne se borne pas son artifice. Ce qui constitue la supériorité du joueur d'échecs, c'est la faculté de prévoir ce que produira, cinq ou six coups plus tard, le déplacement d'une pièce. C'est ce genre d'intuition soudaine, instantanée dans un certain ordre d'idées qui lui sont familières, qui rend surtout redoutable la diplomatie de M. de Bismarck. Ce que la plupart des hommes ne découvrent qu'à force de raisonnements et de laborieuses analyses, il le perçoit dès l'abord. La série des conséquences logiques se déroule spontanément sous son regard, et lui permet d'enfermer dans les formules les plus inoffensives en apparence les résultats les plus formidables. Cette admirable faculté aurait mis M. de Bismarck hors de pair, s'il l'avait appliquée aux idées qui touchent aux intérêts permanents et universels de l'humanité. Nul mieux que lui n'aurait pu leur ouvrir et leur préparer l'avenir. Mais ces idées lui sont étrangères. Son éducation lui a appris à les repousser, à les haïr. Si parfois il semble reconnaître leur existence, c'est pour les confisquer au profit des idées contraires. Il leur a fait plus d'une fois des avances et même des emprunts, mais uniquement pour les faire combattre contre elles-mêmes, pour dissimuler les empiétements du pouvoir absolu. Il espère faire servir les aspirations et les principes démocratiques à la destruction et à l'asservissement de la démocratie. Ne les ayant jamais étudiées, il ne les com-

prend pas assez, pour en connaître la puissance intime, pour en prévoir les conséquences nécessaires. Là est sa faiblesse; c'est ce qui fait que malgré la merveilleuse lucidité de son intelligence dans certaines parties de la science politique, il prendra place dans l'avenir parmi les génies égoïstes, à quelques degrés au-dessus des Metternich et des Talleyrand, mais bien au-dessous des Stein et des Cavour, qui, sans l'égaler par quelques côtés, ont sur lui l'avantage de s'être dévoués sans arrière-pensée à l'intérêt général de leur pays, d'en avoir compris les véritables besoins, et de s'être associés de cœur à ses légitimes aspirations.

Nous avons eu déjà l'occasion de montrer que sous prétexte de donner satisfaction aux aspirations unitaires des Allemands, M. de Bismarck n'a rien trouvé de mieux que de subordonner l'Allemagne à la Prusse, qu'il n'a vu dans le principe des nationalités que le droit pour la Prusse de s'annexer un certain nombre de territoires allemands et d'asservir les autres; que, sous prétexte de protéger leur indépendance contre le danger éventuel des agressions étrangères, il a trouvé tout naturel de recourir à la conquête violente; que, au nom du patriotisme, il n'a pas craint de proclamer le droit de la force, même contre des compatriotes. La logique, comme on voit, ne le gêne guère, et il serait assez difficile de concilier les faits avec les principes dont il prétend s'inspirer, si l'on ne savait que, au delà du but avoué, il y en a un autre qu'il n'avoue pas, et dont la préoccupation éclaire et explique les incohérences apparentes de sa politique.

Nous retrouvons les mêmes contracdictions dans le projet de Constitution présenté par M. de Bismarck pour la Confédération du nord.

Rien de plus libéral ni même de plus démocratique que l'institution du Parlement fédéral. Il est nommé par le suffrage universel et direct. La liberté des électeurs est entière. Le Parlement allemand jouit de toutes les prérogatives que puisse désirer un parlement dans le pays le plus libéral du monde. Il n'y a à son omnipotence que deux restrictions. Il est vrai qu'elles emportent tout le reste. L'une, c'est que, dans l'intérêt de la Confé-

dération, la Constitution assure d'avance au Président des ressources financières permanentes, telles que le produit des postes et des télégraphes, des douanes, des impôts de consommation communs; les contributions militaires. Le parlement pourrait, il est vrai, refuser des impôts nouveaux, si on lui en demandait. Mais on a pris soin de s'assurer le nécessaire. Par surcroît de précaution, la Constitution (art. 71) stipule : que « les dépenses nouvelles peuvent être consenties pour plusieurs années. » Il s'agit donc de choisir son moment. Une fois le vote acquis, le pouvoir exécutif se trouve pour plusieurs années à l'abri des mauvaises humeurs du parlement. C'est justement ce qu'on vient de faire pour l'augmentation des dépenses militaires. Le gouvernement s'est mis en sécurité de ce côté jusqu'en 1880. Or, à un parlement qui n'est pas maître de l'impôt, que reste-t-il pour faire respecter ses décisions? Où est la sanction de cette omnipotence platonique?

Mais ce n'est pas tout. A côté du grand Parlement allemand, seul représentant par son origine de la souveraineté nationale, se trouve un petit conseil de 43 membres, qui délibère à huis clos sous la présidence de la Prusse, représentée par le chancelier. Ce conciliabule mystérieux, où par modestie la Prusse ne s'est donné que 17 voix, — sans compter celles des petits États qui sont absolument à sa discrétion — est composé uniquement des mandataires ou commissaires des 22 gouvernements confédérés. Or les seules lois valables sont celles qui ont réuni la majorité au Conseil fédéral et au Parlement, c'est-à-dire que l'opposition des gouvernements annule complétement le Parlement, et qu'il ne peut y avoir de lois que celles qui leur conviennent. Comme d'un autre côté la majorité du Conseil se compose de 22 voix, il suffit à la Prusse, qui en a 17, d'obtenir l'assentiment de cinq petits États pour annuler à la fois et le parlement et les 16 États qui ne seraient pas de son avis. Si nous ajoutons enfin que le Conseil fédéral peut être convoqué sans le Parlement chaque fois que la Prusse le voudra, puisque la convocation est de droit quand elle est demandée par un tiers des voix, c'est-à-dire 14, tandis que le Parlement ne peut jamais

l'être sans le Conseil fédéral; que les membres des deux premiers comités, les plus importants, ceux qui s'occupent de l'armée de terre et de mer, sont nommés par la Prusse; que, en cas de divergence parmi les membres du conseil pour tout ce qui concerne les questions militaires, la voix de la Présidence, c'est-à-dire du roi de Prusse, est décisive, fût elle seule contre les 21 autres gouvernements, toutes les fois qu'elle se prononce pour le maintien des institutions existantes, il faudra bien avouer que tout cela constitue un ensemble de précautions suffisant pour mettre la suprématie de la Prusse à l'abri des empiètements, et que si c'est là une Confédération, elle appartient du moins à un genre assez différent de celle que nous voyons pratiquée en Suisse et en Amérique.

Et cependant ce n'est pas tout : Le Conseil fédéral n'est pas seulement une Chambre haute, c'est aussi un Conseil d'état qui sous la direction de la Prusse prépare les lois et le budget. Ses membres ont le droit de prendre la parole au Parlement toutes les fois qu'il leur convient, mais la réciproque n'est pas vraie. Les députés du *Reichstag* n'ont pas droit d'entrer au *Bundesrath*. Celui-ci a de plus l'avantage de constituer par ses comités permanents autant de ministères, en fait irresponsables et anonymes, qui sont à la discrétion de la Prusse, mais sur qui il lui est loisible, quand il lui plaît, de rejeter la responsabilité des mesures qu'elle peut avoir intérêt à ne pas prendre à son compte.

La présidence de la Confédération et le commandement de toutes les forces de terre et de mer appartiennent au roi de Prusse, ainsi que tout ce qui se rapporte aux affaires étrangères. Le *Bundesrath* lui-même n'a aucun droit d'intervenir. Comme on a eu soin de faire déclarer par la Constitution, d'un côté que le chiffre de présence sous les drapeaux serait en temps de paix de un pour cent de la population, et que de l'autre, les États confédérés verseraient annuellement dans la caisse du Président 225 thalers par soldat sous les drapeaux, il se trouve que l'effectif et la dépense sont déterminés une fois pour toutes. Le budget militaire est réglé d'avance et soustrait à toute réduction. Par consé-

quent le roi peut faire la guerre quand et comme il lui plaît, sans avoir à consulter personne. A l'intérieur son omnipotence n'est pas moins complète. Il suffit de sa volonté pour déclarer l'état de siége sur tout le territoire de la Confédération et pour décréter contre ses confédérés l'exécution fédérale et le séquestre.

Au milieu de tout cela, l'auteur du projet de Constitution n'a eu garde de s'oublier lui-même, mais il y a mis toute la modestie possible. Les articles qui le concernent sont comme perdus dans l'ensemble, et ils se réduisent à deux. L'un porte que la présidence du *Bundesrath* et la conduite des affaires appartiennent au Chancelier fédéral, nommé par le Président de la Confédération; l'autre, que les ordonnances et décisions du pouvoir exécutif sont rendues au nom de la Confédération et contresignées par le Chancelier, qui en assume la responsabilité. C'est tout et il faudrait avoir le caractère bien mal fait pour s'offusquer de si peu de chose.

Cependant, en y réfléchissant, on s'aperçoit que ces articles, dans leur brièveté discrète, contiennent un grand sens. En réalité le grand Chancelier est la cheville ouvrière de tout l'organisme fédéral, c'est le trait d'union nécessaire entre la Confédération et le roi de Prusse. Comme Président du *Bundesrath,* il règle, dirige, inspire tout puisqu'il y dispose de la majorité. Toutes les affaires, tous les projets de loi lui passent par les mains, puisque c'est lui qui les transmet au *Reichstag*; c'est à lui encore qu'ils reviennent, en sa qualité de chancelier, quand ils ont été votés et qu'il faut les promulguer.

De plus, à l'époque où la Constitution allait être proposée, il se trouvait que le chancelier fédéral était en même temps ministre des affaires étrangères de Prusse et président du conseil des ministres. Cette merveilleuse coïncidence faisait de M. de Bismarck l'homme le plus occupé du monde et en même temps le plus indispensable à la Prusse et à la Confédération. Si M. de Bismarck tient peu de place dans le texte de la Constitution, on voit que dans la réalité, c'est tout autre chose. Par ses trois fonctions, il touche à tout, il tient tout; il remplit l'Allemagne. En fait, tout aboutit à lui et lui est subordonné. On commence à comprendre ce qu'entendait

cet Allemand qui disait la Constitution faite « *par* un homme et *pour* un homme. »

Du reste, il faut bien le dire, s'il se laisse charger, écraser par elle, par dévouement pour la chose publique, il s'y trouve quelques compensations, qui ont leur importance aux yeux de M. de Bismarck. M. de Bismarck, on le sait, n'aime pas la discussion et les ergoteurs lui sont en abomination. Il n'a jamais admis qu'on pût avoir raison contre lui, et il a des manières d'exprimer son étonnement à cet égard qui sont merveilleuses d'impertinence. Le conflit des quatre ans tient certainement pour beaucoup à l'opposition des vues et des idées qui existait réellement entre les députés et le roi, mais pour combien y faut-il faire entrer les brusqueries et les dédians de M. de Bismarck? C'est le moins parlementaire des hommes. Aussi a-t-il en horreur le parlementarisme, et cherche-t-il à se venger de lui par tous les moyens. Ne pouvant le supprimer, il l'annihile. Par le *Reichstag* allemand il tient en échec le *Landtag* prussien. Le *Reichstag* à son tour est annihilé par le *Bundesrath*, où, grâce aux 17 voix de la Prusse et à celles dont il est sûr, M. de Bismarck est dispensé de prouver qu'il a raison et de persuader les autres. Il en résulte qu'il ne lui reste plus que l'obligation de convaincre le roi, ce qui lui paraît suffisamment lourd. Quel despote aurait fait M. de Bismarck s'il était né sur un trône! Par la Constitution du nord, il a trouvé le moyen, non-seulement de supprimer en fait ce qui le gênait dans la Constitution prussienne et d'éviter ce qui aurait pu le gêner dans l'organisation de l'unité allemande, mais il est parvenu à y envelopper et enlacer si bien ses collègues du ministère, qu'ils ne sont plus en réalité que ses subordonnés. Pour tout ce qui est de la compétence fédérale, le Chancelier n'a de compte à rendre qu'au roi et au ministre des affaires étrangères. Or la compétence fédérale commence à s'étendre à peu près à tout, les lois fédérales priment et annulent toutes les lois particulières, et il se trouve que le ministre des affaires étrangères de Prusse et le Chancelier fédéral sont une seule et même personne, qui n'est autre que M. de Bismarck lui-même. De ce côté il n'a donc guère à craindre les discussions.

Telle est la partie politique de la Constitution fédérale, pleine de sous-entendus et de doubles fonds. Il serait facile, en analysant le titre II de démontrer que les limites de la compétance fédérale sont disposées comme l'étaient celles mêmes de la Prusse avant 1866, de simples pierres d'attente, et que tôt ou tard, tôt plutôt que tard, ces limites se seront si bien étendues que de proche en proche elles auront envahi tout le domaine gouvernemental et que les fonctions des rois, princes et ducs se trouveront devenues de véritables sinécures, destinées par là même à disparaitre. Quant à la partie très-considérable qui se rapporte aux interêts commerciaux et économiques de la Confédération, nous ne nous y arrêterons pas. La Prusse et M. de Bismarck n'avaient là ni intérêt particulier à faire prévaloir, ni desseins secrets à dissimuler. On pouvait sans arrière-pensée chercher les meilleurs moyens d'assurer la prospérité matérielle de l'Allemagne, dussent les États du sud y trouver des raisons de franchir la ligne du Main. C'est ce qu'on a fait du mieux qu'il a été possible. Nous ne pouvons que nous borner à le reconnaître.

CHAPITRE V

LE PARLEMENT CONSTITUANT.

Le Parlement Constituant devait se réunir à Berlin, le 24 février 1867, dans la salle où se réunissaient les députés prussiens. Les élections se firent le 12 février 1867, à raison d'un député par 100 000 âmes et d'un minimum de 50 000 par circonscription électorale. L'Allemagne sembla être prise au dépourvu par cet avènement subit de suffrage universel. Il y eut beaucoup d'indécision dans les mouvements et dans les choix. La situation politique était du reste si nouvelle, les opinions si peu faites, on se rendait un compte encore si peu exact des intentions réelles de M. de Bismarck, des forces respective des nouveaux partis en formation et s'ignorant eux-mêmes, que les élections n'eurent pas de caractère bien précis. Elles manquèrent même de l'animation que l'on eût pu attendre du réveil d'une grande nation, appelée à régler elle-même sa destinée. Au fond, le plus grand nombre ne savait pas trop ce qu'il avait à faire et s'en remettait volontiers, pour l'achèvement de l'œuvre, à celui qui l'avait si heureusement commencée. Il est vrai que ce sentiment de satisfaction patriotique et de confiance en M. de Bismarck avait d'abord été assez hési-

tant. Les esprits étaient partagés entre les souvenirs de la longue lutte soutenue pendant quatre ans et la reconnaissance pour les services nouvellement rendus. Il y avait conflit entre la joie présente et le désir de ne pas se donner à soi-même un démenti trop éclatant, en se ralliant, uniquement parce qu'elle avait réussi, à cette politique « de fer et de sang » qu'on avait si hautement réprouvée. Mais l'attitude plus conciliante qu'avait affectée le gouvernement depuis son triomphe avait fini par produire son effet. Entre le parti de la croix, effrayé des avances de M. de Bismarck à la démocratie, et les progressistes purs, qui ne voulaient pas de transaction, il commençait à se former un tiers parti qui répondait trop exactement à l'état général des esprits pour ne pas faire de rapides progrès. C'était le parti *national-libéral*. Cette double étiquette exprimait assez bien l'indécision de son programme politique. Jusqu'au triomphe de la Prusse, la plupart avaient eu pour devise : *l'unité par la liberté*. Pour s'accommoder au temps, ils la modifièrent par la simple transposition des deux termes qui la composaient : la liberté par l'unité. La liberté passait au second plan. Ces oscillations des nationaux-libéraux entre la liberté et l'unité les fit appeler « les hommes aux deux âmes. » Cette plaisanterie fit fortune en Allemagne. Ce qui ne les empêcha pas d'obtenir la majorité aux élections. Ils avaient pour chef MM. de Forkenbeck, Twesten, Michaelis, Lasker, Gneist, et M. de Benningsen, chef du *nationalverein*. C'est sur eux que va s'appuyer M. de Bismarck.

L'ouverture du Parlement du Nord se fit en pompe à Berlin, le 24 février 1867. Après avoir assisté à un service religieux, les députés se rendirent au palais. Le roi, au milieu de toute sa cour, entouré des officiers portant le glaive, le globe, le sceptre et la couronne, prononça, couvert et assis sur son trône, le discours d'ouverture. Après avoir insisté sur la nécessité de consolider l'union de peuple allemand, commencée sous de si heureux auspices, il remercia les princes confidérés de leur dévouement généreux, et fit entrevoir que l'on s'entendrait avec les États du sud aussitôt que l'œuvre de la Constitution serait assez avancée pour le permettre.

« Le maintien du Zollverein, dit-il, le développement des intérêts économiques, des garanties réciproques pour la sûreté du territoire allemand formeront les conditions fondamentales de cette entente. Elle aura un caractère tout défensif. Aucune vue de conquête n'a inspiré le mouvement actuel; nous avons été guidés exclusivement par le besoin d'assurer au vaste territoire qui s'étend des Alpes à la mer les conditions d'une véritable existence nationale, que les événements des derniers siècles avaient entravée Les puissances l'ont compris. Elles voient sans inquiétude et sans envie l'Allemagne se mettre en possession des avantages d'unité gouvernementale dont elles jouissent elles-mêmes depuis longtemps. Le succès ne dépend plus que de nous. Dieu voudra que tant d'efforts réussissent et que nos enfants se souviennent avec reconnaissance de cette diète, fondatrice de la liberté, de l'unité et de la puissance de l'Allemagne. Je vous en conjure, messieurs, au nom de tous les gouvernements confédérés, aidez-nous à accomplis d'une main prompte la grande œuvre nationale. »

M. de Bismarck, chancelier fédéral, déclara la session ouverte.

Le Parlement procéda rapidement à la vérification des pouvoirs et à la constitution du bureau. La présidence fut donnée à M. Simson, ancien président des parlements de Francfort et d'Erfurth et de la deuxième Chambre prussienne. Le 3 mars M. de Bismarck déposa les traités constitutifs de la Confédération et le projet de Constitution, en ayant soin de faire remarquer que les alliances conclues expiraient le 18 août, et que d'ici là il fallait absolument que la Constitution fût votée et sanctionnée par les Chambres des différents États allemands; que par conséquent il n'y avait pas de temps à perdre. Il s'était soigneusement ménagé cet argument, pour empêcher le Parlement de se livrer à un examen trop approfondi de certaines parties de son projet de Constitution.

Il y réussit du reste parfaitement. La discussion de la Constitution, commencée le 9 mars était achevée le 16 avril. M. de Bismarck lui-même ne pouvait exiger plus d'obéissance ni une marche plus accélérée. Il serait toutefois fort injuste de se figurer le *Reischstag* allemand à

l'image de ces assemblées serviles et lâches de députés officiels dont la France a supporté l'ignominie pendant près de 20 ans. De 1851 à 1870 les prétendus représentants de la France étaient simplement des valets de l'empire, qui ne cherchaient dans les honneurs que les profits, et que le maître cassait aux gages dès qu'ils se permettaient une observation. Cette honte, pire que celle de l'invasion, nous l'avons subie et ce qui est plus grave nous l'avons presque oubliée. L'Allemagne n'a rien de semblable à se reprocher. Le Parlement s'est montré docile aux impulsions de M. de Bismarck, non par servilité, mais par conviction. Cette docilité d'ailleurs ne l'a pas empêché de lui manifester sur certains points une opposition qu'un homme comme lui, dans des circonstances analogues, n'auraient certainement pas trouvée chez nous.

La discussion générale commença le 9 mars et fut terminée le 18. Elle porta surtout sur les deux points qui faisaient l'objet des préoccupations les plus générales : l'entrée des États du Sud dans la Confédération et le droit pour le *Reichstag* de voter les impôts et les crédits. Les orateurs qui prient les premiers la parole, MM. Twesten, Waldeck et Miquel traitèrent ces deux questions avec de grands développements. Ils s'étonnèrent qu'on refusât au Parlement de la Confédération le droit de fixer et de contrôler les dépenses fédérales, quand on reconnaissait aux Chambres des plus petits États celui de fixer leur budget. Tout le monde comprenait en effet que là était le seul moyen de résister aux envahissements du despotisme et d'assurer à l'Allemagne une participation sérieuse au règlement de ses propres affaires. D'autres cherchaient à atteindre le même but en réclamant pour les Chambres prussiennes un droit de *veto* relativement aux décisions du *Reichstag* allemand. Le moyen eut peut-être été bon pour faire échec à M. de Bismarck, mais en garantissant la liberté prussienne contre le despotisme, elle eût complété et manifesté trop crûment l'asservissement de l'Allemagne à la Prusse. Ceux qui mettaient en avant cette prétention ne faisaient du reste nulle difficulté d'en avouer et d'en accepter les conséquences. M. Waldeck, un des chefs

de la démocratie prussienne, déclarait nettement que, dans de pareilles conditions, une confédération lui paraissait un leurre, que la Prusse avec ses 25 millions d'habitants absorberait fatalement ses cinq millions de confédérés; que en conséquence il serait plus franc et plus pratique de faire de l'Allemagne du Nord un seul royaume; qu'après avoir enlevé aux petits États le droit de régler tout ce qui se rapportait à l'organisation militaire, au commerce, à la poste, aux télégraphes, à la navigation intérieure, aux chemins de fer, aux douanes, il était illusoire de leur laisser l'administration de la justice et de l'instruction. Il terminait en demandant, pour gouverner l'Allemagne, la création d'un ministère prussien responsable avec un parlement ouvert à tous les États. « Ceux-ci, ajoutait-il, ne feront pas grande résistance et la porte restera ouverte aux États du Sud. » Le député Miquel, d'Osnabruck, se plaça sur un terrain un peu différent. Il protesta contre la ligne du Main, en déclarant que en théorie il ne reconnaissait pas à la Confédération le droit d'exclure les États du Sud, et qu'à ses yeux le dualisme était plus dangereux que la situation antérieure. Puisque cependant ce dualisme était devenu une réalité, il ne restait plus qu'à en tirer le meilleur parti possible. A son avis, « la ligne du Main devait être considérée comme un simple point d'arrêt, où l'Allemagne faisait relâche pour s'approvisionner d'eau et de vivres, afin de reprendre bientôt sa marche en avant. » « La paix de Nikolsbourg, ajoutait-il, stipule qu'il n'y aura que des relations internationales entre le nord et le sud de l'Allemagne. La paix de Villafranca avait fait quelque chose de semblable, bien que sous une autre forme. La nation italienne est passée à l'ordre du jour sur la paix de Villafranca. Nous qui avons fondé notre unité sans l'aide de l'étranger, mais par notre propre force, par la force de l'État prussien et contre la volonté de l'étranger, nous passerons aussi à l'ordre du jour sur cette stipulation de la paix de Nikolsbourg. Aucune puissance étrangère ne doit nous faire obstacle sur ce point. Nous avons confiance que, après les nombreuses expériences du passé et du présent, la sagesse des chefs des grands États les portera à reconnaître le

droit de la nation de constituer une unité politique là où existe déjà l'unité nationale et économique, et que personne ne songera à nous le contester, la France, pas plus que les autres puissances. Mais si cet espoir devait être trompé, nous avons des moyens de défense et des armes, pour protéger notre droit et notre volonté. Je ne dis pas cela pour en tirer cette conséquence, que nous devons, dès aujourd'hui et immédiatement, faire entrer les États du Sud dans notre Confédération. Cela ne dépend pas de nous. Mais nous devons faire comprendre, plus clairement que ce n'est indiqué dans le projet, que nous sommes prêts et décidés à modifier cette Constitution d'après les besoins, si le temps et les circonstances permettent aux États du Sud de s'unir à nous, si ces gouvernements du Sud sont disposés à faire le sacrifice de quelques-unes de leurs prérogatives souveraines, comme l'ont fait ceux du Nord, si la population du Sud est disposée à sacrifier ses opinions et ses préjugés particuliers, comme nous avons dû sacrifier les nôtres. »

D'autres orateurs firent ressortir ce fait, que si le projet de Constitution portait atteinte aux prérogatives naturelles du Parlement allemand, en fixant, sans son concours, la plus grande partie du budget militaire de la Confédération, le même coup frappait celles du *Landtag* prussien, qui perdait également le droit de déterminer et de voter les dépenses nécessaires à l'entretien du contingent prussien.

Toutes ces questions étaient très-graves; il était à craindre qu'elles n'entraînassent des difficultés inextricables. Le conflit prussien avait eu des causes beaucoup moins sérieuses. Elles pouvaient ouvrir les yeux du public sur les desseins secrets de M. de Bismarck et réveiller les passions assoupies. Il n'en fut rien, tant il est vrai qu'il y a des moments où il est permis aux gouvernements de tout oser. Il suffit d'un discours de M. de Bismarck, pour écarter ces questions fondamentales :

« Il n'a pu entrer, dit-il, dans nos vues de créer l'idéal théorique d'une Constitution servant à la fois d'éternelle garantie et à l'unité de l'Allemagne, et au libre jeu de tous les intérêts particularistes. Laissons à

l'avenir le soin de trouver cette pierre philosophale. Nos efforts à nous ont tendu à trouver le minimum de concessions que, dans tout intérêt d'ordre allemand, les parties doivent faire au tout, si ce tout doit être viable. Qu'un pareil travail s'appelle ou non une Constitution, peu importe. S'il est accepté, la voie s'ouvre libre au peuple allemand, et une fois qu'il y sera engagé, il saura bien arriver au but. — Je comprends que le projet ne satisfasse pas tous les vœux, mais tel qu'il est, il constitue un premier résultat, et je ne saurais comprendre que, l'ayant sous la main, on ne l'admît pas.

« Ces vœux et les objections qu'ils entraînent se sont produits des deux côtés, du côté unitaire et du côté particulariste. Les unitaires demandent un ministère constitutionnel responsable. Qui le nommerait? On ne peut le demander à 22 gouvernements, et le demander à un seul, c'est médiatiser tous les autres. Ils s'y refuseraient. On a parlé de les y contraindre. User de violence envers nos alliés d'hier! Nos rapports au contraire, doivent reposer sur la confiance qu'inspirera le respect des traités. Quant aux particularistes, leurs objections sont plus graves. Ils sont eux-mêmes des particularistes d'un genre nouveau, des particularistes parlementaires. Il ne s'agit plus d'intérêt de caste, on ne se rallie plus, comme autrefois, au cri de : En avant, Guelfes! en avant, Gibelins! mais l'on dit : En avant, *Landtag!* en avant, *Reichstag!* — Plusieurs députés ont soutenu le droit du *Landtag* prussien à frapper de son veto le résultat de nos délibérations. Mais les Chambres des plus petits États confédérés ont un droit égal à celui des Chambres prussiennes et tout aussi incontestable. Que répondra-t-on à ces États, s'ils revendiquent ce droit et en font une condition de leur vote? Allons-nous rencontrer ici ces intérêts égoïstes, qui à une certaine époque ont tout paralysé et qu'on nous a tant reprochés à nous-mêmes? Faut-il que le mouvement grandiose de l'an passé, tant de milliers de nos frères morts pour sceller de leur sang la résurrection nationale, faut-il que tout cela, par une simple résolution des Chambres prussiennes, puisse être jeté à l'oubli des archives? Je respecte les droits des Chambres, je les aurais volontiers respectés dans

le passé, si dans ma conviction ils avaient pu se concilier avec l'existence de l'État prussien. Mais apprécie-t-on bien la gravité de l'état où nous sommes? Cet effort gigantesque échouerait donc ainsi, et l'on se consolerait du succès manqué encore une fois en disant : l'unité a avorté, elle se retrouvera, mais le droit budgétaire des Chambres prussiennes est sauvé, droit dont d'ailleurs, en bons patriotes, les députés n'useront jamais!

« Je me détourne de ces rêveries. On ne nous soupçonnera pas, je pense, de vouloir confisquer le droit du peuple à participer à ses affaires, d'aller contre le progrès et d'essayer de tuer le parlementarisme en opposant les parlements. Le gouvernement qui le tenterait, s'engagerait dans une réaction effrénée et des luttes incessantes. N'attendez d'aucune des dynasties allemandes qu'elle aborde l'œuvre nationale avec une telle hypocrisie. Mais une période de transition est nécessaire, pendant laquelle l'existence de l'armée fédérale n'aura pas à dépendre du hasard des majorités parlementaires. Pendant cette période même le budget ne sera pas dérobé à votre connaissance, mais il ne pourra être modifié que du consentement du généralissime de la Confédération.

« Quant à l'impôt fédéral je reconnais qu'il est susceptible de critiques, mais il y a des droits établis avec lesquels il fallait compter. *Constituons-nous vite,* l'avenir nous permettra de régulariser ces points de législation.

« Je toucherai en terminant quelques questions relatives à nos rapports avec l'Allemagne du Sud. Ils se dégageront aisément et sûrement de l'acte final de la Constitution. Nous avons d'ailleurs le *Zollverein* commun avec le Sud, et, s'il doit être conservé dans son étendue actuelle, nous ne pourrons pas ne pas créer des institutions organiques qui permettent aux Allemands du Sud de participer à la confection des lois douanières. Une fois créés, pensez-vous que ces organes communs puissent se soustraire à leur mission naturelle, qui sera d'étendre insensiblement leur compétence aux autres questions d'intérêt matériel, et même d'amener pour toute l'Allemagne maintes pratiques uniformes de législation?

« En ce qui touche la question de puissance, je tiens pour définitivement assurée contre toute attaque l'union du Nord et du Midi, dans toutes les occasions où il s'agira de la sécurité du territoire germanique.

« Je n'ai plus maintenant qu'à vous renouveler encore cette invitation : *Travaillons vite,* messieurs! mettons l'Allemagne en selle, elle chevauchera bien d'elle-même! »

Ce discours peut servir de spécimen du genre d'éloquence qui est particulier à M. de Bismarck. On est frappé tout d'abord par un ton de franchise qui ne permet pas de mettre en doute la sincérité de l'orateur. Mais si l'on résiste à cette impression première, si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit bien vite que cette franchise n'est qu'un masque, et que le discours tout entier n'est qu'une suite hardiment débitée de sophismes manifestes et de sous-entendus évidents.

Quoi qu'il en soit, il suffit pour le moment à faire taire les réclamations. Cela nous donne le droit de croire qu'elles ne tenaient pas beaucoup à se faire entendre.

L'article 1er du projet de Constitution, relatif au territoire fédéral donna aux Polonais et aux Danois l'occasion de protester contre leur introduction violente dans la Confédération. Le Parlement constituant de 1848, après de longs débats, avait adopté, grâce aux efforts et à l'éloquence de M. Henri de Gagern, l'article suivant : « Aucune partie de l'empire allemand ne pourra être réunie en un seul État avec des pays non allemands. » Armé de ce texte, M. Kantack, député Polonais, parla au nom de ses compatriotes et tâcha de faire comprendre à l'Assemblée la contradiction qui existait entre ses déclamations sur l'unité allemande, sur les droits de la nationalité allemande et son dédain pour les mêmes droits quand ils étaient invoqués par des hommes de nationalité différente. M. de Bismarck, aux applaudissements unanimes, lui répondit avec une ironie cruelle en lui disant que l'usage que la Pologne avait fait autrefois de sa liberté ne lui donnait pas le droit de la réclamer aujourd'hui, qu'il n'y avait que des fous pour espérer que la Pologne pût jamais recouvrer son indépendance et se constituer en république; que d'ailleurs

les protestations venaient uniquement d'une petite minorité de nobles, des employés des seigneurs et de quelques artisans, qui de temps en temps éprouvaient le besoin de faire une levée de boucliers et de se mettre en scène; que, tout au contraire, les paysans polonais avaient toujours résisté aux émeutes, et que leurs fils, en combattant fidèlement et courageusement sur les champs de bataille du Danemark et de la Bohême pour la Prusse et l'Allemagne, avaient par là conquis le droit à l'honneur de faire partie de la Confédération germanique.

MM. Kryger et Ahlman, députés du Schleswig du Nord, demandaient que la question danoise fût réservée jusqu'à ce que l'on pût appliquer l'article du traité de Prague, qui consacrait leur droit à être consultés. M. de Bismarck répliqua qu'il n'y avait rien à réserver, que la Constitution fixait définitivement les frontières de la Confédération, que celles du Schleswig allemand resteraient telles qu'elles avaient été déterminées par le traité de Vienne, puisqu'il n'y avait pas eu à cet égard de stipulations nouvelles; que d'ailleurs l'empereur d'Autriche aurait seul le droit de demander l'exécution totale du traité de Prague; que ce traité ne déterminait pas les populations dont le vote devait être demandé, et que par conséquent le gouvernement prussien n'avait dans tout cela d'autre règle d'action à suivre que son intérêt et le soin de sa sécurité.

Le Parlement constituant de la Confédération du Nord avait du reste répondu avant M. de Bismarck à ces réclamations des nationalités opprimées, par un unanime éclat de rire. Le *Dagbladet* du 10 novembre 1867 constate en effet que les réclamations des Danois n'ont jamais manqué d'exciter au Parlement, et sur tous les bancs, la plus vive hilarité : « C'est une chose des plus comiques, dit-il, pour les députés allemands que 200 000 Danois qui croient pouvoir en appeler à leur bon droit. Invoquer les traités contre la Prusse leur paraît une naïveté si bouffonne, que c'est à qui en fera des gorges chaudes. » Hélas! nous devions les entendre, nous aussi, ces ricanements de la force insolente, lorsque les députés de l'Alsace-Lorraine

sont allés à Berlin joindre leurs protestations à celles des Polonais et des Danois! M. de Bismarck, en ajoutant ses ironies à ces ricanements, n'a fait que fournir un argument nouveau à ceux qui accusent les Allemands du Nord de n'avoir ni le sentiment du droit ni celui de l'humanité, et malgré leurs belles théories et leurs grands mots, de ne connaître trop souvent dans la pratique d'autre mobile qu'un grossier et insolent égoïsme.

Aussi, après avoir ri des protestations des Polonais et des Danois, se plaignèrent-ils amèrement que le Luxembourg ne fût pas compris parmi les territoires appartenant à la Confédération. Il fallut que M. de Bismarck leur expliquât qu'on ne pouvait pas après tout forcer d'entrer dans la Confédération les souverains et les peuples qui voulaient y rester étrangers.

La discussion du titre II, sur la législation fédérale, ne prit que 3 séances. La question de l'indigénat fut renvoyée à une loi future et plus explicite. On rejeta à une grande majorité une proposition de M. de Schulze-Delitsch qui demandait une déclaration des droits fondamentaux du citoyen dans tous les Etats allemands. M. de Bismarck ne pouvait consentir à une discussion qui aurait fatalement ramené les esprits sur les questions qui se rapportent à la liberté, et qui aurait pu aboutir à certaines déterminations de droits toujours gênant pour les gouvernements qui n'aiment pas les résistances. L'assemblée, du reste, partageait si complétement ces sentiments que, dans cette même discussion, elle ajouta au projet de M. de Bismarck un article essentiel au système et qu'il avait oublié, celui qui confère à la Présidence le droit de *veto* à l'égard de toute mesure nouvelle, concernant l'organisation militaire, sur laquelle le Conseil fédéral ne serait pas unanime, c'est-à-dire qui ne serait pas acceptée par la Prusse.

A propos des titres III et IV, la gauche réclama à trois reprises et très-vivement la création d'un ministère fédéral et responsable. M. de Bismarck aurait mieux aimé la ruine de la Confédération que l'adoption d'une pareille prétention. M. de Bismarck ne peut pas supporter d'avoir des collègues. Il s'empressa de déclarer qu'il prenait sur lui toutes les responsabilités qu'on

voudrait, mais qu'il ne les partagerait avec personne. Pourquoi ? Il ne le dit pas tout d'abord. Il se contentait de répéter qu'on ne pouvait demander un ministère à 22 États et que le demander à un seul, ce serait médiatiser les autres, comme si la chose n'était pas faite et bien faite par la supériorité même des attributions reconnues au roi de Prusse comme président, et au premier ministre de Prusse comme chancelier de la Confédération. En somme, la question pour M. de Bismarck était surtout de sauver son indépendance, celui de tous ses intérêts qui lui était certainement le plus cher. Il ne craignit pas même de le déclarer nettement : « Quiconque, dit-il, a fait partie d'un ministère ou s'est trouvé à la tête d'un conseil de ministres, et a dû prendre des résolutions sous sa propre responsabilité ne craint point cette responsabilité, mais il redoute la tâche de persuader à sept personnes qu'il a raison de vouloir ce qu'il veut. C'est un bien autre labeur que de gouverner un État. Tous les membres d'un conseil de ministres ont leurs fermes et loyales convictions, chacun d'eux est entouré d'une nuée de conseillers, qui de même ont leurs convictions, et le président du conseil, s'il en a le temps, doit se donner la peine de convaincre chacun de ces conseillers qui ont l'oreille de chacun de ses collègues. Quel métier! Non, vous ne rendriez pas ma tâche plus facile en m'adjoignant un conseil de ministres, et si vous voulez trouver un chancelier qui consente à accepter des collègues, cherchez ailleurs. Je me fonde sur mon droit constitutionnel. J'ai accepté l'office tel qu'il est défini dans la Constitution. Le jour où j'aurais un collègue, ce collègue serait mon successeur. »

Devant cette résistance, le *Reichstag* céda. Le ministère responsable fut repoussé par 140 voix contre 124.

Le titre V, relatif au Parlement, fut vivement discuté. Quelques objections furent soulevées contre le suffrage universel et direct. M. de Bismarck en prit occasion pour faire montre de son zèle pour la liberté. Il alla même jusqu'à attaquer la loi électorale prussienne qui partage les électeurs en trois classes. Il la traita d'insensée et de misérable parce qu'elle réunit d'une façon arbitraire des groupes d'électeurs qui n'ont aucun rap-

port les uns avec les autres. Quant aux élections indirectes, il déclara simplement qu'elles étaient à ses yeux des élections falsifiées. Comment après cela mettre en doute la sincérité de son libéralisme? Il est vrai qu'il ne mit pas moins d'ardeur à repousser deux autres propositions de la gauche qui demandaient l'éligibilité pour les fonctionnaires et la fixation d'une indemnité à allouer aux députés. En Prusse, les fonctionnaires ont certaines garanties d'indépendance qui leur permettent de n'être pas les simples échos des volontés du gouvernement, et d'un autre côté leurs connaissances spéciales les rendent très-utiles dans les discussions parlementaires. Quant au principe de l'indemnité, il découle logiquement de l'institution du suffrage universel, puisque, sans indemnité, les riches seuls peuvent accepter les fonctions de députés. Si donc M. de Bismarck avait eu pour le suffrage universel et pour la liberté un zèle aussi sincère qu'il le disait, il eût dû s'empresser d'accueillir ces deux motions. Il fit juste le contraire, sans s'inquiéter de la logique. Le parlement refusa de s'associer à cette contradiction qui mettait en si beau jour la vanité des déclarations libérales du chancelier; il vota et l'égibilité des fonctionnaires et le principe de l'indemnité. Puis il ajouta encore au projet quelques autres dispositions conçues dans le même esprit, le scrutin secret pour les élections, la liberté des comptes-rendus des discussions, les immunités parlementaires.

Sur la question de l'organisation militaire, celle qui lui tenait le plus au cœur, dont le roi Guillaume faisait une question en quelque sorte personnelle, M. de Bismarck fut encore battu. On consentait bien à traverser une période de dictature, mais on n'entendait pas qu'elle se prolongeât indéfiniment. Le projet de Constitution portait que l'effectif et le budget militaires seraient fixés par périodes décennales. On acceptait les chiffres proposés, mais on ne voulait pas se lier pour dix ans. On demandait un terme plus rapproché. La majorité se rallia à l'amendement de M. Forkenbeck qui proposait de partager le différend et de fixer pour limite l'année 1871. Il fut voté par 137 voix contre 125. On dut s'occuper ensuite d'acorder avec cette décision les dispositions fi-

nancières afférentes. Le projet disait : « *Il sera mis à la disposition du chef de guerre fédéral 225 thalers par homme de l'effectif de paix.* » M. Forkenbeck proposa d'ajouter : « *jusqu'au 31 décembre 1871, après quoi le budget sera voté par une loi.* » Cet amendement fut voté par 138 contre 130. Ce vote entraîna le remaniement complet du chapitre relatif aux finances fédérales, qui avaient été calculées d'après les dispositions militaires, repoussées par le Parlement.

La discussion relative aux rapports avec les États du Sud fut également très-vive et parfois violente. La veille de cette discussion, le 9 avril, le comte de Solms-Laubach, dans une interpellation, avait exposé la situation de la Hesse-Grand-Ducale et montré la nécessité où elle se trouvait, selon lui, d'entrer dans la Confédération du Nord; il avait rappelé que les Chambres hessoises avaient ajourné à la constitution définitive de cette confédération la question de savoir si l'on engagerait le grand-duc à y adhérer. Il croyait le moment venu de prendre une décision à cet égard. En conséquence, il demanda au chancelier s'il existait des empêchements à l'accession de la Hesse. M. de Bismarck se tint sur la réserve, déclarant que ses sentiments de loyal confédéré ne lui permettaient pas d'anticiper sur les décisions du gounement hessois par une déclaration quelconque. Ce fut en quelque sorte le prologue de la discussion, et l'on put dès lors prévoir quelle serait l'attitude gardée par le chancelier. En somme, la Prusse, c'est-à-dire M. de Bismarck, ne tenait pas à des accessions trop hâtives qui menaçaient d'introduire dans le Parlement des éléments d'opposition redoutables. Et d'un autre côté, il ne pouvait confesser publiquement qu'il subordonnait l'unité de l'Allemagne à ses convenances particulières. M. Schrœder, qui n'avait pas à tenir compte de ces considérations personnelles, demandait que l'entrée des États du Sud eût lieu sans conditions, par le seul fait d'accepter la Constitution. M. Dunker écartait de même toute condition, mais laissait au Parlement le soin de régler le mode d'accession. MM. Lasker et Miquel vinrent au secours de M. de Bismarck et proposèrent d'ajouter au projet la proposition suivante : « L'entrée des

États du Sud ou de l'un d'eux dans la Confédération aura lieu *sur la proposition de la Présidence fédérale,* par voie de législation fédérale. » M. de Bismarck à la fin prit la parole : « Le Gouvernement, dit-il, n'est pas opposé aux tendances de l'amendement Miquel, mais il ne peut l'appuyer. Il est, à son avis, contraire à l'article 4 du traité de Prague, et pas plus que pour la Hesse, il ne veut anticiper sur les négociations éventuelles, ni préjuger la détermination des États du Sud. L'article 4 d'ailleurs ne précise pas la nature des liens à établir, mais il prévoit une organisation nouvelle de toute l'Allemagne sans l'Autriche. Je prévois et je désire l'entrée des États du Sud dans l'Union, mais je ne la crois pas très-prochaine. L'Union des États du Sud, où l'on voit tant de dangers, me paraît comme une transition à l'unité germanique. Quand une fois l'Union du Sud sera créée, si elle y parvient jamais, quand il y aura d'un côté un parlement du Nord fondé sur une base nationale, et de l'autre un parlement du Sud, ces deux parlement ne pourront rester séparés, pas plus que les flots de la mer Rouge après le passage des Israélites. L'union avec le Sud aura la sanction de l'histoire; mais on ne peut en préjuger ni les conditions ni le moment. On ne veut pas provoquer de dissentiment avec l'Autriche. Toutefois, dans la pratique, l'amendement Miquel n'engageant pas les gouvernements confédérés, je ne crois pas devoir le repousser péremptoirement en leur nom. » Il prévoyait bien que l'amendement serait voté, même contre sa volonté. Il le fut en effet à une forte majorité. M. de Bismarck n'avait voulu que couvrir sa retraite.

La discussion était achevée. On vota en première lecture l'ensemble de la Constitution.

Cependant tout n'était pas fini. Restait à savoir si le *Bundesrath* ratifierait les décisions du *Reichstag*. Les commissaires des gouvernements se réunirent le lendemain même du vote de la Constitution. Pour ne pas trop faire sentir dès l'abord au *Reichstag* son impuissance, on décida d'accepter toutes les modifications de détail proposées par lui, mais on rejeta nettement les deux seules qui fussent importantes, l'indemnité des

députés et le vote du budget militaire par le Parlement. Le roi Guillaume entendait rester maître de toutes les forces militaires de la Confédération, et M. de Bismarck ne se souciait pas de revenir dans cinq ans recommencer cette éternelle discussion.

A cette nouvelle, l'inquiétude fut grande. On voyait déjà recommencer la période des conflits, on parlait de dissolution du Parlement. On n'eut pas besoin de recourir à ces moyens extrêmes. Le Parlement fit encore ce sacrifice à l'unité. Il ne s'agissait que de trouver un biais qui sauvât les apparences. A l'article qui fixait l'effectif sur le pied de paix, on ajouta : « Après le 31 décembre 1871, la contribution de 225 thalers par soldat, continuera à être versée par chaque État à la caisse fédérale. Pour la calculer, on s'en tiendra à l'effectif de paix fixé provisoirement par la Constitution *jusqu'à ce qu'il ait été changé par une loi fondamentale.* » Or comme il dépendait du *Bundesrath*, c'est-à-dire de la Prusse, que cette loi fondamentale ne pût jamais être adoptée, cette addition ne changeait absolument rien à la situation, et ne faisait que masquer la déroute du *Reichstag* derrière la perspective d'un conflit entre les députés allemands et le roi de Prusse.

Quoi qu'il en soit le Parlement céda, M. de Bismarck ayant pris soin de déclarer que, si les députés persistaient dans leurs votes précédents relativement à l'indemnité et au budget militaire, tout accord serait impossible. D'ailleurs à ce moment-là même, le gouvernement français, avec son habileté et son à-propos ordinaires, rendait à M. de Bismarck et à la Prusse le service de détourner les esprits de ces difficultés intérieures en les attirant d'un autre côté.

L'affaire du Luxembourg venait d'éclater et de faire disparaître dans une préoccupation commune et dans un intérêt supérieur d'orgueil national toute division de parti. M. de Bismarck, comme toujours, sut mettre à profit cette excitation.

La Constitution révisée fut adoptée par 230 voix contre 53. La session fut close solennellement le 17 avril. Elle avait duré moins de deux mois. « Travaillons vite, » avait dit le roi. « Travaillons vite, » avait répété

M. de Bismarck. C'était comme un mot d'ordre. Le *Reichstag* avait donc travaillé vite. En cinquante jours il avait donné une Constitution à l'Allemagne.

Le 29 avril 1867 le *Landtag* de Prusse se réunit en session extraordinaire pour examiner et voter la Constitution fédérale : « Vous y trouverez, dit le discours d'ouverture, quelques amoindrissements de vos attributions pour les affaires qui se rapportent aux intérêts généraux de la Confédération, mais le peuple n'aura à renoncer à aucun de ses droits. Il les confiera au Parlement. »

La discussion dura deux jours, et la Constitution fut acceptée par 227 voix contre 93. A la Chambre des seigneurs la discussion fut encore plus rapide. Ce n'est pas cependant qu'on fût enchanté. On regrettait que la Constitution n'eût pas institué une Chambre haute, on redoutait le suffrage universel, on se plaignait du silence gardé sur les priviléges des princes et comtes médiatisés. En somme on était mécontent, mais encore plus convaincu qu'il ne servirait à rien de le manifester. En conséquence, la Constitution fut votée à l'unanimité.

Les Chambres des autres États confédérés la votèrent également avec plus ou moins de résignation. La Prusse était en selle, il ne lui restait plus qu'à chevaucher.

CHAPITRE VI

RAPPORTS DE L'ALLEMAGNE AVEC LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES. AFFAIRE DU LUXEMBOURG.

Il est difficile de se faire une idée du degré d'imbécillité où était descendue la diplomatie napoléonienne. A l'hébêtement, au ramollissement moral et physique du chef de la dynastie, résultat naturel d'une longue vie de débauches, s'ajoutait dans la circonstance présente une cause particulière d'imprudences et d'erreurs. M. de Bismarck, pendant son séjour à Paris et à Biarritz, avait si bien su gagner la confiance de Napoléon, il l'avait si bien habitué à prendre pour vérités toutes ses paroles, qu'il l'avait mis au point d'accepter sans difficulté les rôles les plus ridicules.

S'il faut en croire certaines dépêches publiées en juillet 1870 par le *Times*, et qui, affirme-t-on, avaient été communiquées par M. de Bismarck, Napoléon n'aurait vu dans la guerre de 1866 qu'une occasion de faire des conquêtes faciles en vendant à l'un ou à l'autre des adversaires son secours ou même sa neutralité. C'est à la Prusse qu'il se serait d'abord adressé. Il demandait tantôt le Luxembourg, tantôt les frontières de 1814 avec Landau et Sarrelouis, parfois même il parlait de rectifications du côté de la Suisse et du Piémont. Au mois

de mai 1866, au moment même où il négociait avec l'Autriche, il proposait à M. de Bismarck une alliance offensive et défensive. D'abord on devait porter devant un Congrès la double question de la cession de la Vénétie à l'Italie et celle des duchés à la Prusse. Mais si le Congrès se séparait sans avoir tout réglé, une alliance devait être conclue entre la France et la Prusse, aux termes de laquelle, dès que celle-ci aurait commencé les hostilités, l'empereur aurait déclaré la guerre à l'Autriche et aurait marché contre elle avec 300,000 hommes. A la suite de cette guerre la paix n'aurait pu être conclue qu'aux conditions suivantes : restitution de la Vénétie à l'Italie, liberté laissée à la Prusse de s'annexer sept ou huit millions d'âmes et d'introduire dans la Confédération les réformes qu'elle voudrait, cession à la France des territoires allemands compris entre la Moselle et le Rhin. M. de Bismarck refusa, au risque d'indisposer Napoléon et malgré l'avis contraire du négociateur italien, le général Govone.

C'est alors que le gouvernement français se retourna du côté de l'Autriche. Celle-ci, dès le 4 mai, lui avait proposé, pour prix de sa neutralité et de celle de l'Italie, de lui remettre la Vénétie, à condition qu'il la rendrait au roi Victor Emmanuel après la guerre, mais dans le cas seulement où l'Autriche pourrait s'emparer de la Silésie. Le gouvernement italien avait repoussé cet arrangement. L'empereur Napoléon n'en restait pas moins à l'affût des événements, dans l'espoir que la guerre qui allait commencer pourrait lui fournir quelque occasion imprévue. Il avait également noué des négociations avec les États du Sud et leur avait laissé entrevoir que, le cas échéant, il ne serait pas éloigné d'intervenir. En réalité, il n'en avait nullement l'intention. Le désarroi dans lequel l'expédition du Mexique avait jeté l'organisation militaire de la France lui imposait presque fatalement la neutralité. Mais, fidèle à ses habitudes, il tenait à avoir un pied dans tous les camps et une intrigue dans tous les partis, afin de pouvoir réclamer sa part de la victoire, de quelque côté qu'elle se déclarât.

Après Sadowa l'Autriche demanda la médiation de la

France. Le cabinet des Tuileries s'empressa d'intervenir, au grand déplaisir du roi Guillaume qui convoitait la Saxe et plusieurs provinces de l'empire d'Autriche, à la grande colère des patriotes allemands qui ne comprenaient pas que la France s'arrogeât le droit de s'immiscer dans leurs affaires. M. de Bismarck seul y voyait un double avantage. Il y trouvait à la fois et des arguments pour réfréner la passion conquérante du roi et un moyen de faire accepter l'hégémonie prussienne, par la crainte et la répulsion qu'inspiraient à l'Allemagne les prétentions du gouvernement français. Il savait que la France n'était pas en mesure d'imposer ses volontés par les armes, et que l'empereur, comme il l'avait déclaré dans un conseil des ministres tenu le 11 juillet, ne voulait ni de la guerre ni même d'une démonstration armée dont les conséquences pouvaient être dangereuses. D'un autre côté, le ministre prussien comprenait parfaitement qu'à vouloir tout englober d'un coup on risquait de tout manquer. S'il s'était agi de faire réellement l'unité allemande, comme Cavour avait fait l'unité italienne, sans arrière-pensée, en s'inspirant uniquement des aspirations nationales, il n'y eût eu ni difficultés ni dangers à craindre. Mais M. de Bismarck savait bien qu'il s'agissait de toute autre chose ; il n'était pas fâché que la diplomatie impériale, en lui imposant la ligne du Main et la reconnaissance d'une Union du sud qu'il savait impossible, lui fournît le prétexte dont il avait besoin pour ne pas introduire dans la Confédération prussienne qu'il méditait des éléments aussi discordants que la Bavière et le Wurtemberg. Il sentait qu'il aurait déjà bien assez à faire pour le moment de triompher des réclamations libérales des progressistes prussiens, des protestations des députés des États conquis et annexés ou violentés. Il voulait se réserver au moins le temps de dompter les oppositions, d'assimiler les éléments nouveaux, de discipliner les forces qu'il pourrait plus tard mettre en ligne, quand le temps serait venu d'introduire dans la Confédération l'Allemagne tout entière.

Sans l'intervention française il eût été fort embarrassé de contenir les convoitises du roi et surtout d'expliquer

pourquoi il refusait l'accession du midi à la ligue du nord. La diplomatie des Tuileries lui rendait donc un véritable service, d'autant plus agréable qu'il n'exigeait aucune reconnaissance. Elle secondait ses projets par les efforts même qu'elle faisait pour les contrarier.

M. de Bismarck ne s'inquiétait pas davantage des droits que l'empereur Napoléon avait fait reconnaître aux États de l'Allemagne du Sud, par l'article IV du traité de Prague. Cet article portait que « ces États auraient le droit de former une Confédération particulière, ayant une existence nationale indépendante, dont les rapports avec la Confédération du Nord devaient être déterminés par un arrangement ultérieur. Il savait bien que ces États ne pourraient guère user du droit qu'avait tenu à leur garantir le machiavélisme naïf de la diplomatie française. Au moment même où Napoléon III se donnait la satisfaction platonique d'imposer cette barrière à l'ambition prussienne, des traités secrets d'alliance offensive et défensive conclus le 13 août avec le Wurtemberg, le 17 avec le grand duché de Bade, le 22 avec la Bavière, assuraient à la Prusse, en cas de guerre, le concours des troupes des trois principaux États du Sud et plaçaient leurs armées sous le commandement direct du roi Guillaume. C'est-à-dire, comme l'écrivait M. de Beust dans une dépêche du 25 mai 1867 au comte de Trauttmansdorf, que « les clauses du traité de Prague étaient violées au profit de la Prusse avant même qu'elles fussent écrites. »

M. de Bismarck était donc bien tranquille de ce côté et bénissait le ciel de lui avoir donné des adversaires si commodes.

D'un autre côté, l'empereur ne renonçait pas à l'idée d'obtenir de la Prusse certaines concessions territoriales. Pour cela il avait besoin de la ménager. En compensation du mal qu'il croyait lui faire par son intervention en faveur de la Saxe et des États du Sud, il agit activement auprès de l'Autriche pour la décider à ne pas prolonger la lutte et à accepter sa défaite, comme lui-même devait l'accepter après Sedan. Ce fut l'ambassadeur impérial, le comte Benedetti, qui eut l'honneur de remporter cette victoire sur l'empereur d'Autriche.

Devant des hésitations nouvelles de l'empereur François Joseph, il intervint une seconde fois. Enfin, grâce à ses efforts, les négociations purent s'engager sérieusement, mais on ne l'invita pas à y prendre part. Loin de là, M. de Bismarck usa de mille artifices pour l'en tenir éloigné.

Puis, quand tout fut réglé, quand la Prusse n'eut plus à craindre d'embarras ni de résistance de la part de l'Autriche, quand sa victoire lui fut bien acquise et que cette ivresse d'orgueil national qui monte toutes les têtes après les succès militaires eut gagné l'Allemagne entière, alors l'habile homme qui gouvernait la France jugea le moment venu de présenter à son tour la carte à payer. Il réclama le prix de sa neutralité, convaincu que la Prusse ne pourrait le lui refuser. L'ambassadeur français demanda si la France ne devait pas espérer une rectification de frontières sur le Rhin. M. de Bismarck répondit qu'il lui paraissait difficile de faire accepter au roi une pareille idée, que cependant il le préparerait de son mieux à accueillir ces ouvertures. M. Benedetti affirme que le ministre prussien aurait fait entendre qu'une juste indemnité serait peut-être possible dans la Bavière Rhénane. Il communiqua cette réponse à Paris, et reçut de M. Drouin de l'Huys la mission de soulever officiellement la question de compensation et de soumettre au cabinet prussien le projet d'un traité, dont le texte, d'après M. Ludwig Hahn, aurait été celui-ci : « L'Empire français rentre en possession des portions de territoires appartenant aujourd'hui à la Prusse, qui avaient été comprises dans la délimitation de la France en 1814. La Prusse s'engage à obtenir du roi de Bavière et du Grand Duc de Hesse, sauf à fournir à ces princes des dédommagements, la cession des portions de territoire qu'ils possèdent sur la rive gauche du Rhin et à en transférer la possession à la France. Sont annulées toutes les dispositions rattachant à la Confédération germanique les territoires placés sous la souveraineté du roi des Pays-Bas, ainsi que celles qui sont relatives au droit de garnison dans la forteresse de Luxembourg. » On prétend même que les réclamations de la France ont dû être présentées encore sous

une autre forme et que même il a été formellement question de la cession de Mayence.

M. Benedetti, connaissant le tempérament du ministre prussien, et voulant laisser à la réflexion le temps d'atténuer la première impression, aurait envoyé la copie de ce projet avec le billet suivant : « En réponse aux communications que, par suite de notre entretien du 26 juillet à Nikolsbourg, j'ai expédiées à Paris, je reçois de Vichy le plan d'une convention secrète dont vous trouverez ci-joint la copie. Je m'empresse de porter ce document à votre connaissance, afin que vous puissiez l'examiner à loisir. Je suis du reste à votre disposition pour le discuter, quand vous jugerez le moment venu. » Le lendemain aurait eu lieu un entretien dans lequel M. Benedetti aurait essuyé en refus net et catégorique. C'est du moins ce qu'affirma M. de Bismarck dans un discours prononcé au *Reichstag* le 2 mai 1871 : « On sait, dit-il, que le 6 août 1866 j'ai été dans le cas de voir entrer chez moi l'ambassadeur français pour me poser en peu de mots cet ultimatum : ou de céder Mayence ou de m'attendre à une déclaration de guerre. Naturellement je n'ai pas hésité une seconde à répliquer : Alors c'est la guerre. » Benedetti aurait répondu que, malgré son désir d'éviter la guerre, il ne pourrait faire autrement que d'engager l'empereur à maintenir ses prétentions, car la dynastie impériale était menacée, si l'on ne parvenait à trouver pour l'opinion publique en France une satisfaction du genre de celle qui était demandée. « Vous ferez bien de réfléchir, aurait répliqué M. de Bismarck. Dans certaines conditions une pareille guerre pourrait bien amener une révolution, et l'on verrait alors quel est le plus solide, du trône de Napoléon ou de celui du roi Guillaume. »

M. Vilbort, dans son livre intitulé *L'œuvre de M. de Bismarck,* raconte que le 7 août 1866, au moment de quitter M. de Bismarck, qui venait d'avoir un entretien de trois heures avec M. Benedetti, il lui dit : « M. le ministre, voulez-vous me permettre de vous adresser une question singulièrement indiscrète : Est-ce la paix ou la guerre que j'emporte à Paris? » M. de Bismarck répondit vivement : « L'amitié, l'amitié durable avec la

France! j'ai le ferme espoir que la France et la Prusse formeront désormais le dualisme de l'intelligence et du progrès. » Cependant, ajoute M. Vilbort, il m'avait paru surprendre un étrange sourire sur les lèvres d'un homme destiné à marquer grandement sa place dans la politique prussienne, le conseiller privé baron de Keudell. J'allai chez lui le lendemain et lui avouai combien ce sourire m'avait intrigué : « Vous partez pour la France ce soir, me dit-il. Eh bien! engagez-vous sur l'honneur à garder jusquà Paris le secret que je vais vous apprendre. Avant quinze jours nous aurons la guerre sur le Rhin, si la France persiste dans ses revendications territoriales. Elle nous demande ce que nous ne pouvons ni ne voulons lui donner. La Prusse ne cèdera pas un pouce du sol germanique; nous ne le pourrions pas sans soulever contre nous l'Allemagne tout entière, et s'il le faut, nous la soulèverons contre la France plutôt que contre nous. »

L'Empire, poursuivi par le crime de son origine, était, par cette fatalité, condamné à ne jamais pouvoir s'affermir. Comme un nageur qui lutte contre un courant et qui ne peut s'arrêter sans être emporté, il lui fallait chercher incessamment des moyens d'occuper, de détourner les esprits, de flatter les passions, de rompre ce courant d'indignation et de mépris dans lequel il se sentait plongé. Il voyait bien que l'accroissement subit de la puissance prussienne était un coup dangereux porté à son propre prestige; que sans le désarroi de notre armée, désorganisée par la désastreuse et imbécile expédition du Mexique, sans la dilapidation chronique de nos finances épuisées en fantaisies ruineuses, la France ne se serait pas trouvée désarmée en face de l'audacieuse tentative de M. de Bismarck et aurait pu maintenir son influence en Europe; que par conséquent le pays était autorisé à faire retomber directement sur l'empereur la responsabilité de sa déchéance. Aussi ne pouvait-il se résigner à la pensée de renoncer à ces compensations, dont il avait besoin pour se relever dans l'opinion publique et qu'on lui refusait d'autant plus résolûment qu'on le savait hors d'état de passer des paroles à l'action.

En somme, tout cela ne servait et ne pouvait servir qu'à faciliter la prussification de l'Allemagne en assurant aux arguments et aux insinuations de M. de Bismarck la complicité du patriotisme allemand. Grâce à l'insistance de Napoléon à réclamer des compensations aux dépens mêmes de ces États qu'il avait eu la prétention de protéger, le ministre prussien se trouvait tout naturellement amené à fortifier avec eux son alliance ou plutôt à les river plus solidement à la Prusse. Les traités secrets du mois d'août obligeaient simplèment les États du Sud à placer, *en cas de guerre*, leurs troupes sous le commandement du roi de Prusse. On leur fit comprendre que pour mieux protéger leur indépendance, il importait : 1° que leurs troupes fussent organisées à la prussienne; 2° que, « en temps de paix comme en temps de guerre, elles restassent comme division entière dans l'effectif des corps de l'armée royale prussienne et fussent ainsi placées sous le commandement suprême de S. M. le roi de Prusse. » Un traité dans ce sens fut conclu, le 7 avril 1867, avec la Hesse grand-ducale. De plus, quant à ce qui regarde Mayence, « l'usage du territoire grand-ducal, dans les environs de la forteresse, fut mis, pour les exercices militaires, à la disposition de la garnison prussienne. » Et dans le cas où les événements militaires exigeraient une garnison trop nombreuse pour que les casernes et les baraques de Mayence pussent la contenir, ou bien s'il était nécessaire de réunir autour de cette place une masse considérable de soldats fédéraux, « ces troupes devaient être cantonnées dans les localités avoisinant Mayence, de la même manière que cela aurait lieu pour des troupes grand-ducales. »

A Munich, M. de Pfordten, mal vu de M. de Bismarck, fut remplacé par le prince de Hohenlohe, dont les sympathies prussiennes étaient connues, et le 29 janvier 1867, le nouveau ministre déclara à la Chambre des députés bavarois, que « la Bavière avait besoin d'une protection; qu'elle devait s'appuyer sur une grande puissance et que cette grande puissance ne pouvait être que la Prusse. » Le même jour, dans une circulaire adressée aux autres États du Sud, le prince de Hohen-

lohe affirmait qu'il était « grandement temps, pour protéger les États du Sud-Ouest contre les dangers extérieurs et intérieurs, de remplacer par une nouvelle organisation militaire celle qui avait existé jusqu'alors. » En conséquence, la Bavière invitait ces États à se joindre à elle pour « augmenter autant que possible leurs forces défensives par une organisation militaire établie sur les principes de l'organisation prussienne. » Les quatre États réunis en conférence à Stuttgard signèrent le 5 février un protocole portant qu'il y avait lieu « d'inviter les Chambres des quatre États à augmenter autant que possible leurs armements, en appliquant les bases de l'organisation prussienne. »

Le 11 septembre 1867, la Chambre des députés du grand duché de Bade votait une adresse où l'on trouve ceci : « Nous considérons la réforme du système militaire de l'Allemagne du Sud, sur la base de l'obligation générale du service et en étroite union avec l'organisation militaire prussienne, ainsi que la mise de nos troupes sous la direction éprouvée de la Prusse, comme indispensables pour rendre notre patrie commune aussi puissante par les armes que sa position au milieu des grandes puissances militaires et sa mission politique en Europe le réclament. »

Tous les journaux à la dévotion de M. de Bismarck travaillaient avec ardeur à exaspérer l'opinion publique contre la France, à exagérer les dangers dont les « vents d'ouest » menaçaient la patrie commune, pendant que, au *Reichstag*, M. de Bismarck, au nom du danger commun, étendait la main du roi de Prusse sur l'Allemagne entière et confisquait toutes les libertés au profit d'une « dictature nécessaire. » C'était partout la même préoccupation. A force de regarder sur les bords du Rhin le fantôme de l'invasion, on ne voyait pas l'envahissement bien autrement dangereux du militarisme prussien, qui, sous prétexte de sauvegarder la sécurité commune, mettait toutes les forces de l'Allemagne au service des ambitions et des fantaisies omnipotentes d'un homme qui fatalement devait un jour ou l'autre en abuser, par cela même que son pouvoir ne reposait pas sur la liberté. Si le roi de Prusse s'est emparé si facilement

de toutes les forces allemandes, la faute en est avant tout à l'inintelligence de la diplomatie impériale; si les désastres de la guerre de 1870 sont devenus possibles, nous le devons surtout à l'imbécillité égoïste d'un despote qui, pour sauver son pouvoir et sa dynastie de la réprobation soulevée contre lui, n'a rien vu de mieux que d'exciter contre la France les légitimes susceptibilités d'une nation jalouse de son indépendance et justement inquiète pour l'intégrité de son territoire. C'est à ces inquiétudes qu'elle a fait le sacrifice de sa liberté. En vain les progressistes de Berlin protestèrent dans un manifeste du 31 août 1867, déclarant que le suffrage universel a été donné au peuple sans sa condition essentielle, la liberté; en vain ils reprochèrent à la majorité du *Reichstag* constituant de n'avoir pas inscrit les droits de la nation dans la Constitution fédérale; en vain ils se plaignirent que plusieurs des prérogatives garanties par la Constitution prussienne et par les chartes de plusieurs autres États de l'Allemagne du Nord avaient été sacrifiées. Ils étaient impuissants contre l'émotion qu'avait jetée dans les esprits la maladroite ingérance du gouvernement français dans les affaires allemandes. « Nous aussi, disaient-il, nous sommes fiers des victoires que notre peuple en armes a remportées, mais nous estimons bien plus encore les victoires que le peuple remporte par le travail de la paix, par les armes de l'esprit, par la force du droit. Nous aussi nous sommes prêts à faire des sacrifices quand la patrie est en danger, mais c'est justement parce que nous désirons diminuer le danger, que nous voulons fonder le progrès de la nation, non pas seulement sur la force, mais sur l'union des cœurs et avant tout sur la liberté! » Cet appel à la lutte sur le terrain légal contre un pouvoir qui abusait des entraînements du patriotisme pour confisquer la liberté et les droits du peuple, ne trouvait d'écho que parmi l'élite de la population. Les progressistes, dont le triomphe eût assuré la paix sans rien coûter à la dignité d'aucun des deux peuples, étaient désarmés par les sottes intrigues d'un Machiavel en enfance. Le résultat final de toutes ces négociations peut se résumer en deux lignes : La liberté

de l'Allemagne et la sécurité de la France furent sacrifiées à la fois aux intérêts d'une dynastie, qui devait périr précisément par ce qu'on faisait pour la sauver.

Cependant l'empereur, dont toutes les tentatives avaient été repoussées, et qui n'en sentait que mieux le besoin de ne pas paraître battu, essaya à la fois de se consoler et de donner le change à l'opinion, en écrivant à M. de La Valette que « l'on avait agi contrairement à ses instructions, » en rejetant sur son ministre, Drouyn de Lhuys, toute la responsabilité des négociations entreprises et des échecs subis, et en publiant sous le nom de ce même La Valette, qu'il venait d'appeler au ministère des affaires étrangères, cette célèbre circulaire du 16 octobre 1866, où on lisait : « Dans le passé, que voyons-nous? Après 1815, la Sainte-Alliance réunissait tous les peuples, depuis l'Oural jusqu'au Rhin. La Confédération Germanique comprenait avec la Prusse et l'Autriche quatre-vingts millions d'habitants; elle s'étendait depuis Luxembourg jusqu'à Trieste, depuis la Baltique jusqu'à Trente, et nous entourait d'une ceinture de fer, soutenue par cinq places fortes fédérales; notre position stratégique était enchaînée par les plus habiles combinaisons territoriales... Il n'est pas contestable que pendant quarante années la France a rencontré debout et contre elle la coalition des trois cours du Nord, unies par le souvenir des défaites et des victoires communes, par des principes analogues de gouvernement, par des traités solennels et des sentiments de défiance envers notre action libérale et civilisatrice. Si maintenant nous examinons l'avenir de l'Europe transformée, quelles garanties présente-t-il à la France et à la paix du monde? La coalition des trois cours du Nord est brisée. Le principe nouveau qui régit l'Europe est la liberté des alliances..... » De son côté, M. Rouher, après des « angoisses patriotiques » se rassurait et réconfortait la majorité de la Chambre par l'ingénieuse et audacieuse théorie « des trois tronçons. »

En somme, après avoir tourmenté M. de Bismarck de demandes de compensations, fondées sur l'agrandissement subit de la Prusse et la nécessité de rétablir l'équilibre, le gouvernement impérial s'apercevait subi-

tement que tout était pour le mieux et que la bataille de Sadowa avait été aussi heureuse pour la France que pour la Prusse. Il ne restait plus qu'à offrir des dédommagements au roi Guillaume.

Cependant, malgré toutes ces déclarations et ces démonstrations de joie, malgré toutes les peines qu'on se donnait pour prouver à la France qu'elle ne devait à l'empire que de la reconnaissance pour l'habileté avec laquelle il avait protégé ses intérêts et étendu son influence dans le monde, Napoléon continuait souterrainement à chercher l'occasion d'une revanche. Il crut un moment l'avoir trouvée dans l'affaire du Luxembourg.

Il en avait été déjà question à propos de la Saxe. Voici comment. Le plus vif désir de Napoléon, s'il ne pouvait avoir pour lui-même les provinces rhénanes, aurait été de les faire remettre entre les mains d'un prince qui pût un jour ou l'autre devenir le vassal de la France. Dans cette intention, il s'était fort apitoyé sur le malheureux sort que la Prusse préparait au roi de Saxe et sur les tracasseries de tous genres auxquelles il devait s'attendre. Il avait donc fait entendre que le mieux serait que la Prusse s'annexât la Saxe, ce qui concordait parfaitement avec les désirs secrets du roi Guillaume, et que, en compensation, on établit le roi de Saxe confortablement sur la rive gauche du Rhin, ce qui aurait tout naturellement amené la solution de la question du Luxembourg. Mais si Guillaume tenait à annexer la Saxe, il ne tenait pas moins à garder la rive gauche du Rhin, de telle sorte que la naïve malice de la diplomatie impériale n'eut pas de suite, et que la question du Luxembourg resta entière jusqu'au printemps de 1867.

Le Luxembourg ne faisait pas partie de la Hollande. Son seul rapport avec elle était d'avoir pour souverain, sous le nom de Grand-Duc, le même homme qui portait en Hollande le titre de Roi. Il avait jusqu'alors fait partie de la Confédération Germanique. La citadelle de la ville de Luxembourg était forteresse fédérale; en cette qualité, elle était occupée par une garnison prussienne. Quand la Confédération Germanique se trouva dissoute par la victoire de la Prusse, le Luxembourg, ainsi que le Limbourg, se considéra comme dégagé de

tout lien fédéral. La chose allait de soi pour le Limbourg, qui était en réalité une province du royaume néerlandais et auquel les Prussiens n'avaient aucune raison spéciale de s'attacher. Mais pour le Luxembourg où ils tenaient garnison et dont la situation stratégique avait une grande importance, c'était autre chose.

Cependant la Prusse se montrait trop envahissante et trop dégagée de scrupules pour que Guillaume III, roi de Hollande et Grand Duc de Luxembourg, pût sans inquiétude laisser les Prussiens établis sur son territoire. D'un autre côté la France avait un intérêt évident à ce qu'ils cessassent de menacer de si près sa frontière. Cette communauté d'intérêts amena entre Guillaume III et Napoléon des pourparlers secrets qui se prolongèrent pendant les mois de décembre 1866, de janvier et de février 1867. Le roi et le peuple de Hollande auraient été bien aises de se débarrasser du Luxembourg, pour échapper aux complications dont ils se sentaient menacés à cause de lui. D'un autre côté le gouvernement des Tuileries n'aurait pas été fâché d'avoir aussi son lopin de territoire à étaler devant les chauvins. Mais il tenait à ce que les négociations restassent secrètes, comptant qu'il serait beaucoup plus facile de faire accepter à la Prusse le fait accompli.

Cependant quelques bruits avaient transpiré. La presse allemande s'en était emparée et les commentait avec des emportements sauvages. Malgré son droit et les assurances du gouvernement français, le roi de Hollande craignit d'assumer une responsabilité redoutable. A la veille de signer le traité de cession, il dévoila toute la négociation au comte Perponcher, ministre de Prusse à La Haye.

C'est à ce moment, paraît-il, que, voyant ses intrigues dévoilées, l'empereur envoya à M. de Bismarck un projet de traité par lequel il offrait de reconnaître l'adjonction des États du Sud à la Confédération du Nord et de conclure avec la Prusse une alliance offensive et défensive, si de son côté celle-ci s'engageait à faciliter à la France l'acquisition du Luxembourg, à lui laisser prendre la Belgique et même à l'aider de son armée et de sa flotte dans le cas où quelque puissance voudrait s'opposer à

cet envahissement [1]. C'est du moins ce qui résulte des textes qui ont été communiqués en 1870 au *Times* par M. de Bismarck. On n'a pas oublié le bruit que fit à cette époque la publication de ce projet de traité, écrit de la main de M. Benedetti, et laissé par ce diplomate naïf dans le cabinet du ministre prussien. Malgré tous les efforts de l'ambassadeur impérial pour expliquer ce fait et pour en rejeter la responsabilité sur M. de Bismarck, il n'en reste pas moins démontré qu'à un certain moment, la cession de la Belgique à la France, en compensation des agrandissements de la Prusse, a été marchandée entre MM. de Bismarck et Benedetti. Que Napoléon ait demandé à la Prusse ou que la Prusse ait offert, plus ou moins sérieusement, à Napoléon la Belgique sur laquelle ni l'un ni l'autre n'avaient aucun droit, il est constant que la négociation a eu lieu, et ce seul fait permet d'apprécier à leur juste valeur les procédés de la diplomatie monarchique.

La question relative à la Belgique n'eut aucune suite. Mais il n'en fut pas de même de celle du Luxembourg. Le 1er avril 1867 au Reichstag, M. de Benningsen demanda au gouvernement : 1o Si à sa connaissance les bruits persistants de négociations entre l'empereur Napoléon et le roi de Hollande au sujet du Luxembourg étaient fondés ; 2o s'il était en mesure d'assurer au Parlement, unanime pour l'appuyer de la façon la plus vigoureuse, qu'on s'opposera à tout démembrement de la patrie allemande, qu'on maintiendra le lien qui unit le Luxembourg à l'Allemagne et qu'on gardera le droit de garnison dans la place.

1. La Belgique a toujours tenté la cupidité de Napoléon III. On se rappelle qu'après le succès du 2 décembre, ses deux premiers décrets eurent pour objets l'annexion de la Belgique et la suppression de l'Université. Par l'un, il pensait réjouir le chauvinisme français et par l'autre il voulait récompenser le clergé de l'appui qu'il lui avait prêté. Il fallut, pour le faire renoncer à la Belgique, lui démontrer le danger de se jeter, avant d'être affermi, dans une guerre qui pouvait devenir européenne. D'autre part, le clergé n'était pas prêt à recueillir la succession de l'Université. C'est cette considération qui décida les évêques eux-mêmes à demander l'ajournement.

Le discours de M. de Benningsen, plein d'emportement et de violence, s'inspirait de toute la passion qui exaltait alors l'opinion publique : « Si, dit-il, nous ne repoussons pas la première tentative de ce genre, d'autres viendront, et à chaque instant... Ce serait sur l'honneur allemand une tache qu'il serait impossible de laver. Vous vous rappelez le mot prononcé il y a quelques années par Sa Majesté le roi de Prusse : « De mon consentement pas le moindre village ne sera arraché du sol allemand..... » La nation allemande a conservé de ces paroles un souvenir reconnaissant. Montrons, maintenant que nous sommes réunis ici à Berlin autour du roi Guillaume, que, s'il fait appel au peuple allemand, il ne trouvera pas de partis dans son sein, mais bien une nation unie pour appuyer unanimement toute politique énergique du gouvernement vis-à-vis de ces tentatives ou de celles qui pourraient se présenter plus tard. »

Contrairement à l'attente générale M. de Bismark répondit par un discours modéré. Il raconta que le roi de Hollande avait demandé à l'ambassadeur prussien à La Haye quelle serait l'attitude de la Prusse dans le cas où il abandonnerait sa souveraineté sur le Luxembourg. L'ambassadeur avait reçu ordre de répondre qu'on ne croyait pas devoir prendre d'engagements à cet égard ; que, dans tous les cas, le roi de Prusse consulterait ses alliés et les signataires du traité de 1836, qu'il tiendrait compte de l'opinion publique..... « Sur le deuxième point, je pense, dit-il, qu'on ne prétend pas demander au gouvernement de divulguer ses intentions. Les gouvernements confédérés espèrent qu'aucune puissance étrangère ne portera préjudice aux droits incontestables d'aucun État allemand, d'aucune population allemande. Ils croient être assurés de pouvoir défendre ces droits par le moyen de négociations pacifiques, sans jeter l'Allemagne dans une guerre nouvelle. »

A la suite de ce discours l'incident fut clos, mais beaucoup de ceux qui l'avaient entendu restèrent persuadés que le ministre avait en réalité fait certaines concessions à la France, que peut-être même il avait promis secrètement de laisser prendre le Luxembourg. L'émotion publique s'en accrut, et un moment on crut que la guerre

serait inévitable. Le gouvernement impérial avait dépensé plus de 100 millions en armements. Mais M. de Bismarck ne tenait pas à faire la guerre à cette époque. Il ne se dissimulait pas d'ailleurs que le prétexte serait mal choisi, qu'il ne pouvait pas sérieusement contester au roi de Hollande le droit de soustraire le Luxembourg aux obligations d'un pacte fédéral qui n'existait plus, que la Prusse elle-même avait brisé, et qu'il aurait contre lui, sinon les gouvernements, au moins l'opinion publique de toute l'Europe. Un historien allemand, aussi dévoué que possible à la Prusse et grand admirateur de M. de Bismarck, cherchant les raisons qui ont pu décider son héros à ne pas engager immédiatement la lutte, dit avec une naïveté toute allemande, qui serait ailleurs du cynisme :

« M. de Bismarck passait pour être assez porté à réaliser ses projets par les armes. Il nous paraît probable que, dans cette circonstance, il a voulu donner un éclatant témoignage de son amour pour la paix, un exemple de mansuétude politique, en aimant mieux subir une injustice, que de soulever une guerre désastreuse entre deux peuples civilisés. Peut-être crut-il trouver là une bonne occasion de faire croire à son amour pour la paix, afin que dans une autre circonstance on ne songeât pas à le soupçonner d'avoir préparé la guerre. Que cette guerre fût inévitable, qu'elle fût prochaine, il n'en doutait pas; mais il voulait montrer qu'il ne faudrait pas l'en accuser. Il était bon de prouver par un fait que la politique de la Confédération du nord était radicalement pacifique. »

Quant à la question de droit, elle ne se présente pas à son esprit. Tout ce qui est ou peut être utile à l'Allemagne est juste et légitime. Voilà à quoi se réduit la morale allemande.

Heureusement pour la paix, cette manière de raisonner, toute particulière à la logique d'outre-Rhin, n'était pas celle de la plupart des États de l'Europe. Le gouvernement français eut lui-même le bon sens de comprendre que le plus sage était de réduire ses prétentions au point indiscutable, l'évacuation de la forteresse par la garnison prussienne. Là-dessus tous les gouvernements

étaient de son avis; tous étaient décidés à reconnaître le droit du roi de Hollande de n'être pas forcé de conserver chez lui des troupes étrangères, sous prétexte qu'il avait pu exister autrefois une Confédération Germanique. Sur la demande officielle de Guillaume III, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, l'Italie, la Belgique, la France et la Prusse se firent représenter à une Conférence qui se réunit à Londres le 7 mai 1867. Le 11 les plénipotentiaires signèrent un traité qui déterminait définitivement la situation du Luxembourg et même du Limbourg. L'union personnelle du Luxembourg avec la Hollande fut maintenue et sa neutralité fut placée sous la garantie des puissances signataires du traité; la forteresse devait être évacuée par la garnison prussienne aussitôt après l'échange des ratifications, puis démantelée, mais le Grand-Duché fut maintenu dans le Zollverein. Quant au Limbourg, il fut déclaré partie intégrante de la monarchie Hollandaise et placé définitivement en dehors de la Confédération Germanique

La guerre était évitée, c'était le point important pour tout le monde. Une des raisons qui avaient décidé le gouvernement français à réduire ses prétentions était la publication par M. de Bismarck, les 19 et 23 mars 1867, des traités secrets conclus sept mois auparavant avec les États du Sud. L'Empereur auquel ces États s'étaient adressés l'année précédente, afin d'avoir son appui dans leurs négociations avec la Prusse, avait cru jusqu'alors qu'ils n'attendaient qu'un signe de sa main pour joindre leurs troupes aux siennes. M. de Bismarck tint à le désabuser.

Les journaux officieux des Tuileries ne manquèrent pas d'exalter la victoire de la diplomatie impériale, mais ils se gardèrent bien de rappeler que cette victoire coûtait à la France 160 millions dépensés en armements inutiles. Ce qui était plus grave encore, c'était que cette malencontreuse affaire du Luxembourg, en surexcitant de nouveau la fibre patriotique en Allemagne, avait désarmé l'opposition du *Reichstag* contre les envahissements du militarisme prussien. « Si l'étranger veut profiter de nos luttes intérieures pour changer sa situation vis-à-vis de l'Allemagne, s'était écrié M. de Benningsen,

les difficultés s'aplaniront d'elles-mêmes; on s'entendra pour voter la Constitution en autant de jours qu'il eût fallu de semaines en d'autres circonstances. » Il semblait que l'empire eût pris à tâche de faire réussir les combinaisons les plus hasardées de M. de Bismarck, les plus contraires au véritable intérêt de la France. Les États du Sud ne restèrent pas non plus indifférents. Il ne fut pas bien difficile de leur faire considérer les prétentions de l'Empereur comme une nouvelle preuve des dangers de l'isolement. Cela leur fit entrevoir avec plus de résignation la perspective d'une fusion intime avec la Confédération du nord.

Les rapports de l'Autriche avec la Prusse étaient, comme on le comprend, restés très-froids depuis Sadowa. Le choix qu'avait fait l'empereur François-Joseph de M. de Beust pour le mettre à la tête du ministère Autrichien n'était pas de nature à les rendre plus intimes. M. de Beust, ancien ministre du roi Jean, de Saxe, s'était montré de tout temps très-hostile à M. de Bismarck et celui-ci pour se venger, avait, après la guerre, refusé de négocier avec lui.

Cependant, au moment où s'engageait l'affaire du Luxembourg, le prince de Hohenlohe, à qui sans doute M. de Bismarck avait fait entrevoir les dangers qui pourraient menacer la Bavière, dans le cas où la guerre éclaterait entre la Prusse et la France unie à l'Autriche, avait envoyé à Berlin et à Vienne le comte de Taufkirchen dans le courant du mois d'avril pour y proposer une alliance entre l'Union du Nord, les États du Sud, l'Autriche, la Russie et la Prusse.

La Prusse accepta sans difficulté ces ouvertures qu'elle avait très-probablement provoquées, mais il n'en fut pas de même à Vienne. La publication des traités secrets conclus entre la Prusse et les États du Sud avait excité chez M. de Beust une profonde défiance relativement aux desseins ultérieurs de M. de Bismarck. Ces alliances entre des États de forces si disproportionnées, conclues en vue d'un but non déterminé et temporaire, mais générales et permanentes pour toute éventualité de guerre, plaçaient évidemment les États du Sud sous la dépendance directe et absolue de la Prusse. Par conséquent,

au moment où, à Prague, M. de Bismarck déclarait consentir, « à ce que les États allemands situés au Sud du Main contractassent une Union, dont les liens nationaux avec la Confédération du Nord devaient faire l'objet d'une entente *ultérieure* et qui était destinée à avoir une existence nationale indépendante, » il s'était déjà entendu avec eux pour rendre impossible cette Union, et il avait pris ses précautions même contre leur indépendance. La combinaison sur laquelle l'Autriche avait compté et qui devait placer entre la Prusse et elle une ligue d'États dont elle n'aurait pas à redouter l'hostilité était complétement déjouée, ce qui était doublement désagréable à M. de Beust, comme ministre d'Autriche et comme promoteur de la Triade.

Aussi était-il peu disposé à se livrer sans garantie. Il comprenait parfaitement que M. de Bismarck ne songeait qu'à entraîner l'Autriche dans une guerre avec la France, d'où elle n'avait aucun avantage à attendre. L'ambassadeur de Prusse, M. de Werther, l'avait déjà sondé sur le projet d'une grande alliance Austro-Allemande, quand M. de Taufkirchen arriva à Vienne. M. de Beust, à cette occasion, envoya à l'ambassadeur d'Autriche, près la cour de Munich, une dépêche qui donne une très-juste idée de la situation de l'Autriche et des dispositions morales de ceux qui la gouvernaient :

« Ni passions, ni sentiments, ni souvenirs historiques, pas plus ceux de 1866 que des siècles antérieurs, ne détermineront nos décisions futures. Nous nous préoccuperons d'abord de notre sécurité, ensuite de nos intérêts. Nous ne pouvons entrer dans des combinaisons qui nous imposeraient des obligations et des charges sans nous donner les compensations les plus complètes. Si dans leurs paroles et dans leurs actes les gouvernements allemands témoignent à l'Autriche leur amitié et leur désir de lui être utiles, ils trouveront toujours de l'écho auprès de nous, et cette attitude pourra contribuer à préparer entre nous des rapports meilleurs que ceux qui existent aujourd'hui. Mais nous avons besoin de très-solides garanties contre des tendances qui, loin d'être amicales, nous sont dangereuses, et l'on ne devra plus désormais nous demander des services pour les-

quels on ne nous assurerait pas une compensation équivalente, immédiate et complète. Je n'ai pas caché au comte Bray que de telles garanties et de telles compensations, après l'attitude que les États du Sud ont prise vis-à-vis de la Prusse, ne peuvent désormais nous être offertes à Munich, mais seulement à Berlin. C'est surtout vers la Prusse qu'il nous faudrait tourner nos regards, dans le cas où nous nous demanderions si nous devons considérer comme utile, sérieuse et honnête une alliance offerte par l'Allemagne et si elle vaut que nous lui sacrifiions notre liberté présente. »

Mais c'étaient précisément ces garanties et ces compensations qui faisaient défaut, s'il faut en croire encore le témoignage de M. de Beust. « Ce que cet envoyé, écrit-il, a pu me dire de plus positif sur ce dernier point n'est malheureusement pas la partie la plus claire de ses communications. Il a parlé d'une garantie de nos possessions allemandes. Il a donné à entendre que toute sûreté désirable contre des dangers possibles pourrait aussi nous être offerte *temporairement* pour nos possessions non-allemandes. Il a enfin indiqué, ce que nous avions déjà appris de Munich, qu'un pacte d'amitié entre la Prusse et l'Autriche garantirait aux États du Sud la possibilité de conserver une plus grande mesure d'indépendance, et qu'une alliance internationale de l'Autriche avec la Confédération du Nord pourrait faciliter la transition à des rapports permanents d'union plus étroite, qui remplaceraient avec avantage pour l'Autriche, comme pour la nation allemande, l'ancienne Confédération... » C'était exactement le programme de M. de Radowitz en 1849, avec moins de netteté encore. Il est clair qu'il y avait là un piége tendu par M. de Bismarck. Ces « rapports permanents d'union plus étroite » auraient abouti fatalement à mettre l'Autriche sous la main de la Prusse par l'absorption morale des provinces allemandes. D'ailleurs M. de Beust fit remarquer que, dans le cas d'une guerre avec la France, c'était offrir bien peu de chose à l'Autriche, que la promesse de n'être pas inquiétée dans ses possessions, *temporairement*. « Il n'est pas encore démontré, ajouta-t-il, que l'alliance proposée ait pour effet de maintenir la paix. Supposons la France victo-

rieuse, vous m'accorderez bien que ce ne serait pas un sort très-réjouissant que de succomber avec la Prusse, et d'avoir à subir la loi du vainqueur sur le Rhin, aux Alpes et sur l'Adriatique. Supposons la France vaincue, pouvons-nous admettre que l'on vienne nous offrir de nous en tenir au traité de Prague, et nous remercier de l'avoir glorieusement défendu ? »

Cette tentative de rapprochement en resta là; ce qui permet de croire que, si la Bavière, qui y avait tout intérêt, en désirait sérieusement le succès, M. de Bismarck ne s'y était associé que dans l'espoir qu'il lui serait plus facile de tromper M. de Beust en se dissimulant derrière l'envoyé Bavarois qu'en agissant directement par l'ambassadeur prussien. Mais M. de Beust, qui connaissait les artifices de son adversaire, avait l'œil ouvert et refusa de se laisser prendre.

Quelques semaines plus tard, le 21 août, l'empereur et l'impératrice des Français allaient à Salzbourg faire à l'empereur et à l'impératrice d'Autriche une visite de condoléances, à l'occasion de la mort de Maximilien, fusillé à Queretaro, pour avoir, sur l'invitation du gouvernement français, tenté une sorte de Deux-Décembre au Mexique.

Cette entrevue émut beaucoup l'opinion en Allemagne. On y voyait la preuve d'une alliance secrète entre la France et l'Autriche et peut-être une entente en vue d'une revanche prochaine. Il est bien certain en effet que la communauté des intérêts devait rapprocher la France de l'Autriche, et leurs sentiments à l'égard de la Prusse n'étaient pas douteux. Mais en fait cette entrevue de Salzbourg ne produisit rien. Si comme il est probable, les deux empereurs y échangèrent quelques idées sur la situation qui leur était faite, il est bien démontré aujourd'hui qu'ils n'arrêtèrent aucun plan pour l'avenir.

Les rapports de la Prusse avec le Danemark ont un intérêt tout particulier en ce qu'ils montrent dans tout leur jour l'absence complète de scrupules, de justice et de générosité qui distingue éminemment la politique Prussienne, quand elle a la force pour elle.

L'article 14 des préliminaires de Nikolsbourg qui de-

vint l'article V du traité de Prague, promettait la restitution au Danemark des districts du Nord du Schleswig, *si les populations en exprimaient le désir par un vote librement émis*. Aussitôt que cette clause fut connue, des députations partirent du Schleswig pour rendre grâces au roi Guillaume de sa magnanimité inattendue, et le gouvernement de Copenhague fit parvenir au gouvernement français, qui avait imposé cette condition, l'expression de sa vive gratitude. Mais fidèles à leur logique, les Allemands, si chauds partisans du principe des nationalités, quand il leur est utile, ne voient nulle contradiction à le fouler aux pieds quand il les gêne. Lorsque le projet de loi, touchant l'incorporation du Holstein et du Schleswig fut présenté aux Chambres prussiennes, la commission nommée pour examiner ce projet ne craignit pas de conseiller aux ministres et au roi de mentir à leur parole et de désavouer leur signature : « Nous espérons, disait-elle, que le cabinet du roi réussira à *écarter l'article V* du traité de Prague, ou tout au moins à restreindre le vote des habitants à la partie la plus septentrionale du Schleswig. Nous ne pouvons donner notre assentiment à la *malheureuse application du principe des nationalités* dans le nord du Schleswig, et nous exposer ainsi à ratifier peut-être l'abandon des districts qui s'étendent jusqu'à Flensbourg. » Il était impossible de reconnaître plus naïvement que la Prusse n'avait sur cette partie du Danemarck d'autre droit que l'avantage qu'elle trouvait à le garder. Cet aveu dépouillé d'artifice suffit pour que le gouvernement prussien se crût autorisé à paraître oublier cette question jusqu'après l'affaire du Luxembourg.

Dans l'intervalle avaient eu lieu les élections pour le Parlement du Nord. Elles avaient donné à la population du Schleswig l'occasion de manifester ses sentiments. En dépit de toutes les pressions électorales [1], deux collé-

1. Des districts du sud, où dominent les Allemands, furent réunis arbitrairement à ceux du nord, pour former les cercles électoraux. On distribua à profusion des circulaires administratives qui prouvent que M. de Bismarck n'avait introduit en Allemagne le suffrage universel qu'après avoir bien étudié les procédés de l'empire français en matière d'élection. En

ges sur quatre avaient donné une immense majorité aux candidats Danois. M. Krigger obtint 18,772 suffrages, soit 81 1/4 pour cent dans le premier cercle électoral, composé des baillages de Haderslev, Aabenra, Logumkloster et le district de Slog. Dans la partie danoise du deuxième cercle électoral, M. Alhmann fut élu par 6,003 voix, soit 86 3/4 pour cent. Il obtint 4256 voix dans les districts d'Alsen. A Düppel, sur 238 électeurs inscrits, 192 votèrent pour lui. Il était donc bien manifeste que si l'on appelait le Schleswig septentrional à se prononcer par un vote entre le Danemark et la Prusse, comme il est stipulé par l'article V du traité de Prague, Alsen et Düppel, auxquels tiennent tant les Allemands, retourneraient au Danemark. Aussi M. de Bismarck paraît-il bien décidé à ne pas tenir compte de cette stipulation. Le 18 mars 1867, il déclarait au Parlement fédéral que ni la puissance ni l'homogénéité de l'État n'avaient aucun intérêt capital à ce que la Prusse comptât au nombre de ses sujets quelques habitants qui, parlant danois, préféreraient appartenir au Danemark..... « Mais quant à la frontière que nous ne pouvons ni ne voulons dépasser, elle sera déterminée par l'intérêt de notre sécurité militaire. Nous ne reconnaîtrions ni n'accorderions à aucun prix, — rien d'ailleurs ne nous y oblige, — une frontière qui affaiblirait de ce côté notre position stratégique et pourrait nous mettre dans la nécessité de reconquérir une fois de plus ce Düppel qui nous a coûté tant d'efforts et un sang si précieux. Il n'est pas dit dans l'instrument de paix : *le district nord du Schleswig*, ce qui aurait pu faire sup-

voici deux, datées d'Aabenra, 8 et 9 février, et qui méritent d'être conservées :

« Monsieur, vous recevrez ci-inclus un bulletin de vote au nom de M. Kjœr, bailli de Haderslev, et l'*on* espère que, *dans votre propre intérêt comme patenté*, vous lui donnerez votre voix le 12 courant. »

« Monsieur, le comité vous prie de donner votre voix à M. Kjœr, bailli de Haderslev, et d'agir dans votre cercle en faveur de son élection. Il va sans dire que votre empressement à vous conformer à cet avis *exercera une heureuse influence* sur votre position comme maître d'école, et aura pour vous-même des conséquences agréables. »

poser que le Schleswig est divisé en deux districts, l'un du nord, l'autre du midi. Il n'est pas dit non plus : *un district marqué par la différence de langue*. On s'est servi de cette expression : *les districts du nord du Schleswig*. Le Schleswig peut compter plusieurs et même un nombre considérable de ces districts. On peut se les représenter de très-petite comme aussi de très-grande dimension, mais je ne crois pas qu'en définitive leur étendue atteigne les proportions qu'on se figure à Copenhague. »

Toutes ces arguties ne sauraient prévaloir contre le fait. Or le fait, c'est que, aux termes du traité accepté et signé par le roi de Prusse, c'est le vote même des populations qui doit déterminer la frontière que M. de Bismarck se donne tant de peine à fixer ou plutôt à embrouiller d'avance. Comme de plus il est bien évident que, au moment où le traité était signé, personne en Prusse ne pouvait avoir aucun doute sur les véritables sentiments des Schleswiçois du nord, on a le droit d'accuser la diplomatie prussienne de mensonge prémédité.

Pour échapper à ses engagements, elle imagina un biais assez ingénieux. Le 26 mars 1867 M. de Bismarck déclarait à la tribune que « l'Autriche seule pouvait réclamer l'exécution du traité de Prague, conclu avec elle seule. » « D'ailleurs, ajoutait-il quelques jours plus tard, le 31 mai, dans une dépêche au ministre de Prusse à Copenhague, nous ne nous sommes imposé ni envers le Danemark ni envers l'Autriche l'obligation de renoncer à la suprématie sur les habitants allemands du Schleswig ni surtout à la suprématie sur ceux qui veulent continuer à appartenir à l'Allemagne. La question est donc pour nous pleine de difficultés. Le gouvernement danois peut les lever en nous indiquant la nature des garanties qu'il se propose de donner. C'est alors seulement que nous pourrons *nous prononcer* sur l'étendue des territoires à rétrocéder. »

Le comte de Frijs, ministre des affaires étrangères de Danemark, répondit qu'il était bien difficile de faire une constitution pour l'usage spécial des Allemands à qui il conviendrait de venir se fixer sur le territoire Danois, que les garanties résultant de la Constitution et des trai-

tés lui paraissaient suffisantes. Les Allemands mêmes établis en Seelande et en Fionie, étaient du même avis, car ils envoyèrent spontanément au roi Guillaume des adresses dans lesquelles ils affirmaient qu'ils n'éprouvaient le besoin d'aucune garantie nouvelle. Mais M. de Bismarck éprouvait, lui, le besoin de les garantir.

Le 18 juin, le ministre de Prusse à Copenhague transmettait une nouvelle note qui se terminait ainsi : « Le gouvernement Danois se croit-il en mesure de faire prévaloir des institutions et des mesures qui donneraient des garanties déterminées pour la sécurité et la protection des Allemands, et comme individus et comme communes, dans les districts rétrocédés, et quelle serait la nature de ces garanties quant aux individus, aux localités et aux communes? Ou bien regarde-t-il une semblable déférence aux particularités nationales comme impossibles? »

Quand on compare à ces exigences les traitements que depuis un siècle la Prusse fait subir à une population dont la nationalité n'est pas contestable, la Pologne, on reste confondu de tant d'audace et de mauvaise foi. Les chambres Danoises, assemblées au moment où la Prusse énonçait ces prétentions, ne voulurent pas se séparer sans témoigner leur sentiment. A l'unanimité, le 6 juillet, elles votèrent une adresse qui exprimait une adhésion entière à la politique du comte Frijs. « Dès lors, dit un historien allemand, la Prusse ne jugea plus digne d'elle d'abandonner ses compatriotes au bon plaisir d'un peuple étranger. Le Danemark fut d'ailleurs assez satisfait de ce résultat, car la non-exécution du traité de Prague lui donnait occasion de récriminer contre la Prusse et de s'attirer les sympathies de la presse étrangère. Le Danemark du reste ne regardait pas les traités de Vienne et de Prague comme définitifs. Il espérait qu'un jour ou l'autre une ligue contre la Prusse, ayant à sa tête la France, lui rendrait ce qu'il avait perdu. »

Cependant le Danemark voulut aller jusqu'au bout. Au lieu de rompre des négociations, qui évidemment ne pouvaient aboutir, il comprit que son intérêt était de forcer la Prusse à se découvrir complétement. Il proposa d'ouvrir soit à Copenhague, soit à Berlin, des négociations

verbales entre diplomates des deux nations, pour étudier les garanties que demanderait la Prusse. Par une dépêche du 22 août M. de Bismarck consentit à l'ouverture des négociations proposées, mais il accompagnait cette acceptation d'une note qui, par la forme et le fond, marquait suffisamment sa ferme volonté de garder le Schleswig : « Le traité de Prague, disait-il, n'a créé aucun titre aux populations du Schleswig du nord. *Il ne peut être invoqué que par les contractants.* Les garanties demandées par la Prusse se rapportent au mode d'éxécution de l'article V, et si elles ne ressortent pas du texte même, encore moins ce texte les exclut-il. D'ailleurs il est légitime de protéger les minorités, et, en se dessaisissant de ses sujets allemands, Sa Majesté le roi Guillaume doit leur assurer une protection efficace. Elle ne peut les livrer sans conditions, car l'histoire de la domination Danoise dans le Schleswig est en contradiction avec les promesses de bonheur que le comte Frijs fait aux Allemands de la partie du Schleswig à rétrocéder. »

Il déclara en outre qu'il ne pouvait en aucun cas être question de rendre l'île d'Alsen et le Sundewit, sur lequel s'élèvent les forts de Düppel, et il insista sur le caractère mixte des populations des villes de Christianfeld, Hadersleben et Apenrade. Le délégué prussien, M. Bucher, après avoir exposé une longue nomenclature des garanties exigées, qui créaient aux Allemands de véritables priviléges dans le Schleswig du nord, et auraient eu pour effet immédiat d'y attirer des nuées d'immigrants qui auraient en quelques années germanisé le pays, déclarait que le dernier terme des concessions prussiennes serait de reporter la frontière Danoise jusqu'à Apenrade.

Dès lors il n'y avait plus de doute possible sur les intentions de la Prusse. Les pourparlers en demeurèrent là. La Prusse reste chargée d'un méfait qui donne la mesure de son mépris pour le droit, pour la logique et pour sa propre parole.

CHAPITRE VII

RECONSTITUTION DU ZOLLVEREIN. — LE PARLEMENT DOUANIER.

Le Zollverein avait été le véritable instrument de la grandeur prussienne. Par lui la Prusse s'était accoutumée à se considérer comme la directrice de l'Allemagne unie, dans la fonction la plus importante de la vie nationale, et en même temps elle avait habitué l'Allemagne à suivre sa direction. Cette union de tous les intérêts commerciaux et industriels devait naturellement l'amener à la pensée d'une union plus complète, comprenant les intérêt militaires et politiques

Le 26 mai 1818 Frédéric Guillaume III avait aboli toute espèce de douane entre les diverses provinces du royaume de Prusse; il « avait déclaré qu'il était prêt à prendre les principes de liberté commerciale comme base de tout traité avec les autres États. » Un certain nombre de petits Etats répondirent à cette invitation, et formèrent le noyau du Zollverein futur.

L'idée même de l'association douanière appartenait à l'économiste Frédéric List, qui, pour en partager l'idée, avait fondé un journal sous le titre de *Zollvereinblatt*. En 1819 il était parvenu à constituer une association de commerçants et d'industriels, dont le but était d'obte-

nir la suppression des douanes intérieures dans toute l'Allemagne. La même année, le Grand-Duché de Bade demandait vainement au congrès de Carlstadt la liberté du commerce entre tous les Etats de la Confédération Germanique. Cependant l'idée gagnait du terrain. En 1824 le Wurtemberg et le Hohenzollern formèrent une association particulière, qui s'étendit le 18 janvier 1828 à la Bavière. Les Etats de Thuringe suivirent bientôt le même exemple. En même temps, une autre association, sous le nom de *Steuerverein* (union des Taxes), se formait entre le Brunswick, le Hanovre, l'Oldenbourg, la Saxe, la Hesse Electorale, Nassau, Reuss, Brême, Francfort et Schwarzbourg-Rudolstadt.

Le succès de ces Unions particulières devait naturellement leur donner l'idée de s'étendre. Le 22 mars 1833 l'Union prussienne signait un traité avec l'Union Bavaro-Wurtembergeoise ; le 30 la Saxe royale adhérait à ce traité que signa à son tour l'Union Thuringienne le 11 mai. Le 7 septembre 1851 le *Steuerverein* signa un autre traité par lequel il s'engageait à se fondre à partir du 13 janvier 1854 dans le *Zollverein* qui comprit tous les Etats de l'Allemagne, sauf l'Autriche, Mecklembourg-Strélitz, Lichtenstein et les trois villes hanséatiques, Hambourg, Lubeck et Brême.

Une chose étrange et qui peint bien l'étroitese d'esprit des politiques de la vieille école et leur inintelligence des transformations qu'ont apportées dans les conditions politiques des Etats les progrès de l'industrie et du commerce, les hommes d'Etat de l'Autriche, si retors et si roués en diplomàtie, assistèrent tranquillement à ce travail d'unification de tous les intérêts autour de la Prusse. Le prince de Metternich ne se douta jamais qu'il pût là y avoir un danger pour la suprématie autrichienne. Ce n'est qu'en 1853 que l'Autriche songe à réclamer une place dans l'Union douanière de l'Allemagne par un traité en date du 19 février 1853. On convient que des négociations à ce sujet commenceront en 1860, mais en 1860 au lieu d'envoyer des commissaires à l'Autriche, la Prusse se met à négocier un traité de commerce avec la France. L'Autriche insiste sur les engagements pris. La Prusse ne répond qu'après avoir

parafé le protocole qui engageait la Prusse et le Zollverein avec la France. L'Autriche, qui se voit jouée, envoie à tous les gouvernements d'Allemagne le projet d'une nouvelle Union douanière. Mais à ce moment même, 3 août 1860, la Prusse signait le traité de commerce avec la France, et l'imposait à tous les Etats du Zollverein en les menaçant de se retirer de l'association s'il n'était pas unanimement accepté. Cette menace fit cesser toute hésitation, car il eût été impossible aux Etats du Zollverein de soutenir la concurrence sous le régime des nouveaux tarifs fixés par le traité de commerce.

L'Autriche se trouvait donc provisoiremeut expulsée de l'Union commerciale et industrielle de l'Allemagne en attendant que Sadowa l'expulsât définivement de la Confédération militaire et politique. Et pour les esprits clairvoyants le premier échec pouvait faire prévoir le second.

Le traité de Prague n'avait rien stipulé au sujet du *Zollverein*. M. de Bismarck avait donc ses coudées franches et il n'était pas homme à négliger cet avantage. Il s'agissait de mettre le *Zollverein* en harmonie avec la constitution nouvelle de l'Allemagne, c'est-à-dire de le placer plus complètement sous la direction prussienne.

L'organisation du *Zollverein*, telle qu'elle existait en 1866, était modelée sur celle de la Confédération elle-même. Les institutions commerciales, comme les institutions politiques, dépendaient uniquement des gouvernements, dont aucun n'était subordonné aux autres. Pour chaque réforme de tarif il fallait l'unanimité des Etats ; l'opposition du moindre d'entre eux suffisait pour empêcher toute amélioration. Les réformes d'ailleurs ne pouvaient se faire que de 12 en 12 ans, aux époques de renouvellement des traités qui constituaient l'association, et, grâce aux divisions des partis, toute proposition de réforme mettait en péril l'existence même du *Zollverein*. Le commerce avait vainement réclamé contre ces vices de la constitution douanière. La situation nouvelle permettait de donner satisfaction à ces réclamations des intérêts, et M. de Bismarck se prêtait d'autant plus volontiers à un remaniement, qu'il y voyait un nouveau moyen de fortifier la suprématie de la

Prusse. Par les traités secrets d'alliance avec les Etats du Sud, il avait jeté un premier pont sur le Main. La reconstitution du *Zollverein* lui donnait la facilité d'en jeter un second, sans que personne eût le droit de réclamer, et à la grande satisfaction des Etats du Sud qui avaient pu craindre que la barrière politique du Main ne se transformât en une barrière de douanes.

Le 8 juillet 1867, la Confédération du Nord conclut avec les Etats du Sud un traité, « afin d'assurer le maintien de l'association douanière et commerciale et de mettre son organisation en rapport avec lès besoins actuels. » Par ce traité les deux Mecklembourg et les trois villes hanséatiques sont introduits dans le *Zollverein*. Quant à la Constitution économique, elle est exactement calquée sur la Constitution politique. Le Conseil fédéral douanier, le *Zollbundesrath*, réunit les commissaires des gouvernements, et le parlement douanier, le *Zollparlament*, est composé des membres mêmes du *Reichstag* allemand, auxquels s'ajoutent les députés élus au suffrage universel en Bavière, Wurtemberg, Bade et Hesse-Darmstadt, à raison d'un député par 100,000 âmes. D'après l'article 7 du traité du 8 juillet 1867, le pouvoir législatif exercé par ce conseil et par ce parlement porte, non-seulement sur les questions de douanes, mais aussi sur les mesures à prendre, « *en dehors de la zone douanière,* pour la sûreté des frontières douanières communes. » Pour défendre les frontières du *Zollverein*, les Etats du Sud s'engagent à envahir celles des pays quelconques où la Prusse croira utile de les envoyer, car le *Zollverein*, comme le *Bund*, a son pouvoir exécutif, son Président qui n'est autre que le roi de Prusse, qui jouit du droit de *veto* conservatif, et auquel seul appartient de « négocier, au nom des parties contractantes, les traités de commerce et de navigation avec les puissances étrangères. »

M. de Bismarck voyait dans cette reconstitution du *Zollverein* une revanche du traité de Londres. Les élections au Parlement législatif de l'Allemagne du nord devaient avoir lieu à la fin du mois d'août, et il tenait à effacer avant ce moment l'impression laissée dans les esprits par son échec dans la question du Luxembourg.

D'ailleurs cette reconstitution n'avait pas seulement pour l'Allemagne un intérêt politique; il s'y joignait des considérations financières d'une importance considérable.

Le traité conclu le 8 juillet avec les gouvernements devait entrer en vigueur le 1er janvier 1868, pour une période de 12 années, indéfiniment renouvelable, s'il n'était pas dénoncé avant la fin de la 10e année. Il fut voté presque à l'unanimité par le Parlement fédéral.

Devant les Chambres des Etats du Sud, il rencontra plus de résistance. Ils étaient convaincus que toute cette organisation était un piège tendu à leur indépendance. On remarquait avec inquiétude que, en cas de dissolution du Parlement douanier, aucune disposition n'obligeait le gouvernement fédéral à faire de nouvelles élections dans le sud. D'ailleurs l'entrevue de Salzbourg avait jeté dans les esprits une véritable émotion. On ne voulait pas admettre que les deux empereurs, en se rencontrant, n'eussent pris aucune résolution relativement à l'avenir. Les particularistes, nombreux dans le sud, étaient persuadés qu'ils pourraient, le cas échéant, compter sur une alliance austro-française, pour repousser les envahissements de la Prusse, et hésitaient d'autant plus à se livrer à M. de Bismarck.

En face de cette émotion celui-ci comprit la nécessité de ramener les choses à leur juste valeur. Une circulaire envoyée aux ambassadeurs de la Confédération du Nord le 7 septembre 1867 affirmait que l'on s'était mépris sur la signification et la portée de l'entrevue de Salzbourg, laquelle n'avait rien de politique.

En Bavière le traité fut très-violemment discuté par les Chambres. Au *Reichsrath*, il rencontra une opposition résolue. Dans la commission parlementaire, il fut repoussé par 9 voix contre une, et le rapporteur déclara que la commission n'avait pas trouvé convenable pour la Bavière d'être mise à la remorque d'une autre nation. Le duc de Lowestein-Wertheim demandait que au moins on accordât à la Bavière comme à la Prusse le *liberum veto*. Le prince de Hohenlohe dut aller à Berlin, mais tout ce qu'il put obtenir, ce fut, d'un côté la promesse vague que la Prusse ne ferait usage de son *veto* que dans les circonstances où l'Union douanière pourrait

se trouver menacée de dissolution; de l'autre la déclaration formelle de M. de Bismarck que, si la Bavière ne se soumettait pas, elle serait tout simplement exclue du Zollverein. Comme d'ailleurs le pays tout entier réclamait énergiquement le maintien de l'Union douanière, ces considérations triomphèrent de toutes les résistances, et le traité fut voté à de très-grandes majorités.

Dans le Grand Duché de Bade, qui réclamait constamment l'union complète avec le nord, M. de Bismarck ne pouvait craindre aucune opposition. Le traité fut voté à l'unanimité.

Dans le Wurtemberg, l'opposition à la Prusse était autrement accentuée. Aussi le traité fut-il vivement combattu. Mais au milieu de toutes ces protestations il n'y avait pas d'illusion à se faire. A moins de se condamner à un isolement désastreux, les petits et moyens États étaient contraints de subir la loi prussienne. Le piège de M. de Bismarck était tendu de telle sorte, qu'il fallait à toute force y tomber, tout en le voyant. Le traité fut adopté par le Wurtemberg, comme par les autres États du sud. Mais par un contre-coup certainement fort inattendu à Berlin, le résultat final démontra que le particularisme, loin de diminuer depuis 1866 dans le midi, y avait acquis une puissance prépondérante.

Les élections pour le Parlement douanier étaient fixées au 18 février 1868. Dans le Grand Duché de Bade, qui paraissait tout acquis à la Prusse, il semblait que, pour entraîner l'unanimité, il dût suffire de présenter l'institution du Parlement douanier comme un pas décisif vers l'unité allemande. Aussi les agents de M. de Bismarck ne manquèrent-ils pas d'insister sur le côté politique de la question. Ils firent si bien qu'ils faillirent faire passer la majorité aux adversaires de la politique prussienne. Les particularistes, le clergé auraient laissé passer des élections purement commerciales. Du moment qu'on en faisait autre chose, les partis s'agitèrent, le clergé surtout. Avec son habileté ordinaire, il rappela l'aggravation des impôts et du service militaire, et montra dans un avenir peu éloigné la perspective d'une guerre avec la France. Il y avait 14 députés à nommer. Le clergé fit passer 6 de ses candidats.

Dans la Hesse, malgré les proclamations du Grand Duc dépossédé et réfugié en Bohême, la majorité se déclara pour la Prusse. Quatre nationaux libéraux furent nommés, et les deux autres députés se prononcèrent pour l'extension des pouvoirs du Zollverein et contre la ligne du Main. A Mayence, après une lutte fort vive entre le docteur Dumont, radical, soutenu par les socialistes et les ultramontains, et M. Bamberger, celui-ci fut élu. Ce succès s'explique par la situation particulière de la Hesse. Coupée en deux par la ligne du Main, appartenant par moitié au sud et à la Confédération du nord, elle n'aspirait à ce moment qu'à sortir de cette situation indécise et pénible par une union plus complète avec le nord.

Mais en Bavière et en Wurtemberg, où les mêmes raisons n'existaient pas en faveur de la politique prussienne, le scrutin donna un résultat tout différent. Les élections bavaroises se décomposèrent ainsi : 12 nationaux-progressistes, 9 membres du centre, 24 particularistes-cléricaux et 1 particulariste-démocrate. En Wurtemberg, ce fut encore pire; sur les 17 élus, il n'y en eut pas un appartenant au parti prussien. Les journaux bismarckiens étaient furieux. Ils cherchèrent à masquer leur défaite sous toutes sortes d'explications. Ils accusèrent le roi de Wurtemberg d'avoir tout à coup éprouvé la crainte de perdre encore quelques-unes de ses prérogatives royales; ils prétendirent que les placards les plus violents contre la Prusse avaient été affichés, que le cabinet avait fait preuve d'une partialité révoltante; que d'ailleurs le nombre des nationaux libéraux était très-considérable dans le pays, mais que par une fatalité particulière, ils se trouvaient répartis dans les divers collèges électoraux de manière à avoir partout quelques voix de moins que leurs adversaires. Mais tout cela ne changeait pas le résultat, et en somme il était difficile d'en dissimuler la gravité.

Voilà ce qu'avait gagné M. de Bismarck à enlever à ces élections leur caractère spécial. Il était la première victime de son habileté.

Cependant il ne pouvait se décider à croire qu'il pût trouver de ce côté une opposition sérieuse. A l'ouver-

ture du *Zollparlament* ou Parlement Douanier, le 27 avril 1868, le discours du trône laissa entrevoir qu'on tenterait d'élargir la compétence et les attributions du Parlement. La réponse du président d'âge se trouvait en parfait accord avec cette pensée : « Nous nous efforcerons, disait-il, de tendre vers un but unique; ce but, c'est l'unité de l'Allemagne. » Dès la première séance le caractère politique de l'assemblée se trouvait mis en pleine lumière, et c'est à ce point de vue que, à l'occasion de la vérification des pouvoirs, on attaqua les élections de Bavière et de Wurtemberg. Mais les deux ministres Wurtembergeois, MM. Barnbuler et Mittnacht, qui avaient été élus, repoussèrent habilement les accusations, en exprimant sans rire leur étonnement de voir que « l'on prétendit donner après coup un sens politique à des élections spéciales, uniquement faites en vue de traiter des questions industrielles et commerciales. » Leurs adversaires ne se soucièrent pas de les suivre sur le terrain où on les appelait. Ils battirent en retraite, et le Parlement passa à l'ordre du jour.

Cependant ils essayèrent encore de faire prévaloir leur programme, à propos de la discussion de l'adresse. Un article du projet demandait, non pas l'extension de la compétence du Parlement douanier dans le domaine économique, mais l'union du nord et du midi dans une Confédération unique, par le simple changement du *Parlement Douanier* en une *Chambre plénière* [1]. Le 7 mai le baron de Thungen répondit. Il avoua que la majorité dans le Sud était hostile à une union avec le nord, parce que les populations du Sud tenaient beaucoup à leurs institutions et à leurs dynasties, et que les masses ne font jamais que de la politique de sentiment. « Nous autres, dit-il, les gens éclairés, nous ne pensons pas ainsi. Nous faisons, non de la politique de sentiment, mais de la politique de raison. Nous savons que chaque coup, qui du dehors atteindrait la Prusse, nous frapperait plus rudement qu'elle-même Aussi nous tiendrons-

1. En allemand les deux termes sont presque identiques et permettent un jeu de mots impossible en français : *Zollparlament*, *Vollparlament*.

nous solidement sur le terrain des traités. Si la Prusse était attaquée par une puissance étrangère, nous combattrions, nous verserions notre sang à ses côtés. Nous vous tendons volontiers une main amie, mais ne troublez pas la croissance de cette plante encore délicate de notre amitié, en nous forçant à entrer dans une voie que nous ne pouvons considérer comme la nôtre. Croyez cependant que nous ne sommes pas moins dévoués que vous-mêmes au bien de l'Allemagne et au *rapprochement* du sud et du nord. »

Malgré les injures des amis de la Prusse qui l'appelaient traître pour avoir parlé de « rapprochement, » quand eux réclamaient l'union immédiate ; malgré le discours d'un orateur badois qui, pour prouver que la compétence du Parlement devait s'étendre à la politique, raconta naïvement que, dans le duché de Bade, les élections avaient été exclusivement politiques, la majorité, au nombre de 186 voix contre 150, passa à l'ordre du jour sur l'article proposé. C'était un grave échec, et d'autant plus difficile à réparer que, dans les séances qui suivirent, les orateurs ne purent plus aborder la politique, sans se voir aussitôt rappeler à la question.

Cependant, douze jours plus tard la politique fit sa rentrée au Parlement par une porte où l'on ne s'attendait guère à la voir paraître. La Chambre avait à discuter cette question : « Les tarifs de douanes sur les liquides étant considérablement abaissés, la Hesse doit-elle maintenir ses droits intérieurs sur les vins ? » M. Bamberger, par une motion signée de 30 de ses collègues, avait demandé que le Parlement intervînt. Après la discussion économique, on en vint à examiner jusqu'à quel point le Parlement douanier pouvait avoir le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures des différents États. M. Bamberger insistait pour que l'on reconnût ce droit, dans une certaine mesure, au Parlement; le conseiller ministériel de la Hesse, M. Hoffman, déclarait au contraire que les questions intérieures ne regardaient pas le Parlement.

M. de Bismarck voyant bien qu'il fallait en venir au grand argument du péril national, s'empressa de jeter dans la discussion le spectre dont l'effet n'avait jamais

trompé ses espérances. Il accorda qu'on faisait bien de vouloir écarter tout conflit et maintenir la paix. « Mais, ajouta-t-il, il ne s'agit pas seulement de la paix intérieure; il faut aussi maintenir la paix au dehors. Il y a, je crois, quelqu'un dans le monde qui attend que les différends entre le nord et le sud éclatent ici. Si donc ces différends venaient à s'élever, si le sud se voyait forcé d'expliquer le sens de ses élections, de dire pourquoi il y a opposition entre le nord et le sud, ne pensez-vous pas qu'un pareil conflit pourrait contribuer à nous enlever le bien que nous désirons tous, la paix?... Vous du moins, vous les députés du sud, vous reconnaîtrez bien que je n'ai exercé sur vous aucune pression pour vous pousser à élargir la compétence de ce Parlement... Ainsi donc poursuivez tranquillement votre programme. Afin de déterminer une fois pour toutes la politique de l'Union du nord, je vous rappelle la circulaire du 7 septembre 1867. L'autonomie du sud n'y est nullement mise en péril, et même si vous désiriez sacrifier cette autonomie, — comme vous dites; moi je dirais : Si vous souhaitiez vous rapprocher de l'Union du nord, — il vous faudrait motiver ce vœu, de manière à ce qu'il pût être accueilli des deux côtés. Vous nous croyez beaucoup plus pressés que nous ne le sommes.... Mais si d'un côté je me garde bien de favoriser la tendance à élargir la compétence du Parlement, de l'autre, cependant, je ne dois pas la laisser restreindre en deçà des limites des traités. » Et, comme s'il tenait à se moquer de ses auditeurs et de lui-même, après cet appel au fantôme de l'invasion française, il termina son discours en proclamant que « jamais un appel à la crainte n'a trouvé d'écho dans des cœurs allemands. »

En France, les orateurs de l'Empire menaient la Chambre avec la peur du spectre rouge, comme ses successeurs le devaient faire avec le fantôme du « péril social. » Les assemblées ne savent pas résister à ces arguments indignes des orateurs qui se respectent. M. de Bismarck en usait sans plus de scrupule, et malheureusement les maladresses et les sottises de la diplomatie impériale donnaient à ses évocations une apparence de réalité.

M. Lasker appuya les paroles du chancelier par un discours dont voici la conclusion : « Je suis convaincu que la nation allemande, dans toutes les parties qui la composent, est si capable de progrès, si grande, si noble, si riche d'avenir qu'il est impossible de douter de sa grandeur future. Aussi n'ai-je pu entendre sans une joie extraordinaire cette parole d'un des membres de cette assemblée : « Aujourd'hui le printemps s'est levé sur l'Allemagne, et si quelques-uns d'entre nous continuent à se lancer des balles de neige, la lutte ne durera pas longtemps ; les progrès du printemps pourvoiront à ce que les matériaux manquent aux fabricants de projectiles. » Aussi tiens-je à terminer par ces mots : « aujourd'hui le printemps s'est levé sur l'Allemagne ! »

A la suite de ces discours, une grande majorité se déclara pour la proposition Bamberger, et la ligue du sud avec les ultramontains et les radicaux du nord se trouva dissoute, pour un moment.

Un traité de commerce avec l'Autriche fut voté par 246 voix contre 17. Cependant les députés du sud parvinrent encore à faire repousser l'augmentation de l'impôt sur le tabac Un impôt sur le pétrole fut également rejeté par 155 voix contre 93, pour cette raison, qu'on ne devait pas « renchérir la lumière des pauvres. » Malgré l'offre d'abaisser en compensation le droit sur les fers, un projet de réforme générale des tarifs présenté par le gouvernement dut encore être retiré. Aussi, après la session, les députés du Sud purent-ils rédiger un compte-rendu à leurs électeurs, où ils s'applaudissaient des résultats obtenus. En effet, ce Parlement douanier sur lequel M. de Bismarck avait compté pour préparer l'union politique de toute l'Allemagne et pour discipliner les États du Sud sous la pression des intérêts, avait trompé toutes ses espérances et produit le résultat contraire à celui qu'il attendait. L'attitude des députés démontrait que en somme l'immixtion de l'idée politique dans les questions de commerce et de douanes ne pouvait qu'être dangereuse pour l'avenir. Pour rendre cette démonstration encore plus évidente et pour maintenir les avantages obtenus, les députés du Sud constituèrent un comité permanent, dont le but était de diriger

et de propager le mouvement anti-prussien. Les nationaux soi-disant libéraux constituèrent en opposition un club, qu'ils nommèrent : *Au pont du Main*, et ils ne manquèrent pas de crier à la trahison; ils accusaient leurs adversaires d'être les ennemis de l'Allemagne. En réalité, les particularistes ne faisaient que défendre leur patrie contre les empiétements d'un césarisme militaire dont les visées étaient dès lors manifestes. L'avenir leur rendra plus de justice, quand l'Allemagne, dégrisée de ses victoires, comprendra qu'il n'y a pas de services qui méritent qu'un peuple leur sacrifie sa liberté.

CHAPITRE VIII

LA CONFÉDÉRATION DU NORD.

Le 25 juin 1867, la Constitution avait été proclamée dans les États confédérés, et elle était entrée en vigueur le 1er juillet. D'un autre côté le nouveau traité du *Zollverein*, tel qu'il était sorti des délibérations du *Zollparlament*, était appliqué dans toute l'Allemagne à partir du 1er janvier 1868. Malgré certaines difficultés de détail, on peut dire que M. de Bismarck était arrivé à son but. L'opposition même des particularistes du Sud n'inspirait guère d'inquiétudes à Berlin. On savait bien qu'en s'appuyant sur la passion unitaire et en exploitant habilement la haine et la peur de la France, on en aurait facilement raison. Il ne fallait qu'attendre une occasion, et au besoin la faire naître au moment opportun. Pour cela on comptait, non sans raison, sur l'ineptie de la politique impériale.

En attendant, le chancelier de la Confédération s'occupait surtout d'achever et de consolider son œuvre sans se laisser distraire par les événements étrangers. Lorsque, en novembre 1867, après l'affaire de Mentana, pour se dégager d'une responsabilité qui commençait à lui peser, le gouvernement français invita les États européens à envoyer des plénipotentiaires à une confé-

rence dont l'objet devait être de régler définitivement la question romaine, M. de Bismarck se donna l'air d'approuver cette idée, mais il se garda bien de rien faire qui pût en assurer le succès. Outre qu'il n'avait aucune raison d'aider l'empereur à se délivrer des embarras où il s'était jeté avec son imprévoyance habituelle, il ne voyait pas ce que pouvait gagner la Prusse à s'engager dans une question où elle n'était pas directement intéressée. Sa participation active à la conférence proposée l'aurait forcée à sortir d'une neutralité qui était toute à son avantage. Se prononcer contre le pape, c'eût été fournir un nouveau grief aux ultramontains, dont il ne se souciait pas d'irriter en ce moment l'opposition. Il ne pouvait se déclarer pour lui sans renoncer à l'alliance de l'Italie qui lui avait été si utile dans le passé et qui pouvait l'être encore dans l'avenir. Il savait bien d'ailleurs que la proposition française n'aboutirait à rien et il ne s'en mit pas autrement en peine. Tout ce qu'il y vit, ce fut l'occasion de donner une nouvelle preuve de cet esprit intolérant et dominateur qui est le propre caractère de ce génie despotique.

Le royaume de Saxe, invité comme les autres États à cette conférence, avait répondu que sa situation ne lui permettait de prendre aucune détermination sans avoir l'assentiment du roi de Prusse, président de la Confédération. La Hesse, au contraire, avait accepté, ne croyant pas sans doute que l'incorporation d'un tiers de son territoire dans la Confédération du nord lui ôtât pour le reste le droit de prendre par elle-même aucune résolution. On lui fit rudement sentir son erreur. Toute la presse officieuse du Nord prit feu aussitôt et accabla le gouvernement grand-ducal de sarcasmes et d'invectives. Une note assez dure de M. de Bismark le rappela à ses devoirs de confédéré. Le grand-duc dut reconnaître humblement sa faute, et renoncer pour l'avenir à toute velléité d'indépendance.

La Prusse n'entend pas que ses confédérés puissent se croire ses égaux. Son premier soin a été de les réduire à la plus complète vassalité. « Sauf les cas imprévus, disait un diplomate, c'est le caractère de la politique prussienne de ne dévaliser personne. Elle se

contente de vous enlever un à un tous les boutons de votre habit, et quand il ne peut plus vous servir, elle vous en soulage. » On sait que le premier effet de la nouvelle organisation militaire a été d'augmenter singulièrement pour chacun des États confédérés le chiffre des dépenses de l'armée. Cela a mis dans un grand embarras bon nombre de ces petits princes dont les finances étaient loin d'être en excellent état. La Prusse sut habilement profiter de ces embarras financiers de ses alliés pour achever la confiscation des restes de souveraineté que leur laissait la Constitution fédérale. Le royaume de Saxe, les duchés de Brunswick, de Hesse-Darmstadt et de Mecklembourg étaient les seuls qui se fussent mis en mesure. Tous les autres, qui n'ont pu payer immédiatement les 225 thalers exigés pour l'entretien de chaque soldat, ont dû passer par les conditions de la Prusse. On leur a offert généreusement de réduire pour un temps leur quote-part, la Prusse se chargeant de combler le déficit. Mais en échange, ils ont dù abandonner au gouvernement de Berlin le soin de tout ce qui touche à leur organisation militaire. La Saxe-Weimar, tous les États thuringiens, les trois autres petites Saxes, les deux principautés de Reuss, celle de Schwarzbourg-Rudolstadt, Oldenbourg, les deux Lippes, les villes hanséatiques se trouvaient ainsi à la complète discrétion de leur puissant allié qui, par bonté d'âme, les avait délivrés de l'ennui de recruter, d'organiser, d'habiller et de commander leur landwehr et leur armée active, et qui en disposait à sa guise en temps de paix comme en temps de guerre.

Le duché de Brunswick lui-même, bien qu'ayant satisfait à toutes ses obligations militaires et constitutionnelles, était déjà considéré par le roi de Prusse comme lui appartenant. Le duc n'avait pas d'héritiers directs, et légalement sa succession devait revenir à ses agnats du Hanovre. Mais le Hanovre appartenait depuis 1866 au roi Guillaume, qui se trouvait ainsi substitué à tous les droits des princes qu'il avait dépossédés. Or, Guillaume n'entendait pas qu'on dépréciât son héritage futur, et en conséquence il surveillait attentivement le possesseur, qui se trouvait ainsi placé en tutelle.

Du reste, aucun des princes confédérés ne se faisait illusion sur l'avenir qui leur était réservé. Tous s'empressaient de mettre ordre à leurs affaires, ce qui n'était pas une petite affaire dans des États où régnait un laisser-aller tout patriarcal et où de temps immémorial tout était en commun, domaine de l'État, domaine de la couronne, domaine privé. On s'appliquait à débrouiller tout cela, afin de savoir ce qu'on aurait à réclamer pour le jour où la Prusse trouverait qu'elle a trop de confédérés. Le duc d'Anhalt avait proposé à sa diète une loi sur le domaine, en déclarant que cette loi était rendue nécessaire par « les dangers possibles de l'avenir. » La principauté de Schaumbourg-Lippe ajoutait à un des articles de sa constitution ces mots significatifs : « Aussi longtemps que la principauté sera régie comme État indépendant par la maison régnante. » Le duc de Saxe-Meiningen a fait voter l'arrangement suivant : « Si le gouvernement de ce pays tombe aux mains d'un héritier qui ne soit pas un ayant-droit à la succession de la fortune domaniale, la famille ducale recevra vingt fois le montant de sa liste civile en propriété privée, dont les deux tiers en biens-fonds, l'autre tiers en espèces. Le reste sera bien d'État. » Tous ces bons princes prenaient leurs précautions en vue du déménagement prévu et s'assuraient d'avance des compensations solides à la perte de leur couronne. Ils taillaient en plein drap, sans trop s'inquiéter de ce qui resterait après eux et se créaient des titres, afin de pouvoir bien marchander le prix de leur déchéance.

Ils savaient du reste que le roi de Prusse serait assez coulant sur ce prix. C'était pour lui une manière de mettre sa conscience en repos à l'égard du principe de la légitimité. Il voulait se préparer cette consolation, en mettant à la porte ses bons frères du droit divin, de penser qu'au moins ils auraient leur subsistance assurée pour leurs vieux jours.

Dans l'arrangement qui est survenu le 18 septembre 1867 entre la Prusse et le duc de Nassau dépossédé, on a laissé à celui-ci, outre plusieurs châteaux, un capital de 15 millions de florins, c'est-à-dire plus de 33 millions de francs. Le roi de Hanovre, en échange de sa re-

nonciation à ses droits, avait obtenu, outre le château de Herrehauser, avec ses dépendances et les domaines de Calemberg, une somme de 75 millions de francs, sans compter les intérêts qui devaient lui être payés le jour du versement, à partir du 1er juillet 1866. Il est vrai qu'on fut beaucoup moins généreux envers la ville de Francfort-sur-le-Main. Mais une ville n'a pas de droit divin à faire valoir et à vendre, et par conséquent ne saurait légitimement aspirer aux mêmes égards que des princes et des rois.

Jamais la politique envahissante de la Prusse ne s'est manifestée plus cavalièrement qu'à l'égard de la principauté de Waldeck. Ce petit État, malgré ses richesses naturelles, se trouvait comme beaucoup d'autres, dans une situation financière des moins brillantes. Les propriétaires de biens-fonds y payaient des contributions qui s'élevaient à peu près au tiers de leur revenu. Quand il fallut ajouter aux impôts ordinaires 132,000 thalers (495,000 fr.) pour les dépenses annuelles de l'armée réorganisée à la prussienne, la diète déclara nettement qu'il n'y fallait pas songer. Le prince dut donc entrer en arrangement avec la Prusse. Celle-ci ne demandait pas mieux. Elle consentit à prendre pour dix ans, à forfait, toute l'administration politique, financière, judiciaire, etc., de la principauté, en laissant au prince pour toute occupation le gouvernement de son consistoire, à la condition qu'il pourvoirait de ses deniers à son entretien. Le 9 septembre 1867 ce projet de convention fut présenté à la diète de Waldeck. Les députés, n'osant ni accepter ni refuser, se prorogèrent le 15, pour gagner du temps. Le prince, ennuyé de ces lenteurs et prévoyant la manière dont elles seraient prises par M. de Bismarck, s'en alla avec sa famille voyager en Italie. Aussitôt un bataillon prussien fut envoyé à Arolsen, une capitale de 2,000 habitants, à seule fin d'aider les députés à prendre une résolution. L'argument fut irrésistible. En quelques jours la convention fut votée, ainsi qu'un second traité qui incorporait simplement le contingent de Waldeck dans l'armée prussienne, et le 29 octobre 1868 M. de Flottwell, envoyé de Berlin comme directeur, ouvrait une nouvelle session de la diète au nom de Sa Ma-

jesté le roi de Prusse. Il ne faudrait pas croire cependant que le Waldeck soit annexé à la Prusse. Il est et reste confédéré. La preuve, c'est qu'il a un délégué et uné voix au conseil fédéral des gouvernements indépendants, et que même ce délégué est M. de Flottwell.

Il est vrai que la *Gazette d'Augsbourg* ne l'entendait pas ainsi. Un article du 18 décembre 1869 accusait nettement la Prusse et le roi de Prusse d'avoir violé les traités. Il rappelait que le roi, dans son discours de clôture au premier *Reichstag*, avait promis de respecter l'indépendance de ses confédérés. « C'était en 1867, dit-il ; nous écrivons en 1869 et nous demandons ce que vaut encore cette parole royale. » Puis il énumérait les usurpations déjà consommées et celles qui se préparaient et terminait par ces mots : « Le roi Guillaume ne peut se dissimuler qu'il s'agit ici d'une affaire européenne. Les États voisins ne savent que trop qu'ils ont reconnu la Confédération du nord à titre d'association d'États autonomes, et que cette association n'existe plus dès que ces États ne sont plus autonomes que de nom. On sait, hors d'Allemagne, comme ici, que des œufs vidés ne sont plus des œufs. »

Mais qu'importe l'opinion d'une gazette quand on a 1,300,000 baïonnettes à son service avec un nombre proportionné de canons Krupp ? Voilà le vrai point de vue où il faut se placer quand on veut juger sainement les choses et ne pas ravaler la morale des héros à celle du vulgaire.

Pendant que M. de Bismarck travaillait avec cette ardeur à unifier les États de la Confédération, on procédait aux élections du premier *Reichstag* législatif. Les partis s'agitaient vivement et les divisions s'accentuaient au profit des nationaux libéraux. Les progressistes, qui avaient fait la révolution de 1848, perdaient beaucoup de leur ancienne influence, et ce fait seul suffit à démontrer l'infériorité morale du mouvement unitaire de 1867 comparé à celui de 1848. C'est que le premier avait été inspiré et soutenu par le peuple, tandis que le second l'était par des princes. Cependant le parti national-libéral publia, sous la signature de MM. de Forkenbeck, Benningsen, Twesten et d'Unruh, un programme où la

liberté semblait tenir encore une certaine place. Ils s'engageaient bien à favoriser toutes les mesures capables de hâter l'unité, d'étendre les attributions du *Reichstag* fédéral, de remplacer par des arrangements définitifs tout ce qui conservait encore un caractère provisoire, mais en même temps ils promettaient de travailler à l'extension des libertés intérieures, convaincus que tout progrès vers l'unité doit profiter également à la liberté.

On doit croire qu'ils étaient sincères, mais le gouvernement s'inquiétait peu de ces déclarations libérales, sachant bien qu'il trouverait toujours dans les menaces de guerre qui continuaient à effrayer les esprits et que la presse officieuse entretenait soigneusement, un moyen assuré de faire prévaloir les intérêts de l'unité sur ceux de la liberté.

Les élections lui furent favorables. Sur 297 députés élus, on comptait environ 60 conservateurs, 21 conservateurs libéraux, 60 nationaux libéraux, 15 anciens libéraux, 27 progressistes. Les autres partis restèrent dans leur ancienne proportion. En somme c'était à peu près 160 votes assurés en tout cas au ministère, 200 acquis à sa politique extérieure.

Le Conseil fédéral, réuni le 15 août, avait établi, conformément à l'art. 8 de la Constitution, sept comités permanents pour la guerre, la marine, les douanes et les contributions, le commerce et les relations générales, les chemins de fer, postes et télégraphes, la justice, la comptabilité. M. de Bismarck était investi des fonctions de chancelier fédéral. Le Conseil arrêta le budget de la Confédération et la session fut ouverte par le roi de Prusse le 10 septembre. L'adresse en réponse à son discours demandait le développement de la Constitution dans le sens de la liberté civile et du bien-être industriel, de manière à attirer vers l'Union les États du Sud. Elle émettait également un vœu en faveur de la paix qui permettrait à l'Allemagne de régler ses affaires intérieures en pleine indépendance. Elle remerciait le roi de ce qu'il avait fait pour l'unité allemande, et exprimait l'espoir qu'il ne serait pas moins heureux dans l'avenir. Elle fut présentée au roi dans la vieille demeure féodale

des Hohenzollern. Il répondit : « L'adresse exprime des sentiments que je partage et qui peuvent mûrir dès à présent pour se réaliser dans les faits..... Ce château qui fut le berceau des Hohenzollern était destiné à entendre l'expression des sentiments que la confédération allemande me témoigne. C'est une preuve que la Providence protége la maison royale dont l'origine est ici, qu'elle fut toujours et est encore avec la Prusse. »

On s'occupa d'abord de discuter le budget fédéral qui fut réglé à 270, 593, 411 fr. Un amendement présenté par M. Reichensperger, dans le but de définir la responsabilité du chancelier fédéral, fut rejeté à une grande majorité. Toute définition est nécessairement une limite, et il est dans la nature de M. de Bismarck de préférer les responsabilités illimitées.

Le traité de reconstitution du Zollwerein fut adopté à la presque unanimité. A cette occasion M. Lasker proposa d'autoriser les députés, envoyés par les États du sud au parlement douanier, à participer aux délibérations du Conseil et du Parlement fédéral, quand ces délibérations auraient pour objet un intérêt commercial commun à la Confédération et à l'un des États du sud. Mais il dut retirer sa motion devant l'opposition des conservateurs libéraux, qui craignaient qu'on y vît une violation du traité de Prague.

.En compensation, sur la proposition de M. Braun, il fut décidé que l'exécution du traité du Zollverein serait subordonnée à l'accomplisssment par les Etats du sud des obligations que leur imposaient les conventions militaires. Dans le cas où ce traité ne serait pas ratifié par tous les Etats allemands, la Présidence fut autorisée à en modifier, d'accord avec le *Reichstag*, l'article concernant la représentation des Etats confédérés.

On passa ensuite à la loi militaire qui fut votée d'après les principes émis dans la Constitution. Ce ne fut guère qu'un travail de codification, appliqué à l'organisation militaire prussienne et combinée de manière à pouvoir être acceptée par les États du sud. En voici les points principaux : Tout citoyen se doit à la défense de la patrie de 17 à 42 ans. Les forces militaires sont divisées en trois catégories : l'armée permanente, la *Land-*

wehr et le *Landsturm*. L'armée permanente et la *Landwehr* se recrutent par voie de conscription, sans remplacement possible, parmi les hommes de vingt ans ou par engagements volontaires contractés entre 17 et 20 ans. Tous les hommes qui ne sont pas tombés au sort font partie du *Landsturm*, c'est-à-dire qu'ils sont exemptés du service militaire effectif et ne peuvent être appelés sous les armes qu'en cas de péril national. Les conscrits et les engagés volontaires servent 7 ans dans l'armée permanente, dont trois sous les drapeaux et quatre dans la réserve. Les engagés volontaires qui ont satisfait aux examens de capacité ne restent au corps qu'une seule année. De la réserve, ils passent dans la *Landwehr* où le service est de cinq ans, et de là dans le *Landsturm* où ils restent jusqu'à 42 ans. La *Landwehr* du second ban est supprimée. En temps de guerre, les hommes de la *Landwehr* peuvent être incorporés dans l'armée active. En outre certains allégements ont été introduits dans l'intérêt général, concernant les congés, les libérations anticipées.

D'après cette organisation, l'état des forces militaires de la Confédération du nord et de la Hesse-Darmstadt était celui-ci : sous les drapeaux, 300000 hommes ; dans la réserve, 360000 ; *Landwehr* 450000. Comme d'un autre côté les troupes des États du sud ont été organisées, au commencement de 1868, dans les mêmes proportions et sur le même plan, et que les traités les mettent au service de la Prusse, il convient, pour avoir le total exact, d'y ajouter pour la Bavière : armée active sur le pied de guerre : 86000 hommes, *Landwehr* 25000; Bade : armée active 31000; *Landwehr* 7000; Wurtemberg : armée active 33000, *Landewhr* 10000; total 192000 hommes à ajouter aux 1,110,000 de la Confédération du Nord, ce qui donne le chiffre respectable de 1,302,000 hommes.

Cette loi militaire, appuyée par les nationaux libéraux, passa à une grande majorité, malgré les protestations violentes de quelques progressistes, justement effrayés de ces envahissements du militarisme. Elle fut votée le 19 octobre. La discussion avait duré deux jours.

La session se termina par un certain nombre de discussions d'affaires, sans intérêt politique immédiat,

traité de navigation avec l'Italie, suppression du monopole du sel et du taux légal de l'intérêt, abolition de la prison pour dettes, liberté des coalitions, régime et tarif des postes, consulats fédéraux, passe-ports, etc. Enfin on établit une commission de la dette fédérale, sur le modèle de la commission de la dette prussienne. Il fut interdit de convertir la dette sans l'assentiment du *Reichstag ;* les membres de la commission furent déclarés responsables et purent être poursuivis individuellement par les pouvoirs fédéraux. Puis le Parlement fut prorogé le 28 octobre 1867, après un discours du roi qui se félicita de la bonne entente qui avait permis de faire beaucoup de choses en peu de temps : « Les Gouvernements confédérés, dit-il, sont convaincus comme vous que les réformes indispensables du *Zollverein* ne doivent pas être sacrifiées à des difficultés passagères et que la communauté des intérêts matériels présuppose l'obligation nationale de concourir à la défense nationale. »

Le *Reichstag* se réunit de nouveau le 23 mars 1868. Cette session, qui dura jusqu'au 20 juin, ne donna lieu à aucun incident remarquable. L'Allemagne tout entière sentait de plus en plus le besoin de s'organiser, de sortir au plus vite de la situation provisoire où les grands changements survenus depuis 1866 avaient jeté une foule d'intérêts. Nous citerons seulement, à cause de la sensation qu'il produisit en Europe, le discours prononcé par le comte de Moltke, dans la discussion du budget de la marine.

« Où est, dit-il, l'homme doué de raison, qui ne souhaiterait que les dépenses énormes, que fait toute l'Europe en vue de la guerre, pussent être consacrées aux œuvres de la paix ? Mais ce n'est pas par la voie des négociations internationales qu'on arrivera à ce but. La guerre n'est que la politique continuée par d'autres procédés. Pour atteindre ce but, je ne vois qu'un moyen, c'est qu'il se forme au cœur de l'Europe une puissance qui, sans être conquérante, soit assez forte pour interdire la guerre à ses voisins. Je crois que si cette œuvre féconde peut se créer, elle le sera par l'Allemagne, mais alors seulement que l'Allemagne sera devenue assez forte, c'est-à-dire quand elle sera une. Aussi dans l'armée,

messieurs, avons-nous soin de nous tenir au courant des progrès de la science et des inventions qui se font dans tous les pays. Mais l'invention par elle-même n'est rien; le point est d'en savoir tirer parti. Notre excellent fusil à aiguille est inventé depuis de longues années, mais il a fallu plus de vingt ans pour en faire une arme pratique et pour en fabriquer un million. D'ailleurs il ne suffit pas d'observer ce que font les autres; il faut les devancer....... Nos voisins savent très-bien, — quoiqu'ils fassent semblant de l'ignorer — que nous ne voulons pas les attaquer; mais il faut qu'ils sachent aussi que nous ne voulons pas nous laisser attaquer. Pour cela nous avons besoin d'une armée et d'une flotte, et j'espère que le patriotisme du *Reichstag* ne repoussera pas nos projets de lois. »

Cette prétention de la Prusse à se poser en suprême arbitre de la guerre ou de la paix souleva bien en Europe quelques réclamations. Mais on s'attacha surtout dans ce discours à l'assurance que la Prusse ne nourrissait aucune pensée d'agression, et l'on s'en réjouit. C'était précisément ce but que l'on se proposait à Berlin. En somme on avait encore trop à faire à l'intérieur pour appeler immédiatement des complications extérieures. Avant de porter au delà des frontières les revendications germaniques, on tenait à s'organiser de manière à en assurer l'effet. On proclamait la paix afin de se pouvoir plus tranquillement préparer à la guerre.

C'était à ce moment le mot d'ordre de la politique bismarckienne. Le roi Guillaume s'appliquait de son mieux à répandre et à fortifier ces assurances pacifiques. Dans le discours qu'il prononça le 20 juin 1868 pour la clôture du *Reichstag*, il dit aux députés : « Je me sépare de vous avec la conviction que les fruits de vos travaux prospéreront pour nous et pour toute l'Allemagne sous la bénédiction de la paix. »

Cependant, quelques semaines après, en septembre, dans le cours d'un voyage qu'il fit dans le Holstein et le Schleswig, répondant à un recteur de l'université de Kiel, il laissa échapper quelques paroles qui pouvaient à bon droit passer pour une menace : « Je ne vois, dit-il, rien en Europe qui puisse troubler la paix... Du reste,

ce qui doit surtout vous rassurer, c'est la vue de ces représentants de mon armée et de ma marine réunis autour de moi, de cette force de la patrie qui a prouvé qu'elle n'hésite pas à relever le gant quand on le lui jette et qu'elle sait vaincre. » L'émotion provoquée par ces paroles s'étendit à toute l'Europe, les fonds baissèrent; les journaux les commentèrent avec une visible inquiétude. On fit comprendre au roi de Prusse qu'il avait été trop loin et qu'il était dangereux et insensé de se donner devant l'Europe le tort d'une provocation, quand on avait la chance de trouver un adversaire, à qui il était si facile de le faire endosser. A quoi bon d'ailleurs avertir les gens de se mettre sur leurs gardes?

Aussi, quelques jours après, à Hambourg, dans une visite qu'il fit au palais de la Bourse, dit-il au président de la Chambre de Commerce : « Ce dont vous avez besoin, ce dont nous avons tous besoin, c'est la paix : elle ne nous sera pas arrachée, j'en ai le plus complet espoir. Les paroles que j'ai prononcées à Kiel auraient dû faire comprendre que je ne désire rien plus que la paix. Je ne puis m'expliquer qu'on ait pu un seul instant les interpréter autrement. »

Le 4 mars 1869 le *Reichstag* fédéral fut de nouveau convoqué. Une de ses premières mesures fut d'adopter une proposition de M. Lasker, touchant l'inviolabilité parlementaire et la liberté de la tribune. Une proposition du même genre avait été adoptée l'année précédente par la Chambre des députés de Berlin. Malgré toute la déférence qu'on avait pour M. de Bismarck, il était impossible d'oublier l'affaire des députés Twesten et Frentzel [1]; les hommes les plus dévoués à sa poli-

1. A propos d'une discussion sur l'administration de la justice, ces deux députés avaient été poursuivis en 1865, comme ayant énoncé contre l'ordre judiciaire des *assertions* diffamatoires. Le tribunal correctionnel écarta la poursuite, comme contraire à l'article 84 de la Constitution, qui garantit aux députés la liberté des *opinions*. La cour d'appel jugea de même. Grâce à un habile « roulement du personnel », le gouvernement obtint de la cour suprême un arrêt qui, distinguant les *assertions* des *opinions*, déclara les poursuites légales. La Chambre des députés de Berlin, soutenue par

tique éprouvaient le besoin de prendre leurs précautions contre ses emportements et son intolérance. Rien ne prouve plus nettement que si, en général, les députés prussiens votent les mesures proposées par le Gouvernement, cet appui s'explique par la communauté même des vues politiques et non par cet esprit de servilité absolue qui fut en France le caractère essentiel des assemblées soi-disant délibérantes sous le premier et le second empire.

Le *Reichstag* eut bientôt une autre occasion de manifester son indépendance. On se rappelle avec quelle énergie, pendant la discussion sur la Constitution, M. de Bismarck avait combattu la proposition de transformer les comités du *Bundesrath* en ministères responsables. La majorité lui avait donné gain de cause. Deux ans plus tard, le 16 mars 1869, la même proposition fut reprise, non par des hommes appartenant à l'opposition, mais par des nationaux libéraux, qui dans la plupart des cas votaient avec M. de Bismarck. Les députés Munster et Twesten déposèrent une proposition signée de 98 membres de toutes les fractions — moins les conservateurs — par laquelle ils demandaient la création de « ministères responsables de l'Union », pour les affaires extérieures, la guerre, la marine, les finances et le commerce. Elle arriva à la discussion le 16 avril. Le comte Munster déclara qu'il désirait une complète réorganisation du gouvernement de l'Union. En attendant, comme la Constitution fédérative telle qu'elle avait été votée ne lui

l'opinion publique, protesta énergiquement, ce qui donna lieu entre elle et M. de Bismarck à des scènes où celui-ci déploya toute la violence de son caractère. Pour se venger et se défaire de cette opposition, il prorogea brusquement la Chambre, sans lui laisser le temps de voter ni le budget ni aucune loi, sacrifiant le repos de son pays et la légalité à une rancune et à une satisfaction d'orgueil. M. Twesten fut encore acquitté par la cour criminelle, devant laquelle on l'avait renvoyé. Le gouvernement en appela une seconde fois ; une seconde fois la cour d'appel acquitta M. Twesten. La question revint devant la cour suprême, qui, n'osant se démentir, cassa l'arrêt. Cette fois la jurisprudence était imposée : l'accusé fut condamné à 2 ans de prison.

paraissait pas s'accorder avec l'organisation monarchique des États Confédérés, il expliqua que, pour effacer cette contradiction, il convenait de lui donner une direction d'essence monarchique, et que, en conséquence, les ministères de l'Union devaient être responsables. Il souhaitait que cette réforme pût s'accomplir sous l'inspiration du « grand homme d'État » qui gouvernait l'Allemagne et demandait que le vote de cette loi fût considéré comme un vote de confiance en M. de Bismarck.

Mais celui-ci, sachant bien que la mesure de la responsabilité est toujours celle de la puissance, ne voulait pas plus d'une responsabilité partagée que d'une responsabilité limitée. « Un pareil vote, s'écria-t-il, serait bien plutôt un vote de méfiance. Il signifierait que tout est chaos aujourd'hui sous ma direction. Du reste ces ministères empiéteraient surtout sur les attributions du *Bundesrath*, dont les comités sont de véritables ministères spéciaux..... Ces comités deviendraient inutiles, ainsi que toute la chancellerie fédérale. Voter ce projet ce serait dire aux États du Sud : «Nous ne comptons plus sur vous; nous nous organisons définitivement, sans attendre davantage votre accession. L'habitant du Sud est très-jaloux de son autonomie; nous sommes pour lui non-seulement trop libéraux, mais surtout nous sommes trop nationaux. Les liens de la Confédération du Nord lui paraissent déjà beaucoup trop étroits. Si vous les serrez davantage, il se détournera complétement de nous... Dans le Sud, le besoin d'unité est si peu senti qu'on s'y tourne ouvertement vers l'étranger. Pour ceux du Nord, nous marchons trop lentement; le Sud nous accuse d'agir avec une folle précipitation. Concilier ces deux tendances, tel doit être le but de nos efforts. »

Enfin il s'efforça de démontrer que la nouvelle organisation aboutirait à une accumulation de rouages embarrassants, qu'elle n'était pas pratique, sans s'apercevoir qu'il faisait le procès à l'organisation de tous les États constitutionnels, y compris la Prusse. Mais ce panégyrique passionné de la dictature, qui lui avait si bien réussi auprès du *Reichstag* précédent, ne produisit pas le même effet sur celui-ci.

On lui répondit que l'institution de ministères respon-

sables créerait contre l'arbitraire une garantie qui pourrait attirer les États du Sud; que le chancelier, loin d'avoir à mouvoir, comme il disait, une lourde machine, trouverait dans les ministres des collègues qui allégeraient sa tâche en la partageant. C'était justement ce partage qui répugnait à M. de Bismarck. Il l'avait du reste expliqué avec une entière franchise. Cela ne désarma pas le *Reichstag*. La proposition Munster-Twesten fut votée avec une majorité de onze voix. Il est vrai qu'elle n'eut pas d'effet, le *Bundesrath* ayant refusé de s'y associer. Il devenait tous les jours plus manifeste que M. de Bismarck, en créant le *Bundesrath*, avait eu une bien heureuse idée. Cependant, pour donner une apparence de satisfaction au *Reichstag*, le président de la Chancellerie fédérale, le conseiller Delbruck, fut nommé ministre d'État et devint le suppléant légal du chancelier.

A la même époque les députés Miquel et Lasker, appuyés par 81 de leurs collègues, avaient proposé d'élargir la compétence fédérale en matière de juridiction civile, criminelle et de procédure. C'était une conséquence logique de l'extension du droit d'indigénat. Du moment qu'on reconnaissait l'Allemagne comme la patrie commune de tous les Allemands, il était difficile d'admettre une diversité de lois et de juridictions qui devait être une source de perpétuels embarras. Puisque l'on accordait au *Reichstag* une certaine compétence juridique, le principe étant admis, à quoi bon en limiter les effets? Le ministre de la Justice avait lui-même exprimé l'espoir que bientôt l'Allemagne entière n'aurait qu'une loi et qu'un droit. On s'appuyait sur cette déclaration pour demander qu'on sortît le plus tôt possible du provisoire. Le gouvernement eut beau répondre que ce serait porter atteinte aux droits des corps judiciaires des différents États, la proposition fut encore votée à une grande majorité, ce qui n'empêcha pas le *Bundesrath* de la repousser comme la précédente.

On vota ensuite un certain nombre de lois, qui sans avoir la même importance que les deux précédentes, avaient cependant au point de vue de l'unité une signification sérieuse. Le 4 mars 1869 on décida la création

d'un tribunal supérieur de commerce, commun à toute la Confédération ; le 8 mai, on régla que en matière civile tous les tribunaux de l'Union, sans distinction de nationalité, se devraient assistance réciproque; le 2 juin, l'égalité devant la loi fut accordée à toutes les confessions, et enfin le 3 on ratifia le traité antérieurement conclu entre la Prusse et Bade, par lequel les soldats des deux Etats étaient autorisés à faire leur temps de service indifféremment dans l'une ou l'autre armée.

Un incident des plus curieux s'était produit quelques jours auparavant, dans les séances des 21 et 29 mai. Le gouvernement demandait l'établissement de nouveaux impôts, entre autres sur le malt, afin de couvrir certain déficit. Or il se trouvait que ce déficit frappait, non pas les finances de la Confédération, mais bien le trésor particulier de la Prusse. On conçoit l'étonnement des députés de l'Union, de se voir ainsi mis en demeure de pourvoir, à frais communs, à des dépenses qui ne concernaient en rien l'intérêt général. M. de Bismarck voulut bien reconnaître que le déficit était purement prussien, et que, s'il avait besoin de l'argent demandé, c'était, non pas en sa qualité de chancelier de la Confédération, mais bien comme président du cabinet de Berlin. Pourquoi donc alors s'adresser au *Reichstag* allemand que la chose ne regardait pas, plutôt qu'au *Landtag* prussien, qui seul y était intéressé? Tout simplement pour se procurer un argument. M. de Bismarck voulait, en présentant son projet d'impôt aux députés prussiens, pouvoir leur prouver par raison démonstrative, qu'il fallait renoncer à l'espoir de faire payer les dettes de la Prusse par la Confédération.

On conçoit que, dans ces conditions, le *Reichstag*, bien que composé en grande majorité de Prussiens, ne pouvait hésiter. Le projet, de par le règlement, dut cependant être soumis à une seconde lecture, tout comme s'il avait été sérieux; mais le 1er juin, il fut définitivement repoussé par 152 voix contre 42.

Après quoi la session fut close le 22 juin 1869 par un discours dans lequel le roi réitéra l'affirmation de ses espérances et de ses intentions pacifiques.

La session du Parlement douanier avait commencé le

3 juin. Elle se passa tout entière à traiter uniquement des questions commerciales. La session précédente avait clairement démontré qu'il ne fallait pas compter sur le *Zollparlament* pour prussifier l'Allemagne. Le parti prussien se le tint pour dit et n'essaya pas de recommencer l'expérience qui lui avait si mal réussi. Nous ne nous arrêterons donc pas sur cette session dont les travaux ne pourraient trouver place que dans une histoire moins sommaire.

Le 1er janvier 1870, suivant le vœu exprimé précédemment par le *Reichstag*, le ministère des affaires étrangères prussien fut transporté au gouvernement fédéral. Il resta naturellement entre les mains de M. de Bismarck.

A l'ouverture du *Reichstag* fédéral qui eut lieu le 24 février suivant, le roi annonça la présentation du projet de code pénal, commun à toute la Confédération, qui avait été élaboré par le Congrès des Juristes allemands. Quant aux Etats du Sud, il expliqua, en quelques paroles hautaines, qu'il ne s'inquiétait nullement des bavardages de quelques députés, qui voudraient mettre en question les traités conclus. « Je m'en tiens, dit-il, à la parole des princes et je compte sur leur loyauté. D'ailleurs la communauté des intérêts nous est une garantie suffisante de leur soin à exécuter les conventions. »

Le projet de Code pénal présenté n'était autre que le Code prussien de 1851 revu et amélioré. Quelques points seulement furent discutés. Dans plusieurs cas la pénalité fut atténuée, surtout pour les faits politiques. 128 voix contre 81 se déclarèrent même contre la peine de mort. Mais M. de Bismarck menaça de retirer le projet tout entier et de maintenir l'ancienne législation, qui appliquait cette pénalité beaucoup plus fréquemment que la nouvelle. Cependant il finit par consentir à la limiter à l'homicide avec préméditation et aux tentatives de meurtre sur un des princes de la Confédération. Cette nouvelle rédaction fut adoptée par 127 voix contre 119.

Au point de vue politique la discussion la plus importante de cette session fut celle qui s'engagea à propos d'une motion du député Lasker, demandant l'entrée du Grand Duché de Bade dans l'Union du Nord.

« Bade, dit-il, veut entrer dans l'Union et n'y peut parvenir. Pourquoi? Je ne puis en chercher la raison qu'en Prusse. Il faut que nous franchissions le Main. Nous n'avons accepté cette limite en 1866 que sous la pression des exigences du moment. L'Allemagne ne peut rester plus longtemps divisée en deux parties. Dès que Bade sera entrée dans l'Union, l'Union sera l'Allemagne et les autres puissances du Sud seront forcées de suivre. Je ne puis croire que des considérations de politique étrangère expliquent l'hésitation qu'on met à recevoir Bade dans l'Union. Autant qu'en peut juger le regard d'un simple mortel, les deux nations qui seules pourraient intervenir, la France et l'Autriche, sont en ce moment assez occupées chez elles. La situation en France est telle que l'existence même de la dynastie impériale y est en jeu. Si malgré cela ces puissances voulaient et pouvaient s'occuper du dehors, n'est-ce pas du côté de Rome qu'elles exerceraient de préférence leur activité? Donc, je n'en doute pas, ce ne sont pas ces considérations qui font hésiter notre politique. Mais enfin pourquoi a-t-on inscrit dans la Constitution fédérale un article relativement à l'entrée des Etats du Sud dans l'Union, si l'on ne veut pas en faire usage? Le grand duché de Bade veut entrer dans l'Union, nous le savons d'une façon positive. Pourquoi le *Præsidium* ne veut-il pas accéder à ce désir qui est aussi le nôtre? Je demande instamment que ce problème soit aujourd'hui résolu. »

M. de Bismarck répondit à cette question par un long discours qui n'apportait aucun argument nouveau, mais qui par cela même fit comprendre à tous ceux qui étaient au courant de la situation et des habitudes de langage du chancelier, qu'il se préparait quelque chose :

« Le problème à résoudre, dit-il, est depuis longtemps résolu par le gouvernement badois. Parmi ceux qui désirent le plus l'entrée de Bade dans l'Union, aucun ne saurait regarder cette entrée comme la solution définitive de la question allemande. Evidemment on n'y voit qu'un moyen d'amener, de hâter entre le Nord et le Sud cette union que nous désirons tous. Mais quelle sera la forme de cette union? On ne s'en inquiète pas. Pour moi, je voudrais arriver à des institutions communes,

après nous être librement entendus, sans menaces, sans pression. A quoi nous servirait de forcer les Bavarois à venir à nous, malgré eux? Plutôt que de recourir à une pareille contrainte, j'aimerais mieux attendre encore toute une génération.

« Il s'agit de savoir dans quelles conditions le grand-duché de Bade, qui seul défend la pensée nationale, peut rendre le plus de services à l'unité allemande. Sera-ce comme membre de l'Union ou comme Etat indépendant ? Pour moi je suis convaincu que si le grand-duché, par son gouvernement, par sa représentation nationale, par la majorité de sa population, poursuit son œuvre nationale comme il a fait jusqu'ici, il sera plus utile en sa qualité d'Etat particulier dans le Sud qu'il ne le serait comme membre de l'Union. Prenons pour exemple la Bavière. Si nous n'avions à traiter qu'avec la Bavière, uniquement formée de la vieille Bavière, de la haute et basse Bavière et du haut Palatinat, l'espoir d'arriver à une véritable union ne serait-il pas plus loin de nous qu'il ne l'est aujourd'hui ? Croyez-vous que les populations franconiennes et souabes, qui sont nos amies dans le camp bavarois et qui nous y sont si utiles, nous rendraient les mêmes services si elles en étaient séparées ? On aurait pu sans peine, en 1866, créer avec les trois Franconies un Etat à part, afin de réduire la Bavière à elle-même. On aurait donné à cette Franconie quelque prince du parti allemand, qui aurait pu indifféremment appartenir soit à l'Union du Sud soit à celle du Nord. Eh bien ! si l'on avait fait cela, le reste des Bavarois auraient été, sinon pour toujours, au moins pour des siècles, perdus pour l'Union allemande. Je suis donc convaincu que nous aurions tort d'entourer d'une barrière l'élément qui dans le Sud est le plus favorable au développement national. Ce serait écrêmer le pot et laisser aigrir le reste. L'heureuse influence du Grand-Duché sur le Sud serait perdue. S'il suffit de reconnaître cette influence pour lui donner plus de force, si le gouvernement badois tient à être félicité et que cela puisse servir à maintenir son zèle, je rivaliserai d'éloges avec l'auteur de la motion.

« Incorporer Bade dans l'Union, ce serait se donner

l'air de vouloir exercer une pression sur le Wurtemberg et la Bavière. Grâce au désaccord qui chaque jour va s'accentuant là-bas, il serait à craindre qu'il ne se fît une réaction, et que, par une accession précipitée du Grand-Duché, l'unité complète ne fût retardée de cinq années. Nous ne savons pas trop ce qui va se passer en Bavière ; de nouvelles élections y sont peut-être imminentes. Je ne suis pas aussi bien renseigné sur cette question que l'est M. Lasker sur ce qui se passe à Bade ; mais si des élections doivent encore se faire en Bavière cette année, nous nous exposerions à donner au parti qui y possède la majorité, un prétexte plausible pour nous reprocher une pression, et il nous faudrait attendre une meilleure chance jusqu'aux élections suivantes. Ne donnons donc pas aux manœuvres électorales de nos adversaires l'occasion de surexciter l'amour-propre bavarois, par une sorte de menace contre l'indépendance du Sud.

« D'un autre côté il faut considérer quel effet produirait l'incorporation de Bade sur le Grand-Duché lui-même. Sans doute l'Union le couvrirait de son manteau contre les vents d'ouest. Mais les probabilités stratégiques dont parlait mon contradicteur ne sont pas d'un assez grand poids pour que je veuille planter le Grand-Duché comme une île de l'Union du nord.

« Je passe au point de vue économique. Le Grand-Duché n'aurait-il pas lieu de se plaindre, si, pour la future organisation du Zollverein, il n'avait plus sa liberté de décision? Ne nous accuserait-on pas de cruauté si nous gardions le Grand-Duché dans le Zollverein et si nous en excluions la Hesse, — ce qui, je l'espère, ne se produira pas ? — Je ne désire pas insérer, comme une île, dans le Zollverein, un pays de l'étendue géographique du Grand-Duché ! Ne nous demandez pas cela. Si donc la Présidence recevait de Carlsruhe la proposition de faire entrer le Grand-Duché dans l'Union, dans l'intérêt de l'Union et dans celui du Grand-Duché, je repondrais : « *Rebus sic stantibus*, je suis forcé de répousser votre proposition ; mais je vous indiquerai le moment où votre admission me semblera concorder avec l'intérêt général de l'Allemagne et avec les nécessités de la politique que nous avons suivie jusqu'ici, je puis dire, avec

un certain succès.... L'auteur de la motion ne paraît pas satisfait des résultats obtenus, il veut qu'on fasse quelque chose de plus. Ne dédaignez pas les résultats obtenus. Songez aux années qui ont précédé 1848 et 1864. Rappelez-vous comme nous étions disposés à nous contenter de peu. N'avons-nous pas, par l'institution de notre parlement douanier, quant à ce qui touche les Etats du Sud, conquis un précieux commencement d'unité nationale? Je puis le dire hautement, la Présidence n'exercera-t-elle pas sur le Sud une part de cette puissance impériale, telle que, depuis 500 ans, on n'a rien vu de pareil sous la domination des empereurs allemands ? Où a-t-on vu, depuis les temps des premiers Hohenstaufen, un commandement suprême et incontesté de toutes les armées ? Quand a-t-on vu une semblable unité économique dans toute l'Allemagne? Ne dédaignez donc pas ce qui est acquis, mais sachez en jouir un moment avec satisfaction. M. Lasker voit dans l'admission de Bade le commencement de l'achèvement de l'Union. Moi, je verrais dans cet acte, non-seulement le commencement de nouvelles difficulés, mais encore une entrave qui nous empêcherait pour longtemps d'aller plus loin. »

Un historien prussien, tout dévoué à la politique de M. de Bismarck, fait suivre ce discours de réflexions qui montrent bien que dès lors le chancelier fédéral comptait surtout sur la guerre pour achever son œuvre : « Quelque solides que fussent ces raisons, dit-il, M. de Bismarck ne paraît pas cependant avoir dit le véritable motif qui le déterminait à repousser si énergiquement la demande de M. Lasker. *Il savait qu'il se préparait un événement* qui offrirait une occasion beaucoup plus favorable de réunir au Nord, non-seulement le Grand-Duché de Bade, mais encore tout le Sud. Il savait que la guerre avec la France était inévitable, mais il ne voulait pas que l'on pût accuser la Prusse de l'avoir provoquée par son impatience à élargir la sphère de sa puissance. Il voulait que le gouvernement français trouvât ailleurs une occasion de commencer la guerre, de manière qu'il parût être évidemment aux yeux de l'Europe l'agresseur, le perturbateur de la paix. Toutes ces raisons, il ne pouvait les développer devant le

Reichstag, mais grâce à celles qu'il donna, grâce à la confiance absolue qu'il inspirait à un grand nombre de députés, il obtint le résultat qu'il désirait : qu'on n'insistât pas davantage. »

Quelques pages plus loin, il ajoute : « ce discours faisait pressentir des événements qui devaient précipiter le dénoûment d'une façon ou d'une autre. »

Cette appréciation nous paraît juste de tous points. Nous sommes heureux de la trouver sous la plume d'un homme qu'on n'accusera pas de parti pris contre la politique prussienne.

Cette même prévision de la guerre prochaine se manifesta encore dans une autre circonstance. On discuta le 25 mai 1870 le projet d'une subvention à accorder pour la construction d'une ligne de chemin de fer intertional par le St-Gothard. On décida que, sur les 85 millions de francs de subvention qu'elle nécessitait, l'Union du Nord paierait 20 millions. « Le principal intérêt pour nous dans cette affaire, dit à ce sujet M. de Bismarck, c'est d'avoir des communications presque directes avec un pays ami, ami pour longtemps, je l'espère, l'Italie. » Ces paroles jetèrent à Paris une inquiétude qui s'explique aisément, et donnèrent lieu à une interpellation au Corps Législatif. M. Em. Olivier répondit que « la paix n'avait jamais été plus assurée. »

La session du *Reichstag* fut close le 26 mai par un discours dans lequel le roi protestait des intentions pacifiques de ses armements. Il jouait le rôle que lui avait assigné M. de Bismark dans cette comédie de la paix dont il avait besoin pour tromper l'Europe et endormir la France : « Les grands résultats, dit le roi, auxquels, dans un temps relativement court, nous sommes arrivés sur le terrain d'une libre entente entre le gouvernement et les réprésentants des peuples, donnent à la nation allemande la garantie que les espérances, qu'a suscitées la création de l'Union, seront réalisées. Car ils prouvent que l'esprit allemand, sans renoncer au libre développement sur lequel repose sa force, sait trouver l'unité dans l'amour commun de tous pour la patrie. Ces résultats que nous devons à nos constants efforts pour améliorer le bien-être et la civilisation, pour concilier la liberté

et l'ordre à l'intérieur, sont aussi, pour l'extérieur, une garantie que l'Union du nord, en développant son organisation intérieure et ses rapports nationaux avec le sud, n'organise pas les forces allemandes *en vue de menacer la paix,* mais plutôt pour lui prêter un appui qui puisse inspirer confiance aux peuples et aux gouvernements étrangers. »

La session du Parlement douanier, qui fut très-courte, du 2 avril au 6 mai, donna aux populations du sud une nouvelle occasion de témoigner leurs défiances. Le gouvernement ne put faire passer la révision des tarifs, telle qu'il l'avait arrêtée, grâce à l'opposition des députés du midi, toujours attentif à manœuvrer de manière à faire échouer les propositions prussiennes. Par la même raison, il fallut renoncer à certains impôts, qu'il fut très-difficile de remplacer.

Cette hostilité éclata surtout à propos d'une motion faite par le député Bamberger, relativement à la réforme monétaire. L'idée était parfaitement juste et également utile à tous; elle eût épargné à tous les pays allemands les dificultés et les ennuis qui résultent de la diversité des monnaies, mais il suffisait qu'elle pût paraître favoriser la politique prussienne en créant une « unité » de plus, pour qu'elle éveillât les défiances du Sud. Il combattit avec violence ce projet, l'accusant « d'élargir la compétence du Parlement et d'amoindrir les juridictions locales. » Un député Wurtembergeois alla même jusqu'à dire que « si l'on voulait faire une pareille réforme il faudrait se placer, non pas au point de vue national, mais au point de vue cosmopolite », indiquant bien clairement par ces paroles que, s'il repoussait la mesure, ce n'était pas qu'il la trouvât mauvaise, mais simplement parce qu'elle était prussienne. Néanmoins le projet fut adopté malgré le vote contraire des députés du Sud. Mais il n'en restait pas moins démontré que les États du Sud ne viendraient jamais d'eux-mêmes sous le joug prussien. On ne s'entendait pas; le but était manqué. La division des esprits était chose autrement grave que la diversité des monnaies.

CHAPITRE IX

LA PRUSSE DE 1867 A 1870.

Nous avons cru devoir exposer sans l'interrompre toute l'histoire de l'organisation et de la constitution du *Nordbund*. Cette exposition nous a conduit jusqu'au milieu de 1870.

Maintenant il nous faut revenir en arrière pour jeter un coup d'œil sur l'histoire particulière des principaux États de l'Allemagne.

La nouvelle Constitution fédérale entrait en vigueur dans les États annexés le 1er octobre 1867. Bien que la législature prussienne ne fût entrée en fonctions qu'à la fin de 1866, on se décida à refaire des élections générales. Les colléges électoraux furent convoqués pour le 30 octobre. Les progressistes qui avaient, le 31 août, publié un programme de protestation contre les équivoques de la Constitution et contre l'exploitation de la gloire au service du despotisme, obtinrent la majorite à Berlin. Leur liste passa tout entière. Mais en revanche les États annexés donnèrent la majorité aux nationaux-libéraux. Le résultat général était très-favorable au gouvernement. Les conservateurs obtinrent 142 siéges au lieu de 126 qu'ils avaient eus aux élections précédentes, les conservateurs

libéraux, 41 au lieu de 16, les anciens libéraux 32 au lieu de 25, les nationaux libéraux, 88 au lieu de 33, le centre gauche 26 au lieu de 55, les progressistes, 39 au lieu de 61, les catholiques, 15, les Polonais, 16, les particularistes 13 et les Danois 2. Dix-huit députés arrivaient sans être classés dans aucun parti. Les conservateurs et les nationaux-libéraux gagnaient tout le terrain perdu par l'ancienne opposition.

Cela ne voulait pas dire que les députés de la Chambre prussienne fussent plus disposés que ceux du *Reichstag* fédéral à subir toutes les volontés de M. de Bismarck. La session fut ouverte le 15 novembre 1867. Un des premiers soins des nationaux-libéraux fut de demander une loi interprétative de l'article 84 de la Constitution prussienne, qui mît hors de toute contestation la liberté de la tribune. C'était une protestation contre les poursuites intentées à M. Twesten. Ce débat donna lieu à des récriminations violentes entre M. de Bismarck et les auteurs de la motion. Cependant les nationaux-libéraux l'emportèrent, leur projet fut voté par 181 voix contre 160, malgré le vote contraire des progressistes, qui avaient craint de fortifier la jurisprudence hostile à la liberté en donnant à la Chambre des seigneurs l'occasion de se prononcer pour elle. D'après le règlement un second vote était nécessaire, la motion ayant été admise sans être renvoyée à une commission; 188 voix contre 174 confirmèrent le premier vote. L'affaire cependant n'était pas terminée. Comme il s'agissait d'une interprétation de la Charte, il fallait une seconde lecture qui ne pouvait venir qu'à la session suivante.

On eut ensuite à examiner le traité conclu avec la principauté de Waldeck qui fut approuvé, malgré le rapport de la commission qui concluait à l'annexion pure et simple. C'eût été plus franc. Mais c'était précisément ce que ne voulait pas le gouvernement.

Le vote du budget, qui se soldait en équilibre par 600 millions, ne donna lieu à aucun incident, sauf ce qui regardait les affaires étrangères. M. de Benningsen proposa d'inviter le gouvernement 1° à faire transférer ce chapitre au budget fédéral; 2° à supprimer les légations et consulats prussiens dans les États de l'Allemagne du

Nord. M. de Bismark accepta la première de ces motions, repoussa la seconde et la Chambre vota avec lui. La dotation de la couronne fut ensuite portée de 11 millions 250,000 fr. à 15 millions, sans débat et presque à l'unanimité.

De tous les États auxquels la Prusse avait imposé la Confédération, le royaume de Saxe était à peu près le seul qui eût conservé une apparence d'autonomie. La Chambre des députés, bien que élue ent août 1866, lorsque les troupes prussiennes occupaient le pays, repoussait toute idée d'annexion. Les élections au parlement fédéral se firent dans le même sens. Il n'y eut d'annexionistes nommés qu'à Leipzig. La Constitution votée à Berlin fut acceptée à Dresde ou plutôt subie comme une nécessité, non sans protestation. Quand il fallut en août 1867 procéder aux élections du *Reichstag* fédéral législatif, un quart seulement des électeurs inscrits se présenta.

La Saxe, qui, pendant un temps, avait paru destinée à jouer le premier rôle en Allemagne, quand les électeurs de Brandebourg n'étaient que de petits princes, ne pouvait se résigner à cet abaissement immérité. Mais si elle ne pouvait plus prétendre à un rôle politique, elle n'en travaillait pas avec moins d'ardeur au développement de la liberté et de la civilisation. Les Chambres, réunies le 1er novembre 1867, votèrent une nouvelle loi électorale qui maintenait la session triennale, mais qui supprimait les catégories de députés, et préparait la voie au suffrage universel en attribuant le droit de vote à tout citoyen âgé de 25 ans et payant 7 fr. 50 c. d'impôts directs, et l'éligibilité à tout citoyen âgé de 30 ans et payant 37 fr. 50. L'adjonction à l'Union du Nord, grâce à la surcharge des dépenses militaires, portait le budget de 52 à 70 millions de francs, sans compter près de 6 millions qui étaient portés au compte de la Saxe, pour sa part dans le déficit général de la Confédération. Les deux Chambres, comprenant que toute récrimination serait inutile, votèrent silencieusement ce que leur demandait le gouvernement.

A la session suivante, — mai 1868 — la Chambre des députés vota l'institution du jury et l'abolition de la

peine de mort. Cette disposition, d'abord repoussée par la Chambre Haute, comme elle l'a été partout par l'aristocratie, finit cependant par triompher de cette résistance le 7 janvier 1870.

En dehors des travaux des Chambres, il se produisait peu de faits dignes d'attirer l'attention. En Prusse et l'on peut dire dans presque toute l'Allemagne du Nord, sauf la Saxe, l'orgueil du triomphe faisait oublier tout le reste. Toute autre préoccupation avait disparu dans ce sentiment de l'admiration de soi-même qui abêtit et corrompt les foules au lendemain des victoires de la force, et qu'elles aiment à se dissimuler sous le nom commode de patriotisme. Journalistes, poètes, orateurs, philosophes, théologiens, tous s'appliquaient à griser le peuple de dithyrambes en l'honneur de la glorieuse, de la triomphante Allemagne, de dissertations infinies sur la mission providentielle de la Prusse. La victoire de Sadowa était à leurs yeux la preuve absolue de la supériorité morale, intellectuelle, scientifique et militaire de la race allemande. Celle-ci était érigée du coup en directrice suprême de la civilisation, investie par sa supériorité même de tous les droits. Ou plutôt il n'y avait plus de droits à ses yeux que ceux qu'elle faisait au gré de son orgueil et de ses intérêts. En elle étaient incarnés la justice et le droit; ils n'existaient que par elle et pour elle; elle en disposait à sa guise, elle était le droit lui-même, elle était Dieu, elle était tout. Jamais la vanité d'un peuple ne réalisa plus naïvement la théorie d'Hégel, avec cette différence toutefois que l'hégélianisme identifie Dieu et l'humanité tout entière, tandis que ses concitoyens se réservèrent pour eux seuls, comme un privilége spécial à la race allemande, l'identification qu'il avait étendue à tout le genre humain. Tous les peuples ont eu de ces moments d'infatuation. Nous n'avons pas trop le droit de rire des Allemands quand nous nous rappelons certaines dates de notre histoire. Cependant nous avons peut-être celui de leur rappeler les sentiments que leur inspirait alors l'outrecuidance de la « grande nation, » et que quand on prétend être le peuple le plus philosophe, le plus grave et le plus sage de l'Univers, il ne faut pas compromettre sa philoso-

phie, sa gravité et sa sagesse en des enfantillages et des entraînements qu'explique la légèreté proverbiale des Français, mais qui jurent étrangement avec le sérieux et la supériorité morale que s'attribuent les Allemands.

Mais pendant qu'ils étaient ainsi absorbés dans la contemplation d'eux-mêmes, la famine, comme pour les rappeler au sentiment de la réalité, fondit sur la Prusse et désola les provinces du nord-est. Le gouvernement trop occupé d'étendre et d'assurer ses conquêtes récentes, n'avait eu ni le temps ni la liberté d'esprit nécessaires pour parer d'avance au danger et alléger efficacement les souffrances. Quand il tourna son attention de ce côté, il était déjà bien tard. La fin de 1867 et la première partie de 1868 furent attristées par ce fléau. A cela s'ajouta une crise générale des affaires, et par conséquent du travail, dont la cause était dans l'état de malaise et d'incertitude qu'entretenait dans toute l'Europe une politique uniquement préoccupée d'armements et de guerres prochaines. C'est l'inévitable contre-partie de la gloire militaire.

Les rois se sont peu souciés de ces souffrances de la plèbe, tant que le dogme du pouvoir absolu et l'habitude de l'obéissance passive courbaient toutes les volontés, tant que les hommes furent trop ignorants pour comprendre et même pour chercher la cause de leurs misères, trop divisés pour s'entendre sur le remède à y apporter.

Mais les progrès récents de l'industrie et le développement de l'esprit démocratique ont complétement changé la situation antérieure et ont forcé les gouvernements à tourner leurs regards de ce côté.

La préoccupation de ce qu'on appelle la question sociale, c'est-à-dire des rapports du capital et du travail, était depuis longtemps en Prusse à l'ordre du jour. La guerre et la victoire l'avaient suspendue et presque fait disparaître. La famine et la crise industrielle y ramenèrent l'attention. Les ouvriers commencèrent à s'agiter et des grèves très-considérables éclatèrent. Ils avaient constitué quelques années auparavant une association générale des ouvriers allemands, qui renfermait des éléments de nature diverse et qui ne tarda pas à se

partager en fractions hostiles les unes aux autres.

Le 23 août l'association générale des ouvriers allemands se réunit à Hambourg, en une assemblée qui dura trois jours, sous la présidence de M. Schweitzer. Là furent discutées avec une vive animation toutes les questions qui intéressent les rapports des patrons et des ouvriers. On s'arrêta à l'idée de convoquer un Congrès des ouvriers allemands pour aviser à une organisation universelle des ouvriers. L'émotion qui résulta de cette décision fut grande, surtout en Saxe où l'association avait de nombreuses ramifications. A Leipzig, la fraction de l'association générale des ouvriers allemands, qui suivait l'impulsion de M. Schweitzer, fut dissoute par la police, le 16 septembre.

Le 24 du même mois une grande réunion des ouvriers machinistes eut lieu à Berlin. MM. Schulze-Delitzsch et le docteur Max Hirsch y exposèrent leurs principes et combattirent énergiquement ceux de M. Schweitzer. Ils insistèrent principalement sur ce point, qu'il fallait éviter d'effrayer les capitalistes et les patrons par des déclamations utopiques, qui ne pouvaient avoir d'autre effet que d'armer toutes les forces et toutes les institutions sociales contre les plus justes réclamations, et de faire de la peur l'auxiliaire de l'injustice. Ils admettaient les *Trades-Unions* anglaises et reconnaissaient les services qu'elles avaient rendus aux ouvriers, mais ils craignaient que, en en centralisant la direction, comme en Angleterre, on ne finît par en faire un instrument d'oppression bien plus que d'émancipation.

Cette doctrine était en complète opposition avec celle de M. Schweitzer, dont le but déclaré était au contraire de réunir en un faisceau unique toutes les forces ouvrières pour les opposer au capital. Dans l'Association générale elle-même, cette idée trouva de nombreux contradicteurs. Une fraction importante, sous la direction de M. Mende, dans une réunion qui eut lieu à Dresde, se déclara contre le système de M. Schweitzer.

Celui-ci, pour combattre ces tendancees, réunit un nouveau congrès d'ouvriers à Berlin. Il dura quatre jours, du 26 au 29 octobre. Les délégués des machinistes ayant fait des motions conformes aux résolutions qui

avaient été prises dans leur assemblée particulière du 24 septembre, furent accusés de trahir la cause des ouvriers et chassés de la salle. Puis l'assemblée, réprouvant et condamnant hautement la doctrine d'isolement de Schultze-Delitzch, prit une série de résolutions tendant à organiser la centralisation des forces ouvrières.

Les ouvriers machinistes de leur côté s'organisèrent en société particulière, avec des statuts conformes aux principes de Schultze-Delitzch. Les 21 et 22 octobre, les commerçants allemands à leur tour se réunirent à Berlin. La discussion porta principalement sur l'organisation du commerce allemand, à l'exclusion de l'Autriche et sur la question monétaire. Quelques allusions cependant à l'attitude d'une partie de la population ouvrière marquèrent l'inquiétude qu'elle jetait dans l'esprit des commerçants. Mais la question ne fut pas abordée directement, faute de savoir quelle solution lui donner.

Au milieu de ces agitations, moins menaçantes pour le présent que pour l'avenir, les Chambres prussiennes se réunirent, le 4 novembre 1868. Après une discussion financière qui constata pour le budget de 1869 un déficit de 19 millions 500,000 fr., on passa immédiatement à la seconde lecture de la proposition Guérard, relative à la modification de l'article 84 de la Constitution. Les députés voulaient absolument soustraire la liberté de la tribune à l'arbitraire gouvernemental. L'opposition même du ministère prouvait mieux que tous les discours combien cette modification était nécessaire. Elle fut votée par la Chambre, le 20 novembre 1868, à l'unanimité moins vingt voix. Un mois plus tard, ce vote était annulé par une décision contraire de la Chambre des seigneurs, toujours empressée à combattre les mesures libérales.

On put croire un moment qu'on allait voir renaître entre les députés et le ministère les dissentiments qui avaient agité le pays avant 1866. A l'occasion d'une somme de 3,750 fr. demandée par le gouvernement pour les juges auxiliaires du tribunal supérieur, il s'engagea une discussion assez vive que le ministre de la justice, M. Léonhart, par des déclarations presque provoquantes, fit dégénérer en un violent orage. Le crédit demandé fut repoussé. M. de Bismarck, qui semblait prendre un

certain plaisir à laisser de temps en temps ses collègues aux prises avec les difficultés présentes, comme pour leur mieux faire sentir combien il était indispensable, s'empressa de revenir de Varzin et de reprendre la direction des affaires.

Sa présence ne parut pas d'abord modifier beaucoup les dispositions de la Chambre. Le gouvernement avait présenté un projet pour organiser l'administration de l'ancien royaume du Hanovre. Il proposait de remplacer les six divisions territoriales existantes — *landdrosteien* — par trois gouvernements et demandait pour cela un crédit de 290,000 fr. La Chambre repoussa le projet qu'on lui présentait.

Ce serait certainement se faire une étrange illusion que de s'imaginer qu'il y eût quoi que ce soit de systématique dans cette opposition, mais elle suffisait à irriter le comte de Bismarck, en lui démontrant qu'il n'obtiendrait jamais des députés qu'ils abdiquassent complétement entre ses mains. Au fond il était jaloux des splendides majorités et des victoires à coup sûr qu'obtenaient les ministres de l'empire français et son orgueil souffrait d'avoir tant à lutter, souvent pour être battu, quand il voyait la rhétorique creuse et la faconde banale des Billaut et des Rouher triompher avec une merveilleuse aisance des plus irréfutables arguments.

Le 9 décembre les députés adoptèrent la proposition de transporter au budget de la Confédération les dépenses relatives aux affaires étrangères. Le 29 et le 30 janvier 1869 eut lieu une autre discussion qui eut alors un grand retentissement.

Le roi George, de Hanovre, non content de l'indemnité que lui avait accordée son bon frère le roi de Prusse en échange du royaume qu'il lui prenait, — pour le bien de l'Allemagne, — avait publié une protestation par laquelle il déclarait maintenir les droits qui lui avaient été conférés par Dieu même sur le Hanovre, et où il affirmait non pas seulement l'espérance, mais la certitude absolue d'être bientôt remis en possession de son trône. De son côté le Grand Duc de Hesse avait adressé aux différentes cours de l'Europe un mémoire, plein de violences contre la dissolution de la Confédération ger-

manique et contre les usurpations du roi de Prusse.

Le comte de Bismarck profita de l'occasion pour exposer dans le détail les intrigues du roi Georges et fit savoir à l'assemblée qu'il entretenait en France, disséminée en différentes localités, une légion Hanovrienne de 1000 à 1400 hommes, pour laquelle il dépensait une somme annuelle de 1 million 125,000 fr. Il demanda que l'on tarît la source d'où provenait cet argent, et qu'au moins on fît en sorte que cette troupe qui menaçait la Prusee ne fût pas entretenue aux dépens du trésor prussien.

C'est ce que l'on fit. La confiscation des biens des deux princes fut votée à une grande majorité. On ne fit d'exception que pour les parties de ces biens qui pourraient avoir été cédées ou acquises de bonne foi avant le jour de la confiscation.

Quant à Francfort, que le général Vogel de Falkenstein avait frappée d'une contribution de 8 millions de florins pour lui apprendre à apprécier les douceurs de l'hégémonie prussienne, elle obtint à grand peine qu'on lui restituerait la moitié de ce qu'on lui avait pris, et dut se déclarer satisfaite de cet arrangement. M. de Bismarck avait contre cette ville une haine personnelle et prétendait la rendre responsable des rancunes de quelques banquiers, qui entretenaient à Paris un journal antiprussien, la *Situation*.

On se rappelle que le 18 mars 1869 les députés Miquel et Lasker avaient proposé au *Reichstag* d'élargir la compétence fédérale en matière de juridiction civile, criminelle et de procédure. Cette proposition, adoptée par le *Reichstag*, avait été repoussée le 25 juin par le *Bundesrath*. Le 7 octobre 1869 les mêmes députés demandèrent à la seconde Chambre prussienne de prier le gouvernement d'agir auprès du *Bundesrath* pour le décider à revenir sur son vote. Le ministre de la justice, tout en déclarant peu correcte cette immixtion d'un État particulier dans les décisions du *Bundesrath*, reconnut cependant que, à ses yeux, l'unité de juridiction serait un grand bien pour l'Allemagne. La motion Miquel-Lasker fut votée par 218 voix contre 116, le 24 novembre 1869.

Mais à la même date la Chambre des seigneurs discuta

une motion qui était manifestement dirigée contre l'unification juridique. L'ancien ministre de la justice, le comte de Lippe, qui depuis sa retraite du ministère avait pris une attitude d'opposition contre la politique du gouvernement prussien, déposa le 7 octobre 1869 une motion contre l'établissement du tribunal de commerce fédéral, qui avait été voté par le *Reichstag* et le *Bundesrath*. Il proposait à la Chambre des seigneurs de déclarer que l'on ne pourrait, sans l'assentiment des représentants de la Prusse, procéder aux réformes qu'entraînerait dans la Constitution fédérale et dans celle du royaume la création d'une cour souveraine de justice fédérale. La commission chargée de l'examen fit un rapport favorable, et les conclusions du rapport furent votées par 58 voix contre 42.

Le comte de Bismarck, qui était retourné à Varzin, écrivit à un des membres de la Chambre des seigneurs, le prince Putbus, une lettre ostensible où il exprimait sans ménagement son opinion sur la politique des hobereaux : « Si la Chambre des seigneurs, disait-il, veut faire de l'opposition, qu'elle la fasse du moins sur les questions intérieures. Elle pourra peut-être de cette manière rendre des services..... Mais pour les questions extérieures, n'avons-nous pas assez, pour nous contrecarrer, de la France, de l'Autriche, des particularistes Saxons et de ceux du Sud, des ultramontains et des républicains, de Hietzing et de Stuttgard ?.... C'est jouer d'un cœur léger un jeu bien coupable avec les plus hauts intérêts du pays. »

Le *Bundesrath*, en rejetant la proposition Miquel-Lasker, sur l'unification judiciaire, en avait cependant admis le principe. Par ses ordres, un congrès de juristes de l'Allemagne du Nord avait été convoqué le 1er octobre 1869 à Berlin pour délibérer sur un projet de code pénal applicable à la Confédération entière. Le ministre de la justice, Leonhart, présida ce congrès. C'est le résultat des travaux de ce congrès qui fut adopté par le *Reichstag* de 1870.

Pendant ce temps le prince royal de Prusse voyageait en Autriche et en Italie. M. de Bismarck se préparait dès ce moment à la guerre contre la France, guerre qu'il

savait d'autant plus inévitable qu'il voyait croître les embarras du gouvernement impérial en France, et qu'il était lui-même décidé à ne pas lui refuser les occasions de rajeunir par la guerre le prestige intermittent dont le héros de décembre avait besoin pour lutter contre les souvenirs persistants du passé. Il s'appliquait d'avance à assurer l'isolement de l'adversaire qu'il se préparait à faire tomber dans ses filets. La guerre avec la France faisait partie essentielle du programme de M. de Bismarck. Il n'y avait pas à se faire d'illusion sur ce point. Pendant que docilement, le roi, au *Reichstag* et dans ses voyages, répétait que la paix était assurée, il disposait tout pour faire éclater au moment qui lui conviendrait une querelle entre la France et l'Allemagne. Le point était de mettre les torts apparents du côté de la première et de se faire attaquer à l'improviste, lorsqu'il serait absolument prêt à repousser l'agression. La nécessité de cette guerre devenait chaque jour plus manifeste. C'était le moyen qu'il avait tenu en réserve pour vaincre les répugnances croissantes du Midi. La guerre seule pouvait fonder le césarisme militaire qu'il rêvait pour l'Allemagne, en ravivant le chauvinisme brutal qui est le fondement naturel de ce genre de gouvernement.

CHAPITRE X

LES ÉTATS DU SUD. — NÉCESSITÉ D'UNE GUERRE PROCHAINE AVEC LA FRANCE.

De 1866 à 1870 la politique Badoise semble n'avoir eu qu'un but : l'union avec le Nord. Dès le 12 août 1866, la gazette officielle assurait que le gouvernement faisait tous ses efforts pour entrer dans la Confédération future ou du moins pour rendre l'union avec elle aussi complète que possible. Lorsque, après les élections de 1867, les Chambres se réunirent, au mois de septembre, le Grand Duc, dans son discours, déclara de nouveau sa ferme intention de s'unir à la Prusse ; il se félicita d'avoir pu donner la preuve de ces aspirations par la reconstitution du Zollverein et il ajouta qu'il espérait voir bientôt s'introduire dans toute l'Allemagne l'unification des postes, des télégraphes et des poids et mesures. La Chambre haute dans son adresse applaudit à ce langage. La seconde Chambre, encore plus explicite, exprima le regret que l'Union ne fût pas encore faite, et déclara qu'elle ne considérait le traité d'alliance offensive et défensive et la reconstitution du Zollverein que comme une transition. « La nation allemande, disait-elle, n'obtiendra le calme et la paix à l'intérieur qu'après avoir

9.

trouvé la forme définitive suivant laquelle il sera possible d'organiser plus complétement le lien national nécessaire entre la Confédération du Nord et les Etats du Sud, et de fournir ainsi à l'Allemagne des conditions de vie et de bien-être. De même l'Europe n'arrivera au plein sentiment d'une paix assurée que lorsque la réorganisation de l'Allemagne sera accomplie en deçà comme au delà du Main, car l'Unité allemande signifie la garantie du droit naturel, le respect de la liberté des peuples, le progrès pacifique de la civilisation et le refrènement nécessaire de la politique de conquête. » Fort de cet appui, le gouvernement fatigua M. de Bismarck de ses obsessions pour être reçu dans la Confédération. Malgré cela, on trouva qu'il ne faisait pas assez. Le 12 février 1868 un nouveau ministère fut reconstitué sous la présidence de M. Jolly, le plus prussien des membres du cabinet précédent, et le 13 il publia son programme qui se résume en un mot : Unité de l'Allemagne.

Il semble donc, à première vue, que M. de Bismarck ne pouvait rien désirer de plus. Mais à regarder les choses de près, l'impression devient quelque peu différente.

N'y a-t-il pas, quand on y réfléchit, quelque chose d'étrange dans cet empressement d'un prince à solliciter son admission dans un système où il ne peut entrer qu'en offrant le sacrifice de sa souveraineté, qu'en se faisant le vassal du roi de Prusse ? On a voulu expliquer cette aspiration à descendre par l'influence de la Grande Duchesse, fille du roi Guillaume, ou par la crainte qu'inspirait au Grand Duc sa proximité des frontières françaises. Mais il y a une autre explication qui nous paraît infiniment plus plausible que celle-là, c'est le caractère particulièrement révolutionnaire de la population badoise. On se rappelle qu'en 1849, le Grand Duc a été chassé par l'insurrection, et que si, depuis, l'accord paraît s'être rétabli entre les Badois et la maison de Zæhringen, ç'a été uniquement à la condition tacite que le Grand Duc renoncerait définitivement à substituer ses caprices à la Constitution, et qu'il seconderait l'opinion libérale dans la lutte qu'elle soutient contre les prétentions envahissantes du clergé catholique.

C'est surtout depuis la publication du *Syllabus* et la proclamation de l'infaillibilité pontificale, que cette lutte a pris un caractère d'acharnement et de violence, plein de menaces pour l'avenir. Le gouvernement ayant rendu une ordonnance qui soumettait l'enseignement théologique au contrôle de l'État, l'archevêque de Fribourg avait, le 18 septembre 1866, publié une protestation contre cette mesure et défendu au clergé de s'y soumettre. Le ministère de son côté avait déclaré la protestation de l'archevêque attentatoire aux droits de l'État, et proclamé sa ferme résolution de faire respecter ses décisions. De là était née une agitation qui avait allumé les passions les plus vives. L'influence du clergé se manifesta lors des élections au *Zollparlament* par la nomination de plusieurs députés hostiles à la politique gouvernementale. Depuis, les difficultés n'avaient fait qu'augmenter et le ministère avait été obligé de sévir contre un certain nombre de membres du clergé. Suivant sa tactique habituelle, le parti catholique, se prétendant opprimé par cela seul qu'on lui imposait le respect de la loi, cherchait à se créer des alliés en affichant pour la liberté un zèle tout nouveau. Le 1er mai 1868, quatre-vingts membres influents du parti catholique publièrent un appel au peuple par lequel ils demandaient, pour améliorer la situation politique, la convocation d'une assemblée extraordinaire, élue par le suffrage universel. Ils attaquaient violemment le ministère Jolly, l'accusant de négliger les intérêts matériels et moraux de la population et de ruiner la liberté. Ils réclamaient la séparation de l'Église et de l'État, le droit d'association sans restriction, la liberté de l'enseignement, la diminution du chiffre de l'armée permanente et de la durée du service militaire, un système d'impôts plus équitable.

En même temps, le parti démocratique grand-allemand, qui n'avait cessé de protester contre l'exclusion de l'Autriche, — considérée par eux comme une cause d'affaiblissement pour l'Allemagne, — et qui avait pris le nom de *ligue de la réforme électorale*, publiait un manifeste, où la situation intérieure était dépeinte sous les couleurs les plus sombres. Il protestait surtout

contre la loi électorale de 1818, qu'il accusait de n'être plus en rapport avec les nécessités actuelles, et de ne plus donner l'expression exacte de l'opinion publique.

Contre ces deux groupes également hostiles à la politique prussienne, le gouvernement ne pouvait se défendre qu'en s'appuyant sur le parti libéral. Mais ce parti, qui sentait sa force, et qui était réellement dévoué à la liberté, ne pouvait soutenir le ministère qu'à la condition qu'il entrerait résolûment dans la voie des réformes, ce qui plaçait le gouvernement dans une situation assez désagréable; d'autant plus que les libéraux, tout en demandant l'adjonction du Grand-Duché à la Confédération du Nord, n'entendaient pas du tout faire le sacrifice des libertés badoises. On le vit bien en 1868. Le gouvernement avait présenté plusieurs projets de lois qui avaient pour objet d'introduire la législation militaire prussienne. La Commission parlementaire, qui eut à examiner ces projets, déclara que l'introduction des lois prussiennes ne lui paraissait pas une conséquence nécessaire des traités militaires. Le projet fut retiré, mais quelques jours plus tard le ministère promulgua sans l'assentiment de la Chambre une loi provisoire de procédure militaire. En réponse à cette provocation, 131 libéraux se réunirent le 8 novembre 1868 à Offenbourg. Ils publièrent un manifeste par lequel ils refusaient aux ultramontains le droit de parler de liberté et niaient la nécessité de convoquer une assemblée extraordinaire; mais en même temps, ils déclaraient que l'ultramontanisme n'était plus le seul péril à conjurer et que la conduite du ministère appelait la sévère attention des amis de la liberté. Ils ajoutaient que l'accession du Grand-Duché à la Confédération du Nord demeurait une partie essentielle de leur programme, mais que ce n'était pas une raison pour copier la Prusse, dont les traditions, en tout ce qui touche à la question des cultes, leur paraissaient « contraires à l'esprit du siècle, propres à compromettre les intérêts intellectuels de la nation allemande »; que la Chambre enfin n'avait rien de mieux à faire que de poursuivre la réforme des institutions intérieures et de chercher le moyen de réaliser des économies sérieuses.

Le gouvernement essaya d'abord de se raidir contre

ces réclamations. La scission parut un moment sans remède. Mais il était évident qu'il finirait par être forcé de céder, sous peine d'être abandonné par tout le monde. C'est ce qu'il fit. Une nouvelle réunion des libéraux à Offenbourg, le 27 décembre 1868, constata ce rapprochement, qui devint bientôt définitif, grâce à l'empressement qu'avaient mis les ultramontains à chanter victoire.

Mais le gouvernement dut payer cette réconciliation en s'engageant à opérer les réformes libérales réclamées par le parti dont l'appui lui était indispensable, telles que l'adoption en principe du suffrage universel (29 octobre 1869), l'établissement du mariage civil obligatoire et la remise des registres de l'état civil aux fonctionnaires publics (17 novembre 1869). En échange la Chambre des députés vota le 21 décembre le budget militaire proposé par le gouvernement et prolongea de deux ans la loi du contingent. Le 14 février 1870 elle adoptait à l'unanimité les projets de loi relatifs aux modifications de la loi électorale et à l'abolition du patronage. Quelques jours plus tard, elle supprimait la peine de mort. Il est vrai que la Chambre haute s'empressa de repousser cette décision. Mais le parti libéral n'en a pas moins l'honneur de l'avoir prise. Enfin ce parti a obtenu l'extension des prérogatives parlementaires, le droit d'initiative substitué au simple droit de motion, une loi sur la presse, une loi sur la responsabilité ministérielle; il a renfermé l'Eglise dans le cercle des affaires ecclésiastiques et lui a interdit toute immixtion dans les affaires civiles. Il a sécularisé l'état civil, rendu le mariage civil obligatoire, il a soustrait l'école au contrôle du clergé, il a établi une distinction rigoureuse entre les établissements religieux et les institutions de bienfaisance, et a remis ces dernières aux mains de l'Etat ou des communes. On peut prévoir qu'il ne s'arrêtera pas avant d'avoir obtenu la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat.

Le Grand Duc trouvait ses alliés bien exigeants; il aurait volontiers renoncé à leur appui, s'il avait pu espérer une compensation d'un autre côté. Mais c'était là la difficulté. Se retourner du côté des ultramontains, c'était armer immédiatement contre lui les libéraux, aux-

quels se seraient joints aussitôt les démocrates. C'était se mettre en minorité devant les Chambres et devant le pays, mais surtout c'était s'aliéner la Prusse, à laquelle il avait dû sa restauration en 1849 et dont il pouvait avoir encore besoin dans l'avenir. Là était la grande préoccupation du gouvernement badois. Au milieu d'éléments aussi discordants, il pouvait suffire d'une fausse manœuvre pour tout précipiter, si l'on n'avait pas un allié puissant sur qui l'on pût compter. Tel est le secret de cet empressement du gouvernement badois à s'absorber dans la Confédération, à s'inféoder au césarisme prussien. Une fois entré dans le *Nordbund*, le soin de la police badoise passait naturellement aux mains du Président. A l'abri sous le bouclier prussien, le Grand Duc aurait été délivré de l'obligation de faire du libéralisme pour échapper au danger des agitations populaires. Il invoquait la protection de Guillaume, comme le passant forcé de traverser la nuit les rues désertes appelle la présence des sergents de ville.

Mais c'est précisément pour la même raison que M. de Bismarck a repoussé si longtemps les avances du gouvernement badois. Sans doute il tenait à ne pas donner à la France l'avantage qu'elle n'aurait pas manqué de prendre de cette violation du traité de Prague, mais surtout il a craint d'introduire dans le *Reichstag* allemand, aux premiers jours de l'organisation fédérale, des alliés aussi peu dociles que les Badois. Ses échecs au Parlement douanier ont assez montré que ses craintes n'étaient pas sans fondements. Il connaissait trop bien la situation des esprits en Allemagne pour ne pas comprendre quel danger il pouvait y avoir à faire discuter par des hommes, qui pour la plupart ne séparaient pas l'unité de la liberté, une Constitution et des lois uniquement combinées en vue de confisquer au profit du césarisme prussien la liberté et l'unité de l'Allemagne. Au moins fallait-il attendre que le premier travail d'absorption fût achevé, quitte à faire naître alors des complications de nature à endormir les inquiétudes libérales en imprimant aux esprits une direction différente.

En Bavière la situation était encore moins commode. Sous l'impression des craintes qu'avait inspirées l'affaire

du Luxembourg, les Chambres avaient bien adopté la réorganisation militaire imposée par la Prusse, mais avec des restrictions assez importantes. Une réunion des nationaux libéraux des quatre Etats du Sud, à Stuttgard, avait voté des résolutions demandant l'entrée dans l'Union du Nord; les membres du *Volksverein*, réunis à Munich, s'étaient prononcés dans le même sens.

Toutes les conférences qui avaient eu lieu entre les quatre Etats du Sud pour organiser la Confédération du Sud avaient échoué ou du moins avaient eu des résultats insignifiants. C'étaient certainement autant d'avantages pour la Prusse. De plus le prince de Hohenlohe avait remplacé au ministère M. de Pfordten, le 31 décembre 1866, et les sympathies prussiennes du prince de Hohenlohe n'étaient un mystère pour personne. Il les déclara du reste hautement à la tribune dans plusieurs circonstances. Tout en maintenant l'autonomie de la Bavière, il voulait qu'elle s'alliât intimement à la Prusse. Mais l'influence du parti prussien était tenue en échec par celle du clergé.

La Bavière est avant tout un pays agricole; la grande majorité y est catholique. Sur quatre millions sept cent mille habitants, il n'y a que 1,600,000 protestants. Dans les campagnes, le clergé domine absolument. Il y a fondé des journaux, des associations de toutes sortes par lesquels il tient les paysans. Pour mieux assurer son pouvoir il flatte leurs passions, leurs défiances contre les bourgeois, qu'ils confondent volontiers avec les protestants, qui se trouvent surtout dans les villes. Le paysan bavarois ne connaît que trois autorités : son roi, sa commune, son curé. La notion de l'Etat, trop abstraite pour lui, a d'ailleurs l'inconvénient de ne se manifester que par une bureaucratie tracassière, par des règlements qui le gênent. D'ailleurs l'Etat, à ses yeux, c'est le gouvernement des bourgeois, et cela lui suffit pour justifier toutes les défiances. Il est profondément hostile à la Prusse, où la bureaucratie domine encore plus qu'en Bavière, et le clergé, qui hait dans la Prusse une puissance protestante, entretient soigneusement ces sentiments. C'est lui, qui lors des élections au *Zollparlament* a fait les élections et les a faites contre la Prusse.

Pour gagner la Bavière à l'idée de l'union avec le Nord, la première condition était donc de combattre et de détruire l'influence cléricale. C'est ce que tenta le prince de Hohenlohe. Dès son entrée au ministère, il laissa entrevoir ses intentions à cet égard. Le clergé s'en émut. Le 28 septembre 1867, les évêques et archevêques envoyèrent au roi une adresse qui affirmait leur droit d'intervention dans tout ce qui touchait à l'enseignement. Cette manifestation n'empêcha pas le prince de Hohenlohe de présenter une loi qui enlevait au clergé l'inspection des écoles et la remettait à des laïques. Le clergé éclata en imprécations contre l'audace sacrilége du ministre. La loi fut cependant votée le 23 février 1869 par la Chambre des députés, à une grande majorité, 114 contre 26. Mais le *Reichsrath* où les influences cléricales étaient dominantes, fit subir à cette loi de telles modifications que le *Landtag* ne put les admettre, et le projet fut abandonné.

Le ministre se retourna alors d'un autre côté. Pour engager toutes les puissances dans sa lutte contre le clergé, il envoya le 9 avril 1869 à tous les ambassadeurs bavarois une circulaire où il insistait fortement sur la portée politique du nouveau dogme de l'infaillibilité pontificale, qui faisait du *Syllabus* un article de foi et subordonnait fatalement les pouvoirs temporels au pape, même pour les choses les plus étrangères à la religion.

Au même moment, un grand *meeting* se tenait à Worms, pour protester contre les décisions du Concile. Le ministre bavarois espérait que les peuples et les rois comprendraient les dangers dont les menaçait également l'ultramontanisme; il pensait qu'il fallait profiter de ses exagérations pour battre en brèche l'influence cléricale. Le succès ne répondit pas à son attente. Aucune puissance n'osa prendre sur elle d'engager le combat et le clergé devint plus puissant que jamais en Bavière.

A partir de ce moment la lutte prit un nouveau caractère d'acharnement. Le prince de Hohenlohe avait à vingt reprises déclaré que son but était de concilier l'autonomie de la Bavière avec l'unité de l'Allemagne.

On l'accusa d'avoir vendu la patrie à la Prusse. Il avait présenté sur la liberté de l'industrie, sur le mariage, les associations, la réforme judiciaire des projets de loi qui marquaient certainement l'amour du progrès, le désir de faire prospérer la Bavière par la suppression de règlements et d'institutions qui ne répondaient plus aux besoins d'activité et de libre expansion des sociétés modernes. On le donna aux paysans comme un révolutionnaire qui ne rêvait que destruction et bouleversements.

Aux élections de 1869 le clergé mit tout en œuvre pour le renverser. Sous le nom de patriotes, le parti clérical rallia dans une ligue commune tous les ennemis de la Prusse, tous les hommes attachés aux traditions menacées par le ministre. Il eut pour lui la grande majorité des paysans. Les élections du 22 mai 1869 envoyèrent au Landtag 79 particularistes cléricaux et 75 libéraux et progressistes. On s'attendait à ce que le ministre donnerait sa démission. Il écrivit à ses agents diplomatiques : « Tant que le roi lui conserve sa confiance, le ministère n'a aucune raison pour quitter les affaires, et encore moins pour changer de ligne politique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. »

Quand il fallut choisir un président, les voix se partagèrent à la Chambre en deux fractions égales de 72. On recommença le vote sept fois, sans que aucun des deux partis se laissât entamer. Il fallut dissoudre la Chambre le 6 octobre 1869, et procéder le 25 novembre à de nouvelles élections qui donnèrent 83 patriotes et 71 libéraux. Le clergé continuait à gagner du terrain. Cette fois le prince de Hohenlohe offrit sa démission. Le roi la refusa, et le 17 janvier 1870, dans son discours d'ouverture à la Chambre, il s'efforça de faire prévaloir les sentiments de conciliation. Il ne réussit qu'à mécontenter à la fois les patriotes qui le trouvèrent trop Prussien et M. de Bismark qui le trouva trop Bavarois.

Dès le commencement des débats sur l'adresse, il fut évident que toute conciliation était impossible. Ce fut d'un bout à l'autre un réquisitoire violent, non contre le ministère, mais contre le prince de Hohenlohe.

Le déchaînement ne fut pas moindre au *Reichsrath*. Le projet d'adresse, lu par le président du Consistoire

protestant, insistait sur la défiance qu'inspirait le ministre, défiance qui s'était hautement affirmée par le résultat des élections. « La confiance, disait-il, ne renaîtra que quand le roi aura changé ses conseillers. »

Dans la discussion qui s'engagea à ce sujet, le prince de Hohenlohe demanda à ses adversaires de citer les faits qu'ils avaient à lui reprocher. Le baron de Thüngen lui répondit qu'on lui « citerait tout son système politique, ses discours en 1849, en 1863, en 1866, son attitude au parlement douanier, son isolement en Bavière. D'ailleurs le peuple ne vient-il pas de montrer par le résultat des élections, qu'il est tout entier contre le ministère ? » L'ancien ministre de la justice, Bombardt lui reprocha de pencher vers l'Union du Nord, « qui repose sur un acte maudit, dont la Bavière ne doit pas se faire la complice. Quiconque appartient à cette Union aura part à cette malédiction, c'est-à-dire que vous serez entraînés dans le césarisme prussien, dans son militarisme, dans l'étau de ses impôts. »

Le président du Consistoire protestant ne fut pas moins sévère, et malgré la réponse du prince de Hohenlohe, le projet fut adopté par 32 voix contre 12. Parmi les trente-deux se trouvaient six princes de la maison royale, les oncles et les cousins du roi et son frère Otto. Le roi, qui connaissait leurs sentiments, leur avait défendu de prendre part au vote. Pour marquer plus nettement encore son mécontentement, il refusa de recevoir l'adresse que lui apportait le *Reichsrath* et invita les douze opposants à un banquet. De leur côté les protestants de Munich, d'Augsbourg, de Nuremberg, de Wurzbourg, de Baireuth protestèrent contre le *Reichsrath* et contre le président du Consistoire.

Le parti dominant en Bavière était donc absolument opposé à tout rapprochement avec la Prusse. Mais le programme des progressistes tels qu'ils l'exposèrent en défendant le ministère contre les patriotes ne s'accommodait guère mieux aux visées de M. de Bismarck. M. Marquard Barth, parlant en leur nom, avait rappelé que la devise du prince de Hohenlohe avait toujours été celle-ci : Union intime avec la Prusse, mais en même temps intégrité absolue de l'autonomie bavaroise. « Nous

ne voulons pas, avait-il ajouté, entrer sans condition dans l'Union du Nord. Nous n'y entrerons que quand elle sera réorganisée dans des conditions telles que nous puissions y entrer la tête haute, après avoir garanti notre autonomie et la majesté de la couronne. » Il demandait en outre l'établissement d'un ministère responsable pour l'Union; il réclamait pour les puissances moyennes une part de souveraineté plus grande que pour les petites, il entendait que la Bavière restât maîtresse de régler à sa guise toutes les questions d'économie intérieure, etc., etc. Il voulait en un mot, que l'Union du Nord fût une vraie confédération, que l'Allemagne fût l'alliée, non la vassale de la Prusse. Aux yeux de M. de Bismarck le programme des progressistes de Bavière ne valait guère mieux que celui des cléricaux.

Le projet d'adresse hostile au prince de Hohenlohe fut adopté par la Chambre des députés par 78 voix contre 52 le 12 février 1870. Le président du conseil des ministres donna sa démission en recommandant au choix du roi le comte Bray-Steinburg, un diplomate de l'ancienne école de Metternich. Celui-ci fut nommé le 7 mars 1870, et exposa aussitôt son programme. « Notre route est nettement tracée, dit-il. Il existe des traités qui nous lient et que nous respecterons. D'un autre côté l'indépendance de notre pays, notre autonomie sont intactes. Notre situation à ce point de vue, loin d'être mauvaise comme on l'a dit, est excellente... D'ailleurs notre position géographique au centre de l'Europe fait que nous ne pouvons être attaqués, sans que cette agression donne lieu à un conflit général. C'est une garantie pour nous. Nous en avons une autre dans notre armée et dans le patriotisme de toute la population. Nous n'avons donc besoin de personne. D'ailleurs nous ferons nos efforts pour n'avoir que des relations amicales avec nos voisins. Nos rapports avec l'Union du Nord sont fixés par des traités. Quant à l'Union du Sud, prévue par le traité de Prague, on n'est pas encore parvenu à la créer. Nous sommes donc parfaitement indépendants et maîtres de nos destinées. En un mot, nous voulons être Allemands, mais aussi Bavarois. »

C'était à peu près le programme des patriotes. La po-

litique de M. de Bismarck subissait un sérieux échec. La Bavière déclarait son intention bien arrêtée de rester dans le *statu quo*. Le prince de Hohenlohe avait bien aussi affirmé son intention de garantir à la Bavière son autonomie. Il n'avait pas assez compris, que par le fait seul de son entrée dans la Confédération du Nord, la Bavière se serait trouvée forcément amenée à subir la domination de la Prusse. Il faut avouer qu'à ce point de vue les défiances des patriotes étaient parfaitement justifiées. Un peuple ne se livre pas à demi à plus puissant que lui. Il était bien évident que la Prusse, une fois qu'elle aurait tenu la Bavière dans les mailles de sa Constitution fédérale, aurait eu bien vite raison de ses répugnances.

Pour donner pleine satisfaction au pays, le nouveau ministère s'occupa ensuite de réviser le budget de la guerre, qui pesait lourdement sur la population. Il proposait de réduire la présence au corps à 8 mois, et de supprimer 6 régiments de cavalerie. La majorité des Chambres était favorable à ces projets. Les menaces de guerre qui éclatèrent au milieu de 1870 changèrent brusquement ces dispositions, et la politique prussienne reprit le dessus.

Le Wurtemberg, en grande majorité protestant, échappait, par là même, aux prises du cléricalisme. Il n'en était pas pour cela plus favorables aux prétentions prussiennes. Le parti démocratique, qui y exerçait une très-grande influence, se déclarait hautement pour le maintien complet de l'autonomie. Le traité secret d'alliance conclu avec la Prusse, la veille du traité de Prague, y jeta, quand il fut divulgué en 1867, une extrême agitation. On put même craindre un moment que les Chambres refusassent leur ratification.

Il n'y a pas en Allemagne de pays plus foncièrement libéral et démocratique que le Wurtemberg. Les catholiques mêmes, qui représentent le quart de la population, y sont hostiles à l'ultramontanisme. La grande occupation est d'améliorer les institutions. La Constitution a été réformée en 1868, et cette réforme a entraîné une série de lois nouvelles sur l'organisation judiciaire, sur l'administration intérieure, sur les cultes. L'institu-

tion du jury a été adoptée le 13 février 1868, par la Chambre des députés, à l'unanimité. L'administration a été véritablement décentralisée et le principe du *self-government* a été introduit dans l'administration des provinces et des communes.

Les institutions républicaines s'y établissent les unes après les autres, et le principe de la souveraineté nationale s'y est affirmé par l'établissement du suffrage universel. Tout cela s'est fait sans secousse, sans violence, parce qu'une excellente instruction primaire a préparé tous les esprits à comprendre et à aimer le progrès et la liberté, parce que surtout le Wurtemberg n'a pas, comme Bade et la Bavière, un clergé rétrograde, appliqué à défendre et à propager les préjugés anti-sociaux dont ils profitent, à entretenir et à exciter les haines de classes qui assurent sa domination. A une population aussi libre et aussi éclairée, il n'était pas facile de faire accepter les combinaisons césariennes de M. de Bismarck pour une œuvre d'émancipation.

On le vit bien aux élections du *Zollparlament*, en 1868. Les catholiques, les ministériels et les démocrates wurtembergeois signèrent, sans sacrifier aucun de leurs principes, un manifeste commun, qui exprimait le sentiment général de tout le Sud : « L'accession au *Nordbund* signifie un surcroît de dépenses annuelles de 6 millions de florins, un an de service de plus, nos droits constitutionnels compromis, la liberté de la parole et de la presse mise en péril, notre prospérité et notre bonheur menacés par les charges toujours croissantes qu'impose au peuple un gouvernement militaire, lequel demande des soldats et encore des soldats, de l'argent et toujours de l'argent. »

Aussi est-ce à Stuttgard que se donnaient rendez-vous les ennemis de l'hégémonie, ou pour mieux dire de l'autocratie prussienne. Le 19 et le 20 septembre, les délégués des partis démocratiques de l'Allemagne s'y réunissaient. Nous y retrouvons encore le 16 avril 1869 une grande réunion populaire, qui exprimait énergiquement la répulsion que lui inspirait l'idée d'aller s'absorber dans la Confédération prussienne, et de contribuer par là à la constitution d'un nouveau césarisme militaire,

plus dur, plus brutal, plus cupide peut-être que tous les césarismes antérieurs. Cette pensée était particulièrement répugnante à cette population du Wurtemberg, la plus éclairée, la plus sérieusement libérale de l'Allemagne.

Cette réunion du 16 avril vota une résolution qui se résume en ces mots : « Sur l'indépendance des différents États repose l'unique espoir du rétablissement de la patrie, plus déchirée que jamais, grâce au système de conquête violente appliquée par les Prussiens à des compatriotes. Cette indépendance est notre meilleure garantie contre l'étranger. Elle seule rend possible la résistance contre cette fausse unité qui, sous le prétexte d'assurer la grandeur et l'honneur de l'Allemagne, n'est qu'un instrument de domination au profit d'une puissance ambitieuse. Si nous ne pouvons obtenir de nos gouvernements qu'ils constituent une Union du Sud, qui, appuyée sur un Parlement commun et une milice nationale, serait le commencement d'une régénération de l'Allemagne, nous invitons du moins les membres du parti démocratique à s'unir dans un effort général pour fonder la liberté. La liberté seule nous donnera la véritable unité. »

En somme, la Bavière et le Wurtemberg ne pouvaient se faire à l'idée qu'ils pussent être définitivement liés à la Prusse, enchaînés à ses destinées, soumis à ses décisions. L'obligation du service militaire, l'augmentation des dépenses qui en résultait, étaient particulièrement désagréables aux populations du Sud. On voyait bien quels avantages en résulteraient pour la Prusse, dans le cas où il lui plairait de jeter l'Allemagne dans quelque guerre, mais il ne paraissait pas aussi clairement que les États du Sud en dussent tirer un égal profit. Ce fut surtout au mois d'avril 1869 que ces sentiments firent explosion. On disait que la Prusse était à la veille de dénoncer les traités d'alliance offensive et défensive et de les remplacer par une simple obligation de neutralité. On désirait trop que ce fût vrai pour en douter. On discutait à perte de vue sur le moyen de remplacer les armées permanentes, qu'on voulait supprimer immédiatement. L'organisation des milices suisses réunissait tous les suffrages, surtout en Wurtemberg.

Sur ces entrefaites, parut une brochure à laquelle cette disposition des esprits donna un immense retentissement. Elle était signée d'un nom inconnu, Arkolay. Elle attaquait énergiquement la nouvelle organisation militaire de l'Allemagne. Elle accusait l'exclusion de l'Autriche comme particulièrement funeste à la défense nationale. Elle était d'ailleurs remplie de considérations stratégiques qui indiquaient chez son auteur une érudition spéciale. On se plut à voir sous ce pseudonyme une autorité militaire, et l'on s'empara avec empressement des arguments nouveaux qu'elle fournissait contre l'œuvre prussienne. Les partisans de l'Union répondirent de toutes parts et accusèrent avec vivacité l'inertie de la Bavière et du Wurtemberg, qui, disaient-ils, trahissaient la cause commune par leur lenteur à exécuter les traités. Matériel, exercices, règlements, services de garnison, armements, administration militaire, tout fut passé en revue et rigoureusement censuré, d'un ton qui sentait la menace et semblait appeler l'intervention prussienne. Le seul résultat de ces débats fut d'accroître l'irritation des esprits contre la Prusse.

Lors des élections qui se firent dans le Wurtemberg, en juillet 1868, pour la Chambre des députés, le parti démocratique avait demandé : 1° l'établissement d'une Union du Sud en opposition avec celle du Nord; 2° une organisation des milices copiée sur celle de la Suisse; 3° la révision des traités d'alliance et de reconstitution du Zollverein.

Un grand nombre de ses candidats furent élus, à leur tête, M. Carl Mayer, le rédacteur du journal républicain de Stuttgard, le *Beobachter* qui avait énergiquement combattu en faveur d'une Union du Sud, « dût-elle coûter quelques couronnes. » Le parti prussien n'eut à la Chambre que 11 voix.

Dans son discours, le roi de Wurtemberg déclara qu'il « maintiendrait l'autonomie du Wurtemberg, d'accord avec son peuple; que, d'accord avec lui, il veillerait également aux intérêts nationaux et remplirait ses devoirs envers la grande Allemagne. »

Trois projets d'adresse en réponse au roi se trouvèrent en présence. Celui de la majorité de la commission, con-

formément au programme démocratique, demandait la création d'une Union du Sud, pour servir d'obstacle aux envahissements de l'unité militaire prussienne. La minorité, qui représentait l'opinion du gouvernement, insistait sur la nécessité d'entretenir avec la Prusse des relations amicales, maintenait les traités offensifs et défensifs et le *Zollverein,* mais repoussait toute idée d'union avec le nord. Enfin le parti prussien exprimait l'espoir de voir l'unité allemande s'élever à côté de l'autonomie des États particuliers et repoussait la formation de l'Union du Sud, comme un malheur pour l'Allemagne.

Pour l'organisation de cette Union du sud, l'historien Vollmer demanda la réunion d'un parlement unique qui seul aurait mission de traiter avec la Confédération du Nord, la constitution d'une milice uniforme et une alliance plus étroite avec l'Autriche. M. Carl Mayer appuya ce plan. Aux objections des républicains qui paraissaient en craindre les résultats, il répondit : « Je crois que la fondation d'une Union du Sud n'apportera aucune entrave au développement de l'idée républicaine en Europe..... J'espère qu'un jour les monarchies se retireront paisiblement avec des indemnités. Pour le moment les gouvernements du Sud ont intérêt à se créer un appui contre les envahissements de la Prusse. »

Le président du conseil des ministres était M. Barnbüler. C'était un habile homme, très-rompu aux affaires, un remarquable orateur, sachant prendre ses avantages. Mais il n'avait pas sur la Chambre une autorité égale à son talent, parce qu'il affectait en toutes choses un scepticisme qui faisait douter de ses affirmations les plus sincères. On le soupçonnait d'avoir soufflé à M. de Bismark la première idée des traités secrets avec les Etats du Sud et de lui avoir dit alors pour expliquer l'attitude du Würtemberg en 1866 : « Nous croyions l'Autriche forte; nous nous sommes alliés à l'Autriche; nous savons aujourd'hui que les plus forts, c'est vous. Vous pouvez compter sur nous. »

Il combattit à la Chambre le projet d'adresse présenté par la majorité de la commission. « Nous maintenons, dit-il, les traités offensifs et défensifs. Nous reconnaissons qu'il ne faut pas les étendre, mais il faut les ob-

server. Nous gardons également le Zollverein, tout en le surveillant. Nous ne lui permettrons pas de sortir du terrain des intérêts économiques et de se transformer en une institution politique..... Quant aux dangers qu'on redoute du côté de la Prusse, ils sont loin d'être aussi menaçants qu'on le dit; M. de Bismark est très-conciliant..... Si nous réorganisons l'armée, c'est pour la mettre en état de soutenir la comparaison avec les autres armées. Il ne faut pas que, en cas de guerre, le drapeau Wurtembergeois ait honte de se montrer... L'Union du Sud, je la tiens pour dangereuse. Songez que la majorité du parlement serait une majorité bavaroise, que ce seraient des Bavarois qui nous prescriraie ntcomment nous devons organiser nos postes, nos télégraphes, etc.... Le jour où nous devrons subir une pareille ingérance, je crois qu'il vaudra mieux les subir en commun avec toute l'Allemagne que de nous mettre maintenant à la remorque de la Bavière. »

Au fond M. Barnbüler craignait, en travaillant trop activement à la création de l'Union du Sud, d'indisposer la Prusse. Mais malgré son opposition le projet d'adresse de la majorité de la commission fut voté par 60 voix contre 30 le 19 décembre 1868.

Cette disposition des esprits créait au gouvernement Wurtembergeois une situation des plus difficiles. Redoutant de la part des députés quelque manifestation encore plus accentuée contre la Prusse, il s'empressa de clore la session de 1868. L'année 1869 tout entière se passa sans qu'il osât réunir les Chambres. Mais les nécessités du budget forcèrent le roi à les convoquer pour le 8 mars 1870.

L'hostilité à la Prusse n'avait fait que croître dans l'intervalle. Le *Landtag* se réunit avec l'intention bien arrêtée d'attaquer la nouvelle loi militaire dont on trouvait les charges trop pesantes. C'était d'ailleurs une manière d'attaquer indirectement les traités conclus avec Berlin.

Dès la première séance un député interpella le ministère et lui posa cette question : « Dans le cas où les Prusse ferait la guerre dans son propre intérêt, le Wurtemberg serait-il obligé de prendre fait et cause pour elle? » Dans sa réponse le ministre Barnbüler avoua que

en effet, en 1867, lors de l'affaire du Luxembourg, il avait été prévenu par M. de Bismark, que, si la guerre éclatait, le Wurtemberg pourrait être appelé à remplir les devoirs que lui imposaient les traités. Cette révélation souleva une vive agitation dans la Chambre. Un orateur déclara que, si elle avait su cela plus tôt, elle n'aurait jamais ratifié des traités qui la plaçaient dans une pareille sujétion.

Trois jours après, le 11 mars, 45 députés demandèrent à la Chambre : 1° de déclarer au gouvernement qu'elle regarde comme urgent de faire des réformes militaires, qui mettent fin aux embarras économiques et financiers, et en particulier de réduire le temps de la présence au corps, et de lui faire savoir qu'elle est décidée à alléger le budget de la guerre; 2° de prier le gouvernement de faire dans le courant de la session des propositions qui puissent donner satisfaction à ce besoin du pays.

Cette motion fut accueillie avec enthousiasme par toute la population. En quelques jours, une pétition dans ce sens fut couverte de 150 000 signatures; elle fut remise à la chambre le 22 mars 1870.

Une partie du ministère partageait les sentiments de la population, mais la prudence lui interdisait de les exprimer. A la suite de la séance du 11 mars, M. Barnbüler demanda cependant au ministre de la guerre, M. de Wagner, de renoncer à un demi-million de florins. Celui-ci refusa et offrit sa démission avec quelques-uns de ses collègues. La démocrates croyaient triompher, mais le ministre de la guerre fut aussitôt remplacé par un homme non moins décidé à ne rien céder, le colonel de Sackow. Celui-ci ne consentit à faire partie du cabinet qu'à la condition que le ministre des cultes, dont l'hostilité à la Prusse était bien connue, se retirerait aussitôt. Le roi y consentit. Le ministre de l'intérieur, M. de Gessler, qui n'avait pris aucune mesure pour empêcher le pétitionnement contre la loi militaire, dut se retirer également. La retraite du ministre de la guerre perdait complètement la signification qu'on lui avait prêtée d'abord. Les députés du parti démocratique protestèrent avec énergie. « Le gouvernement, disaient-ils, frappe la représentation nationale au visage; il fait fi de l'opinion

publique. Le *Landtag* doit employer tous les moyens pour faire triompher la volonté du peuple. Nous attendons de la nation que résolûment, unanimement, elle se range du côté de ses fidèles représentants. »

Le Gouvernement répondit à cette manifestation, le 24 mars, en ajournant indéfiniment la Chambre des députés.

Cependant il connaissait trop bien la disposition générale des esprits pour vouloir les pousser à bout. Le 28 mars une déclaration insérée dans le journal officiel affirmait qu'il était résolu à maintenir d'une façon absolue l'autonomie du Wurtemberg, qu'il ferait son possible pour diminuer les dépenses et réduire le temps de présence au corps ; mais que les traités existants seraient loyalement et franchement exécutés.

En somme la politique prussienne était repoussée par toute la nation et il était bien probable que, si le Gouvernement ne s'associait pas hautement au sentiment général, c'était uniquement par prudence. Le parti prussien avait intérêt à se donner l'air de croire le contraire. Il célébra bruyamment sa victoire. Un meeting réuni à Stuttgard déclara que « le pays avait besoin d'un gouvernement qui s'inspire des intérêts nationaux, qui repousse tout pacte avec la démocratie et l'ultramontanisme, qui rassemble tous les éléments de l'opinion nationale pour en faire un faisceau et tenir en échec les ennemis de l'unité allemande. »

Quant à la Hesse-Darmstadt, elle était dans une situation toute particulière. La ligne du Main la coupait en deux. La partie nord, c'est-à-dire la province de la Hesse supérieure et les communes de Kastel et de Kostheim, soit 250 000 âmes sur 800,000, appartenaient à la Confédération du Nord. L'autre partie, la province de Starkenbourg, dont Darmstadt est le chef-lieu, et la Hesse Rhénane faisait partie des Etats du Sud. Mais cette indépendance était plus apparente que réelle. L'administration des postes et des télégraphes était aux mains de la Prusse; ses troupes faisaient partie intégrante de l'armée fédérale; elles étaient placées sous le commandement direct du roi de Prusse. C'était la Prusse qui tenait garnison à Mayence et elle s'était subrogée à tous

les droits qu'exerçait la Confédération Germanique à l'égard du Gouvernement territorial. Pour mettre fin à cette situation périlleuse et mal définie, une demande d'union au Nord fut votée par la chambre des députés au mois de juin 1867 par 32 voix contre 15. M. de Dalwigk, le président du cabinet hessois, qui se trouvait alors à Berlin, s'empressa de revenir pour assister à la discussion qui allait s'engager à la Chambre haute sur cette question. Il la décida à émettre un vote contraire à celui des députés, en déclarant que le gouvernement était opposé à l'union « par égard pour la Prusse, que de telles démarches embarrasseraient. » M. de Bismarck en fut fort irrité. Dans une discussion qui eut lieu à ce sujet au mois de septembre, dans le *Reichstag* fédéral, il répondit : « La déclaration de M. de Dalwigk m'a échappé dans le temps, autrement je l'eusse rectifiée par voie diplomatique. Si le pas désiré eût été fait, peut-être en fût-il résulté quelque gêne pour les autres Etats du Sud; mais j'affirme que le mot de M. de Dalwigk était inopportun et que la Prusse, en ce qui la concerne, n'aurait trouvé là aucun embarras. » Le 24 novembre 1867 il adressait au gouvernement hessois une note hautaine et sèche pour le blâmer d'avoir accepté l'invitation que lui adressait le gouvernement français de se faire représenter à une conférence européenne relativement à la question romaine. Plus tard, au mois d'avril 1868, il se plaignit que le grand-duché procédât trop lentement à la réorganisation de son armée et à l'exécution des traités. Quelques jours après des officiers prussiens arrivaient à Darmstadt et prenaient en main l'administration militaire.

Cette situation de la Hesse explique le succès qu'y remportèrent aux élections du Parlement douanier les partisans de la Prusse. Mais il n'en est pas moins vrai que en somme, après avoir eu la velléité de s'unir au Nord, la Hesse avait fini par s'habituer au reste d'indépendance qu'on lui avait laissé et avait cessé de parler d'union. Comme tous les autres Etats du Sud, elle se trouvait certainement, au milieu de 1870, plus loin de la Prusse qu'à la fin de 1866.

Sans la guerre avec la France, il est donc possible

que M. de Bismarck eût été assez embarrassé de compléter l'union de toute l'Allemagne sous la domination de la Prusse. Il lui était interdit d'employer la force, qui eût soulevé l'opinion. D'un autre côté, il avait, dans ses rapports avec ces Etats, tellement exagéré la morgue et la raideur prussiennes, ses hauteurs avaient amoncelé tant de rancunes personnelles, son dédain bien connu pour tous les droits, les piéges et les équivoques de sa Constitution soi-disant fédérale, les prétentions hautement affichées du militarisme féodal avaient soulevé contre lui tant de défiances, excité contre l'hégémonie prussienne des répugnances si violentes, qu'il eût été insensé, pour les vaincre, de compter sur la persuasion.

Malheureusement la peur et la vanité sont aveugles, et c'est sur cet aveuglement que comptait le grand homme auquel l'humanité restera redevable des plus beaux massacres que puisse relater l'histoire des ambitions et des cupidités monarchiques. Par la peur, habilement préparée et propagée, de l'invasion française, par la vanité nationale d'autant plus facile à exalter que le nombre de ses satisfactions avait été plus limité, il était sûr de ressaisir, dès qu'il le voudrait, ces troupeaux humains. Et en effet quand le moment lui parut venu, il put voir que son mépris de l'humanité et du droit n'avait pas trop présumé de la bêtise et de la lâcheté populaires.

Les historiens les plus dévoués à M. de Bismarck s'accordent à reconnaitre que, au commencement de 1870, la politique prussienne avait échoué sur un grand nombre de points, que les principaux Etats du Sud, dévoués à l'unité Allemande, devenaient de plus en plus rebelles à l'unité prussienne; que l'institution du Parlement douanier, sur laquelle on avait tant compté pour triompher des résistances du midi, n'avait fait que lui fournir l'occasion de manifester son éloignement, de compter et de discipliner ses forces; que le *Reichstag* lui-même avait dans plus d'une occasion fait preuve d'une indépendance inquiétante; que ces dispositions menaçaient de rendre illusoires les espérances qu'avait fait naître le triomphe de Sadowa; que M. de Bismarck lui-même se trouvait contraint à des ménagements, à des atermoie-

ments, qui désolaient et irritaient l'impatience des nationaux soi-disant libéraux; qu'on en était réduit à ne pas oser même accueillir dans l'Union les Etats qui s'offraient, par crainte d'exaspérer les répugnances des autres ; en un mot qu'on était en 1870 moins avancé qu'en 1867, et que cette situation, en se prolongeant, pouvait devenir funeste aux ambitions du parti prussien.

On doit ajouter, — ce qu'ils ne disent pas — que dans la Prusse elle-même certains symptômes semblaient menacer l'œuvre entreprise et pouvaient faire craindre l'échec définitif du militarisme césarien. Les sociétés ouvrières s'agitaient et réclamaient, au point de vue politique et social, des réformes qui étaient en opposition directe avec le but poursuivi par le Gouvernement. Les progressistes, qui avaient triomphé à Berlin, aux élections de 1867, avec un programme franchement libéral et nettement anti-césarien, avaient osé, le 21 octobre 1869, déposer à la Chambre des députés prussiens une proposition de désarmement, et y avaient trouvé pour la soutenir, 99 voix, sur 314 votants, près du tiers de la Chambre. Non content de ce succès relatif, ils avaient porté le débat devant le pays lui-même. Dans une réunion tenue à Berlin le 30 avril 1870, ils avaient résolu de soulever dans toute la Prusse une agitation contre le militarisme dominant et de propager les résistances contre l'aggravation excessive des charges imposées par l'entretien d'une armée, dont l'exagération ne s'expliquait pas en présence des déclarations pacifiques, prodiguées par le roi et ses ministres.

D'un autre côté on se rappelle que, malgré l'insistance de M. de Bismarck, le *Reichstag* avait refusé de voter le budget et le contingent militaires au delà de 1871. L'échéance fatale approchait, où il faudrait de nouveau lutter contre les répugnances bien connues du Parlement à l'endroit des dépenses de cette nature. Les répugnances n'avaient pu que s'accroître depuis 1867. Il était à craindre que cette fois elles fussent insurmontables et que le Gouvernement fût forcé de céder à la volonté générale. Cette perspective inquiétait vivement M. de Bismarck et surtout le roi, qui n'avait guère vu dans l'agrandissement de la Prusse autre chose que le moyen

d'avoir une grande armée, telle qu'aucun roi n'en aurait jamais eu de pareille.

Un homme d'Etat Hanovrien, Rehberg écrivait au commencement de ce siècle : « La Prusse n'est pas un pays qui a une armée, c'est une armée qui a un pays. » Ce mot est devenu plus vrai que jamais. Malgré les déclamations des naïfs ou des complices qui s'en vont répétant que le système prussien est celui des armées vraiment nationales, la vérité est que le Gouvernement de Berlin y voit surtout le moyen de tenir en bride la nation, en lui infusant de nouveau l'esprit d'obéissance et d'humilité féodales qui commençait à s'évaporer; que grâce au privilége, sinon légal, au moins réel, qui attribue aux seuls nobles tous les grades, toutes les dignités militaires, grâce aux règlements qui déterminent les rapports des officiers avec leurs soldats et des officiers entre eux et qui établit un véritable régime de caste, on habitue les uns à se considérer comme prédestinés au commandement et les autres comme voués de naissance à l'obéissance passive.

Il en résulte que, aux yeux du roi et de ses ministres, l'armée est à la fois le témoignage vivant de la puissance royale et la pierre angulaire de la régénération sociale. C'est elle qui permet au souverain de se dire, de se répéter qu'il est un grand monarque et de se procurer par cette pensée ces satisfactions intimes de l'orgueil qui se complait et s'absorbe dans le sentiment de sa puissance; c'est par elle qu'il se flatte de rétablir et d'étendre à toute la nation cette belle hiérarchie de vassaux et de manants qui faisait la gloire des temps féodaux et qu'a si mal à propos dérangée la malice de l'esprit moderne; par elle enfin il espère restaurer la religion de la force et militariser la civilisation.

Aussi l'accroissement de l'armée est-il son rêve incessant, le but obligé de tous ses efforts. Pour y atteindre, il a lutté pendant quatre années contre la mauvaise volonté de la nation et de la Chambre des députés; sans hésiter il recommencerait aujourd'hui la lutte, si les mêmes résistances se reproduisaient. Pour justifier son obstination, en 1866, il a jeté toute l'Allemagne dans une guerre fratricide où il apportait comme enjeu l'exis-

tence même de la Prusse. Pour prévenir les résistances qu'il prévoyait en 1871, il lui fallait une nouvelle guerre pour 1870. Il ne pouvait pas déclarer tout haut qu'une nation ne vaut à ses yeux que par l'armée qu'elle fournit, que ce qu'il aime surtout dans la Prusse, c'est le million de soldats qu'elle lui donne, et il ne sera heureux que, quand après y avoir ajouté les Etats du Sud, il pourra mettre sur pied quinze cent mille hommes ; que la vraie destination, la grande joie et la gloire d'un roi est de pouvoir jouer au soldat et de passer de grandes revues, jusqu'au jour où pour satisfaire un caprice il utilisera cette immense machine de carnage en la jetant sur une nation voisine. Il eût été imprudent d'expliquer trop clairement qu'on comptait sur l'organisation de l'armée pour restaurer dans tout son éclat le système féodal des castes. Le vulgaire n'est pas à la hauteur de ces considérations, mais d'instinct il a l'adoration de la force, la superstition de la gloire militaire. Par la peur d'abord, par la vanité ensuite on est sûr de le mener où l'on veut. Avec cela il était possible de regagner, et au delà, le terrain perdu, d'atteindre le but. Le point était de se faire attaquer d'abord par le gouvernement français et puis après de le battre. L'événement a prouvé malheureusement que les deux choses étaient également faciles.

CHAPITRE XI

LA GUERRE AVEC LA FRANCE.

La logique des faits est inexorable. Le crime du deux décembre avait mis l'empereur Napoléon à la merci de ses complices. Il était condamné par son origine même à l'hostilité irréconciliable de tous les hommes honnêtes. Il ne pouvait compter que sur des ambitions et des cupidités inassouvies. C'est cet entourage qui l'avait jeté dans l'expédition du Mexique, sous prétexte de relever le prestige de l'Empire, mais en réalité dans la pensée de s'approprier les bénéfices d'une honteuse spéculation sur les bons Jecker. Cette expédition insensée avait coûté à la France 360 millions en crédits extraordinaires, plus d'un milliard sur les budgets ordinaires de la guerre et de la marine et en plus l'élite de notre armée. Pour la pouvoir continuer sans laisser soupçonner l'immensité des sacrifices qu'elle exigeait, on lui avait, grâce à la théorie impériale des virements, appliqué la plus grande partie des sommes affectées à l'entretien des forces militaires de la France. Le résultat avait été de désorganiser l'armée, d'exciter pour l'avenir les défiances de l'Amérique et pour le présent de nous infliger l'humiliation d'avoir à obéir à ses injonctions.

en effet, en 1867, lors de l'affaire du Luxembourg, il avait été prévenu par M. de Bismark, que, si la guerre éclatait, le Wurtemberg pourrait être appelé à remplir les devoirs que lui imposaient les traités. Cette révélation souleva une vive agitation dans la Chambre. Un orateur déclara que, si elle avait su cela plus tôt, elle n'aurait jamais ratifié des traités qui la plaçaient dans une pareille sujétion.

Trois jours après, le 11 mars, 45 députés demandèrent à la Chambre : 1° de déclarer au gouvernement qu'elle regarde comme urgent de faire des réformes militaires, qui mettent fin aux embarras économiques et financiers, et en particulier de réduire le temps de la présence au corps, et de lui faire savoir qu'elle est décidée à alléger le budget de la guerre; 2° de prier le gouvernement de faire dans le courant de la session des propositions qui puissent donner satisfaction à ce besoin du pays.

Cette motion fut accueillie avec enthousiasme par toute la population. En quelques jours, une pétition dans ce sens fut couverte de 150 000 signatures; elle fut remise à la chambre le 22 mars 1870.

Une partie du ministère partageait les sentiments de la population, mais la prudence lui interdisait de les exprimer. A la suite de la séance du 11 mars, M. Barnbüler demanda cependant au ministre de la guerre, M. de Wagner, de renoncer à un demi-million de florins. Celui-ci refusa et offrit sa démission avec quelques-uns de ses collègues. La démocrates croyaient triompher, mais le ministre de la guerre fut aussitôt remplacé par un homme non moins décidé à ne rien céder, le colonel de Sackow. Celui-ci ne consentit à faire partie du cabinet qu'à la condition que le ministre des cultes, dont l'hostilité à la Prusse était bien connue, se retirerait aussitôt. Le roi y consentit. Le ministre de l'intérieur, M. de Gessler, qui n'avait pris aucune mesure pour empêcher le pétitionnement contre la loi militaire, dut se retirer également. La retraite du ministre de la guerre perdait complètement la signification qu'on lui avait prêtée d'abord. Les députés du parti démocratique protestèrent avec énergie. « Le gouvernement, disaient-ils, frappe la représentation nationale au visage; il fait fi de l'opinion

publique. Le *Landtag* doit employer tous les moyens pour faire triompher la volonté du peuple. Nous attendons de la nation que résolûment, unanimement, elle se range du côté de ses fidèles représentants. »

Le Gouvernement répondit à cette manifestation, le 24 mars, en ajournant indéfiniment la Chambre des députés.

Cependant il connaissait trop bien la disposition générale des esprits pour vouloir les pousser à bout. Le 28 mars une déclaration insérée dans le journal officiel affirmait qu'il était résolu à maintenir d'une façon absolue l'autonomie du Wurtemberg, qu'il ferait son possible pour diminuer les dépenses et réduire le temps de présence au corps ; mais que les traités existants seraient loyalement et franchement exécutés.

En somme la politique prussienne était repoussée par toute la nation et il était bien probable que, si le Gouvernement ne s'associait pas hautement au sentiment général, c'était uniquement par prudence. Le parti prussien avait intérêt à se donner l'air de croire le contraire. Il célébra bruyamment sa victoire. Un meeting réuni à Stuttgard déclara que « le pays avait besoin d'un gouvernement qui s'inspire des intérêts nationaux, qui repousse tout pacte avec la démocratie et l'ultramontanisme, qui rassemble tous les éléments de l'opinion nationale pour en faire un faisceau et tenir en échec les ennemis de l'unité allemande. »

Quant à la Hesse-Darmstadt, elle était dans une situation toute particulière. La ligne du Main la coupait en deux. La partie nord, c'est-à-dire la province de la Hesse supérieure et les communes de Kastel et de Kostheim, soit 250 000 âmes sur 800,000, appartenaient à la Confédération du Nord. L'autre partie, la province de Starkenbourg, dont Darmstadt est le chef-lieu, et la Hesse Rhénane faisait partie des Etats du Sud. Mais cette indépendance était plus apparente que réelle. L'administration des postes et des télégraphes était aux mains de la Prusse; ses troupes faisaient partie intégrante de l'armée fédérale; elles étaient placées sous le commandement direct du roi de Prusse. C'était la Prusse qui tenait garnison à Mayence et elle s'était subrogée à tous

Cette déclaration fut accueillie par les applaudissements enthousiastes de la majorité de cette assemblée de valets imbéciles que les préfets de l'Empire recrutaient parmi les hommes disposés à subir et à approuver toutes les fantaisies du maître. Elle était d'autant plus grave qu'elle avait été dictée en partie par l'empereur lui-même. Le 5 au soir, il avait laissé entrevoir des sentiments pacifiques. Le lendemain, sous l'influence de l'impératrice, il imposait à ses ministres, qui eurent la lâcheté de ne pas oser lui résister, cette déclaration, qui ne pouvait être considérée que comme une provocation et un ultimatum. Elle était d'ailleurs mensongère, car il était bien connu que le gouvernement impérial s'était opposé à ce que la candidature fût offerte au duc de Montpensier, comme Prim en avait eu d'abord l'intention. Il est d'ailleurs certain que l'impératrice, qui s'était liée d'une amitié au moins étrange avec l'ex-reine Isabelle, avait noué toute espèce d'intrigues pour faire donner le trône d'Espagne au fils de son amie, le prince Alphonse. C'est ce qui avait décidé Prim à chercher dans la candidature Hohenzollern un appui contre les ingérances du cabinet impérial.

La déclaration de M. de Gramont jeta dans tout le pays une émotion facile à comprendre. Personne ne voulait la guerre, et le gouvernement le savait bien, puisque les créatures mêmes les plus dévouées de l'Empire, les préfets, consultés sur ce point, avaient répondu presque unanimement que le pays désirait la paix. C'était la vérité, mais l'Empire croyait avoir besoin de la guerre. Il entreprit de faire croire à la France qu'elle la voulait également. Pour la tromper, la police organisa partout des manifestations belliqueuses. Ordre fut donné secrètement aux journaux, sous peine de suppression, de s'associer à ces manifestations mensongères. A la Chambre, les députés indépendants qui protestèrent contre l'attitude du gouvernement furent injuriés et insultés par la majorité officielle.

Cependant le parti de la guerre fut sur le point d'échouer. M. de Bismarck, qui voulait aussi la guerre, n'avait pas cru qu'elle dût éclater si tôt. Le roi de Prusse a avoué lui-même que la candidature du prince Ho-

henzollern avait été déclarée par le général Prim trois mois avant l'époque convenue. D'un autre côté les journaux officieux et les partisans de la guerre répétaient avec ensemble l'affirmation que le maréchal Lebœuf, ministre de la guerre, devait bientôt apporter à la commission parlementaire, que « la France était prête, absolument prête, et que la guerre dût-elle durer trois ans, on n'aurait pas à acheter un bouton de guêtre. » Bien que les rapports des émissaires prussiens fussent en complète opposition avec ces déclarations, elles n'en inspiraient pas moins une certaine inquiétude au gouvernement prussien. C'était une grosse affaire qu'une guerre avec la France. M. de Bismarck tenait à bien choisir son heure; il regrettait que l'imprudence du général Prim eût fait éclater le secret quelques semaines trop tôt. Il tenait d'ailleurs à ménager l'opinion de l'Europe. A ce point de vue la question Hohenzollern, posée dans les termes où elle se présentait, avait l'inconvénient de faire peser sur la Prusse la responsabilité de l'agression. Il fallait mettre au moins l'apparence des torts du côté de la France. M. de Bismarck, qui avait des agents dans l'entourage même de l'empereur et de l'impératrice, était instruit par eux des dispositions belliqueuses des conseillers de cette dernière. Il connaissait son influence sur l'empereur. Il ne douta pas un moment que des concessions habilement calculées n'amenassent le gouvernement impérial à des exigences absolument inacceptables. Ce système avait pour lui plusieurs avantages. Il laissait à la Prusse le temps de se préparer, il lui donnait l'apparence de la modération, et rejetait tous les torts sur la France. En supposant qu'il ne réussît pas, le pire qui pût lui arriver était de remettre la guerre à une autre époque, mais malheureusement il devait réussir. Poussés par l'obstination inintelligente de l'impératrice, l'empereur, ses ministres et ses députés s'empressèrent de donner dans le piége, tête baissée [1].

1. On comprend que les historiens allemands aient tout fait pour décharger M. de Bismarck et le roi Guillaume de la responsabilité de l'agression. Ils allèguent que le ministre espagnol Eusebio de Salazar y Mazarrode, qui avait personnelle-

Le 7 juillet, M. Benedetti reçut par dépêche officielle l'ordre de demander au roi « qu'il *conseille* au prince de Hohenzollern de revenir sur son acceptation ». Une lettre particulière de M. de Gramont, datée du même jour, mais *postérieure* à la dépêche, exige davantage : « Il faut absolument que vous obteniez une réponse catégorique, suivie de ses conséquences naturelles. Or, voici la seule qui puisse nous satisfaire et éviter la guerre. Nous demandons une déclaration ainsi conçue : « le gouvernement du roi n'approuve pas l'acceptation du prince de Hohenzollern et lui donne l'ordre de revenir sur cette détermination, prise sans sa permission ; sinon, c'est la guerre. » M. Benedetti ne parla au roi que d'un conseil à donner au prince. Le roi répondit qu'il n'était pas libre

ment poursuivi les négociations avec le prince Léopold de Hohenzollern, a déclaré publiquement et officiellement que « le gouvernement prussien ne s'était pas mêlé de cette affaire et que le roi de Prusse avait été très-surpris lorsque le prince, « par politesse », lui avait fait part de sa résolution. » Comme on disait aussi que Prim s'était adressé à M. de Bismarck pour obtenir par son intermédiaire l'assentiment du roi Guillaume, le ministre des affaires étrangères d'Espagne déclara dans une dépêche à l'ambassadeur d'Espagne à Paris que « ce bruit était sans fondement » et affirma d'une manière formelle que les négociations avaient été menées exclusivement avec le prince Léopold, qu'il n'y avait eu, pour cette question, aucun rapport entre M. de Bismarck et le gouvernement espagnol. »

Qu'il n'y ait rien eu d'officiel, c'est élémentaire ; le contraire eût été par trop maladroit. Mais on ne fera jamais croire qu'à des imbéciles que de pareilles négociations aient pu être nouées et poursuivies à Berlin, dans la famille même du roi, sous ses yeux et sous ceux de son gouvernement, sans que ni l'un ni l'autre en aient rien su. D'ailleurs il est bien démontré qu'ils les ont connues à un moment donné, puisque le prince en informa personnellement le roi, et il est certain que celui-ci ne s'y est pas opposé. Accepter cette combinaison, c'était en prendre la responsabilité. Le roi en comprenait si bien la gravité, qu'il a avoué que « Prim avait parlé trois mois plus tôt qu'il n'avait été convenu. » Il n'y a pas de subtilités ni de démentis qui puissent supprimer l'évidence. La Prusse a voulu la guerre et la candidature Hohenzollern n'avait pas d'autre but.

de donner ce conseil, qu'il *était lié avec le Gouvernement espagnol.* Ce qui prouve suffisamment que les choses ne s'étaient pas passées simplement entre le prince Léopold et l'émissaire de Prim. Cependant le prince retira sa candidature. Le 13 juillet, à 3 h. 45 m. du soir, M. Benedetti envoyait ce télégramme :

« Le roi a reçu la réponse du prince de Hohenzollern, elle est du prince Antoine et elle annonce à Sa Majesté que le prince Léopold, son fils, s'est désisté de sa candidature au trône d'Espagne. Le roi m'autorise à faire savoir au gouvernement de l'empereur qu'il approuve cette résolution. Le roi a chargé un de ses aides de camp de me faire cette communication, et j'en reproduis exactement les termes. » Le même jour, à 7 heures du soir, il disait dans une seconde dépêche : « Le roi a consenti à donner son approbation entière et sans réserve au désistement du prince de Hohenzollern. »

Il n'y avait rien de plus à demander. C'était la paix, au moins pour le moment. M. Ollivier criait à qui voulait l'entendre : « Nous avons réussi, c'est la paix. » « Maintenant, lui dit M. Thiers, il faut vous tenir tranquilles. » — « Soyez rassuré, répondit-il. Nous tenons la paix ; nous ne la laisserons pas échapper. »

Au moment où M. Ollivier disait ces mots, le 12 juillet, M. Benedetti avait entre les mains une dépêche datée du 11 juillet, 6 heures 50 minutes du soir, ainsi conçue :

« Au point où nous en sommes, je ne dois point vous laisser ignorer que votre langage ne répond plus, comme fermeté, à la position prise par le gouvernement de l'empereur. Il faut aujourd'hui l'accentuer davantage. Nous ne pouvons pas admettre la distinction entre le roi et son gouvernement qui vous a été exposée. Nous demandons que le roi *défende* au prince de Hohenzollern de persister dans sa candidature, et si nous n'avons pas une réponse décisive demain, nous considérerons le silence ou l'ambiguïté comme un refus de faire ce que nous demandons. »

Le lendemain, comme si cela ne suffisait pas à rendre la paix impossible, M. de Gramont envoyait à Berlin une nouvelle dépêche, datée du 12 juillet, 7 heures du soir.

« Nous avons reçu dès maintenant, de l'ambassadeur d'Espagne, la renonciation du prince Antoine, au nom de son fils Léopold, à sa candidature au trône d'Espagne. Pour que cette renonciation produise tout son effet, il paraît nécessaire que le roi de Prusse s'y associe, et *nous donne l'assurance qu'il n'autorisera pas de nouveau cette candidature.* »

C'était pour donner satisfaction au parti de l'Impératrice, au nom duquel M. Duvernois avait déposé le 12, une demande d'interpellation ainsi formulée :

« Nous demandons à interpeller le Cabinet sur les garanties qu'il a stipulées, ou qu'il compte stipuler, pour éviter le retour de complications successives avec la Prusse. »

Pour se conformer aux dépêches du ministre des Affaires Étrangères, M. Benedetti tâcha d'obtenir du roi la nouvelle concession qu'on lui demandait. Le roi déclara qu'il ne faisait aucune difficulté de permettre à M. Benedetti de mander à Paris qu'il approuvait la renonciation du prince Léopold, mais qu'il lui était impossible de se soumettre à l'humiliation qu'on prétendait lui imposer.

Il était manifeste qu'il fallait s'en tenir là. Mais, comme l'avait prévu M. de Bismarck, les concessions obtenues ne faisaient qu'exalter les exigences du parti de l'Impératrice. Croyant que la guerre, sur laquelle il avait compté pour revernir le prestige de la dynastie, allait lui échapper, il exigeait au moins un triomphe complet. Il ne voulait lâcher le roi de Prusse qu'après l'avoir ou entièrement déconsidéré, ou contraint à la guerre. Il lui fallait une victoire à tout prix. Il était du reste dans la logique de son rôle. Il ne lui manquait que d'avoir rendu la victoire possible.

En conséquence, M. de Gramont mandait le 13 juillet, à 9 heures 45 du soir, à M. Benedetti : « Faites un dernier effort auprès du roi. Dites-lui que *nous nous bornons* à lui demander de défendre au prince de Hohenzollern de revenir sur sa renonciation. Qu'il vous dise : Je le défendrai, et qu'il vous autorise à me l'écrire. »

Le roi reçut M. Benedetti à la gare, et lui répondit qu'il « n'avait plus rien à lui communiquer et que les

négociations qui pourraient être poursuivies seraient continuées par son gouvernement. »

Cette insistance outrageante du Cabinet impérial était si excessive, que les fanatiques de la guerre comprirent eux-mêmes qu'elle trahirait trop ouvertement leur ferme résolution de rendre la paix impossible et qu'elle pourrait indisposer contre eux l'opinion publique. On donna le change au pays par un mensonge. On répandit partout le bruit que le roi de Prusse avait refusé de recevoir notre ambassadeur [1] et qu'il avait répondu à sa

1. Le fait dont on a abusé pour irriter l'opinion publique est celui-ci : M. Benedetti s'était rendu de très-bonne heure chez le roi, qui était déjà sorti pour aller aux sources. M. Benedetti l'attendit sur la promenade publique. Le roi s'approcha de lui dès qu'il l'aperçut. Notre ambassadeur écrivit aussitôt après cette conversation :

« Ems, le 13 juillet, 10 h. 30 m. du matin. — J'ai reçu au milieu de la nuit seulement votre télégramme d'hier soir, sept heures. Je viens de voir le roi. Il n'avait pas encore le message qu'il attend de Sigmaringen. Je lui ai fait remarquer que le désistement du prince de Hohenzollern, approuvé par le roi, nous était une garantie pour le présent, mais que nous pensions qu'il était indispensable d'assurer l'avenir et de rendre définitivement une confiance entière à tous les intérêts; que le roi, dans ce but, voudrait bien me permettre de vous annoncer en son nom que, si le prince de Hohenzollern revenait à son projet, Sa Majesté interposerait son autorité, et y mettrait obstacle. Le roi a absolument refusé de m'autoriser à vous transmettre une telle déclaration. J'ai vivement insisté, mais sans réussir à modifier les dispositions de Sa Majesté. »

Quelques heures après avoir expédié ce télégramme, M. Benedetti adressa à M. de Gramont une dépêche, dans laquelle il rend un compte plus détaillé de sa conversation avec le roi, et fait connaître les graves événements qui sont survenus depuis.

« ... Sa Majesté a soutenu qu'elle n'avait assurément aucun dessein caché, et que cette affaire lui avait donné de trop graves préoccupations pour ne pas désirer qu'elle fût irrévocablement écartée.

» Le roi a bientôt mis fin à notre entretien sur la promenade publique, en exprimant ses regrets de ne pouvoir nous faire ce qu'il appelait une concession nouvelle et inattendue.

« Le roi a reçu quelques heures après le message qui lui a été expédié de Sigmaringen, où le prince Léopold avait re-

demande d'audience par des parole injurieuses. C'était absolument faux. M. de Gramont, dans sa déposition devant la commission d'enquête, et M. Benedetti, dans son livre, le constatent également deux ans après l'événement. Mais pourquoi ne l'ont-ils pas dit aussitôt, quand leur affirmation aurait pu être utile?

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que le ministère, qui, sous la pression du parti de l'Impératrice, faisait tout son possible pour rendre la guerre inévitable, ne renonçait pas à l'espoir de l'éviter [1]. Le 14, ils imagi-

joint son père; mais, prévoyant sans doute mon intention de lui demander aussitôt une nouvelle audience, il a chargé un de ses aides de camp de m'apprendre en son nom que le prince Léopold avait retiré sa candidature, et que Sa Majesté me priait de vous télégraphier qu'il considérait cette affaire comme définitivement terminée. »

M. Benedetti pria l'aide de camp de retourner vers le roi, et de lui demander l'approbation formelle du désistement, et une promesse pour l'avenir. L'aide de camp revint presque aussitôt. « Il m'a déclaré que Sa Majesté n'avait aucune difficulté à me permettre de vous mander qu'*elle approuvait* la renonciation du prince Léopold, et j'ai libellé, en présence de son envoyé, le second paragraphe du télégramme que je vous ai adressé ce soir à 7 heures.

« En ce qui touche les assurances que nous réclamons pour l'avenir, tout me porte à croire, je ne saurais vous le cacher, que le roi est fermement décidé à nous refuser cette satisfaction. Malgré l'accueil apparemment gracieux qu'elle n'a cessé de faire à mes instances, j'ai pu constater que Sa Majesté se résignait avec autant de regret que de répugnance devant notre attitude à dénouer les difficultés qu'elle a contribué à faire naître, et sans nul doute, elle ne se dissimule pas la gravité de l'échec auquel elle s'est personnellement exposée. Dans cette disposition, le roi considère qu'il aggraverait le mécontentement que la renonciation du prince de Hohenzollern provoquera en Allemagne, et dont la responsabilité pèsera moins sur ce candidat que sur Sa Majesté elle-même, s'il souscrit à l'obligation que nous lui demandons de contracter. »

1. En réalité les ministres ne voulaient pas la guerre, mais ils tenaient encore plus à leurs portefeuilles qu'à la paix. Or ils savaient que l'empereur et l'impératrice, dominés par le parti de la guerre, ne cherchaient qu'un prétexte pour se

nèrent d'en appeler à un congrès des grandes puissances. Les ennemis de la paix étaient furieux : « Je puis vous assurer, a dit M. de Gramont, devant la commission d'enquête, que ce n'était pas chose facile que d'être pacifique le 14 au soir. Je me rappelle encore les visites qui se succédaient dans mon cabinet, les instances, les prières, et je puis même dire les menaces auxquelles je fus en butte pendant une partie de la soirée. »

Mais dans cette même soirée, une dépêche de notre agent diplomatique en Suisse apporta à Paris le texte d'une note, par laquelle M. de Bismarck avait annoncé aux agents prussiens que le roi avait refusé de recevoir l'ambassadeur français. La voici :

« Après que la renonciation du prince héréditaire de Hohenzollern eut été communiquée officiellement au gouvernement impérial français par le gouvernement royal espagnol, l'ambassadeur de France à Ems a demandé à Sa Majesté le roi de l'autoriser à télégraphier à Paris que Sa Majesté le roi s'engageait pour l'avenir à ne pas consentir à ce qu'un prince de Hohenzollern posât de nouveau sa candidature. Sur ce, Sa Majesté a refusé de recevoir de nouveau l'ambassadeur français, et lui a fait dire par l'aide-de-camp de service que Sa Majesté n'avait plus rien à communiquer à l'ambassadeur. »

On s'empressa de voir dans cette note une provocation. Il est certain qu'elle était conçue en termes blessants, et il est parfaitement permis de croire que M. de Bismarck, en l'écrivant, savait fort bien ce qu'il faisait.

Il connaissait l'exaltation, pour ne pas dire la folie du parti bonapartiste, et l'on a le droit de supposer qu'il a voulu lui fournir l'occasion de faire une nouvelle sottise. Si telle a été son intention, comme nous sommes très-disposé à le penser, il réussit au delà de toute espérance. Sans calculer que cette note n'était pas un document

débarrasser du ministère constitutionnel du 2 janvier et revenir aux traditions de l'empire dictatorial. C'était une véritable conspiration contre la France et contre la liberté. Ils auraient pu la faire échouer en la démasquant. Ils aimèrent mieux s'y associer, sacrifiant lâchement le pays à leur honteuse ambition.

adressé aux puissances, mais un simple télégramme d'information, envoyé uniquement aux agents diplomatiques de la Prusse, qu'il ne s'agissait par conséquent que d'une pure question de susceptibilité, d'une affaire de forme et de procédé, qui ne devait avoir qu'une mince importance du moment que le fond avait été concédé, les hommes du Deux-Décembre n'hésitèrent pas une minute à déclarer que l'honneur de la France était engagé, eux qui devaient plus tard poursuivre de leurs invectives les républicains pour avoir sauvé cet honneur si douloureusement compromis par l'Empire. L'Empereur, l'Impératrice, les ministres décidèrent, sans autre réflexion, d'un « cœur léger », qu'il n'y avait plus d'autre solution que la guerre. Et toute la majorité officielle, sans même exiger communication de cette note injurieuse[1], se rua à leur suite dans le piége

1. On sait que sur tous les points, malgré les réclamations réitérées de la gauche qui demandait que les pièces fussent communiquées à la Chambre, la majorité s'en remit aux affirmations, du reste très-catégoriques, de la commission. Or il est aujourd'hui prouvé que ces affirmations étaient mensongères, que la commission n'avait pas eu ces pièces entre les mains, qu'elle s'était contentée des lectures que les ministres avaient bien voulu lui faire, sans s'inquiéter de leur authenticité, malgré la juste défiance qu'aurait dû lui inspirer cette obstination même des ministres à ne pas faire les communications demandées. Sur la question des alliances, la commission s'est laissé également duper par le ministère. Voici textuellement la déposition de M. de Talhouët devant la commission d'enquête sur les causes de la guerre :

« Je vous ai dit tout à l'heure que nous avions dû attendre M. de Gramont assez longtemps au sein de la commission. Quand il est arrivé, nous lui avons posé les deux premières questions, puis nous sommes passés à la troisième qui était celle-ci : « Avez-vous des alliances ? » Il nous répondit : « *Si* « *j'ai fait attendre la Commission, c'est que j'avais chez moi* « *au ministère des affaires étrangères l'ambassadeur d'Autriche* « *et le ministre d'Italie. J'espère que la Commission ne m'en* « *demandera pas davantage.* »

Naturellement, on ne lui en demanda pas davantage. Cela était assez clair. Chacun s'imagina que l'alliance avec l'Italie et l'Autriche était conclue. Ceux des députés qui hésitaient encore se décidèrent.

tendu par M. de Bismarck. Les députés de l'Opposition eurent beau protester; on les hua, on les injuria, on les traita de Prussiens; la police les fit insulter et menacer dans les rues.

Aujourd'hui que les désastres inouïs de cette guerre nous ont fait voir jusqu'où allait la désorganisation de toutes choses dans cette France impériale si fière de sa force, on a peine à croire à tant d'infatuation unie à tant d'ignorance et d'aveuglement. Il est pourtant certain que les hommes qui la gouvernaient pensaient vraiment, avec leur armée désorganisée, être en état de lutter contre l'admirable armée de la Prusse. Ils se croyaient même sûrs de la victoire. Après qu'on eut reçu la nouvelle de la renonciation du prince Léopold, le 12 juillet, l'Empereur disait à deux ambassadeurs des grandes puissances : « C'est la paix. Je le regrette, car *l'occasion était bonne.* » M. Ollivier disait, quelques jours auparavant : « Nous n'attendions qu'un prétexte ou une occasion; l'affaire Hohenzollern vient à point. Voici trop longtemps que l'Empereur est à genoux; il est temps qu'il se lève. » Cependant, de concert avec M. de Gramont, pour écarter la guerre, il avait imaginé un ingénieux expédient : c'était de suggérer à M. de Werther, ministre de Prusse, l'idée de demander au roi Guillaume d'écrire à l'empereur Napoléon une lettre personnelle, qu'on n'eût pas manqué ensuite de présenter comme une lettre d'excuses. M. le maréchal Lebœuf se déclarait « prêt, cinq fois prêt, » et l'impératrice, voyant dans la victoire le seul moyen d'assurer la couronne à son fils, disait : « Ma guerre. »

C'était sa guerre en effet. La France ne l'oubliera pas, elle qu'on sacrifiait si follement, si criminellement, pour restaurer le prestige d'une dynastie funeste.

Le 15 juillet 1870, sans autre raison que son zèle dynastique, sans réflexion, sans discussion, sans même avoir pu s'assurer de l'authenticité de la note qui soulevait toutes ces colères, et qu'on refusa aux demandes réitérées de l'Opposition, la Chambre des députés officiels décréta la guerre, qui devait à la fois renverser la dynastie et mutiler la France.

Le 19 juillet 1870, à 1 heure et demie, la déclaration

de guerre de la France à la Prusse était remise à M. de Bismarck. Il était enfin arrivé à son but [1]. Napoléon attaquait l'Allemagne avec une armée désorganisée, in-

1. M. Constantin Frantz dans un livre récent ayant pour titre : *Das neue Deutschland*, explique que, en 1870, M. de Bismarck se trouvait en face de difficultés intérieures qui menaçaient de s'aggraver tous les jours : « Le charme disparaissait de plus en plus, et dès le printemps de 1870 la difficulté intérieure était devenue si manifeste, que l'on attendait avec appréhension les élections de l'automne suivant. On était convaincu qu'elles devaient amener de profondes modifications, quand — *comme à souhait* — éclata la guerre de France, qui naturellement fit oublier pour un temps tous les embarras intérieurs. »

A la fin de la guerre il a paru dans le *Times* une série de lettres d'un correspondant qui, après avoir cru d'abord que la guerre devait être imputée à la France, a été amené par l'examen des faits à conclure « que la guerre a été provoquée par la Prusse. »

« Contrairement, dit-il, à ce que j'avais d'abord pensé, je crois que le comte de Bismarck est, à l'heure qu'il est, l'homme le plus responsable en Europe des malheurs et du carnage des six derniers mois. Je regrette d'être obligé de faire cet aveu, car mes prédilections ont toujours été plus allemandes que françaises. J'ai toujours été habitué à regarder les Allemands comme un peuple sérieux, pacifique et loyal... Je ne puis encore me résigner à la pensée que j'ai été trompé. Les Allemands, comme nation, estiment qu'ils ont eu à repousser une guerre non provoquée. Il y a peu à les en blâmer quand on voit qu'ils partagent cette opinion avec la grande majorité des Anglais. Et pourtant je crois pouvoir prouver que, quelque inconsidérés et criminels qu'aient pu être l'empereur Napoléon et ses ministres — et je n'ai aucun désir de pallier leur culpabilité — ils n'ont été que d'aveugles marionnettes dans les adroites mains du comte de Bismarck... »

La correspondance diplomatique de lord Loftus, ambassadeur d'Angleterre à Berlin en 1870 et 1871, ne laisse aucun doute à cet égard. Le livre du général La Marmora : *Un peu plus de lumière sur les événements politiques et militaires de l'année* 1866, montre clairement jusqu'où peut aller la duplicité du gouvernement de Berlin. Après avoir constamment essayé de duper ses alliés, il ne peut pas avoir éprouvé de scrupules à tromper ceux qu'il considérait comme ses ennemis.

complète, et sans aucune alliance. L'Autriche qui aurait pu songer à profiter de l'occasion pour se venger de 1866, était tenue en échec par la Russie, qui avait promis au roi Guillaume son intervention armée, pour le cas où une puissance quelconque se serait jointe à la France. L'Italie n'était pas prête, et malgré les sympathies personnelles du roi Victor-Emmanuel, il était peu probable qu'elle voulût s'engager dans une lutte contre son alliée de 1866. Il ne restait plus à la France que le vague espoir, d'ailleurs bientôt déçu, d'une neutralité bienveillante de la part des États du Sud. L'Angleterre était indifférente et décidée à ne rien faire. Voilà pour l'extérieur.

Si nous considérons les forces dont la France pouvait disposer, elles s'élevaient au chiffre nominal de 600,000 hommes, 400,000 sous les drapeaux, 200,000 dans leurs foyers, en congé de semestre ou en réserve. Chaque régiment d'infanterie laissant, au moment de son entrée en campagne, six compagnies pour former le bataillon de dépôt, et chaque régiment de cavalerie laissant deux escadrons, on pouvait mobiliser immédiatement 330,000 hommes d'infanterie, 36,000 hommes de cavalerie, 29,000 hommes d'artillerie, avec 840 pièces de canons et 96 mitrailleuses, en tout, 394,000 combattants.

Mais pour atteindre ce chiffre, il fallait rappeler tous les permissionnaires, les sémestriers et les réservistes, disséminés sur tous les points du territoire. Ceux-ci, avant de rejoindre leur corps sur le champ de bataille, devaient d'abord aller à leurs dépôts, pour y prendre leurs armes et leur uniforme, ce qui exigeait des voyages et des détours souvent fort considérables. Tel réserviste ou permissionnaire d'Alsace, par exemple, devait, pour rejoindre son corps à Strasbourg, commencer par aller à Brest, à Toulouse ou à Alger, au risque de revenir quand la guerre serait finie. On voit où pouvait mener un pareil système de mobilisation.

D'un autre côté, on ne pouvait avoir aucune confiance dans les chiffres énoncés par le ministère de la guerre. Le budget militaire était bien calculé pour un effectif de 400,000 hommes. Aux termes de la loi de finances, il devait y avoir 1,896 hommes par régiment de ligne, 801

hommes par bataillon de chasseurs à pied, 2,146 hommes par régiment de la garde. Les troupes de cavalerie étaient portées pour un effectif de 958 hommes et 726 chevaux par régiment de hussards, chasseurs, dragons ou lanciers, de 803 hommes et 605 chevaux par régiment de cuirassiers, et enfin de 964 hommes et 726 chevaux par régiment de garde. Or ces chiffres étaient fictifs et le nombre des hommes réellement entretenus étaient de beaucoup inférieur au nombre porté. La liquidation des dépenses du Mexique, qu'on avait tenu à cacher à la nation, sans parler d'une foule d'autres tripotages, absorbait une bonne partie des ressources que le Gouvernement obtenait du Corps Législatif pour l'entretien de ces effectifs simulés.

En fait, la plupart des régiments de ligne ne purent, au début, fournir plus de 1,200 hommes à leurs bataillons de guerre, et les effectifs de la cavalerie étaient encore plus réduits. Malgré les achats qu'on avait dû faire en 1867 à l'occasion de l'affaire du Luxembourg, les régiments de la cavalerie légère avaient à peine 500 chevaux et ceux de la grosse cavalerie 400. De tout cela, résultait qu'au moment où éclatait la guerre, l'armée française se trouvait hors d'état de mobiliser avant un mois plus de 270,000 combattants. Voilà ce que M. le maréchal Lebœuf appelait être cinq fois prêt!

Ajoutez à cela que l'Empire, poursuivi par le spectre du 2 décembre et par la conscience de la réprobation publique, s'était toujours plus préoccupé de mettre à la tête de ses troupes des hommes dévoués plutôt que capables, et qu'il avait choisi ses généraux bien plus en vue des répressions intérieures que des guerres contre l'étranger. Il leur demandait surtout d'être bien résolu à massacrer leurs concitoyens au moindre signe de mécontentement. Le soin de la défense nationale ne venait qu'en seconde ligne, ou plutôt on n'y songeait même pas. La faveur faisait tout. Aussi la démoralisation était-elle rapidement descendue des premiers rangs aux derniers; la discipline avait disparu, et l'armée n'avait plus de confiance dans ses chefs.

Voilà ce que l'Empire avait à opposer aux 916,000 hommes que la Confédération du Nord pouvait en moins

de quinze jours réunir sur le Rhin. Avec cela Napoléon se croyait sûr de remporter dès l'abord une grande victoire. Après quoi il ne doutait pas que le roi de Prusse ne consentît à se mettre d'accord avec lui pour prendre, chacun de leur côté, les territoires qui seraient à leur convenance. En présence de la France et de l'Allemagne réunies et armées, qui aurait osé intervenir pour arrêter cette pillerie concertée ?

Dès que la guerre fut décidée, le roi Guillaume, accompagné du prince royal et de MM. de Bismarck, de Roon et de Moltke, rentra à Berlin, où il fut reçu par les acclamations de la foule. On s'occupa immédiatement de mobiliser les troupes. Le Conseil fédéral fut convoqué pour le 16 et le *Reischtag* pour le 19.

Le 16, M. de Bismarck exposa au Conseil fédéral la situation. Le représentant de la Saxe déclara que tous les gouvernements étaient d'accord et exprima le vœu que la guerre fût poussée vigoureusement. Le 18, une circulaire envoyée aux ministres allemands à l'étranger, rejetait sur la France la responsabilité de l'agression et exprimait l'espoir qu'elle ne trouverait pas d'allié pour une guerre aussi follement et aussi injustement engagée.

Le *Reichstag* se réunit le 19, et le roi lui adressa ce discours :

« Lorsqu'à notre dernière réunion je vous saluais ici au nom des gouvernements fédérés, je pouvais affirmer avec joie et reconnaissance que mes efforts sincères pour répondre aux vœux et aux besoins de la civilisation par le maintien vigilant de la paix, avaient été, grâce à Dieu, couronnés de succès. Si les menaces et les dangers de la guerre n'en ont pas moins imposé aux gouvernements fédérés le devoir de vous convoquer à une session extraordinaire, vous êtes certainement convaincus que l'Union du Nord s'est appliquée à organiser les forces nationales de l'Allemagne, non pour menacer la paix générale, mais pour lui donner un solide appui. Vous savez que, si aujourd'hui nous faisons un appel à ces forces pour défendre notre indépendance, nous obéissons uniquement aux lois de l'honneur et du devoir. La candidature d'un prince allemand au trône d'Espagne,

bientôt suivie d'une renonciation, touchait également peu les différents gouvernements fédérés. Elle n'avait d'autre intérêt pour l'Union du Nord que l'espoir que paraissait y attacher une nation amie d'y trouver après tant d'épreuves les garanties d'un gouvernement régulier et pacifique. Cette candidature a fourni au gouvernement de l'empereur des Français un prétexte pour poser la question de guerre, sous une forme depuis longtemps ignorée dans les usages diplomatiques, et pour la maintenir, même après que le motif premier eut été écarté, avec un mépris du droit des peuples à la conservation de la paix, dont on ne trouve d'exemple que dans l'histoire de quelques autres souverains de la France. Si dans les siècles précédents, l'Allemagne a pu supporter en silence de pareilles atteintes à son droit et à son honneur, c'est que, déchirée comme elle l'était, elle ne connaissait pas sa force. Aujourd'hui que les familles allemandes sont unies plus intimement par les liens de cette communauté d'idées et de lois, que les guerres de l'indépendance avaient commencé à nouer; aujourd'hui que l'armure de l'Allemagne n'offre plus d'ouverture à la lance de l'ennemi, l'Allemagne trouve en elle-même et la volonté et la force de repousser une violence qui n'est pas la première qu'elle a à subir de la part de la France. Ce n'est pas la présomption qui me fait tenir ce langage. Les gouvernements fédérés et moi-même, nous agissons avec la pleine conviction que les victoires et les défaites sont dans les mains de Celui qui conduit les batailles. D'un regard serein nous avons mesuré la responsabilité qui, selon la justice de Dieu et des hommes, frappera celui qui précipite deux grandes et paisibles nations de l'Europe dans une guerre dévastatrice. Le peuple allemand comme le peuple français veulent jouir tous deux des bénéfices d'une civilisation chrétienne et d'un bien-être croissant. Ils étaient appelés à une émulation plus féconde que la lutte sanglante des arènes. Cependant ceux qui gouvernent la France ont su exploiter l'amour-propre légitime, mais susceptible, de la grande nation qui est notre voisine; ils l'ont égaré à dessein au nom de passions et d'intérêts personnels. Les gouvernements fédérés ont la conscience

d'avoir fait, pour conserver à l'Europe les bienfaits de la paix, tout ce que permettent l'honneur et la dignité. Il n'y a de doute pour personne, qu'on nous met de force l'épée à la main. Aussi, est-ce avec d'autant plus de confiance que, appuyés sur l'assentiment unanime des gouvernements allemands du Sud comme du Nord, nous nous adressons au patriotisme, au dévouement du peuple allemand, en l'appelant à la défense de son honneur et de son indépendance. Suivant l'exemple de nos pères, nous combattrons les conquérants étrangers, pour notre liberté, pour notre droit, et dans cette lutte où nous ne voulons qu'assurer une paix durable à l'Europe, Dieu sera avec nous, comme il était avec nos pères. »

On n'avait pas encore imaginé de dire que c'était la France qui avait forcé l'Empereur à faire la guerre et l'insistance que mettait le roi à répéter que l'agression ne venait pas de l'Allemagne aurait bien pu susciter quelques doutes aux esprits réfléchis, mais personne ne réfléchissait alors; l'entraînement de la guerre emportait tout. Le *Reichstag* répondit au discours du roi par l'adresse suivante :

« Les nobles paroles de Votre Majesté trouvent dans le peuple allemand un puissant écho. Une même pensée anime tous les cœurs allemands. Le sérieux et la dignité avec lesquels Votre Majesté a repoussé la prétention inouïe de la France ont rempli la nation de joie et d'orgueil. Le peuple allemand veut vivre en paix et amitié avec les peuples qui respectent sa liberté. Comme au temps des guerres de l'indépendance, un Napoléon nous force à accepter une guerre sainte. De même qu'à cette époque les calculs fondés sur une mauvaise foi digne de tous les mépris seront confondus par la force de l'honnêteté du peuple allemand. La nation française, égarée par son ambition, reconnaîtra quel mauvais grain elle a semé. La partie sérieuse du peuple français n'a pu empêcher le forfait et une lutte violente va commencer. Nous avons confiance en la bravoure de nos frères armés. Ils ne souffriront pas qu'un conquérant étranger fasse courber le dos à l'Allemand. Nous avons confiance dans l'héroïsme de notre vieux roi, à qui il était réservé d'achever au déclin de sa vie la lutte de sa jeunesse. Le

monde civilisé reconnaît la justice de notre cause. Les nations amies voient dans notre guerre la ruine de l'ambition des Bonaparte et l'expiation des injustices qu'ils ont commises envers elles-mêmes. Le peuple allemand trouvera sur le champ de bataille la base de son unité; il y va de la liberté, de la tranquillité de l'Europe, du bonheur des peuples. »

La Hesse et Bade s'empressèrent de reconnaître le *casus fœderis* et de mobiliser leurs troupes, qui devaient être placées sous les ordres du prince royal.

En Bavière on était convaincu que l'agression réelle devait être imputée à la Prusse et que la guerre n'aurait pas eu lieu sans les machinations de M. de Bismarck. Elle venait si bien à point pour lui et répondait si complétement à ses désirs qu'il était difficile de croire qu'il n'y fût pour rien[1]. On pensait en conséquence qu'il serait possible à la Bavière de se soustraire à la nécessité de prendre les armes.

Dans la discussion qui eut lieu à la Chambre, du 13 au

1. Parmi les écrivains allemands les plus dévoués à M. de Bismarck, il n'en manque pas qui expriment la même opinion. « Il n'est pas étonnant, dit l'un d'eux, que les Français veuillent rejeter toute la responsabilité de la guerre sur M. de Bismarck. Il est vrai que cet homme de génie sut tirer parti des circonstances et s'arranger de façon que le *conflit rendu nécessaire par la politique française* ÉCLATAT EN TEMPS OPPORTUN. » (K. Klüpfel, p. 389.) En effet le moment ne pouvait être mieux choisi : « La question de l'unité n'avançait pas; seules, des craintes pour l'intégrité du territoire pouvaient la remettre en mouvement. Les États du Sud se trouvaient dans des circonstances qui paraissaient reculer indéfiniment leur entrée dans l'Union. Si la ligne provisoire du Main avait duré une dizaine d'années, il se serait formé un nouveau dualisme germanique. Par la guerre, ceux du Sud furent forcés de s'unir au Nord et de mettre leurs troupes sous le commandement du roi de Prusse, ce qui, au moment des traités, avait été considéré comme une éventualité très-lointaine. Le parti national du Sud aurait pu faire appel à toutes ses forces, et la Prusse, grâce à la violation des traités, aurait été *dégagée de toute considération sentimentale et mise dans la nécessité de ne recourir qu'à la force.* » (K. Klüpfel, p. 336.)

15 juillet, sur les crédits demandés par le ministre de la guerre, le député Kolb déclarait qu'il fallait faire des économies et que le moyen d'en faire était d'en venir au système des milices suisses : « Nous ne sommes pas engagés, disait-il, à suivre la Prusse dans toutes les aventures où il lui plaira de se hasarder ; aucun danger du dehors ne menace la Bavière, si elle refuse de se laisser entraîner par la Prusse dans une guerre agressive. »

Cette opinion était si bien ancrée dans les esprits que tous les efforts du comte Bray ne purent l'en arracher. Il était à craindre que la majorité ne se déclarât hautement résolue à refuser tout concours à la Prusse. Pour éviter cette extrémité, qui eût pu entraîner des conséquences graves pour la Bavière, le président ne vit d'autre moyen que de lever brusquement la séance le 15 et d'ajourner la suite de la discussion au 18. Cependant les feuilles ultramontaines conseillaient de refuser tout concours à la Prusse. La *Vaterland* de Munich alla même jusqu'à demander que la Bavière s'alliât à la France, prétendant que l'armée se réjouissait depuis longtemps à la pensée de marcher contre les Prussiens. Le rédacteur de ce journal, le principal organe de l'ultramontanisme bavarois, télégraphiait à Paris le 17 juillet : « Le parti patriote de la Chambre est décidé à ne pas accorder un kreutzer pour la mobilisation ordonnée en faveur de la France. »

Cependant on savait que le roi était d'avis que la Bavière devait prendre parti contre la France. Le jour même où le rédacteur de la *Vaterland* envoyait son télégramme, une partie de la population de Munich organisait une manifestation pour aller remercier le roi de son attitude. A Nuremberg, une nombreuse réunion populaire faisait la déclaration suivante. « En présence de l'injuste guerre que la France a déclarée à la Prusse, nous nous regardons comme liés solidairement avec le reste du peuple allemand. Notre gouvernement a déjà fait appel à toutes les forces de la nation bavaroise pour la défense de la patrie allemande. Nous espérons que nos représentants, d'un commun accord et unanimement, accorderont tous les crédits nécessaires pour conduire énergiquement la guerre. Nous comptons que les jeunes

gens en âge de porter les armes au moment du danger se mettront avec joie à la disposition de la patrie, et que le reste de nos compatriotes s'imposeront tous les sacrifices pour l'indépendance et l'honneur de la terre allemande. » La foule rassemblée aux abords de la Chambre demandait la guerre. Malgré ces démonstrations, la Chambre, saisie d'une demande de crédit de 26 millions de florins, nomma pour examiner cette demande une commission qui par 7 voix contre 2 la repoussa, et par 6 voix contre 3 proposa la neutralité armée. Son rapport dénonçait la politique particulière de la Prusse comme la vraie cause du conflit et déclarait que l'honneur allemand n'était pas en jeu. Il terminait en demandant 5 millions pour la neutralité armée. Un autre membre du parti clérical osa dire qu'il aimait mieux avoir pour ennemis les Prussiens que les Français, qui en somme n'avaient fait aucun mal à la Bavière. Un seul député de ce parti, le docteur Sepp, parla pour la guerre. Il avait reçu de France une lettre où on lui exprimait l'espoir de voir rétablir la Confédération du Rhin, sous la protection de l'Empire français : « Je refuse, dit-il, de m'associer à une pareille trahison. »

Le ministre de la guerre, M. de Prankh, qui était connu pour être très-attaché à l'autonomie Bavaroise, appuya cependant énergiquement la guerre : « Tenons-nous, dit-il, avec l'Allemagne, ou nous sommes perdus. Craignons que la Bavière ne devienne bientôt le prix de l'accord entre les belligérants. »

Les *Patriotes* virent bientôt qu'ils avaient contre eux la population et le roi. La neutralité armée fut repoussée par 89 voix contre 58 et la demande de crédit fut votée par 101 voix contre 47, « pour le cas où la guerre serait inévitable. »

Le gouvernement avait dès le commencement renoncé au système de la neutralité, à la suite d'une communication de l'ambassadeur français. Celui-ci avait fait savoir au gouvernement bavarois que la France était bien résolue à respecter sa neutralité, mais qu'il ne pouvait s'engager à ne pas faire passer de troupes françaises sur le territoire de la Bavière rhénane. Sur cette parole, on rompit les négociations.

Le *Reichsrath* vota à l'unanimité le crédit voté par la Chambre, et le 20 juillet, l'ambassadeur bavarois put annoncer à M. de Bismarck que la Bavière, fidèle aux traités, marcherait contre la France.

Dans le Wurtemberg l'opinion se déclarait également pour la guerre. Le 16 juillet, une assemblée populaire, à Stuttgard, déclarait que « la guerre entre la France et la Prusse doit être considérée par l'Allemagne comme une guerre nationale. Son issue décidera de l'avenir de notre peuple. Sous un vain prétexte la guerre a été suscitée par la France qui veut ramener l'Allemagne à son ancienne impuissance, la morceler en arrachant des terres allemandes du sol de la patrie. En face d'une pareille guerre, il ne peut plus y avoir de parti entre Allemands. Nous comptons que le gouvernement Wurtembergeois en particulier prendra énergiquement en main la cause allemande, et qu'il la défendra par tous les moyens, à tout risque. Le peuple appuiera vigoureusement le gouvernement, si, au moment de l'épreuve, il sait se montrer allemand. »

Le parti prussien s'agitait beaucoup. Cependant il était bien probable que pour se prononcer le Wurtemberg attendrait les résolutions de la Bavière. D'un autre côté le roi était absent, et l'on ne savait pas pour quel parti il se déciderait. On se rappelait les hésitations du ministre Barnbüler en 1866. On apprit bientôt, le 17, que celui-ci était allé trouver M. Bray pour discuter avec lui la question de neutralité, qu'il avait même consulté le prince Gortschakow, qui était alors à Wildbad.

Le même jour le roi, qui avait en effet été très-indécis, revint à Stuttgard, ordonna la mobilisation de l'armée et convoqua les Chambres pour le 21. Le gouvernement demanda un crédit de 5,900,000 florins. « Le ministère, dit M. Barnbüler, est d'accord pour regarder l'intégrité de l'Allemagne comme menacée. Intervenir au nom de l'intégrité et de l'honneur de l'Allemagne, sans hésitation et avec toutes nos forces, voilà notre devoir. La Prusse nous demande si nous sommes décidés à nous unir à elle dans cette guerre. Notre avis est de répondre nettement : Oui. »

Les députés de tous les partis appuyèrent le gouver-

nement. Le rédacteur du *Beobachter*, qui avait été assailli hors de la Chambre par des sifflets parce qu'on le croyait opposé à la guerre, déclara qu'il continuait à regretter que l'exclusion de l'Autriche privât la défense nationale d'une partie de ses forces ; mais que, puisque les Chambres bavaroises s'étaient prononcées pour la guerre, il ne restait plus qu'à se ranger sous le commandement de la Prusse. » Les démocrates et les membres du parti grand-allemand, au nombre de 38, votaient également les crédits demandés, parce qu'ils considéraient l'intégrité de l'Allemagne comme menacée, mais ils n'en persistaient pas moins à regarder cette guerre comme la continuation de la politique prussienne de 1866.

Ce fut alors, 25 juillet, que M. de Bismarck fit publier dans le *Times* les propositions qui lui avaient été faites en 1866 et renouvelées en 1867, par le gouvernement impérial relativement à l'annexion de la Belgique. Le 28 juillet, il confirmait ces révélations par une note à l'ambassadeur prussien à Londres, M. de Berstorff. Cette publication ne contribua pas peu à refroidir les sympathies que l'Europe pouvait avoir conservées pour la France. Celle-ci restait décidément seule, sans alliances et sans organisation militaire en face d'un ennemi qui, depuis dix ans, avait, sans perdre un seul jour, consacré toute son énergie et toutes ses ressources à préparer son écrasement.

Nous n'entrerons pas dans les détails de la guerre. Nous nous contenterons d'en rappeler brièvement les faits principaux.

Le premier soin de M. de Moltke fut de n'envoyer à la frontière que des troupes parfaitement, complétement outillées et organisées, dût le retard qui en résulterait valoir à l'ennemi quelques succès apparents.

Le gouvernement français s'empressa tout au contraire d'expédier sur le Rhin tout ce qu'il avait de troupes disponibles [1], sans s'occuper de savoir s'il avait de quoi

1. S'il faut en croire un opuscule sur la campagne de 1870 écrit par un officier de l'état-major du grand quartier général français, le plan de Napoléon aurait été de jeter ses

les habiller et les nourrir; puis une fois qu'elles y furent arrivées, il ne vit rien de mieux que de les disperser tout le long de la frontière, sur une ligne de 50 lieues de long, afin de laisser à l'ennemi toute facilité de les couper et de les écraser en détail, sans que les différents corps pussent se porter secours.

Cela fait, pendant que les Allemands se massaient sur l'autre rive et partageaient leurs 550,000 hommes en corps assez éloignés pour ne pas se gêner dans leurs mouvements, assez rapprochés pour se soutenir au premier coup de canon, les généraux français jugèrent toute autre précaution superflue, et d'un bout à l'autre de la campagne, ils se résignèrent à se laisser surprendre par l'ennemi, avec une persistance qu'aucun revers ne put vaincre. On eût dit chez eux une sorte de point d'honneur.

Aussi, une fois la guerre commencée, les désastres se suivirent-ils avec une rapidité merveilleuse. Le 4 août, désastre à Wissembourg, le 9, double désastre à Wœrth et à Spicheren; le 16, bataille indécise de Rézonville qui aurait pu permettre à l'armée française d'échapper à l'investissement, mais qui, par la faute du maréchal Bazaine, n'eut d'autre conséquence que la déroute de Gravelotte, le 18 août. Pendant ce temps, l'armée de Mac-Mahon se réunissait à Châlons. C'était le dernier espoir de la France. En revenant rapidement sous Paris, elle pouvait en rendre le siége impossible. La chose était tellement évidente que l'empereur lui-même le comprenait. Tous ses conseillers étaient du même avis. L'impératrice et M. de Palikao en décidèrent autrement. Revenir à Paris, c'était peut-être sauver la France, mais c'était à coup sûr perdre l'empire [1]. Des

250,000 hommes dans l'Allemagne du Sud pour la forcer à la neutralité, et de se porter ensuite à la rencontre des Prussiens. Si l'on veut avoir une idée à peu près exacte de l'imbécilité du commandement qui s'imposait à l'armée française, il faut lire cette brochure qui, paraît-il, a été écrite sous l'inspiration de Napoléon III et pour justifier sa conduite.

1. Le 18 août, l'impératrice disait au général Trochu : « Les ennemis seuls de l'empereur ont pu lui conseiller ce retour à Paris. Il ne rentrerait pas vivant aux Tuileries. » — Le 19

dépêches de Paris, appuyées des conseils de MM. Rouher et de Palikao, imposèrent au maréchal de Mac-Mahon un mouvement qu'il devait refuser d'exécuter, puisqu'il le croyait funeste [1]. Mais les considérations dynastiques dominaient tout dans la guerre comme dans la politique et les mêmes raisons qui avaient jeté la France désarmée à la merci de l'Allemagne, entraînaient notre dernière armée à Sédan. Là, malgré l'invitation que lui avait envoyée le général Wimpffen « de venir se mettre au milieu de ses troupes qui tiendront à honneur de lui ouvrir un passage, » Napoléon III fit arborer le drapeau parlementaire avant même que la bataille fût finie. Il ne rougit pas d'écrire ensuite au roi Guillaume : « Monsieur mon frère, n'ayant pu mourir au milieu de mes troupes, il ne me reste plus qu'à remettre mon épée entre les mains de Votre Majesté. » Puis pour mettre le comble à cette ignominie, il ne craignit pas de dire au comte de Bismarck « qu'il avait fait la guerre malgré lui, sous la pression de l'opinion publique, » rejetant ainsi, par un mensonge, sur la nation la responsabilité qui n'appartenait qu'à lui, comme s'il avait voulu fournir au roi Guillaume un argument pour continuer contre la France une guerre qu'un de ses généraux avait d'abord déclaré ne vouloir faire qu'à son gouvernement. Par sa capitulation

M. de Palikao signifiait au général Trochu « que l'armée de Mac-Mahon ne viendrait pas à Paris. » Le 11 il télégraphiait à l'empereur qu'il faut se porter en toute hâte sur Montmédy. Le même (p. 115 de son livre : Un ministère de 24 jours) dit que M. Rouher, à Reims « insista, *au point de vue politique*, sur la nécessité de marcher vers Bazaine. » Combattant l'opinion du maréchal Mac-Mahon de revenir à Paris, il télégraphiait encore à l'empereur, le 22 août : « Ne pas secourir Bazaine aurait à Paris les plus déplorables conséquences. » Le 27 il écrivait à Mac-Mahon : « Si vous abandonnez Bazaine, la révolution est dans Paris. » Napoléon lui-même, dans sa lettre à sir John Burgoyne, avoue que c'est la raison politique, c'est-à-dire dynastique, qui a fait adopter ce plan, reconnu stratégiquement détestable.

1. « Tout général en chef qui se charge d'exécuter des plans qu'il trouve mauvais ou désastreux est criminel. »

(NAPOLÉON Ier, *Mémoires. Observations sur les campagnes de* 1796-1797.)

il livrait à l'Allemagne 84000 prisonniers, 350 bouches à feu de campagne, 70 mitrailleuses, 185 pièces de siége, plus de 12,000 chevaux, et une énorme quantité de matériel de guerre et d'équipages militaires de toute espèce[1]. L'empereur avait tout perdu, et surtout l'honneur.

A la nouvelle de chaque victoire l'enthousiasme croissait en Allemagne, et aussi les prétentions des vainqueurs. Dès la bataille de Wœrth les Allemands réclamèrent l'annexion de l'Alsace. Les nationaux du Wurtemberg envoyèrent à M. de Bismarck une adresse par laquelle ils demandaient que l'Alsace fût réunie à la Prusse, seule capable de défendre une pareille conquête. Le 30 août une réunion populaire tenue à Berlin rédigeait un appel à l'Allemagne, par lequel elle déclarait que « le roi et le peuple étaient décidés à revendiquer ce dont on les avait dépouillés : un empire uni et des frontières sûres. » Une adresse au roi proclamait que « la nation allemande tout entière jurait de persévérer fidèlement dans la lutte jusqu'à ce qu'elle ait assuré la sécurité, l'unité et la grandeur de la patrie allemande. »

De Munich on envoya au roi de Bavière, le 1er septembre, le télégramme suivant : « Nous avons l'inébranlable conviction que Votre Majesté, d'accord avec les princes allemands alliés, assurera au peuple allemand une paix durable par la reprise des pays allemands, l'Alsace et la Lorraine; qu'elle repoussera toute tentative d'ingérance étrangère dans les négociations de la paix, et qu'elle tâchera d'obtenir pour la nation allemande une représentation commune, digne de sa grandeur, dont les princes allemands, ainsi que le peuple, ont depuis longtemps reconnu la nécessité. »

A Stuttgard, une nombreuse réunion populaire déclara le 3 septembre : « L'Allemagne a combattu seule, elle traitera seule et repoussera toute immixtion étrangère. Il faut faire sentir à la France sa défaite. La reprise par

1. Si l'on ajoute à ces chiffres les 30,000 prisonniers de Beaumont, Mouzon et Sédan, les morts et ceux qui ont pu se réfugier sur le territoire belge, on voit que l'armée de Mac-Mahon ne comptait pas loin de 130,000 hommes, qui ont été perdus pour la défense de la France par la préoccupation de conserver le trône à la dynastie du 2 décembre.

l'Allemagne des provinces d'Alsace et de Lorraine qui lui ont été volées, sera la seule garantie contre les prétentions futures de la France sur des terres allemandes. Par l'accession du Sud, par le retour de ces pays si longtemps perdus pour l'Allemagne, la Confédération du Nord deviendra une Union comprenant toutes les forces allemandes. Un seul peuple, une seule armée, un seul *Reichstag*, un seul État allemand, telles sont pour l'Europe les garanties d'une paix durable. »

Le gouvernement Badois fut le premier à réclamer l'entrée du Sud dans l'Union du Nord. Le 2 septembre, il demandait qu'on « fortifiât le pouvoir central sur le terrain diplomatique et militaire, » et déclarait que « la reprise de l'Alsace et de la Lorraine était nécessaire à la sécurité du Sud. »

Ces idées répondaient à celles de M. de Bismarck. Le 13 septembre, il envoyait aux ambassadeurs de la Confédération du Nord une circulaire datée de Reims qui peut se résumer ainsi :

« Nous aurons beau ménager la France, ne pas lui imposer de sacrifices de territoire; elle ne nous pardonnera pas de l'avoir vaincue et cherchera à prendre sa revanche. C'est donc dans la France même que nous devons chercher les garanties de notre sécurité. Il faut que, à l'époque où la France pourra nous attaquer, notre frontière du Sud-Ouest soit couverte. Pour cela, il n'y a pas d'autre moyen que de la reculer et de faire que les forteresses avec lesquelles la France nous menace deviennent entre les mains de l'Allemagne des remparts défensifs. »

Quelques jours plus tard, en réponse à la lettre adressée par Jules Favre aux puissances étrangères et aux efforts faits par M. Thiers pour obtenir l'intervention de l'Europe, M. de Bismarck écrivait de Meaux, le 16 septembre, à ses ambassadeurs : « L'Allemagne a combattu seule, elle veut traiter seule. Elle a besoin d'améliorer ses frontières. Elle ne peut souffrir que Strasbourg soit une porte constamment ouverte sur l'Allemagne; il nous faut aussi Metz [1]. »

1. Ces citations nous paraissent répondre péremptoirement aux calomnies et aux mensonges des journaux qui, à force

Il est vrai que quelques manifestations contraires se produisaient en Allemagne. Le 5 septembre parut un manifeste des socialistes de Brunswick qui appelait les ouvriers à une protestation en masse contre la continuation de la guerre. Le 14, le parti socialiste de Kœnigsberg lançait une autre protestation contre l'idée d'annexer l'Alsace-Lorraine. Le 20, le docteur Jacoby était arrêté et enfermé dans une forteresse pour avoir également combattu cette annexion. Mais ces manifestations isolées se perdaient dans le soulèvement du chauvinisme allemand.

Dans ces conditions la paix était impossible. La France, qui avait proclamé la république le 4 septembre à la nouvelle du honteux effondrement de l'empire à Sédan, ne pouvait sans déshonneur consentir à céder l'Alsace et la Lorraine. Elle pouvait être réduite à l'impuissance de les défendre, condamnée à les perdre, mais elle ne pouvait, elle ne devait pas les livrer, tant qu'il

de répéter que la perte de l'Alsace et de la Lorraine doit être imputée à l'obstination qu'ont mise les républicains à défendre l'honneur de la France, ont fini par le faire croire. Mais une autre preuve se trouve dans l'acte officiel des préliminaires de paix, dressé par M. de Bismarck et adopté par l'Assemblée nationale le 28 février. L'art. 1er de cet acte, aprés avoir déterminé les limites du territoire que l'Allemagne entendait s'approprier, ajoute : « La frontière, telle qu'elle vient d'être décrite, se trouve marquée en vert sur deux exemplaires conformes de la carte du territoire formant le gouvernement général de l'Alsace, *publiée à Berlin en septembre par la division géographique et statistique de l'état-major général*, et dont un exemplaire sera joint à chacun des deux expéditions du présent traité. » De plus, dans son livre sur Sédan, le général de Wimpffen raconte, p. 242, que le 2 septembre au matin, par conséquent avant la révolution, M. de Bismarck lui dit que la Prusse avait l'intention bien arrêtée d'exiger, non-seulement une indemnité de guerre de 4 milliards, mais encore la cession de l'Alsace et de la Lorraine allemande, « seule garantie pour nous, ajouta-t-il, car la France nous menace sans cesse, et il faut que nous ayons, comme protection solide, une bonne ligne stratégique avancée. » La résistance de la France n'a donc rien ajouté aux prétentions des Allemands, et elle a lavé notre nom du déshonneur que lui avaient imprimé la lâcheté de Napoléon à Sédan et la trahison de Bazaine à Metz.

lui restait la possibilité de combattre. Toute négociation dans ces termes lui était interdite. Les partis monarchiques qui reprochent au gouvernement républicain de n'avoir pas accepté la paix à ces conditions dès le lendemain de Sédan, prouvent simplement qu'ils se font de l'honneur d'un peuple comme la France une idée au moins étrange. Les hommes qui avaient voté contre la guerre étaient dans la logique de leur rôle en la considérant comme devant être terminée par la défaite de l'empire qui l'avait voulue; leur devoir était de tenter au moins d'y mettre fin en se déclarant prêts à négocier. Mais de là à accepter pour la nation entière le déshonneur qu'on leur fait un crime d'avoir repoussé, il y a une distance que les ennemis mêmes de la république n'auraient jamais songé à franchir, s'ils n'étaient aveuglés par l'esprit de parti.

Pendant que les prétentions hautaines et cruelles de M. de Bismarck apprenaient à la France qu'elle n'avait de salut à attendre que de sa résolution et de son énergie, le maréchal Bazaine achevait de se faire investir autour de Metz, dans l'espoir que la ruine prochaine de sa patrie lui offrirait un moyen facile de satisfaire les appétits ambitieux qu'avait surexcités en lui l'expédition du Mexique. A Metz il spéculait sur l'agonie de la France comme, à Mexico, il avait spéculé sur l'impuissance du malheureux Maximilien. M. de Bismarck ne demandait pas mieux que de flatter cette manie qui avait pour lui l'avantage de condamner à l'inaction la dernière armée régulière qui restât à la France, jusqu'à ce que la famine inévitable la forçât de se remettre tout entière aux mains des Allemands. C'est ce qui arriva en effet le 29 octobre. La scélératesse de Bazaine livrait à l'ennemi 173,000 hommes. Les Allemands n'en voulaient pas croire leurs yeux. Les prisonniers étaient aussi nombreux que les vainqueurs. Avec une pareille armée, le maréchal n'avait pas trouvé moyen de percer la ligne ennemie étendue sur un périmètre de 10 lieues!

On a beaucoup reproché aux Français d'avoir trop cru à la trahison pendant la dernière guerre. Mais qu'était-ce donc que cet homme qui sacrifiait son armée, sa patrie aux visées d'une ambition et d'un orgueil que rien ne

justifiait, sinon un traître, le plus funeste de ceux dont les noms sont inscrits dans l'histoire [1] ?

Pendant ce temps Paris était investi, le 19 septembre. Une population armée de 400,000 hommes se trouvait cernée par 250,000 Allemands, sans que les généraux qui la commandaient pussent trouver aucun point où il leur parût possible de briser cette ligne d'investissement. Dans les départements les places fortes tombaient les unes après les autres, à l'exception de Bitche et de Belfort qui résistèrent jusqu'à la fin. Le patriotisme et l'ardeur cependant ne manquaient pas. Des armées se formèrent successivement sur la Loire, dans le Nord, au midi, dans l'Est, sous le commandement de d'Aurelle de Paladine, de Chanzy, de Faidherbe, de Garibaldi, de Bourbaki. Quelques succès partiels furent obtenus. Mais les lenteurs de d'Aurelle de Paladine et la capitulation de Bazaine permirent aux deux cent mille hommes du prince Frédéric Charles de briser au Mans la résistance opiniâtre de Chanzy; grâce à l'inaction de Trochu, l'armée qui assiégeait Paris pouvait impunément, à la veille de chaque combat, envoyer dans le Nord des secours aux Allemands une première fois battus par Faidherbe. D'un autre côté Gambetta, dont le patriotisme ardent et l'infatigable activité auraient mérité de sauver la France, avait eu le tort de ne pas assez se défier des rancunes et des intrigues des ennemis de la république. Malgré l'accusation de dictature dont ils le poursuivent aujourd'hui, un grand nombre, un trop grand nombre d'entre eux avaient été maintenus dans leurs fonctions. Ils employaient l'influence qu'elles leurs donnaient à discréditer le nouveau gouvernement et à entraver la défense nationale, en refroidissant, en paralysant le patriotisme de la multitude par les plus sinistres pronostics, par les plus haineuses calomnies. Beaucoup de généraux

1. On est stupéfait quand on songe qu'il a fallu les réclamations répétées de l'opinion publique pour obtenir que cet homme fût mis en jugement, et que, après que l'évidence des faits eût forcé les juges à le condamner, on est parvenu à trouver des raisons pour atténuer son châtiment ! Et il suffit d'un acte d'insubordination pour faire fusiller un soldat !

étaient uniquement dévoués à l'empire, qui les avait choisis à cause de ce dévouement même, bien plus que pour leur capacité militaire; ils ne voyaient pas sans effroi que la victoire de la France serait l'affermissement de la république. D'autres enfin, imbus des préjugés militaires, affectaient un dédain superbe pour les jeunes troupes qu'on mettait sous leur commandement, ne croyant pas que des citoyens fussent capables de défendre leur patrie avant d'avoir fait l'exercice pendant plusieurs années [1]. Comment auraient-ils pu faire passer dans l'âme de leurs soldats une confiance et un élan qu'ils n'avaient pas eux-mêmes ? Et cependant cette confiance et cet élan étaient d'autant plus nécessaires que l'expérience et l'instruction techniques manquaient davantage. C'est ce qu'ils auraient dù comprendre. N'avait-on pas le droit de beaucoup attendre d'hommes qui, sans être des soldats, ont pu se mesurer glorieusement avec les armées allemandes, à Coulmier, à Bapaume, à Nuits, au Mans, à Dijon, à Villersexel, à Buzenval?

Pendant que dans les départements, les agents des prétendants, croyant le moment venu de s'emparer de la France expirante, préparaient activement les campagnes aux candidatures de la paix à tout prix, bien décidés à se faire ensuite de ces défaillances, qui sont leur œuvre, des arguments et des droits pour achever d'accabler, d'épuiser la France dans la vaine attente d'une solution qui permette aux esprits de se calmer, aux intérêts de se rassurer, à Paris ils étaient parvenus à creuser entre la garde nationale et les autres troupes un abîme de haine et de colère. Les Parisiens, inquiets du sort qu'on leur préparait, voyant qu'on les menait tout doucement à la capitulation par la famine, demandaient à combattre, ils voulaient faire des sorties, ils réclamaient des chefs énergiques, qui fussent disposés à utiliser leur ardeur. Les autres, les mobiles principa-

1. Cette défiance est pour beaucoup dans l'inertie de Trochu. Il ne croyait pas que des gardes nationaux pussent se battre. Il a fallu Buzenval pour le détromper. Mais il était trop tard alors pour rien entreprendre.

lement, récemment arrachés de leurs villages, fatigués du siége, inquiets de leurs familles, surtout mal commandés, en général, par des officiers improvisés, ignorants, dont la plupart avaient été choisis par l'Empire pour des raisons beaucoup plus politiques que militaires, démoralisés par l'attitude de leurs chefs, que ne justifiaient que trop, du reste, l'inertie et l'incapacité du commandement supérieur, imploraient la paix, ne songeaient qu'à la paix et se sentaient pleins de colère contre les gardes nationaux, les *à outrance,* qui réclamaient une action plus énergique et plus soutenue.

Toute cette propagande de démoralisation, qui nous a été si funeste et dont l'histoire est à faire, a été la suite naturelle , nécessaire d'une faute première et capitale du gouvernement du 4 Septembre, celle de n'avoir pas fait aussitôt les élections. Le lendemain du 4 Septembre, il fallait appeler les électeurs à voter, dût un tiers de la France ne pas pouvoir prendre part au scrutin. On eût eu un gouvernement régulier, dont l'autorité se fût imposée à tous, et qui eût pu réprimer légalement la conspiration des prétendants, qui tous abusaient de ce retard dans la convocation des électeurs pour agiter les esprits; surtout on eût épargné à la France cette longue et énervante prolongation d'un provisoire stérile que pourrait nous faire payer chèrement une agression subite de l'Allemagne.

CHAPITRE XII

RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE ALLEMAND. — FIN DE LA GUERRE AVEC LA FRANCE.

Cependant M. de Bismarck, qui avait désiré la guerre surtout dans la pensée d'en profiter pour achever la prussification de l'Allemagne, ne voulut pas laisser refroidir l'enthousiasme qu'avaient soulevé les victoires de l'armée allemande. Dès le mois de septembre, il entama des négociations avec les États du Sud.

La Bavière se montrait toujours peu disposée à entrer dans l'Union. Elle déclara qu'elle ne croyait pas de sa dignité de se soumettre sans conditions à l'hégémonie prussienne et d'accepter une Constitution toute faite. Elle réclama une certaine autonomie militaire, un droit de *veto* absolu contre toute tentative de changement constitutionnel au profit du pouvoir central.

Le 17 septembre un article officieux, inséré dans l'*Allgemeine-Zeitung*, traçait le programme suivant :

Participation aux négociations avec la France et à toutes celles qui suivront des guerres fédérales; admission d'un conseiller de légation bavarois dans les principales ambassades; restriction au serment de l'armée entre les mains du commandant en chef de la Confédé-

ration; uniforme distinct; droit reconnu à la Bavière de fixer seule ses impôts sur la bière et d'administrer ses postes et ses télégraphes.

Des députés nationaux libéraux de l'Union du Nord, MM. Benningsen, Forckenbeck, Laskér et Bamberger, se rendaient en même temps — 15 septembre, — dans les capitales des États du Sud, pour appuyer les négociations engagées. A Munich, on les reçut avec des démonstration amicales, mais stériles; à Stuttgard, le parti allemand ne leur dissimula pas les hésitations du gouvernement; à Carlsruhe, ils trouvèrent le gouvernement décidé à entrer dans l'Union.

L'opposition persistante de la Bavière était un grave échec pour la politique prussienne. Dans l'espoir d'en triompher, le ministre Delbrück se rendit à Munich. Il déclara qu'il ne venait pas faire des propositions, qu'il en laissait l'initiative à la Bavière. Cette attitude réservée et pleine d'égards, ne fit que enhardir le ministère, qui en profita pour aggraver encore les prétentions énoncées dans l'article du 17 septembre, et M. Delbrück dut retourner à Berlin sans avoir rien conclu.

Alors M. de Bismarck, le 28 septembre, invita le Wurtemberg, Bade et la Hesse à envoyer des plénipotentiaires à Versailles, en faisant savoir au gouvernement bavarois que les siens seraient les bienvenus, s'il croyait devoir en envoyer également. Le 19 octobre, les délégués du Wurtemberg et de Bade, MM. de Mittnack et de Suckow, Jolly et de Fraydorf, se réunirent à Versailles; quelques jours plus tard arrivèrent les ministres bavarois, le comte Bray et M. de Lutz; le 24, les plénipotentiaires de la Hesse, MM. Dalwig et Hofmann.

Cependant l'attitude équivoque de la presse ministérielle, en Wurtemberg, décida le parti allemand à faire auprès du roi une démarche décisive. Mais elle n'eut pas le succès qu'on en attendait. Le roi répondit évasivement; les négociations, dit-il, étaient pendantes. Il souhaitait qu'elles aboutissent, mais il était impossible d'en prévoir exactement le résultat. Le roi se faisait illusion. Le parti démocratique lui-même, grisé par la victoire, commençait à fléchir. Il ne repoussait plus d'une manière aussi absolue l'idée d'une nouvelle Cons-

titution fédérale, élaborée par les gouvernements réunis et sanctionnée par les représentants du suffrage universel.

M. de Bismarck, dont la personne était peu sympathique à la plupart des États du Sud, confia la conduite des négociations à MM. Delbrück et de Roon, assistés du ministre saxon, de Friesen.

Le 15 novembre des traités furent signés avec la Hesse et Bade. Ces deux États entraient dans la Confédération du Nord et en acceptaient la Constitution, sauf quelques modifications d'administration intérieure, sans rapport avec la politique. La Bavière hésitait encore, bien qu'elle se vît exposée à rester isolée. Cependant elle se décida à subir le joug commun et le traité fut signé le 23 novembre. Elle obtint toutefois certaines modifications assez considérables à la Constitution fédérale; voici les plus importantes :

Le roi de Bavière reçoit le serment militaire; mais en temps de guerre les troupes n'obéissent qu'au général en chef de l'Union. L'armée est mobilisée par ordre du roi, mais sur l'avis du Président. La Bavière sera toujours représentée dans la Commission militaire du Conseil fédéral. Elle conserve ses ambassadeurs, l'administration de ses chemins de fer, de ses postes, de ses télégraphes, ses impôts sur la bière et l'eau-de-vie. Les dispositions de la Constitution fédérale relativement au domicile ne concernent pas la Bavière. La Commission diplomatique du Conseil fédéral sera formée par la Bavière, le Wurtemberg et la Saxe qui ont ensemble 14 voix. Or, comme d'après la Constitution il suffit de 14 voix pour repousser tout changement dans la Constitution, la Bavière obtenait, au moins en apparence, le droit de *veto* qu'elle avait toujours réclamé.

Avec le Wurtemberg le traité fut signé le 25 novembre, non pas à Versailles, mais à Berlin. Les plénipotentiaires Wurtembergeois avaient quitté Versailles le 13 novembre. Ce brusque départ donna lieu à des suppositions qui n'ont pas été éclaircies. Le 20 novembre, MM. de Mittnach et de Suckow se rendirent à Berlin. Le traité signé portait que le Wurtemberg, en entrant dans l'Union, gardait l'administration de ses chemins de fer,

de ses postes, de ses télégraphes, ses impôts intérieurs sur la fabrication de la bière et de l'eau-de-vie. Les troupes Wurtembergeoises devaient former le 14e corps de l'armée allemande. Elles jurent obéissance au général en chef de l'Union et fidélité au roi. Le roi nomme les officiers, mais la nomination des officiers supérieurs doit être approuvée par le roi de Prusse. Le Wurtemberg a un siége permanent dans la Commission militaire du *Bundesrath*.

Ces traités devaient être ratifiés par les Chambres des États du Sud, avant le 1er janvier. A Bade, le rapporteur de la Commission de la seconde Chambre se plaignit qu'on eût sollicité des priviléges pour le Grand-Duché. Le ministre d'État, M. Jolly, dut se justifier d'avoir été obligé, par des nécessités budgétaires, de demander une exception pour les impôts sur la bière et l'eau-de-vie. Il annonça que le ministère de la guerre allait être supprimé, ainsi qu'une grande partie du ministère des affaires étrangères; que les ambassadeurs seraient rappelés, excepté celui de Berlin. Après ces explications, les traités furent votés, ainsi que la convention militaire par l'unanimité moins une voix. A la Chambre haute, deux voix seulement votèrent contre. Dans la Hesse, il n'y eut que 4 opposants.

Dans le Wurtemberg, le *Landtag*, après avoir voté un crédit de 3,700,000 florins, fut dissout. Le gouvernement voulait connaître exactement les modifications que les événements de la guerre avaient pu apporter dans l'opinion publique. Elles étaient plus graves qu'on n'aurait pu l'attendre d'une population aussi éclairée. Le parti démocratique fut complétement battu. Il ne garda que 17 voix dans cette Chambre où il avait auparavant la majorité. Son chef, M. Karl Mayer ne fut pas même élu, et quitta la rédaction du *Beobachter*. Le 22 décembre, les traités furent votés par 76 voix contre 12.

En Bavière, le gouvernement ne jugea pas à propos de consulter les électeurs. Le ministre de Lutz présenta les traités à la Chambre, en s'excusant de n'avoir pas pu obtenir plus de garanties pour l'autonomie bavaroise, surtout en ce qui concernait la législation. Mais, malgré ses efforts pour désarmer l'opposition, la Cham-

bre nomma, pour examiner la question, une Commission composée de 12 patriotes ou cléricaux et de 3 libéraux, qui naturellement proposa le rejet du traité. C'était chose grave et la Chambre hésita. Elle hésita si bien qu'elle laissa passer, sans conclure, les délais fixés pour la ratification. Pour se donner le temps de réfléchir, elle remit sa décision au 11 janvier 1871, et les débats traînèrent jusqu'au 21. Cependant les efforts du gouvernement qui craignait de voir la Bavière condamnée à l'isolement, l'opinion publique qui s'affirmait de plus en plus en faveur du traité, l'exemple de la Chambre haute qui l'avait adopté presque à l'unanimité dès le 30 décembre, décidèrent les députés à céder. Le traité fut ratifié par 102 voix contre 54.

Ainsi, M. de Bismarck triomphait. L'Allemagne tout entière avait courbé la tête. Son but était atteint, mais celui de Guillaume ne l'était pas. La vanité du roi était plus insatiable que l'ambition du ministre. M. de Bismarck lui avait assuré la réalité du pouvoir, la domination effective sur toute l'Allemagne. Il lui fallait maintenant une étiquette en rapport avec son omnipotence. Guillaume, comme Napoléon Ier, voulait être César et le souvenir des empereurs d'Allemagne hantait son sommeil. M. de Bismarck était trop dévoué à son maître pour lui refuser cette satisfaction. Le 24 novembre, M. Delbrück lut le discours d'ouverture du *Reichstag*. Il y était déclaré que l'Allemagne, désormais unie en une seule Confédération, ne ferait la paix qu'à la condition d'obtenir des frontières qui pussent la préserver à l'avenir de toute invasion française. Le *Reichstag* s'empressa de voter les 375,000,000 de fr. demandés pour la continuation de la guerre, et ratifia les traités conclus avec les États du Sud. Il y eut quelque hésitation à propos des avantages accordés à la Bavière, mais M. de Bismarck avait fait savoir qu'il se retirerait si on lui refusait la ratification demandée. 32 députés seulement restèrent insensibles à cet argument.

Alors on s'occupa sérieusement de couronner l'édifice. Déjà à plusieurs reprises les journaux officieux avaient fait entendre que le titre de Président était bien républicain pour une Confédération de rois et de princes. A

la suite de ces insinuations, des pétitions avaient demandé que l'on conférât au roi de Prusse le titre d'empereur, qu'il avait si bien gagné. L'opinion cependant demeurait hésitante. L'enthousiasme faisait défaut. On objectait que ce retour au moyen-âge était du pur romantisme; les libéraux — les vrais — et les républicains criaient au césarisme, au bonapartisme. On était assez embarrassé, quand on trouva un argument merveilleux qui devait triompher de toutes les résistances. On découvrit qu'il était humiliant pour les princes et les rois de l'Allemagne d'obéir à un simple roi comme eux, tandis qu'ils ne pouvaient que se sentir fort honorés d'avoir pour chef et pour maître un empereur. C'était irrésistible. Pour ménager l'amour-propre des confédérés, il fallait absolument que Guillaume fut transformé en César. On insinua au roi de Bavière que c'était lui, le plus puissant roi de la Confédération, qui était le plus directement intéressé à ce que le roi de Prusse fût élevé à la dignité impériale, et que par conséquent c'était à lui qu'il appartenait de prendre l'initiative de la proposition. Louis II se laissa persuader. En conséquence il écrivit aux princes allemands et aux sénats des trois villes libres, pour leur demander s'ils ne seraient pas bien aises d'avoir à leur tête un empereur au lieu d'un président. Ils répondirent naturellement qu'ils seraient enchantés d'un tel honneur, et le prince Luitpold apporta à Versailles et remit à Guillaume une lettre dans laquelle le roi Louis exprimait « le vœu unanime » de toute l'Allemagne.

Le *Bundesrath*, saisi de la proposition du roi Louis par le représentant de Saxe-Weimar, la soumit au *Reichstag* qui la vota avec enthousiasme par 188 voix contre 6. Alors le député Lasker proposa de voter une adresse au roi pour le supplier d'accepter la couronne impériale et de consacrer ainsi l'œuvre de l'unité germanique. Une députation de 30 membres partit pour Versailles, et le 18 décembre 1871, dans la chapelle du château, après le service divin, le roi entouré du prince royal et de son état-major entendit la lecture de l'adresse votée par le *Reichstag*. Après quoi il parla de la Providence, de son émotion, et conclut en disant mo-

destement qu'il ne pouvait accepter la couronne avant que les Chambres du Sud eussent donné leur adhésion.

Les Chambres de Bade, de la Hesse, du Wurtemberg s'empressèrent de la donner. La Bavière seule fit attendre la sienne, mais on s'en passa.

Le 1er janvier 1871 au banquet impérial le Grand Duc de Bade, tout fier d'être devenu le gendre d'un empereur, se leva et dit :

« Ce jour était destiné à voir revivre dans sa jeunesse et sa force le vénérable empire allemand. Votre Majesté ne veut saisir la couronne qui lui est offerte que le jour où elle pourra entourer de sa protection tous les membres de l'empire. Néanmoins dès aujourd'hui nous considérons Votre Majesté comme le chef de l'empire allemand et nous voyons dans votre couronne la garantie d'une unité impérissable... Vive Sa Majesté le roi Guillaume, le Victorieux ! »

Cette allocution décida le roi. Par une lettre aux princes et aux sénats de l'Allemagne il annonça qu'il acceptait définitivement la couronne impériale.

Le 18 janvier à midi l'empire fut proclamé solennellement dans la salle d'honneur du château de Versailles. Puis le chancelier donna lecture de la proclamation impériale au peuple Allemand :

« Au peuple Allemand,

« Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, après avoir reçu le vœu unanime des princes et des villes libres de l'Allemagne, de nous voir rétablir et prendre la dignité d'empereur d'Allemagne qui n'existe plus depuis 60 ans ; après avoir consulté à cet égard la Constitution de la Confédération allemande, nous annonçons par les présentes que nous avons considéré comme un devoir envers la commune patrie de répondre à cet appel des princes et des villes confédérées de l'Allemagne et d'accepter la dignité impériale allemande. En conséquence, nous et nos successeurs à la couronne de Prusse, nous porterons dorénavant le titre d'empereur dans tous nos rapports avec l'empire d'Allemagne, et nous espérons que la patrie aura un avenir prospère

sous le signe de son ancienne splendeur. Nous prenons la dignité impériale avec la conscience de notre devoir de protéger les droits de l'empire et de ses membres, de conserver la paix et de défendre l'indépendance de l'Allemagne avec l'aide de son peuple. Nous acceptons cette dignité avec l'espoir qu'il sera donné au peuple allemand de recevoir la récompense de ses luttes héroïques, dans une paix durable et à l'intérieur de frontières qui donnent à la patrie, contre de nouvelles attaques de la France, une sécurité qui lui a été enlevée depuis des siècles. Que Dieu daigne nous accorder, ainsi qu'à nos successeurs, d'agrandir constamment l'empire d'Allemagne, non pas par des conquêtes de guerre, mais à l'aide des bienfaits de la paix, sur le terrain de la prospérité, de la liberté, et de la vertu nationale.

« Donné au quartier général de Versailles le 17 janvier 1871.

« GUILLAUME. »

Les nouvelles qui arrivèrent coup sur coup des victoires du Mans, d'Héricourt et de Saint-Quentin portèrent à son comble l'enthousiasme des Allemands. On sentait d'ailleurs que la guerre touchait à sa fin. Le peuple français aurait bien eu encore l'énergie nécessaire pour supporter de nouveaux sacrifices et s'imposer de nouveaux efforts. Les républicains avaient pleine confiance dans l'activité et l'ardeur patriotique de Gambetta, dans la ténacité de Chanzy, dans l'habileté et le courage de Faidherbe et de Garibaldi. Mais on ne pouvait se dissimuler qu'une partie de la population commençait à se laisser prendre aux menées secrètes des partis qui se consolaient d'avance de la défaite de la France par la pensée qu'elle leur donnerait l'occasion de détruire la république et de rétablir la royauté ou même l'empire. Le patriotisme et le courage individuel de quelques royalistes ou impérialistes ne suffit pas à laver leur parti du crime d'avoir spéculé sur le découragement et la démoralisation pour assurer le succès de leurs espérances dynastiques. Ce sont eux qui ont exalté

le désir de la paix au point de rendre la prolongation de la lutte presque impossible après la chute de Paris.

Or il était facile de prévoir que le moment où Paris devrait succomber à la faim ne pouvait être bien éloigné. Le 19 janvier, le général Trochu, comprenant enfin, mais trop tard, la nécessité de céder à l'impatience des Parisiens qui ne voulaient pas tomber sans avoir fait un dernier effort, se décida à tenter une sortie précisément par le côté où la sortie était le plus impossible, et sans avoir pris aucune des précautions nécessaires pour que ses troupes pussent arriver à l'heure dite aux points désignés. Après avoir inutilement déployé le plus brillant courage et subi les pertes les plus cruelles, la garde nationale et l'armée durent rentrer à Paris, laissant sur le champ de bataille de Buzenval quatre ou cinq mille morts. Dès lors il fallut songer à capituler.

En effet le 27 janvier 1871 Jules Favre eut avec M. de Bismarck une entrevue à Versailles et le 28 un armistice fut signé, en ces termes :

Art. I. — Un armistice général sur toute la ligne des opérations militaires en cours d'exécution entre les armées allemandes et les armées françaises commence pour Paris aujourd'hui même et pour les départements dans un délai de trois jours. La durée de l'armistice sera de 21 jours à dater d'aujourd'hui, de manière que, sauf le cas où il serait renouvelé, l'armistice se terminera partout le 19 février, à midi.

Les armées belligérantes conserveront leurs positions respectives qui seront séparées par une ligne de démarcation...... Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siège de Belfort, se continueront indépendamment de l'armistice jusqu'au moment où l'on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation, dont le tracé à travers les trois départements mentionnés a été réservé à une entente ultérieure.

Art. II. — L'armistice ainsi convenu a pour but de permettre au gouvernement de la Défense nationale de convoquer une assemblée librement élue, qui se prononcera sur la question de savoir si la guerre doit

être continuée ou à quelles conditions la paix doit être faite.....

Art. III. — Il sera immédiatement fait remise à l'armée allemande, par l'autorité militaire française de tous les forts formant le périmètre de la défense extérieure de Paris ainsi que de leur matériel de guerre.....

Art. IV. — Pendant la durée de l'armistice, l'armée allemande n'entrera pas dans la ville de Paris.....

Art. VI. — Les garnisons (armée de ligne, garde mobile et marins) des forts et de Paris seront prisonnières de guerre, sauf une division de 12 000 hommes que l'autorité militaire dans Paris conservera pour le service intérieur.....

Art. VII. — La garde nationale conservera ses armes..... de même que la gendarmerie et les troupes assimilées employées dans le service municipal.....

Art. XI. — La ville de Paris paiera une contribution municipale de guerre de 200 millions de francs. Ce payement devra être effectué avant le 15e jour de l'armistice.

M. Jules Favre s'empressa de faire connaître au gouvernement de Bordeaux la conclusion de cet armistice, mais par un oubli inconcevable, il omit de faire savoir qu'il ne s'appliquait pas aux opérations de l'Est. Il en résulta que, sur l'ordre de Gambetta, le général Clinchant, qui commandait l'armée de l'Est, arrêta toute opération militaire, tandis que le général allemand Manteuffel, mieux instruit, continuait sans difficulté son mouvement en achevant d'acculer l'armée française à la frontière Suisse, où elle finit par être forcée de se jeter en désordre, poursuivie par le canon de l'ennemi.

C'était la fin de la guerre.

Le 7 février Belfort ouvrait ses portes, sur l'ordre du gouvernement français, après une admirable défense de 106 jours, dirigée par le colonel Denfert, et sa garnison en sortait avec les honneurs de la guerre, emportant ses armes et ses bagages, non pas comme prisonnière, mais pour se rendre dans le Midi de la France.

Le 8 février avaient lieu les élections dans toute la France. Les départements qui avaient été envahis et

où la présence des Allemands avait surexcité le patriotisme, envoyèrent en majorité des députés républicains; les autres, ceux où la propagande de la paix à tout prix avait pu se faire sans obstacle, donnèrent la majorité aux candidats qu'ils savaient disposés à subir les conditions de l'ennemi. Il se trouva que ces candidats étaient presque tous monarchistes. La raison de cette coïncidence est facile à deviner, mais la coïncidence elle-même a été des plus funestes puisque c'est à elle que la France doit les angoisses au milieu desquelles elle se débat aujourd hui entre l'impuissance reconnue de l'Assemblée à refaire la monarchie et sa résolution déclarée de ne pas laisser faire la république.

Le 28 février 1871, l'Assemblée entendit la lecture des préliminaires de paix. Ils comprenaient : la cession de toute l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, suivant les lignes tracées sur une carte publiée en septembre 1870 par l'état-major allemand, une indemmité de guerre de cinq milliards de francs, payables en trois années, moyennant quoi les troupes allemandes évacueront successivement les départements occupés, à mesure que les versements seront opérés.

Ces préliminaires furent adoptés par 546 voix sur 653 votants. Mais la discussion fut marquée par un incident grave. Un député bonapartiste, M. Conti, eut l'incroyable idée de prétendre faire accepter l'apologie de l'empire à l'Assemblée au moment même où elle se débattait contre la terrible nécessité de démembrer et de ruiner la France pour expier les crimes et les sottises égoïstes de l'homme funeste qui, après avoir commencé par le 2 Décembre, avait fini par Sédan. A la tentative insensée de M. Conti l'Assemblée répondit par une proclamation de déchéance contre Napoléon III et sa dynastie, en le déclarant « responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. » Cette déclaration fut votée par acclamation. Cinq députés seulement se levèrent à la contre-épreuve[1].

1. C'est dans cette séance que M. Thiers prononça pour la première fois ces mots qu'il a répétés dans plusieurs discours, mais qu'il a oubliés plus tard : « Messieurs, rappelons-nous que nous ne sommes pas constituants. »

La France était délivrée de l'empire, mais elle payait cher sa délivrance. Elle avait du même coup recouvré l'honneur que lui avaient fait perdre les capitulations de Sédan et de Metz. Elle avait été relevée de ces ignominies par l'énergie de ces troupes improvisées qui avaient osé continuer contre les armées allemandes la lutte à laquelle avaient honteusement succombé les généraux de l'empire. « Ce sera toujours, dit un historien allemand, un sujet d'admiration qu'un peuple, après avoir subi des désastres inouïs, n'ait pas désespéré de son salut, qu'il ait organisé dans les circonstances les plus défavorables et dans un temps très-court de nouveaux moyens de résistance, et qu'il n'ait succombé que sous le poids d'une force écrasante et d'une science militaire supérieure, mais non pour avoir manqué ni de courage, ni d'esprit de sacrifice [1]. » « Les armées improvisées par l'activité de Gambetta, dit quelques pages plus loin le même historien, se battirent souvent avec enthousiasme, presque toujours avec ténacité; elles ne se laissaient pas décourager par les défaites que leur infligeait l'ennemi grâce à une organisation supérieure et à un meilleur commandement. Battues, dispersées, elles recommençaient toujours la lutte aussi longtemps qu'il restait une possibilité de résistance. »

1. Eduard Arnd, geschichte der Jarhe 1867 bis 1871 (Europaischen staaten). Erster Band. s. 389.

CHAPITRE XIII

LA PAIX AVEC LA FRANCE. — LE PREMIER REICHSTAG ALLEMAND. — ANNEXION DE L'ALSACE-LORRAINE.

Le premier *Reichstag* allemand se réunit à Berlin, au palais du roi, le 21 mars 1871. Les élections faites sous la première impression de la victoire de l'Allemagne avaient amené au Parlement une majorité de nationaux libéraux. En Wurtemberg, un seul des anciens députés au *Zollparlament* avait été réélu. La députation se composait de 17 nationaux et 2 cléricaux. Bade avait envoyé 12 nationaux, 2 cléricaux, parmi lesquels l'évêque de Mayence, M. Ketteler; la Saxe, 15 nationaux et 2 socialistes, Bebel et Liebnecht. La Hesse n'avait nommé que des nationaux. En Bavière, les suffrages s'étaient partagés également entre 19 nationaux et 19 cléricaux. Les 22 États du Nord n'avaient élu que 36 cléricaux et vieux conservateurs, qui réunis aux 21 opposants du Sud, ne constituaient qu'une faible minorité de 57 députés. Ils pouvaient cependant, en certains cas, compter sur l'appui d'un grand nombre de conservateurs féodaux, qui ne comprenaient que la monarchie de droit divin, et qui n'admettaient pas qu'un roi pût se soumettre à la volonté du suffrage universel.

L'empereur, dans son discours d'ouverture, rendit grâce à Dieu, à ses alliés, à l'armée. « Nous avons atteint, dit-il, le but que nos ancêtres avaient assigné à leurs efforts; nous avons donné à l'Allemagne ce qu'ils ont voulu lui donner, l'unité et sa forme, la sécurité des frontières, l'indépendance du développement de notre droit national..... Puisse le rétablissement de l'empire allemand être pour la nation allemande, à l'intérieur comme à l'extérieur, le signe d'une grandeur nouvelle! Puisse à cette guerre que l'Allemagne a soutenue d'une façon si glorieuse, succéder une paix générale non moins glorieuse! Puisse désormais le peuple allemand prendre pour tâche de triompher dans les arts de la paix comme il a fait sur les champs de bataille! Dieu le veuille! »

Le 30 mars, un projet d'adresse, rédigé par M. Lasker et déposé par M. Benningsen, fut adopté par 243 voix contre 63.

Les cléricaux l'avaient repoussé à cause de ce passage : « Autrefois, quand les maîtres de l'Allemagne suivaient les traditions d'une origine étrangère, nous avons eu le tort de nous ingérer dans la vie des autres peuples. Le nouvel empire s'inspirera de l'esprit même de la nation. Nous serons toujours prêts à nous défendre contre les attaques du dehors, mais nous voulons nous vouer surtout aux œuvres de la paix. Dans ses rapports avec les nations étrangères, l'Allemagne ne demande pour ses citoyens que la considération accordée par le droit et la coutume. Sans se laisser aveugler par ses sympathies ou ses antipathies, elle souhaite que chaque nation trouve, suivant ses vues propres, son chemin vers l'unité, chaque État, sa meilleure forme de gouvernement. Ceux qui la gouvernent comprendront, nous l'espérons, que nous ne devons plus nous immiscer dans la vie intérieure des autres peuples, sous aucun prétexte, sous aucune forme. »

Déjà le discours du Trône avait déclaré qu'on laisserait désormais l'Italie achever son unité par l'annexion des États-Pontificaux. C'est le développement de cette même idée par l'adresse au roi qui la fit repousser par les cléricaux. Dans la discussion, M. Benningsen avait hautement affirmé le principe de non-intervention : « Au

moment, avait-il dit, où nous recouvrons des provinces autrefois allemandes, il ne faut pas faire craindre à ceux de nos voisins qui possèdent, eux aussi, des pays ayant autrefois appartenu à l'Empire, que nous ayons l'intention de les reprendre. Pour cela, nous devons, avec le Gouvernement, proclamer le principe de non-intervention. »

Cette déclaration avait pour but de rassurer l'Autriche et la Russie. Elle présentait en même temps l'avantage d'opposer un principe aux réclamations des cléricaux en faveur du pouvoir temporel. Il est vrai que, quelques semaines auparavant, pour prendre l'Alsace et la Lorraine, comme quelques années plus tôt pour s'emparer du Holstein et du Schleswig, ces mêmes nationaux libéraux avaient invoqué le principe exactement contraire, celui du droit des nationalités, du droit souverain de l'Allemand de revendiquer tous les territoires auxquels on pouvait, à un titre quelconque, accoler une étiquette allemande. Mais on sait que les Allemands ont des principes de rechange et que le bon est toujours celui dont il a besoin pour le moment. A ce moment il paraissait utile de rassurer la Russie et l'Autriche et de fermer la bouche aux cléricaux.

La restauration de l'empire obligeait à introduire dans la Constitution fédérale certaines modifications qui ne portaient guère que sur la forme, mais qui n'en devaient pas moins être votées par le *Reichstag*. La seule qui fût vraiment sérieuse, mais qui ne pouvait pas être repoussée, résultait de l'accession à l'Union des États du Sud. Dans le *Bundesrath* la Bavière avait 6 voix, le Wurtemberg 4, Bade 3, la Hesse 3. Au *Reichstag* la Bavière nommait 48 députés, le Wurtemberg 17, Bade 14, la Hesse 6, pour la partie située au sud du Main. Le nombre total des voix au *Bundesrath* était donc de 58 au lieu de 43, et au *Reichstag* de 382 au lieu de 297. Là était le danger pour M. de Bismarck et pour la Prusse et ce danger subsistera tant qu'il pourra y avoir des divergences d'opinions ou d'intérêts entre le Sud et le Nord. La Prusse n'est plus aussi sûre de ses majorités. Quand l'enivrement des victoires se sera dissipé, l'accord qui a persisté jusqu'ici pourrait bien se rompre

dans une circonstance donnée, si la Prusse ne se résigne pas à faire quelques concessions à l'esprit du Midi. C'est probablement sur la question militaire que se produira le différend. C'est là du reste la seule chance de détente et de repos qui reste à l'Europe, à moins que le parti militaire de Berlin ne rejette l'Allemagne dans quelque nouvelle guerre, précisément pour prévenir ou détourner ces difficultés par une nouvelle excitation de la vanité nationale.

Le reste de la Constitution fut passé en revue et adopté en quelques jours. Le 14 avril, le *Reichstag* la votait en troisième lecture, à l'unanimité, moins les 7 voix de 6 députés polonais et du professeur Ewald.

M. de Bismarck, qui venait d'être élevé à la dignité de prince, avait eu soin d'expliquer le 1er avril que le titre d'empereur conféré à Guillaume ne changeait rien d'essentiel aux rapports des États confédérés.

« Cette confédération, dit-il, portera le nom d'Empire allemand, c'est-à-dire qu'on pose ainsi comme principe fondamental une continuation de l'institution fédérale. La question, à mes yeux, n'a pas d'importance essentielle comme principe, mais seulement une valeur verbale. Notre but a été de trouver le mot qui convînt le mieux pour rendre l'idée juridique sur laquelle notre État est fondé. Nous avons admis en principe de n'employer le mot *Empire* que lorsqu'il s'agit d'exprimer en substance les attributs politiques et souverains qui s'étendent à la totalité de l'État allemand, et de nous servir du mot Confédération, lorsqu'il s'agit surtout des droits des différents États, des membres de la communauté fédérale.

« Nous avons pensé — puisque le pouvoir souverain, la souveraineté du pays, la souveraineté territoriale sont conservés aux différents États — que l'idée du lien fédéral devait être exprimée en première ligne dans la désignation de l'ensemble du territoire commun. Là où la distinction des deux termes se dessine, suivant moi, le plus nettement, c'est entre les mots de *Conseil fédéral* (Bundesrath) et celui de *Conseil de l'Empire* (Reichsrath). Ce dernier terme, employé comme il l'est aujourd'hui en Bavière et en Autriche, prête aisément à un

malentendu sur l'idée et les attributions qu'il exprime; malentendu qu'on peut, il est vrai, éclaircir facilement en lisant la Constitution. Cependant on se demande si c'est bien là le mot propre pour la chose qu'il désigne. Le *Reichsrath*, en Bavière et en Autriche, sont, comme on sait, des corps parlementaires. Je crois que dans ces pays mêmes, un tel emploi de mots n'est pas d'une justesse tout à fait incontestable. Sous le terme de *Reichsrath*, j'entendrais plutôt, par analogie avec le mot Staatsrath (*Conseil d'État*), l'autorité qui remplit dans un Empire (*Reich*) les fonctions exercées dans chaqne État particulier par le Conseil d'État. Le Conseil fédéral (*Bundesrath*) n'est pas proprement une autorité de l'Empire; il ne représente pas comme tel l'Empire. Au dehors l'Empire est représenté par Sa Majesté l'Empereur; le peuple tout entier a pour représentant le *Reichstag*. Tel que nous le comprenons, le Conseil fédéral est essentiellement un corps au sein duquel les différents États trouvent leur représentation, un corps que je désignerais, non pas comme élément centrifuge, mais comme l'ensemble des représentations de tous les intérêts particuliers légitimes. »

M. de Bismarck se plaît à démonter ainsi devant le *Reichstag* les rouages de sa machine, comme le prestidigitateur fait semblant d'expliquer ses tours. Plus on croit comprendre, plus on est facilement joué. Mais il se garde bien de tout dire. De même M. de Bismarck, dans son analyse, avait soin de laisser dans l'ombre les ressorts essentiels. Fidèle à sa maxime, il dit la vérité, mais il ne la dit pas tout entière.

Dans la discussion, le parti clérical, revenant à la charge, demanda que les droits fondamentaux établis dans la Constitution prussienne, la liberté de la presse, le droit d'association, la complète indépendance de l'Église catholique fussent également inscrits dans la Constitution fédérale. Il se posait en défenseur de la liberté, suivant son usage toutes les fois qu'il n'est pas le plus fort[1]. Mais cette tactique trop connue ne trompait plus

1. Rien n'est plus logique. Une religion, étant un ensemble de dogmes révélés, s'impose au nom de Dieu, et par consé-

personne, et elle eut le tort de faire rejaillir sur la cause, qui était bonne en partie du moins, le discrédit qui s'attachait justement aux habitudes de ceux qui la défendaient.

La proposition d'accorder une indemnité aux députés fut encore discutée et repoussée par le gouvernement.

Vint ensuite la question de l'Alsace-Lorraine. Devait-on l'annexer simplement à la Prusse, comme le demandait le parti national, en grande partie composé de Prussiens, ou devait-on en faire une province immédiate de l'Empire, comme le voulait le chancelier? Celui-ci prononça à cette occasion le 2 mai un discours qui donne l'explication de toute sa politique extérieure :

« Tout le monde, dit-il, se rappelle parmi nos pères, qu'il ne s'est guère, depuis trois siècles, trouvé une génération qui n'ait été forcée de tirer l'épée contre la France. On sait que si, plus tard, on a négligé de donner à l'Allemagne un meilleur rempart contre l'ouest, c'est parce que notre victoire avait été partagée avec des alliés dont les intérêts n'étaient pas les nôtres. Toute l'Allemagne avait donc résolu de continuer ses efforts pour assurer à ses enfants un avenir moins périlleux. Les guerres avec la France avaient dans le cours des siècles donné à nos frontières une configuration géographique qui, au point de vue militaire, était pour la France pleine de tentations, pour l'Allemagne, pleine de dangers.

« Je ne puis mieux caractériser la situation dans laquelle se trouvait particulièrement le Sud, que ne l'a fait devant moi un éminent souverain du Sud, feu le roi Guillaume de Wurtemberg, lorsque, à propos de la guerre d'Orient, on pressa l'Allemagne de prendre parti pour les puissances occidentales. Il me disait : « J'accorde que nous n'avons aucun intérêt à nous mêler de cette guerre, mais nous ne pouvons pas nous compromettre avec les

quent ne saurait admettre la liberté que pour elle-même, ce qui est le despotisme. Le principe de conduite de l'Église a été formulé par M. Veuillot d'une manière parfaitement nette : « Nous réclamons de nos adversaires la liberté au nom de leurs principes; nous la leur refusons au nom des nôtres. »

puissances occidentales. Aussi longtemps que Strasbourg restera comme une porte ouverte pour une nation toujours armée, mon pays pourra être inondé de troupes avant que la Confédération puisse venir à mon secours. Je n'hésiterai pas à venir manger dans votre camp le pain dur de l'exil, mais pendant ce temps, pour me faire changer de résolution, on écrasera mes sujets de contributions. Aussi longtemps que Strasbourg ne sera pas une ville allemande, il y aura toujours pour le Sud quelque chose qui l'empêchera d'embrasser franchement une politique nationale. » Il me semble que cela dit tout. Le coin qu'enfonçait en Allemagne la pointe de l'Alsace française, près de Wissembourg, séparait le Sud du Nord plus efficacement que la ligne politique du Main. Il a fallu toute la résolution, tout le patriotisme, tout le dévouement de nos alliés de l'Allemagne du Sud pour que, sans considérer l'imminence du danger auquel les eût exposés une guerre habilement conduite par la France, ils n'aient pas hésité un instant à vouloir prendre leur part du péril qui menaçait le Nord et à marcher résolûment avec nous.

« Que dans cette sitation avantageuse la France ait toujours été près de succomber à la tentation, nous ne l'avons que trop vu dans les dix dernières années. »

M. de Bismarck raconte ensuite que, au mois d'août 1866, le gouvernement français avait demandé la frontière du Rhin avec Mayence. Contre le retour de pareilles menaces il fallait à l'Allemagne des garanties. Le démentèlement des forteresses eût-il été suffisant? Non, la France n'eût jamais pardonné cette humiliation, et elle n'en eût pas été moins près du cœur de l'Allemagne :

« Il fallait donc l'éloigner. Il y aurait eu un autre moyen, la neutralisation de l'Alsace-Lorraine, comme on avait fait pour la Belgique, pour la Suisse. On aurait ainsi établi une chaîne d'États neutres de la mer du Nord aux Alpes. Cette chaîne nous aurait empêchés d'attaquer la France par terre, parce que nous avons, nous, l'habitude de respecter les traités et les neutralités, mais cela n'aurait en aucune façon empêché la France d'envoyer à l'occasion sur nos côtes sa flotte qui est supérieure à la nôtre avec des troupes de débar-

quement ou bien d'aborder chez quelque nation alliée et de nous envahir.

« D'un autre côté, un territoire neutralisé n'est une garantie qu'à la condition que la population de ce territoire soit décidée à maintenir sa neutralité et son indépendance. Or c'est ce que nous ne pouvions attendre de l'Alsace-Lorraine. Loin de là, les puissants éléments français qui sont restés dans le pays auraient, dans le cas d'une nouvelle guerre franco-allemande, poussé cet État neutre à se joindre à la France. Il ne restait donc d'autre moyen que de mettre ces contrées avec leurs solides forteresses sous la puissance de l'Allemagne. »

Le 25 mai, lors de la troisième lecture du projet de loi concernant l'Alsace-Lorraine, M. de Bismarck reprit la question au point de vue spécial de la situation qui serait faite à ce pays. « Il faut, dit-il, nous décider sur la forme sous laquelle nous voulons leur donner le droit de citoyen, je dirais presque sur la porte que nous voulons leur ouvrir sur l'empire. On a d'abord posé ces deux questions : L'Alsace-Lorraine sera-t-elle donnée à l'un des États confédérés ou partagée entre plusieurs d'entre eux, ou bien formera-t-elle une province immédiate de l'empire jusqu'à ce qu'elle ait, pour ainsi dire, atteint sa majorité dans la famille allemande et qu'elle soit devenue capable de régler elle-même sa propre destinée. Mais la discussion n'a été sérieuse qu'entre ces deux solutions : L'Alsace-Lorraine sera-t-elle annexée à la Prusse ou formera-t-elle une province immédiate? Je me suis sans réserve prononcé pour cette dernière solution, d'abord pour ne pas mêler sans nécessité des questions dynastiques à notre politique, ensuite parce que je crois que les Alsaciens s'assimileront plus facilement sous le nom d'Allemands que sous celui de Prussiens. Les Alsaciens, pour avoir appartenu à la France pendant deux siècles, n'en ont pas moins conservé une bonne part de particularisme, dans le bon sens allemand. C'est sur ce fondement que, à mon avis, nous devons bâtir. Il faut commencer par fortifier ce particularisme tel qu'il est, malgré l'apparente contradiction qui en résultera avec le but que nous paraissons poursuivre dans le reste de l'Allemagne. Plus les Alsa-

ciens se sentiront Alsaciens, plus ils se détacheront de la France. Le jour où ils sentiront qu'ils sont avant tout Alsaciens, ils seront trop logiques pour ne pas sentir en même temps qu'ils sont Allemands. »

Puis il développa le plan d'administration qu'il se proposait d'appliquer aux deux provinces, en y ajoutant la promesse de leur laisser autant de liberté qu'il serait possible.

Le 3 juin une nouvelle délibération eut lieu à propos de l'Alsace-Lorraine. Le projet soutenu par le gouvernement fut adopté; mais en même temps on décida que le régime provisoire, c'est-à-dire la dictature directe de M. de Bismarck, serait maintenu jusqu'au 1er janvier 1873. Plus tard, le 20 juin 1872, une nouvelle loi en devait reporter le terme au 1er janvier 1874.

Dans toute cette discussion les seuls arguments qui aient été mis en avant pour justifier la prise de possession de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne se réduisirent à deux : 1° L'Allemagne en reprenant ces deux provinces n'a fait que reprendre son bien volé par la France; 2° la possession de l'Alsace-Lorraine est utile à l'Allemagne.

Cette douloureuse question touche de trop près au cœur de la France pour que nous ayons l'air d'accepter sans mot dire les arguments du vainqueur. Nous ne dirons rien de la raison d'utilité, on voit où pourrait mener ce raisonnement trop commode, s'il pouvait passer dans le droit public. Dans la politique, c'est simplement la justification de toutes les conquêtes, de toutes les tyrannies. Transporté dans la vie civile, il substitue au régime de la loi celui de la violence. Il ramène d'un coup les sociétés à l'état sauvage, où la force prime le droit.

L'autre argument, plus spécieux, est par là même plus dangereux. Il ne manque pas de gens, même en France, qui trouvent assez naturel que la guerre nous enlève ce que la guerre nous avait donné, et qui au nom du principe abstrait des nationalités sont assez disposés à faire bon marché des réclamations des Alsaciens eux-mêmes, condamnés par leur origine à redevenir Allemands.

L'histoire fait justice de ces raisonnements.

A la veille de la guerre de Trente ans, l'Alsace n'ap-

partenait pas à l'Allemagne. C'était une sorte de bien patrimonial de la maison de Hapsbourg, de cette maison d'Autriche que la Prusse vient d'exclure de l'Allemagne. Elle était entre les mains d'une branche cadette de cette famille, de la branche des archiducs d'Insprück, représentée par deux enfants mineurs.

L'empereur Ferdinand II, vainqueur de la ligue protestante, bannit tous les protestants de ses États et prétendit réduire en vassalité les princes électeurs et les villes impériales. Ce qui faisait sa force, c'était son alliance avec l'Espagne, et pour se l'assurer, par un traité conclu en 1617, il avait promis l'Alsace au roi d'Espagne.

La ligue évangélique d'Allemagne, incapable de lutter seule, appela à son secours le roi de Suède Gustave-Adolphe. Mais celui-ci hésitait à s'engager dans une si grosse aventure. Pour le décider, les princes protestants s'adressèrent à Richelieu qui lui assura l'appui de la France. Grâce à cette alliance, les troupes impériales furent battues. La mort de Gustave-Adolphe rendit la victoire à Ferdinand qui se retrouva plus puissant que jamais et recommença avec une nouvelle énergie l'extermination du protestantisme. Dans cette situation la ligue évangélique implora de nouveau le secours de la France, lui promettant en compensation de lui donner l'Alsace enlevée par eux à la maison de Hapsbourg. Un traité dans ce sens fut conclu le 9 octobre 1634 et confirmé le 27 octobre 1635.

La guerre continua avec des succès divers. En 1639, Bernard de Saxe qui avait pris le commandement des troupes de la ligue après la mort de Gustave-Adolphe, mourut à son tour, et la situation du protestantisme allemand se trouva de nouveau fort compromise.

Pour la troisième fois il s'adressa à la France, qui consentit à intervenir plus directement dans la lutte. C'est dans cette période que s'illustrèrent Banner, Torstenson, Wrangel, Condé, Turenne. Enfin les conférences pour la paix s'ouvrirent en 1643 à Munster.

Outre les droits des archiducs Landgraves d'Alsace, l'empereur alléguait qu'il y avait dans cette province des seigneuries immédiates, qui ne relevaient pas des

Landgraves, et des villes libres qui ne relevaient que de l'empereur. Il espérait que ces seigneuries immédiates et les villes libres, toutes représentées au congrès, se joindraient à lui pour protester contre tout projet de cession à la France. Son espoir fut trompé. L'avis général fut que la France avait droit à une compensation pour les secours qu'elle avait pendant 15 ans prodigués à l'Allemagne protestante contre l'Autriche et la ligue catholique. Alors le plénipotentiaire impérial se décida à traiter directement avec le plénipotentiaire français. L'empereur cédait les trois évêchés (Metz, Toul et Verdun) Brisach, le Landgraviat de la haute et basse Alsace, le Sundgaw et la préfecture provinciale sur les 10 villes impériales, situées sur la rive gauche du Rhin. On convint que la France paierait aux jeunes archiducs une somme de quatre millions de francs pour les indemniser de la perte d'un bien patrimonial qui leur appartenait depuis des siècles, et ces quatre millions ont été régulièrement payés. Sur cette partie du traité, il ne peut y avoir difficulté. L'empereur, comme empereur et comme chef de famille, avait double qualité pour traiter au nom des archiducs Landgraves. Le reste était plus délicat. Pour céder les villes impériales et les seigneuries immédiates, il fallait le consentement des sénats et des seigneurs. Ceux-ci du reste n'y faisaient nulle opposition. Il n'y eut de discussion que sur la forme de cette cession. Les États Allemands auraient voulu que la France fût purement et simplement substituée à la maison de Hapsbourg dans la possession du Landgraviat Alsacien, ce qui lui aurait donné entrée dans le corps germanique. Mais le plénipotentiaire impérial s'y opposa formellement, et la France, malgré sa préférence pour la solution proposée par les États Allemands, consentit, d'accord avec tous les autres plénipotentiaires, à ce que l'Alsace fût simplement incorporée au royaume, au même titre que les autres provinces.

Voilà l'histoire de la prétendue conquête de l'Alsace, arrachée à l'Allemagne par la violence de Louis XIV. Il n'y a peut-être pas dans toute la Prusse une province qui ait été aussi légitimement acquise. Les Prussiens le savent bien, car ils connaissent l'histoire, mais cela ne

les empêchera pas de crier à la violence tant qu'ils croiront y avoir intérêt.

Voilà en vertu de quel *droit historique* l'Allemagne a imposé aux Alsaciens-Lorrains non seulement les douleurs et les humiliations d'une occupation indéfinie, mais l'obligation pour tous ceux qui voudraient rester français de quitter leur pays avant le 1er octobre 1872. Tous ceux qui à cette époque n'ont pas opté pour la France et n'y ont pas établi leur domicile sont considérés comme Allemands et sont dès lors soumis aux lois de l'Empire. Pour hâter l'assimilation, la langue allemande est seule employée dans les actes publics et dans les rapports officiels. Les noms des villes et des villages sont germanisés, et, ce qui est plus grave, dès l'année 1872 le service militaire est rendu obligatoire pour les Alsaciens-Lorrains. Les jeunes gens, qui hier ont vu leur patrie dévastée, incendiée par les Allemands, qui ont vu périr leurs frères et leurs pères au milieu des horreurs d'une guerre qu'on ne peut comparer qu'aux invasions des barbares du ve siècle, devront demain aller prendre place au milieu de leurs ennemis, et marcher avec eux, sur un signe de leurs maîtres, à l'assaut de la France. Comme pour leur rendre cette servitude encore plus pénible, on a décidé que le contingent alsacien-lorrain sera disséminé dans tous les régiments. Tandis que partout ailleurs l'armée prussienne est organisée par régions, que les corps en activité de service et les régiments de la réserve sont composés d'hommes habitant la même contrée, on ne veut pas que les conscrits des provinces françaises aient au moins la consolation de retrouver au dépôt leurs amis et leurs camarade d'enfance. Il faudra qu'ils s'en aillent servir au loin, isolément, au milieu d'hommes qui seront fatalement pour eux des ennemis.

Aussi le nombre des Alsaciens-Lorrains qui se sont réfugiés en France est-il formidable. Sans compter les 300 000 personnes qui ont régulièrement opté pour leur ancienne patrie, une foule d'autres ont simplement quitté le pays sans se soumettre aux longues et minutieuses formalités que leur imposait l'administration allemande, effrayée de l'effet que produirait sur l'Europe cet exode de tout un peuple qu'elle prétendait « délivrer du joug

des Welches. » Metz à lui seul perdit 30 000 habitants sur 48 000. Les jeunes gens surtout s'empressèrent de fuir. Dans les usines d'Hayange et de Moyeuvre, qui occupent des milliers d'ouvriers, l'Allemagne ne trouva pas un seul soldat d'origine française. A Saint-Avold elle n'a pu découvrir que 3 conscrits, tous trois infirmes ; à Sarre-Union, un seul. A Metz, où la moyenne des inscriptions était de 350 jeunes gens, il n'y eut en 1872 que 57 inscrits, sur lesquels 51 avaient gagné la frontière. Les 6 qui se présentèrent furent tous réformés. On eut beau menacer d'énormes amendes les familles qui laisseraient partir leurs enfants, on n'arrivait par là qu'à décider les familles à partir tout entières. L'Allemagne vient d'attacher à ses flancs une Vénétie qui lui fera payer cher la joie de posséder Metz et Strasbourg.

CHAPITRE XIV

LA LOI MILITAIRE. — LA RÉFORME DES CERCLES. — LOI SUR LA PRESSE.

Le 10 mai 1871 la paix définitive entre la France et l'Allemagne fut signée aux conditions indiquées par les préliminaires, avec quelques aggravations de détail. Le 19 les ratifications furent échangées et l'on fixa les époques et les conditions des paiements à effectuer par la France pour l'indemnité de guerre [1].

1. Veut-on savoir ce que nous a coûté la guerre en sommes versées à l'Allemagne comme indemnités ou en dommages à réparer ? En voici le compte approximatif d'après le *Recueil officiel des traités, conventions, décrets et autres actes relatifs à la paix avec l'Allemagne* (2 vol., Imprimerie nationale).

Indemnité de guerre.	5.000.000.000 fr.
Intérêts de 3 milliards (deux ans).	380.000.000 fr.
Entretien des troupes allemandes jusqu'au 1er juillet 1872.	273.637.000 fr.
Contributions de guerre payées par les départements autres que la Seine.	39.053.000 fr.
Impôts perçus par l'autorité allemande dans les départements autres que la Seine. . .	49.149.000 fr.
A reporter. . .	5.741.839.000 fr.

Le 15 juin le *Reichstag* fut clos par un discours de l'Empereur. Le 16 les troupes allemandes firent leur entrée solennelle à Berlin, et l'on profita de l'occasion pour faire de l'inauguration de la statue de Frédéric Guillaume III une sorte de revanche d'Iéna.

Elle était complète en effet, et l'on aurait pu supposer qu'après nous avoir aussi durement fait expier à trois reprises différentes, en 1814, 1815 et 1870, les folies des Napoléon, la Prusse se tiendrait pour satisfaite. Mais si ses victoires ont été assez éclatantes pour qu'elle puisse nous pardonner le mal que nous lui avons fait, cela ne suffit pas pour qu'elle nous pardonne celui qu'elle nous a fait. La conscience qu'elle a d'avoir largement dépassé la mesure des vengeances légitimes lui laisse pour l'avenir des inquiétudes dont elle ne se sentira délivrée que par la ruine complète de la France. Voilà ce que nous ne devrions jamais perdre de vue et ce que par malheur nous paraissons avoir complétement oublié.

Report. . . .	5.741.839.000 fr.
Valeur des réquisitions faites dans les départements autres que la Seine..	327.581.000 fr.
Estimation des dégâts et pertes dans les départements autres que la Seine.	141.130.000 fr.
Valeur des titres et objets mobiliers enlevés sans réquisition	264.172.000 fr.
Contribution de guerre de Paris.	200.000.000 fr.
Évaluation des pertes dans le département de la Seine.	70.000.000 fr.
Reliquat à la charge de la France du compte des impôts en retard..	6.089.000 fr.
Indemnités à la gendarmerie et autres. . .	3.000.000 fr.
Total.	6.673.811.000 fr.

Dans ce mémoire ne sont pas compris les pensions nationales, le montant des réquisitions faites par les autorités françaises et dont le remboursement a été ordonné par la loi du 15 juin 1871, les réparations faites ou à faire dans les propriétés de l'État, les dépenses de guerre de l'armée française, effectif, réorganisation et réfection du matériel, etc. On peut être sûr que le chiffre de 10 milliards au total est au-dessous de la réalité, — sans compter l'Alsace, la Lorraine et au moins 200,000 hommes tués. Voilà ce que nous devons à Napoléon III.

Pendant que les débris des dynasties déchues disputent à la France le droit de se gouverner elle-même et de réparer les misères qu'elles lui ont léguées, l'Allemagne , non contente d'avoir vaincu l'Autriche et la France, applique tout ce qu'elle a de science, d'attention, d'énergie et de ressources à se préparer en vue des guerres futures qu'elle médite et qu'elle prévoit. Les cinq milliards payés par la France ont été pour une bonne part employés en dépenses de fortifications et d'amélioration du matériel de guerre. Les circonstances étaient du reste trop favorables pour que la manie militaire de l'Empereur ne s'en fît pas au moins un prétexte. Avant cette époque l'économie était impérieusement commandée à l'Allemagne. Elle manquait de crédit ; on sait combien elle eut de peine à réaliser les deux emprunts de guerre, autorisés par les lois du 21 juillet et du 29 novembre 1870.. Ces deux emprunts, l'un de 450 millions de francs, l'autre de 375, auraient certainement échoué en Allemagne, malgré les victoires de ses armées, sans l'intervention de la haute banque de Londres. Les milliards français l'ont tirée de ces embarras.

Mais l'augmentation des dépenses militaires rencontre d'autres difficultés dans l'opposition du *Reichstag*. Aux yeux des libéraux il y a là autre chose qu'une question de budget. Outre l'exagération des dépenses, les Allemands, même unitaires, redoutent surtout, dans l'accroissement de l'armée, l'envahissement du militarisme et la restauration de l'esprit féodal. Bien que aucune loi n'interdise aux roturiers l'accès des grades supérieurs, en fait presque tous les officiers sont des nobles. Les réglements et les usages établissent entre eux et leurs soldats des distinctions tellement tranchées, que les uns semblent exclusivement nés pour commander, les autres pour obéir. De là dans la nation deux classes entièrement séparées. Que ces distinctions soient acceptées par l'esprit public ou qu'elles finissent par engendrer ces haines de classes qui font les révolutions sanglantes, il y a là, dans les deux cas, un danger sérieux pour la nation, puisqu'il peut en résulter ou l'anarchie ou l'asservissement, la restauration de l'esprit féodal ou la guerre civile.

C'est ce qui explique les luttes auxquelles ont toujours donné lieu les discussions du budget militaire depuis 1862[1].

La querelle sur ce point avait recommencé au lendemain de Sadowa. Les triomphes de la campagne de France ne l'empêchèrent pas de se rallumer au *Reichstag* en 1871. Le gouvernement consentait à ne rien demander *provisoirement* pour 1872 au delà des 225 thalers alloués pour chaque soldat parce qu'il espérait couvrir le déficit en n'appelant point aux exercices les soldats de la réserve, en retardant la levée des recrues dans l'Alsace-Lorraine et en profitant des crédits rendus disponibles grâce à l'entretien par le trésor français des troupes laissées en France. Mais il déclarait qu'à partir du 1er janvier 1873 il lui faudrait des ressources nouvelles, pour parer au ren-

1. Ce sont ces luttes qui expliquent toute l'histoire de l'Allemagne depuis 1860. Guillaume, tout imprégné d'esprit féodal, enivré de son droit divin, possédé par nature et par éducation de la manie militaire, ne voit dans la société qu'un camp, gouverné autocratiquement par un chef absolu et indiscuté, placé à la tête d'une hiérarchie de sous-chefs, également désignés par la naissance, et qui servent d'intermédiaires entre la foule obéissante et le roi, incarnation du commandement. Ne pouvant complétement atteindre cet idéal, il s'en rapproche le plus possible par des accroissements successifs de l'armée, qui a en outre pour lui l'avantage d'être une garantie contre le débordement des folies modernes, telles que les idées de liberté, d'égalité, de réformes sociales. M. de Bismarck, plus apte qu'un autre à comprendre ces préjugés gothiques, puisqu'il les avait autrefois partagés, mais trop intelligent pour n'en avoir pas reconnu la vanité, s'est emparé de Guillaume en flattant sa manie et en la servant dans une certaine mesure. Mais ce qui était le but réel pour le souverain n'a été que le prétexte pour le ministre. Au fond M. de Bismarck est devenu l'ennemi du féodalisme, parce qu'il a compris que ce n'était plus une force. Il s'appuie sur les idées modernes, non parce qu'il les aime, mais parce qu'il y trouve les moyens d'action dont il a besoin. En somme il se moque du droit divin comme du droit moderne. La seule chose à laquelle il croit, c'est la force. Par là, bien qu'avec des visées différentes, il se rencontre admirablement avec son maître dans ses préoccupations d'accroître l'armée et d'agrandir la puissance de l'Allemagne.

chérissement qui s'était produit sur toutes choses. En réponse à cette déclaration, MM. Lasker et Stauffenberg répondirent par une contre-proposition demandant une réduction de 1 500 000 fr. Ils présentaient en outre un article additionnel à la loi de finances aux termes duquel l'effectif de 401 659 hommes devait être considéré comme un maximum, et invitaient le chancelier à faire en sorte que les dépenses militaires ne pussent dans l'avenir dépasser le chiffre actuellement inscrit au budget.

MM. Howerbeck et Richter, au nom du parti progressiste, réclamèrent une réduction de plus de 5 millions, disant qu'il était facile d'échapper au surcroît de dépenses par l'augmentation du nombre des congés, par la diminution de l'effectif de présence en temps de paix ou par la réduction du temps de service dans l'infanterie; toute réforme devait être ajournée, si elle avait pour résultat d'élever le budget de la guerre au delà du chiffre normal.

Désespérant de triompher de cette opposition, le gouvernement offrit de maintenir le chiffre actuel jusqu'en 1875. Mais le *Reichstag* craignit avec raison qu'on ne vînt lui demander des crédits supplémentaires pour des dépenses faites à l'insu du Parlement. D'ailleurs il tenait à garder le droit de voter chaque année le budget annuel, ne se reconnaissant pas le droit de statuer pour 3 années, puisque son mandat expirait avant ce terme. Mais le ministre de la guerre, M. de Roon, s'efforça de démontrer qu'en acceptant pour 3 ans un budget limité, le gouvernement faisait au Parlement une concession dont celui-ci devait lui être reconnaissant, et le ministre président de la chancellerie, M. Delbrück, évoquant le spectre de l'*ennemi héréditaire,* déclara que la France était décidée à prendre sa revanche en 1874, et que par conséquent il fallait au moins jusqu'à ce moment éviter tout ce qui pourrait être pour l'armée une cause d'affaiblissement.

Un nouvel amendement de MM. Bamberger et Miquel, limitant à deux ans la durée de la concession, fut écarté par 190 voix contre 84, et le budget triennal fut voté par 152 voix contre 128, c'est-à-dire avec une faible majorité de 24 voix.

Ce vote n'a pas empêché le gouvernement d'élever de près de 40 millions les dépenses de 1873, par la réforme du matériel de l'artillerie, par l'amélioration des petits traitements et de l'ordinaire des soldats et par une augmentation sensible de l'effectif de présence en temps de paix. Une armée de 401,559 hommes, de 93,742 chevaux, qui pouvait être portée en cas de guerre à 1,301,397 hommes et à 283,137 chevaux, ne suffisait plus au gouvernement de l'Allemagne. Sur un budget de 446 millions, les budgets spéciaux à la guerre et à la marine prélevaient 422 millions. Ce n'était pas assez pour le rassurer. Il faut avouer que c'est là une singulière conséquence de tant de victoires.

Cependant, cette opposition persistante du *Reichstag*, encore bien plus accentuée dans la nation, fit réfléchir M. de Bismarck. Le roi voulait deux choses : que le budget de la guerre reçût un nouvel accroissement et qu'il fût voté une fois pour toutes, sans que le *Reichstag* pût jamais revenir sur ce vote. Ces discussions périodiques de ses volontés le fatiguaient, l'irritaient. Il se disait, non sans raison, que si les campagnes de Bohême et de France n'avaient pu vaincre cette opposition, que si on lui résistait au lendemain de la victoire, ce serait bien pis dans quelques années. En conséquence il refusait de céder et menaçait de dissoudre le *Reichstag*.

M. de Bismarck eut bien de la peine à lui faire comprendre que c'était jouer gros jeu, qu'il y risquerait sa popularité, que c'était exiger simplement l'abdication du *Reichstag* et exciter la défiance de l'Europe. Il consentit enfin à faire des concessions. Il se résigna au chiffre de 401,659 hommes pour le contingent de paix, et à la fixation du budget militaire pour 12 ans.

C'est dans ces conditions que la question s'est représentée en 1874 devant le *Reichstag*. Dès l'abord, la discussion s'engagea avec une extrême vivacité. Le gouvernement eut beau faire répandre le bruit que, en cas de refus, le *Reichstag* pourrait bien être dissout, il était trop évident que le *Reichstag* n'était dans cette occasion que l'interprète de la pensée publique, et que des élections faites sur cette question seraient défavorables au projet de loi. Tout le monde, et le gouvernement

comme tout le monde, le comprenait également. La menace n'était donc pas sérieuse.

Lorsque le projet de loi vint en seconde lecture, le 13 avril 1874, M. de Benningsen proposa un compromis, suggéré, dit-on, par M. de Bismarck, qui consistait à voter le budget militaire tel que le proposait le gouvernement, pour 7 ans, au lieu de 12. Le général Kamecke, ministre de la guerre, donna lecture d'une déclaration affirmant que le gouvernement n'avait jamais eu la pensée de fixer à tout jamais le chiffre de l'effectif de présence, non plus que de porter atteinte au droit de voter le budget, qui appartient au *Reichstag*. Il voulait seulement obtenir le chiffre de l'effectif qui, dans la situation actuelle de l'Europe, lui paraissait absolument nécessaire pour mettre l'Allemagne à l'abri de toute attaque. La différence qui séparait le projet du gouvernement de la proposition Benningsen n'avait pas, au point de vue pratique, une importance assez considérable pour qu'il fût considéré comme inacceptable. D'ailleurs, le gouvernement était convaincu qu'une nouvelle expérience de 7 années serait suffisante pour démontrer que le chiffre aujourd'hui demandé pour l'effectif était nécessaire à titre permanent, ou du moins pour un temps assez long. En conséquence, le gouvernement acceptait l'amendement Benningsen.

Cet amendement fut vivement combattu par les orateurs des différents groupes de l'Opposition, M. Richter, progressiste, M. Hasenclever, socialiste, M. Mallinckrodt, clérical.

M. Richter se plaignit énergiquement de l'agitation provoquée et exploitée par la presse officieuse dans les provinces, afin d'exercer une pression sur les députés.

« Si, dit-il, le gouvernement croit que le Reichstag ne représente plus l'opinion publique, la Constitution lui permet de le dissoudre. Mais évitez de déconsidérer cette Assemblée. Craignez que ces courants populaires que vous provoquez ne se retournent un jour contre vous. En 1848 aussi, il y a eu des manisfestations extra-parlementaires; — mais contre les ministres.

« Nous respectons en la personne auguste de l'empereur le chef de l'armée. Mais l'empereur n'est pas placé par la Consti-

tution à la tête du Reichstag. S'il était prouvé que le Reichstag est incapable ou indigne de se diriger lui-même, tout le premier je demanderais qu'on retournât à l'ancien absolutisme. Mieux vaut encore l'absolutisme franchement avoué qu'un système bâtard. Quand on jette imprudemment l'étendard impérial dans la mêlée, on risque de transformer une opposition jusque-là purement constitutionnelle en opposition dynastique. Fuyez la voie glissante qui mène au plébiscite français......

« Le gouvernement prend un soin superflu lorsqu'il se prémunit ainsi contre un Reichstag hostile; si jamais une majorité hostile se présentait, elle n'hésiterait pas à rejeter le budget en bloc. Le gouvernement et les conservateurs auraient le plus grand intérêt à ce que le budget militaite fût voté annuellement; c'est ainsi qu'on prouve au peuple qu'une armée forte est vraiment nécessaire.

« On nous propose un compromis. Si vous infligez cette blessure à notre organisme constitutionnel, elle ira s'élargissant comme un cancer. Après sept ans, le conflit renaîtra. Et dès à présent, il risque de reparaître à propos de tout, parce que les prétentions du gouvernement augmenteront.

« Craignez qu'après ce sacrifice, on vous en demande de plus lourds; craignez d'ébranler l'ancre de salut qui seule peut affermir l'empire allemand, le Parlement d'Allemagne; et songez que M. de Bismarck aura tôt ou tard des successeurs. »

M. de Mallinckrodt, le principal orateur du groupe catholique, que la mort devait enlever quelques jours après cette mémorable discussion, attaqua très-énergiquement le projet de loi, en se plaçant sur le véritable terrain, celui des envahissements du militarisme :

« On disait autrefois de la Prusse : « corps trop faible, armure trop lourde ; quand nous aurons l'Allemagne une, nous réduirons les armements. » Qu'arrive-t-il ? On demande plus d'hommes, plus d'argent, un plus long temps de service. Le militarisme s'implante de plus en plus. Où ont passé les 5 milliards? Dévorés en grande partie par l'armée. On a construit des chemins de fer, mais les considérations stratégiques sont toujours venues en première ligne. Le personnel administratif? Il se recrute surtout dans l'armée. L'instruction publique? Elle prend l'armée pour modèle. Et en réalité, malgré les beaux mots de « nation en armes », l'armée se considère comme un organisme à part. Elle sépare ses intérêts de ceux de la nation.

« Il est vrai, l'armée est une excellente école pour le peuple,

mais il ne faut pas empêcher le sentiment populaire de se manifester librement dans la représentation nationale, vis-à-vis de l'armée. Nous sommes arrivés à un moment où il s'agit de savoir si nous aurons un empereur allemand à la vieille mode, ou un *imperator*. Or, si nous n'avons pas d'*imperator* sur le trône, nous en avons un sur le fauteuil ministériel, et devant lui se courbe tout ce qui aime à jouer avec les mots de « national » et de « libéral ». Il n'y a plus de ministres en Prusse ; à côté de cet *imperator*, il n'y a en réalité que des conseillers secrets, avec le titre d'Excellence !

« Il y a peu de jours, dans le foyer, après la séance où fut rédigé le compromis, on voyait aux figures des fidèles quel fardeau leur tombait de la poitrine. Et le plus joli était, qu'en racontant qu'ils avaient accordé sept ans, ils se félicitaient de la concession énorme faite par le gouvernement. »

L'orateur déclara qu'il y avait un moyen très-simple pour le gouvernement de dénouer la difficulté, c'était de réduire à deux les trois années de service. Sur ce point il n'avait qu'à reprendre les arguments mêmes qu'avaient si longtemps répétés les *nationaux-libéraux*. Il ne s'en fit pas faute, et la contenance embarrassée de ses adversaires montrait assez combien cette argumentation leur était désagréable ; ils s'en vengèrent par des protestations indignées, quand M. de Mallinckrodt s'écria : « Si une nouvelle guerre éclate avec la France, soyez convaincus que ce sera la faute du gouvernement. »

La thèse contraire fut soutenue par M. de Béthusy-Huc, conservateur de l'Empire, par le général de Voigts-Rheetz, représentant du Conseil fédéral, par M. de Treitschke, national-libéral, par M. Lasker et le comte de Moltke. Tous ressassèrent à satiété leur unique et éternel argument, la revanche française :

« Oui, dit le général de Voigts-Rheetz, l'armée demande de l'argent, beaucoup d'argent, mais si elle est bonne, si elle remplit son but, si elle gagne les batailles, elle est encore à bon marché [1].

1. Ce langage rappelle ce que disait en 1866 le colonel A. Borbstœd. Après avoir énuméré les millions que l'Allemagne avait dû payer à la Prusse, il écrivait : « Voilà ce que l'armée prussienne a *gagné* pour l'État, par sa bravoure, en

« Ceux qui croient à la possibilité de diminuer plus tard les charges militaires, partent de l'idée qu'une ère de paix s'ouvre pour l'Europe. Ils se trompent..... Du temps de Napoléon Ier, les peuples de l'Europe, sans cesse vaincus, ont sans cesse repris les armes. Pensez-vous qu'un grand pays comme la France acceptera plus aisément son humiliation? »

Mais le discours qui emporta toutes les résistances fut celui de M. de Moltke. Du moment que le grand stratégiste de l'Allemagne déclarait la loi nécessaire, il ne restait plus qu'à s'incliner.

Voiçi le texte entier de son discours :

« De nombreuses citations tirées de mes discours, qui ne sont pas nombreux et certainement pas longs, ont été faites de divers côtés et surtout par le député Reichensperger. Je dois répondre que je me trouve placé aujourd'hui au même point de vue qu'antérieurement; je crois aujourd'hui encore qu'une Allemagne forte au milieu de l'Europe est la meilleure garantie de la paix. Mais, messieurs, une Allemagne *forte*, entendez-le bien ! Aussi longtemps qu'un Etat voisin nous menacera, par ses écrits et ses discours, d'une guerre de revanche, nous ne devons pas oublier que l'épée seule est capable de retenir une autre épée dans le fourreau. Dans ces circonstances, le désarmement serait pour nous la guerre, la guerre que nous voulons éviter, il est vrai, et qui, nous l'espérons, sera évitée par la sagesse du gouvernement français.

« Messieurs, si nous avions su nous unir plus tôt en Allemagne, il est probable que la guerre n'eût pas éclaté avec la France. Mais, messieurs, en 1870 il n'y avait pas encore d'Allemagne forte et unie au cœur de l'Europe, et la guerre par laquelle la France nous a surpris, fut entreprise essentiellement dans le but d'empêcher que cette Allemagne fût faite.

« Nous n'avons pas provoqué cette guerre, et nous n'avons pas abusé de notre force dans cette guerre. Il a dépendu de nous de conduire deux millions et demi d'hommes enfermés dans Paris à une mort certaine par la famine. Personne ne pouvait nous empêcher de prolonger encore de huit ou quinze jours le siége; nous pouvions poser n'importe quelle condition au gouvernement de Paris ; il était réduit à les accorder toutes.

moins de six semaines. Ce qui prouve, ajoute-t-il avec une joie toute prussienne, qu'une bonne armée n'est pas toujours *improductive*, comme le prétendent les professeurs d'économie politique. »

« Pourtant, il fallait considérer que le gouvernement français n'eût pas été en état de satisfaire à des demandes sans mesure. Voilà pourquoi nous nous sommes contentés de redemander le territoire que notre voisin turbulent avait arraché à l'Allemagne à l'époque de sa faiblesse. Qu'on ne nous parle pas d'indemnités de guerre plus fortes que nous aurions dû exiger, car aucun milliard ne peut guérir les blessures qu'une guerre entreprise « d'un cœur léger » a faites à la vie publique et à la vie de famille. Oui, messieurs, ce sont les divisions passées de l'Allemagne qui sont cause de ce fait, qu'une population allemande, habitant le pays conquis, s'est laissé dénationaliser pendant cette longue période de deux cents ans, et cela si complétement qu'aujourd'hui encore, après les traitements bienveillants dont elle a été l'objet, elle se refuse à être réunie de nouveau à l'Allemagne. Eh bien, nous donnerons à nos compatriotes d'en deçà des Vosges le temps de se réhabituer à nous pendant les deux siècles qui vont suivre! (Bruyante hilarité) Mais il convient à l'Allemagne unie et forte de montrer au monde que nous avons la ferme volonté et aussi le pouvoir de retenir le pays de l'empire uni à l'empire.

« Messieurs, tout autour de nous, toutes les puissances militaires ont considérablement augmenté leurs forces armées; nous, nous nous sommes arrêtés à l'effectif répondant à un dénombrement antérieur de la population.

« Nous ne pouvons compter sur une supériorité numérique; il faut que nous mettions notre confiance dans la valeur interne de notre armée, et cette valeur dépend essentiellement du temps de service de chaque homme. Le fantassin français fait en réalité 3 à 3 ans 1/2 de service; nous espérons qu'avec les dispositions excellentes de nos hommes, avec l'instruction qui se développe de plus en plus, avec les exercices de gymnastique, et avec l'activité inépuisable de nos officiers et de nos sous-officiers qui sont astreints au travail du matin au soir, nous arriverons à former en moins de temps une vaillante infanterie. Jusqu'où peut-on descendre dans cette question? Ceci, messieurs, est une question technique, purement militaire, et les autorités militaires croient que, pendant ces dernières années, on est déjà descendu au delà de ce qui est permis.

« Messieurs, l'amendement proposé par le député Benningsen reconnaît que les demandes faites par l'administration militaire sont justes; mais il ne les accorde que pour un temps limité. J'ai de la peine à me figurer que l'institution la plus importante de l'empire ne doive être qu'un provisoire; je crois qu'on aurait dû le fixer définitivement par une loi. On ne fait pas les lois pour une éternité. Si la situation politique du monde arrivait à changer dans le cours des temps, il serait possible de

14.

modifier par une nouvelle loi le chiffre de l'effectif, avec l'assentiment des trois éléments qui font les lois. Mais que l'effectif doive dépendre de l'assentiment d'un seul de ces éléments, c'est là ce que j'ai de la peine à comprendre. Je n'en voterai pas moins pour cet amendement, parce que je crois que, après sept ans, une Assemblée patriotique de représentants de l'empire ne pourra pas rejeter ce que l'on reconnaît aujourd'hui comme une nécessité pour l'empire ; je voterai pour cet amendement, en considérant qu'au vote une majorité ne pourra peut-être se former que sur la base de cet amendement, une majorité, veux-je dire, qui réponde à l'importance du sujet, à la considération du pays au dehors, à la dignité de cette Assemblée.

Un amendement proposé par M. de Mallinckrodt réunit une minorité de 114 voix contre 256. Un autre, présenté par les progressistes, fut rejeté à une majorité encore plus forte, et le projet du gouvernement, amendé par M. Benningsen, fut voté par 224 voix contre 146.

Ce vote est doublement grave, pour l'Allemagne qu'il dépossède jusqu'en 1881 du droit essentiel de voter son budget [1], pour l'Europe, qu'il menace d'une guerre à courte échéance. Aux yeux des hommes d'État de la Prusse, comme à ceux de l'empereur Guillaume, la question de l'armée domine toutes les autres. Une des raisons qui ont fait que la guerre avec la France a éclaté en 1870, c'est que la trêve entre le *Reichstag* et le gouvernement sur la question du budget militaire expirait en 1871, et que celui-ci ne voulait pas s'exposer sur ce point à un échec certain. Il a tenu à remonter la fibre

1. On peut signaler à ce propos un joli mot de M. Edmund Jœrg, député d'Augsbourg :
« La majorité, a-t-il dit, se flatte de l'espoir qu'après sept ans elle recouvrera le droit qu'elle vient d'abdiquer, le droit de voter annuellement le contingent et le budget militaire. Il lui arrivera ce qui arriva au patriarche Jacob : il servit pendant sept ans pour obtenir la main de la belle Rachel, et cette main lui fut refusée; il dut recommencer pendant sept ans encore. » Un journal satirique a donné à la même idée une expression plus saisissante encore. Il a représenté M. de Bismarck fumant sa pipe, et, de cette grande pipe, bourrée par M. Benningsen, on voit le droit budgétaire de l'assemblée (*Budgetrecht*) s'échapper en fumée.

patriotique qui commençait à se détendre. Il est évident que, si d'ici à 1881 aucune guerre nouvelle n'éclate, le même phénomène psychologique se reproduira encore, et que l'Allemagne dégrisée de ses victoires réclamera l'allègement du fardeau qui l'écrase. Le gouvernement le sait bien. Il sait surtout que, à aucun prix, il ne consentira à diminuer les dépenses militaires. On peut donc compter qu'auparavant il aura pris ses mesures pour échapper au danger d'un conflit qui pourrait devenir sérieux. Le projet du gouvernement nous laissait une dizaine d'années de répit. Le compromis Benningsen nous en enlève à peu près la moitié. Si d'ici à cinq ou six ans, la France n'est pas prête à repousser l'agression, elle doit s'attendre à tout. Les compétitions monarchiques lui ont déjà fait perdre quatre années. C'est à elle à voir si elle voudra arriver dans cette situation au terme fatal.

Plusieurs autres questions importantes occupèrent le gouvernement pendant cette même période. Nous allons les passer en revue le plus sommairement possible.

Le Mecklembourg était encore soumis au régime féodal. Le prince y avait tout pouvoir et le peuple était assujetti au bon plaisir absolu. Cette situation jurait étrangement avec l'institution du suffrage universel, introduit par M. de Bismarck. Dans le courant du mois d'octobre 1871, la population rurale des trois cercles réclama une réforme de la Constitution. Le 2 novembre le *Reichstag* s'occupa de cette question. Le député Büsing avait déposé un projet de loi déclarant que « dans tout État fédéral il doit exister une Chambre de représentants élus par la population et dont l'assentiment est nécessaire pour donner force légale à toute loi et au budget du pays. » Cette motion fut adoptée, mais le grand duc ne se hâtait pas de l'appliquer. Des pétitions adressées au *Reichstag* rappelèrent son attention sur ce point. Dans la discussion qui s'ouvrit à ce sujet, le 8 mai 1872, M. de Bulow, le plénipotentiaire du Mecklembourg au Bundesrath, déclara que son gouvernement était disposé à faire droit aux désirs de la population et demanda en même temps à l'Assemblée de s'abstenir de tout ce qui pourrait aggraver les dissentiments actuels.

Une autre question qui par le fond se rattachait à

celle du Mecklembourg, mais qui était bien plus dangereuse par l'opposition qu'elle devait soulever de la part de la Chambre des seigneurs, était celle de la réforme de l'administration des cercles ou arrondissements des six provinces orientales de la Prusse. Le régime féodal n'y dominait plus dans le sens propre et complet du mot, puisque depuis la réforme de Stein en 1808 le servage y était aboli et que beaucoup de paysans y étaient devenus possesseurs de terres; mais la prédominance des propriétaires ou plutôt des propriétés nobles avait persisté. Des privilèges particuliers restaient attachés à certaines terres. Ces seigneuries conféraient à leurs propriétaires le patronage d'une ou plusieurs communes; l'administration et la police judiciaire leur appartenaient. C'étaient elles qui nommaient le pasteur, le maître d'école, le maire. Par la même raison elles remplissaient les États des provinces. La population n'avait aucun droit de représentation. Ces privilèges des terres nobles n'avaient plus aucune raison d'être en Prusse depuis que la propriété y a été affranchie, qu'elle est devenue aliénable et divisible, que les rapports économiques et politiques entre seigneurs et communes y ont été légalement supprimés et qu'il n'y a plus de classes privilégiées par la naissance. La Constitution de 1850 avait promis de régler cette question. En 1862 seulement on se décida à présenter un projet de loi. Il était libéral et conciliait heureusement les influences locales avec celle du pouvoir central; il avait été adopté par la commission parlementaire, mais la dissolution de la Chambre ne lui avait pas permis de recevoir la consécration légale, et les choses étaient restées dans cet état.

C'est cette anomalie que le gouvernement voulut faire disparaître par la présentation d'un projet de loi le 21 décembre 1871. Il demandait la suppression des abus les plus choquants, notamment celle des polices seigneuriales, et faisait une part aux classes jusqu'alors déshéritées, en introduisant l'élection dans l'organisation des cercles et des communes. Toutes ces réformes d'ailleurs devaient s'opérer, on le conçoit, avec les plus extrêmes ménagements pour cette vieille noblesse prussienne où la monarchie des Hohenzollern avait toujours

trouvé de si fidèles appuis. Le projet de loi, adopté en deuxième lecture par la Chambre des députés, fut rejeté le 31 octobre 1872, après une discussion passionnée, par la Chambre des seigneurs, à une énorme majorité, 125 voix contre 18.

Le ministère et le roi se montrèrent fort irrités de cette opposition, pourtant bien facile à prévoir de la part d'une caste exclusivement fondée sur le privilège. Mais dans cette affaire le gouvernement avait pour lui le bon droit, la raison et l'opinion publique. D'ailleurs le roi, tout imprégné qu'il fût des traditions féodales, n'entendait pas qu'on en abusât pour résister à ses volontés. Le césarisme en effet est fatalement ennemi de toutes les influences locales qui peuvent un jour ou l'autre constituer des forces contre lui. Il était donc résolu à ne pas céder. Le projet fut modifié dans quelques parties, de manière à donner aux seigneurs une apparence de satisfaction, qui permît aux moins obstinés de trahir la cause commune ; puis ainsi amendé il fut soumis, le 26 novembre, en troisième lecture à la Chambre des députés qui l'adopta par 288 voix contre 91. De là on le porta à la Chambre des seigneurs, préalablement renforcée d'une fournée de 25 membres, nommés par le roi, et enfin, après une longue et vive discussion, il fut voté par 116 voix contre 91.

Quelques mois plus tard, le 18 mars 1873, le *Reichstag* commença la discussion d'une loi sur la presse, proposée par MM. Windthorst et Ewald. Mais au milieu de cette discussion, le 29 mai, le gouvernement fit savoir au Reichstag qu'il se proposait de présenter lui-même un projet de loi sur le même sujet. En conséquence la motion Windthorst fut retirée de l'ordre du jour.

Le projet du gouvernement supprimait le timbre et le cautionnement, mais en revanche, il plaçait les journaux sous l'arbitraire de la police qui était seule juge des cas où il lui conviendrait de les saisir. De plus elle imposait aux rédacteurs en chef, aux imprimeurs et aux éditeurs l'obligation de déposer en justice contre les auteurs des articles incriminés et de les faire connaître au juge d'instruction. Les directeurs de journaux étaient en même temps déclarés responsables pour tout article poursuivi.

Ces dernières dispositions soulevèrent une vive opposition. Mais le gouvernement prussien, par l'organe de M. Delbrück, président de la chancellerie fédérale, déclara que si l'on refusait de les accepter, le projet serait retiré. Il ne consentit qu'à définir le droit de saisie en le limitant au cas de non observation des formalités, de publications immorales ou de nouvelles de guerre, de crime de haute trahison, de lèse-majesté, d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres ou à tout acte puni par la loi, s'il y a danger imminent et s'il est à craindre que l'excitation à commettre un acte coupable soit suivie d'effet. L'opposition ne put rien obtenir de plus. Or comme l'appréciation de l'immoralité et du danger imminent est laissé à la police, l'arbitraire n'y perd pas grand chose. Ce qui a décidé l'adoption de cette loi, c'est que les nationaux libéraux savaient bien qu'en fait ce n'était pas contre eux qu'on prenait ces précautions, mais uniquement contre les journaux des ultramontains et des socialistes, ce qui les touchait assez peu. Les catholiques et les progressistes se sont également décidés à la voter pour s'assurer le bénéfice de la suppression du timbre et du cautionnement. Les démocrates socialistes et cinq particularistes seuls votèrent contre lui.

Il est certain que par cette suppression du timbre et du cautionnement la nouvelle loi réalise un progrès sérieux. Un seul journal, la *Gazette de Cologne* ne payait pas moins de 55 000 thalers par an pour le timbre, c'est-à-dire plus de 200 000 francs. Aussi les rédacteurs des journaux de Berlin se sont-ils réunis après la promulgation de la loi pour délibérer sur l'emploi qu'ils feraient des économies que l'abolition du timbre mettait à leur disposition. A l'unanimité ils ont résolu de maintenir le prix des abonnements et des annonces, mais de donner plus de développement aux articles de fond, aux correspondances et aux feuilletons, tout en augmentant les appointements des rédacteurs, des correspondants et des collaborateurs. De plus un grand nombre de journaux et de publications se sont mis en mesure de paraître au 1er juillet 1874, jour où la nouvelle loi devait entrer en vigueur.

CHAPITRE XV

LUTTE RELIGIEUSE.

On peut dire que le Concile de 1870, en votant l'infaillibilité pontificale, a signé l'arrêt de mort de la papauté. Ce nouveau dogme, par lui-même si étrange et si dangereux pour la paix publique, le devenait d'autant plus que le privilége surhumain dont il investissait la papauté se trouvait conféré à un homme dont les sentiments à l'égard des principes essentiels de la société moderne s'étaient manifestés en plus d'une occasion. Après l'Encyclique du 8 décembre 1864 et le *Syllabus* il n'y avait plus d'illusion à se faire sur l'antagonisme profond des théories de l'Église en matière philosophique, politique et sociale et des doctrines qui avaient prévalu dans le monde civilisé depuis le grand mouvement intellectuel du XVIe et du XVIIIe siècles. C'était un retour aux traditions de Grégoire VII, avec cette aggravation qu'au lieu de s'attaquer seulement aux droits des princes, la papauté confisquait du même coup ceux des individus, qu'elle menaçait toutes les conquêtes de la raison moderne et abolissait en quelque sorte, au profit de son omnipotence, la conscience humaine tout entière. Un grand nombre d'évêques dans toutes les parties du

monde et particulièrement en Allemagne avaient compris la portée du coup d'État qu'on méditait contre la civilisation. Dans une grande réunion tenue à Fulda, ces derniers avaient d'avance protesté contre le rôle qu'on voulait leur faire jouer et avaient les premiers signalé les dangers qui résulteraient pour l'Église de l'attitude qu'elle voulait prendre en face de la société laïque. Les gouvernements s'étaient également inquiétés. Dès le 26 mai 1869, M. de Bismarck expliquait dans une dépêche à M. d'Arnim, ministre de Prusse près du Saint-Siége, qu'il n'enverrait pas au Concile de délégués spéciaux de la Prusse et de l'Allemagne, ne voulant pas se mettre dans l'obligation de se prononcer sur les décisions du Concile, soit pour les accepter soit pour les repousser. Il préférait garder son entière liberté d'action pour maintenir entre l'État et l'Église catholique les règles ordinaires, lesquelles, tout en laissant à cette dernière sa pleine liberté en matière ecclésiastique, lui interdisaient toute ingérance dans le domaine politique.

Dans une seconde dépêche, datée du 5 janvier 1870, M. de Bismarck insistait sur la nécessité, « au milieu de l'obscurité et du chaos qui régnaient dans les mouvements conciliaires, de continuer à garder une attitude expectante et de se borner à donner à l'épiscopat d'Allemagne l'assurance de la sympathie des gouvernements allemands et au besoin celle de leur appui, s'il en reconnaissait le besoin, la conviction du cabinet de Berlin étant que toute action sur le Concile ne devait procéder que des évêques. » Il invitait en même temps l'ambassadeur à « faire bien comprendre aux prélats allemands que des changements trop profonds dans la constitution de l'Église catholique, comme ceux que pourraient provoquer les tendances absolutistes du Vatican, ne seraient pas sans influence sur les rapports futurs de l'Église et de l'État, et que le gouvernement serait fondé à se demander si la situation modifiée des évêques ne rendrait pas nécessaire un nouveau système de législation et d'administration à leur égard. »

Enfin dans une troisième dépêche, du 13 mars 1870, il annonçait à M. d'Arnim que le roi avait pris un vif intérêt à la lecture du document par lequel les évêques

d'Autriche et d'Allemagne avaient exposé leurs observations sur le règlement conciliaire et en demandaient la ratification pour assurer, au point de vue de l'Église catholique, le caractère œcuménique du concile : « Maintenant, continuait-il, la question est de savoir combien de temps et jusqu'à quel point les évêques auront le courage de maintenir cette conviction qui est la leur, et d'y conformer logiquement leurs actes. » Il ajoutait : « Les gouvernements allemands ne peuvent que donner à l'épiscopat l'assurance que, s'il veut lui-même défendre ses droits et les droits de ses diocésains, ils sont derrière lui, décidés à ne tolérer aucun acte de pression... Les gouvernements ne peuvent aller que jusqu'au point où iront les évêques eux-mêmes. Si nous voulions aller plus loin, c'est-à-dire entreprendre de diriger les évêques ou simplement les encourager à certains actes, nous nous engagerions sur un terrain où la curie romaine aurait contre nous l'avantage. Pour nous, l'Église allemande est représentée par ses évêques, et nous sommes prêts à les appuyer avec vigueur aussitôt qu'ils réclameront cet appui et dans la limite où ils le réclameront. Mais, quant à l'action sur le terrain religieux proprement dit, nous devons l'abandonner à l'épiscopat lui-même. Notre action ne peut commencer que du jour où les décisions du concile menaceraient de conduire à des conséquences en dehors du terrain religieux. Par une immixtion prématurée, nous troublerions les consciences et nous rendrions plus difficile la situation des évêques eux-mêmes. »

C'était assez dire que le gouvernement se réservait le droit d'agir en conséquence des décisions qui seraient prises, et que, si le concile touchait d'une façon quelconque aux rapports existant entre les Églises et les États, ceux-ci aviseraient aux moyens de défendre leurs prérogatives et leur indépendance. Les gouvernements les plus catholiques, dominés par les nécessités logiques de toute société civile, avaient fait parvenir au pape des avertissements du même genre. Le pape s'était entêté à n'en pas tenir compte. Il ne faut donc pas trop s'étonner de ce qui en est résulté.

Il est vrai que d'un autre côté la papauté n'a fait

également qu'obéir à la logique même des doctrines de l'Église. Ce serait une profonde erreur de ne voir dans la lutte qui a commencé alors qu'un accident qui eût pu être évité. Sans doute il eût été possible de la retarder de quelques jours. Mais il vient toujours un moment où les institutions sont fatalement poussées à leurs dernières conséquences. Quelles que soient les déviations apparentes des courants qui semblent entraîner l'humanité, ils obéissent toujours à une logique plus ou moins secrète, par cela seul que ce qu'on appelle la logique n'est autre chose que la direction qu'imposent à l'intelligence humaine les nécessités de sa constitution elle-même, plus ou moins aidée ou contrariée par les circonstances. On peut, dans la longue suite des temps historiques, marquer quelques points où les différentes races paraissent avoir pour un moment tenu dans leurs mains la libre disposition de leur avenir. Mais une fois engagé dans une voie, il faut la suivre jusqu'au bout. Ce qui était resté dans le christianisme d'éléments théocratiques suffisait pour qu'un jour ou l'autre la société chrétienne se trouvât fatalement jetée dans une lutte à mort contre la société laïque.

A une époque où les hommes, instruits par une trop longue et trop douloureuse expérience à se défier des capacités des pasteurs des peuples et des âmes, rejettent le joug et revendiquent le droit de se conduire eux-mêmes d'après les lumières de leur propre intelligence, il était nécessaire à la fois que les uns, poussant à bout leur principe, exagérassent leur omnipotence jusqu'à l'absurde, et que les autres trouvassent dans cette exagération même une nouvelle raison pour repousser des prétentions inconciliables avec la science et la liberté modernes, pour accuser plus nettement l'antagonisme inconciliable des idées sur lesquelles repose aujourd'hui la société civile avec la toute-puissance d'une institution qui représente surtout le passé et la négation du progrès.

La lutte contre l'infaillibilité datait donc de loin en Allemagne. Elle avait commencé avant même qu'elle fût proclamée. Après sa proclamation, le 18 juillet 1870, le jour même de la déclaration de la guerre entre la France

et l'Allemagne, elle s'accusa chaque jour davantage. Les évêques allemands eurent beau, le 30 août 1870, déclarer qu'ils acceptaient le dogme de l'infaillibilité, personne n'oubliait que quelques mois auparavant ils s'étaient réunis dans cette même ville de Fulda pour protester contre ce dogme qu'ils proclamaient aujourd'hui. Dès le 27 juillet, le docteur Michaelis, professeur à l'Académie de Braunsberg, publiait un livre contre le pape, qu'il accusait d'hérésie. Le 22 novembre, les professeurs Baltzer, Reinskens et Weber furent suspendus d'office par l'évêque de Breslau, pour avoir repoussé le nouveau dogme. Deux jours plus tard, l'archevêque de Cologne destituait pour la même raison le curé Tangermann. Le ministère prit parti contre les évêques, qu'il accusa d'avoir outrepassé leurs droits. Il rappela que les rapports de l'Église catholique avec l'État étaient réglés par la bulle du 11 avril 1827, qui déterminait le nombre des évêques et conflait les élections aux chapitres sous la réserve d'un droit d'élimination laissé à l'État; que l'ordonnance du 30 janvier 1830, qui complétait la bulle, portait que les actes ecclésiastiques, y compris ceux du pape, ne devaient être publiés qu'avec l'agrément de l'État, qu'aucune affaire ecclésiastique ne pouvait être portée devant des juges étrangers, que le clergé devait être formé dans les universités et les séminaires agréés par le pouvoir, qui se réservait le droit de nommer les professeurs, et que enfin un recours contre les empiètements du clergé était toujours ouvert auprès de l'autorité civile.

En conséquence, M. de Mülher, le ministre des cultes de Prusse, déclara que si les évêques avaient le droit de censurer les doctrines qui ne leur convenaient pas, ils n'avaient pas celui de suspendre ni de destituer des fonctionnaires qui tenaient leur nomination de l'État. Par ces raisons il maintint dans leurs fonctions les professeurs Baltzer, Reinkens et Weber. Quelques jours plus tard, l'Université de Bonn se plaignit vivement de l'archevêque de Cologne, qui, après avoir repoussé le dogme de l'infaillibilité, prétendait l'imposer aux professeurs de la faculté de théologie. Le ministre lui répondit également que les professeurs menacés ou frappés par l'ar-

chevêque, sans l'assentiment de l'État, seraient maintenus dans leurs fonctions.

Cependant le clergé catholique espérait encore que le gouvernement hésiterait avant de s'engager dans une lutte définitive. Il poussa même l'illusion si loin que le comte Ledochowski, archevêque de Gnesen et de Posen, fit exprès le voyage de Versailles pour remettre au roi, le 4 novembre 1870, une pétition signée par les évêques et les chanoines de Posen et de Culm, par laquelle on lui demandait son intervention en faveur du pouvoir temporel du pape, supprimé par l'entrée de l'armée italienne à Rome le 20 septembre précédent. On put même croire un moment que la réconciliation allait se faire. Il est certain qu'à la veille de la signature des préliminaires de paix avec la France, un accord sembla près de se conclure entre le clergé et le gouvernement. Mais cette accalmie ne fut pas de longue durée.

L'attitude des députés catholiques au *Reichstag* déplut à M. de Bismarck qui fit demander au cardinal Antonelli par M. de Tauffkirchen si la cour de Rome approuvait leur opposition. Le cardinal, ne voulant pas mécontenter M. de Bismarck, fit une réponse équivoque, dont celui-ci profita immédiatement pour écrire à un député, M. de Frankenberg, une lettre dans laqnelle il disait que le ministre du Pape, dans son entretien avec M. de Tauffkirchen, avait formellement blâmé l'attitude du centre, et que le Pape s'associait à ce blâme. Une polémique très-violente s'engagea dans les journaux, et le cardinal, sommé par les catholiques de s'expliquer nettement, se vit forcé de déclarer qu'on lui prêtait des sentiments qui n'étaient pas du tout les siens.

La querelle recommença en Prusse; elle n'avait pas cessé dans le reste de l'Allemagne. En Saxe, le gouvernement interdit la publication de la lettre pastorale de l'évêque Forwerck, qui réclamait dans un langage des plus violents la restauration du pouvoir temporel.

En Bavière, la plupart des professeurs de l'Université de Munich s'étaient, dès le 22 juillet, prononcés contre les décisions du Concile. Les actes qui dans ce royaume régissaient les rapports de l'Église et de l'État étaient le concordat de 1817, conclu entre Maximilien-Joseph

et Pie VII, et complété par l'Édit Royal du 26 mai 1818, concernant les associations religieuses. D'après l'art. 157 du concordat, les évêques jurent fidélité au roi. Comme d'un autre côté le roi jure fidélité à la Constitution, il en résultait que les évêques sont également tenus d'obéir à la Constitution. Or il est matériellement impossible de concilier avec elle l'infaillibilité pontificale et les doctrines du *Syllabus*. Ainsi le *Syllabus*, expression de la pensée du Pape infaillible, prétend subordonner l'autorité du prince au pouvoir spirituel, même dans l'ordre politique, tandis que la Constitution bavaroise ne reconnaît aucune autorité supérieure à celle du roi; la Constitution proclame la liberté de conscience, des cultes, de la presse; le *Syllabus* réprouve et condamne toutes ces libertés comme des suggestions de l'enfer. La presse libérale n'avait pas de peine à démontrer que le contrat passé par l'État avec une société religieuse définie ne pouvait être valable qu'autant que cette société restait dans les conditions en vue desquelles le contrat avait été consenti; que, s'il lui plaisait de les changer, elle le pouvait à ses risques et périls, mais qu'elle ne pouvait exiger de l'État le maintien des garanties qui lui avaient été accordées avant ces modifications, et qui lui auraient certainement été refusées si ces modifications eussent été dès lors prévues. La preuve, c'est que un article de l'édit royal portait que « aucune Société nouvelle ne pourra s'établir sans autorisation du roi ni changer ses statuts. » Si l'on avait pris ces précautions à l'égard des associations religieuses particulières, à plus forte raison avait-on droit de les maintenir à l'égard de la société religieuse tout entière.

En conséquence, le gouvernement Bavarois, se fondant sur le § 58 du Ier ch. de la IIIe section de l'édit de 1818, qui exige le *placitum regium* pour la publication de tout acte de l'autorité ecclésiastique, interdit la promulgation des décrets du Vatican. Les évêques de leur côté, s'appuyant sur l'art. 12 du concordat, qui garantit la libre communication entre le clergé et le peuple et la libre publication des actes ecclésiastiques, promulguèrent le nouveau dogme, malgré la défense du gouvernement, et déclarèrent au ministre par lettre

collective du 15 mai 1871 « qu'ils ne reconnaissaient ni ne reconnaîtraient l'obligation du *placitum regium.* »

Le clergé alla encore plus loin. Il exigea des fidèles qui lui demandaient le mariage une profession de foi infaillibiliste. Un prêtre, le docteur Friederick, déclara qu'il marierait sans cette profession de foi. L'imprudence du clergé ramenait l'attention sur la nécessité du mariage civil, et par suite sur la question des registres de l'état civil et de la réforme des écoles.

Cependant le gouvernement bavarois était assez embarrassé. Il ne voulait pas, en s'aliénant complètement le clergé qui avait une grande influence dans les campagnes, et qui se confondait avec le parti particulariste, se priver de son principal appui contre les envahissements de l'autocratie prussienne, et d'un autre côté il craignait, en lui faisant trop de concessions, de se mettre tout à fait à sa discrétion tout en irritant M. de Bismarck. Aussi la réponse du ministre, M. de Lutz, à l'ultimatum des évêques était-elle beaucoup plus décidée dans la forme que dans le fond. Malgré le ton menaçant qu'elle affectait, c'était en réalité un compromis.

Cet embarras se manifesta également dans une autre circonstance. Un certain nombre de catholiques de Méring demandaient l'autorisation de soustraire leurs enfants à l'enseignement du curé anti-infaillibiliste Rennflé. Le ministre répondit que « le curé Rennflé devait être considéré comme le catéchiste légal des écoles de Méring et que par conséquent les enfants devaient suivre son enseignement, mais que cependant, si les parents défendaient à leurs enfants de le suivre, à cause de l'opposition qu'il faisait au dogme de l'infaillibilité, il faudrait respecter la liberté de conscience garantie par la Constitution et permettre aux enfants de ne pas suivre ledit enseignement. »

A Berlin, on n'avait pas de semblables hésitations. Dès la fin de 1869, M. de Bismarck avait un moment songé à commencer la lutte. A la séance de la Chambre des députés prussiens, du 26 novembre 1873, M. Lasker a raconté que ses amis et lui s'étaient à cette époque concertés avec M. de Bismarck, et que si l'on avait ajourné les hostilités, c'est que alors l'unité de l'Alle-

magne n'était pas encore faite et qu'il eût été dangereux de compromettre la réunion du nord et du midi en semant entre eux des germes de discorde et de conflits religieux. Mieux valait attendre que l'Empire allemand fût *sous un seul toit* et que la voûte de l'édifice fût achevée. « Jusque-là, dit-il, il ne fallait pas que l'on vînt nous désunir. »

Les occasions de conflit ne pouvaient pas manquer dans un pays où les écoles tant primaires que secondaires sont encore confessionnelles, où l'enseignement religieux est obligatoire, où l'état civil et la conclusion des mariages sont entre les mains des prêtres, qui ont même le droit de refuser la bénédiction nuptiale.

La première qui se présenta fut fournie par l'évêque d'Ermland. Le 5 juillet 1871 il excommunia le docteur Wollmann, professeur d'instruction religieuse au Gymnase catholique de Braunsberg, et lui retira la permission d'enseigner. Le Gouvernement maintint à son poste le professeur Wollmann et envoya à l'évêque une lettre délibérée en conseil des ministres, rappelant que le droit de nommer ou de destituer les fonctionnaires n'appartenait qu'à l'État; que M. Wollmann, nommé avec l'assentiment de l'Église, continuerait à enseigner ce qu'il enseignait avant le 18 juillet 1870; que l'État n'avait aucune raison de le forcer à enseigner autre chose; que ce n'était pas la faute de l'État, non plus que de M. Wollmann, si l'Église avait cru devoir modifier ses doctrines et excommunier ceux qui ne voudraient pas la suivre dans ses changements; que, quant aux élèves catholiques, ils devaient continuer à suivre le cours de M. Wollmann, l'enseignement religieux étant obligatoire dans les écoles de Prusse; que du reste si cet enseignement blessait leur conscience, ils étaient libres de ne pas suivre les cours du gymnase. »

Cette décision donna lieu entre le ministre et l'évêque à un échange de lettres et de publications, qui ne contribuèrent qu'à irriter les esprits.

L'évêque ne se tint pas pour battu. Il adressa aux catholiques un mandement où il protestait violemment contre ce qu'il appelait une violation de la liberté religieuse. Puis il envoya aux curés l'ordre de lire en chaire,

au milieu du service divin, le texte de l'excommunication lancée contre le docteur Wollmann. A Braunsberg même, on choisit pour cette lecture la cérémonie de la première communion. Pendant ce temps le prêtre excommunié officiait dans la chapelle du Gymnase.

Cinquante élèves sur cinq cents quittèrent cet établissement; les autres continuèrent à recevoir les leçons de l'abbé Wollmann.

Quelques jours après, le 21 juillet 1871, le *Journal Officiel* publia un décret impérial, signé par tous les ministres, qui réunissait en une seule direction pour toutes les confessions les deux sections qui, depuis 1841, administraient séparément, au ministère des Cultes, les affaires de l'Église évangélique et de l'Église catholique.

C'était un moyen de supprimer d'avance les oppositions qu'on pouvait craindre dans les bureaux mêmes aux mesures qu'on méditait.

A ce même moment, le prêtre Kaminski, de Kattowits, était excommunié par le prince-évêque de Breslau, pour son opposition à l'infaillibilité. Le Gouvernement s'empressa de mettre une église à la disposition du prêtre excommunié, pour le service des vieux catholiques.

On put croire un moment, pendant les mois d'août et de septembre 1871, que la querelle allait s'assoupir. En réalité, M. de Bismarck négociait avec l'Autriche et la Bavière pour mener d'ensemble la campagne contre les infaillibilistes.

Du reste l'illusion ne fut pas de longue durée. Le 18 octobre 1871, les évêques envoyèrent au roi de Prusse une adresse pour se plaindre de l'attitude du Gouvernement à l'égard de l'Église catholique. Guillaume se contenta de leur répondre que « les conflits pendants recevraient leur solution légale et qu'il serait fait justice à tout sujet prussien. » Puis, comme si le clergé avait hâte de voir recommencer les hostilités, les évêques de l'empire publièrent une protestation collective en faveur des Jésuites, dont ils prenaient hautement le parti contre l'opinion publique. Pour mieux la braver, au *Reichstag*, les catholiques avaient fait une opposition passionnée à la proposition Lasker, relative à l'extension de la com-

pétence civile du gouvernement fédéral. Elle fut votée malgré eux, le 15 novembre 1871, mais leur résistance fournit contre eux une nouvelle arme à leurs ennemis.

Huit jours après, le *Reichstag* discutait, en première lecture, la proposition, faite par le gouvernement bavarois, d'ajouter au code pénal un article additionnel, relatif aux abus de la chaire. Le ministre Lutz prononça un grand discours où il se plaignait vivement de l'hostilité croissante de l'Église catholique contre le pouvoir civil. M. de Bismarck appuya le ministre bavarois et pressa l'assemblée de donner aux gouvernements le moyen de faire face au danger. La discussion fut poussée vivement et le 28 novembre, le Parlement vota en troisième lecture, par 178 voix contre 108, un article ainsi conçu : « Tout ecclésiastique et tout ministre de la religion qui, dans l'exercice ou à propos de l'exercice de ses fonctions, aura publiquement, soit devant une assemblée quelconque, soit dans une église, soit dans un lieu servant à des réunions religieuses, fait une communication ou présenté des développements ayant pour objet les affaires de l'État et mettant en péril la paix publique, sera puni d'un emprisonnement qui pourra s'élever à deux ans ou condamné pour le même temps à la réclusion dans une forteresse. »

Au commencement de 1872, une nouvelle loi fut proposée à la Chambre des députés de Berlin, relativement à l'inspection des écoles. Jusque-là, dans les communes, l'inspection des écoles était de droit confiée aux ministres du culte, comme présidents du conseil des pères de famille. La nouvelle loi proposait d'en faire l'objet d'une délégation directe et toujours révocable du pouvoir politique, même dans les écoles dont la fondation serait due, non au Gouvernement, mais à l'initiative privée. La question était très-grave. On maintenait aux écoles leur caractère confessionnel, mais on les subordonnait de fait au pouvoir central. On introduisait de force dans l'enseignement cette centralisation napoléonienne, dont les effets ont été si funestes en France au développement des esprits. M. de Bismarck veut, à l'aide de cette loi, couler dans un moule unique tous les esprits. Après avoir fait l'unité politique et territoriale de l'Allemagne, il

veut lui imposer l'unité religieuse et intellectuelle. Il ne l'a, du reste, nullement dissimulé.

Voici les paroles qu'il a prononcées à la Chambre des seigneurs, dans la discussion relative à cette loi : « La paix commença d'être troublée après la guerre d'Autriche, lorsque la puissance qui était en Allemagne le boulevard de l'influence romaine eût succombé en 1866, et que l'avenir d'un *empire évangélique* se dessina clairement à l'horizon de l'Allemagne. On perdit toute tranquillité lorsque la seconde grande puissance catholique en Europe eut suivi le chemin de la précédente, et que l'Allemagne fut devenue la première puissance militaire pour le moment, et, si Dieu le veut, pour longtemps..... Si je dois dire toute ma pensée, j'avouerai que je n'ai pas un instant de doute que la revanche désirée en France ne doive être préparée par des complications religieuses en Allemagne. On veut paralyser l'unité allemande. Une partie influente du clergé catholique, dirigée de Rome même, sert la politique française, parce qu'à elle se lient les essais de restauration dans les États de l'Église. C'est ainsi qu'on espère se fortifier, tandis que, en Allemagne, le clergé, recevant le mot d'ordre de Paris, de Rome, de Genève, de Bruxelles, fomentera les complications ecclésiastiques. Il ne faut se faire aucune illusion là-dessus. En même temps que la revanche contre l'Allemagne, on prépare un coup contre l'Italie. On espère que les discordes religieuses paralyseront l'Allemagne, et tandis que, dans ce pays, le clergé fait sourdement son œuvre, il lève ouvertement la bannière française en Italie et s'efforce de ramener le pays sous l'autorité du pape, ou plutôt sous l'autorité française représentée par le pape. »

Au fond, telle est bien la pensée de tous les protestants fervents qui voulaient faire de la guerre contre la France une guerre sainte et qui rêvent aujourd'hui d'achever l'œuvre entreprise par Luther. Le point de vue purement religieux touche certainement beaucoup moins M. de Bismarck, mais il a naturellement horreur de tout ce qui lui résiste, et, pour se venger de l'opposition que lui ont toujours faite les catholiques, il s'est emparé avec bonheur du prétexte que lui ont fourni les exagérations

et les imprudences de la papauté. En dehors de cela, il est peu probable qu'il tienne, ni même qu'il croie beaucoup à la fantasmagorie de « l'Empire évangélique » et la preuve, c'est la protection qu'il accorde aux vieux catholiques, mais cette étiquette flatte la vanité du vieux Guillaume, qui se voit déjà pape des protestants, comme son voisin le Czar est pape de l'Église orthodoxe de Russie. Peut-être sans cette perspective eût-il été plus difficile de l'entraîner dans la croisade entreprise contre l'ultramontanisme. Quant aux vieux catholiques, on espère les amener à accepter une sorte de religion d'État dont l'institution compléterait l'omnipotence impériale, et qui serait le vrai couronnement du césarisme.

Quel que soit le mobile qui fait agir M. de Bismarck, il est certain qu'il peut compter sur l'appui de la grande majorité des écrivains allemands. Pendant que les journaux catholiques le représentent comme l'antechrist armé pour la destruction de la vérité, les autres, presque sans exception, le célèbrent comme le vrai défenseur de la civilisation. Quelques-uns, toutefois, en petit nombre, remarquent avec une certaine inquiétude que ces lois, qu'on dit uniquement destinées à réprimer le zèle intempérant des évêques catholiques, pourraient aussi bien se retourner contre l'Église évangélique elle-même. Rien ne leur prouve qu'une fois muni de ces formidables instruments de domination, le pouvoir résistera toujours à la tentation de s'en servir contre ceux qu'il considère aujourd'hui comme ses alliés contre ce que Montalembert appelait « l'idole du Vatican. » L'histoire nous montre plus d'un revirement semblable. Quelque juste qu'il puisse paraître de retourner contre l'intolérance catholique les doctrines et les procédés qu'elle n'a jamais manqué de pratiquer elle-même à l'égard de ses adversaires, toutes les fois qu'elle en a eu le pouvoir, ils trouvent, non sans raison, qu'il peut être dangereux de se laisser ainsi dépouiller de toutes garanties contre les entraînements du despotisme. Les plus intelligents commencent à comprendre que la vraie solution libérale de toutes les difficultés présentes serait la séparation complète des Églises et de l'État, telle que la voulait Cavour : « l'Église libre dans l'État libre. » Il

est bien probable, en effet, que c'est là qu'il en faudra venir à la fin, mais pour le moment il est très-certain que le gouvernement prussien est loin d'y songer. L'Église évangélique n'y songera pas davantage, jusqu'au jour où elle s'apercevra que, dans sa haine aveugle contre l'Église rivale, elle a elle-même contribué à supprimer les barrières qui pouvaient la défendre des empiétements du césarisme.

Au mois de juin 1872, la discussion s'engagea au *Reichstag* à propos des jésuites. Le texte de la loi proposée se composait de ces deux articles : 1° Les membres de la société de Jésus ou des ordres qui lui sont affiliés peuvent être exclus du territoire par simple mesure de police, même quand ils possèdent l'indigénat allemand; 2° la société de Jésus et les congrégations qui sont en rapport avec elle sont bannies de l'Empire allemand.

Il y avait longtemps que M. de Bismarck méditait ce coup. Il avait dit plusieurs mois auparavant qu'il était décidé à combattre l'Internationale noire aussi bien que l'Internationale rouge. Cette parole avait eu un grand retentissement, et il est assez probable qu'elle a dû être pour quelque chose dans le mouvement de pétitions contre les jésuites, qui servit de prétexte à la présentation de la loi qui les bannissait de l'empire. Le *Reichstag* ne crut pas devoir refuser satisfaction aux pétitionnaires; la loi fut votée le 19 juin par 181 voix contre 93, et promulguée le 5 juillet comme loi de l'empire. Le ministère prussien s'empressa de l'appliquer et même de l'outrepasser, car dès le 4 juillet, un arrêté du ministre des cultes exclut de l'enseignement élémentaire toutes les associations religieuses.

La *Société des catholiques allemands* de Mayence protesta vivement contre la loi sur les jésuites et accusa toute la politique religieuse de l'empire. L'exécution de la loi donna même lieu à des désordres assez graves, à Mayence, à Essen et dans plusieurs autres localités. On les réprima rigoureusement, et M. de Bismarck continua son œuvre. Le dissentiment entre le gouvernement et la population catholique devenait de plus en

plus profond. Il alla bientôt jusqu'à supprimer même les simples rapports de déférence officielle.

Le 12 septembre 1872, il prit fantaisie à l'empereur Guillaume de se rendre à Marienbourg pour célébrer le centième anniversaire de la prise de possession de cette terre slave, par son prédécesseur Frédéric II. Là, les descendants des conquérants célébrèrent à grands cris le bonheur que devaient éprouver les Slaves d'être réunis à la puissante, à la noble nation allemande. Mais l'évêque d'Ermland se tint à l'écart de cette cérémonie patriotique et impériale, et aux lettres officielles qui lui demandaient compte de ce manquement à ses devoirs, il répondit officiellement en expliquant qu'il n'avait pas cru que l'empereur, non plus que M. de Bismarck, pussent beaucoup tenir à la présence d'un de ces évêques qu'ils poursuivaient si impitoyablement. Le châtiment suivit de près la faute. A peine de retour à Berlin, l'empereur et son ministre, se faisant justice eux-mêmes, se vengèrent de l'évêque en le privant jusqu'à nouvel ordre de son traitement, et lui firent savoir que « cette mesure avait été prise à cause de la divergence de ses opinions sur ses devoirs envers l'État et les principes fondamentaux du gouvernement de la Prusse. » C'était un premier avertissement. On voulait bien le laisser en fonctions. L'évêque se contenta de protester contre un châtiment qui frappait « une divergence d'opinion. »

On aurait pu croire que le gouvernemeut se trouverait désormais suffisamment armé. C'eût été une erreur. Le caractère propre de M. de Bismarck, et c'est là ce qui fait sa supériorité et sa force, c'est de pousser toujours jusqu'au fond, de ne rien laisser en suspens et inachevé. Les gens qui affectent de trembler pour l'avenir de l'Allemagne, compromis par son imprudence, se font de singulières illusions. Ils s'imaginent voir recommencer toute la série des échecs de l'ancien Empire allemand dans sa lutte contre la papauté. Ils oublient que les papes étaient alors doublement puissants au spirituel et au temporel, tandis qu'aujourd'hui ils ont perdu ces deux puissances, la spirituelle plus encore peut-être que l'autre, depuis qu'ils se sont mis en lutte ouverte et déclarée contre le mouvement naturel et nécessaire

de la civilisation tout entière, et qu'ils ont prétendu opposer à tout l'ensemble du développement intellectuel de l'humanité, l'ignorance et l'entêtement d'un malheureux vieillard qui se croit devenu Dieu. Non, ce n'est pas pour M. de Bismarck qu'il faut trembler. Tout, au contraire, conspire pour lui, et surtout les folies et le fanatisme sénile de ses adversaires. Le vrai danger pour l'Allemagne, c'est que, sous prétexte de protéger la civilisation et le progrès contre des doctrines dont le caractère propre et essentiel est de les nier, il ne veuille confisquer du même coup les droits mêmes de la liberté intellectuelle qu'il prétend défendre.

Les faits qui se sont produits dans ces deux dernières années ne laissent guère de doute à cet égard. Il est clair que le gouvernement impérial est décidé à ne s'arrêter que quand il n'aura laissé debout aucune possibilité de résistance, c'est-à-dire aucune liberté, et qu'il aura établi son omnipotence absolue, non-seulement contre les partisans de l'infaillibilité pontificale, mais contre toutes les manifestations religieuses qui pourraient lui déplaire, de quelque côté qu'elles se produisent.

Le discours du trône prononcé le 12 novembre 1872 à l'ouverture des Chambres prussiennes leur annonçait qu'elles auraient à discuter des projets de loi « destinés à définir nettement dans tous les cas les rapports de l'État avec les sociétés religieuses. »

Quelques jours après, MM. Reichensperger et Mallinkrodt, au nom des catholiques, déposèrent une série de propositions, demandant : 1° que l'abbé Wollmann, excommunié par son évêque, fût destitué de ses fonctions de professeur d'instruction religieuse au gymnase de Braunsberg ; 2° que les enfants des parents qui le demanderaient fussent dispensés de suivre ses cours ; 3° que la Chambre déclarât contraire à la Constitution l'arrêté ministériel de M. Falk, qui bannissait de l'enseignement primaire les membres des ordres religieux. La première et la troisième de ces propositions furent écartées par l'ordre du jour. Pour la seconde, un arrêté ministériel donna à peu près satisfaction aux catholiques.

L'allocution de Pie IX aux cardinaux, le jour de Noël

1872, fournit au gouvernement une excellente occasion de reprendre énergiquement les hostilités et prépara admirablement les esprits à approuver toutes les mesures de rigueur contre les catholiques. On sait que Pie IX, toujours plein de véhémence et de colère, ne peut se consoler de n'être plus que le représentant de Dieu sur la terre. Il se dédommage de la perte de ses États en déversant quotidiennement des flots d'injures contre l'univers entier, sans s'apercevoir que cette liberté de langage est la meilleure preuve de la longanimité de ce gouvernement italien qu'il accuse de le tenir dans les fers. Le jour de Noël 1872, c'était le tour de la Prusse. Le sujet inspira au pape une des malédictions les mieux réussies qu'il ait jamais rencontrées. Il ne pouvait rendre de meilleur service à ses ennemis. On commença par donner ordre au chargé d'affaires d'Allemagne auprès du Saint-Siége, de revenir aussitôt à Berlin. On poursuivit rigoureusement les feuilles catholiques qui reproduisirent l'allocution pontificale, ce qui était une faute, rien n'étant plus propre que ces emportements de paroles à faire passer aux yeux de la foule pour de justes représailles les mesures les plus violentes. Mais c'est une des fatalités du pouvoir de ne savoir jamais résister à la tentation de faire de la compression, même contre ses véritables intérêts.

Le 11 janvier, deux semaines après le discours du pape, M. de Roon et M. Falk déposèrent à la Chambre des députés de Berlin le texte des fameuses lois religieuses, aujourd'hui connues sous le nom de lois de mai.

La première de ces lois fixait les limites dans lesquelles devrait s'exercer le droit de discipline et de censure ecclésiastiques. Il était interdit à tout ministre du culte de prononcer aucune peine ecclésiastique portant atteinte à l'honneur civil ou pour une action commandée par l'État. Toute excommunication publique, toute promulgation d'une peine ecclésiastique était défendue et l'excommunication majeure était absolument interdite. L'infraction à cette loi entraînait une amende de 100 à 1000 thalers, l'incapacité de remplir des emplois publics et la destitution temporaire de 1 à 5 ans.

La seconde réglait les formalités à remplir pour sortir

d'une confession religieuse. La personne intéressée devait faire sa déclaration devant le ministre du culte, qui était tenu de lui délivrer un certificat contre une taxe de 1 fr. 25 c. Quiconque cessait de faire partie d'une confession religieuse était par là même exempté de toutes les taxes ecclésiastiques dont le produit est affecté à cette confession. La 3e loi, sur l'éducation des clercs et la nomination aux postes ecclésiastiques, était de beaucoup la plus importante. D'après cette loi un poste ecclésiastique ne peut être donné qu'à un Allemand ayant reçu l'instruction prescrite par la loi et dont la nomination est agréée par le gouvernement. Tout candidat à la prêtrise doit avoir reçu une instruction classique complète, telle qu'elle se donne dans les gymnases, avoir suivi pendant trois ans les cours d'une université allemande et enfin avoir subi un examen scientifique devant les juges désignés par l'État. Outre l'examen spécial portant sur la théologie, ils doivent justifier d'une instruction générale suffisante, en particulier pour ce qui regarde la philosophie, l'histoire, la littérature allemande et les langues classiques. Tous les petits et les grands séminaires sont placés sous la surveillance de l'État ; la création de nouveaux petits séminaires est interdite à l'avenir et aucun élève nouveau ne doit être admis dans ceux qui existent. Il est interdit aux évêques de procéder à aucune nomination à une fonction ecclésiastique quelconque sans avoir prévenu le président supérieur de la paroisse, lequel est un fonctionnaire civil, et avoir fait agréer par lui les prêtres qu'ils veulent nommer. Toute infraction à cette loi est punie d'une amende de 200 à 1000 thalers, ou d'un emprisonnement proportionné à l'amende, dans le cas où le condamné ne peut ou ne veut payer.

La 4e loi crée une nouvelle Cour composée de 11 membres dont 6 sont des magistrats, pour juger en matières ecclésiastiques. Une de ses attributions consistera à prévenir l'usage abusif du pouvoir disciplinaire de la part des évêques. Ce pouvoir ne pourra être exercé que par des Allemands. — Ce qui supprime la juridiction du pape sur le clergé allemand. — Tout prêtre frappé d'une peine disciplinaire peut en appeler au nouveau tribunal et faire

réformer ou annuler la sentence qui l'a condamné. Enfin cette Cour peut prononcer la destitution d'un évêque ou d'un prêtre, à la suite de violations répétées des lois religieuses.

Avant même que ces lois vinssent en discussion, l'évêque de Paderborn, M. Conrad Martin, écrivit à M. de Roon pour lui déclarer que son serment et ses devoirs épiscopaux ne lui permettraient pas de se soumettre à ces lois si elles étaient votées. Le grand consistoire évangélique lui-même exprima les inquiétudes qu'elles lui inspiraient. On le rassura en lui faisant savoir confidentiellement que ces lois ne regardaient que l'Église catholique.

Le 30 janvier 1873 les évêques remirent au ministre une protestation collective, où il était dit que les lois projetées niaient tous les droits naturels et acquis de l'Église catholique, qu'elles portaient atteinte à la liberté de conscience et violaient la Constitution prussienne.

Cette violation était manifeste. L'article 15 de la Constitution portait : « L'Église évangélique et l'Église catholique romaine, ainsi que toute autre société religieuse, administrent et règlent leurs affaires en pleine liberté. » On se contenta de modifier cet article par cette addition : « Mais elles restent soumises aux lois et à la surveillance légalement définie de l'État. Sous la même réserve, chaque société religieuse conserve la possession et la jouissance des établissements, fonds et fondations destinés au culte, à l'enseignement et aux œuvres de bienfaisance. »

L'article 18 de la même Constitution était ainsi rédigé : « Le droit de nomination, de proposition, d'élection et de confirmation aux postes ecclésiastiques est supprimé en tant qu'il n'appartient pas à l'État ou ne repose pas sur le patronage ou un titre légal particulier. » On y ajouta : « Cette disposition ne s'applique pas à la nomination des ecclésiastiques dans l'armée ou dans les établissements publics. En outre la loi règle les attributions de l'État relativement à l'éducation préparatoire, à la nomination et à la destitution des ministres du culte et elle fixe les limites du pouvoir disciplinaire ecclésiastique. »

Comme on voit, l'exception emportait la règle. On avait conservé le texte des deux articles, en se bornant à ajouter à chacun d'eux quelques lignes qui étaient exactement en contradiction avec les précédentes. Après avoir ainsi mis leur conscience en repos, par 245 voix contre 10 et 93 contre 63, les Chambres prussiennes reprirent leur besogne, sans autre retard que l'intervalle des 21 jours exigés entre chacune des trois lectures pour la discussion des lois qui touchent à la Constitution.

Le 21 janvier 1873 les quatre projets furent renvoyés à une commission de 21 membres. Le 6 février, le président de l'Assemblée recevait en même temps que le roi, une adresse collective de l'épiscopat prussien, conçue en termes plus modérés que les protestations précédentes, mais qui n'eurent pas plus de succès.

Au fond, il n'y avait pas à se le dissimuler, c'était une guerre à mort. Le 11 mars M. de Roon avec une franchise toute militaire disait en pleine Chambre : « Ce qui a provoqué cette lutte, le voulez-vous savoir? C'est tout simplement la prétention d'un homme à l'infaillibilité. » M. Falk de son côté déclarait que « la situation politique religieuse avait cessé d'être tenable. » Le professeur Friedberg, de l'université de Leipzig, qui passait pour le conseiller et l'inspirateur du ministre des cultes, écrivait ces paroles qui expliquent la politique du gouvernement : « Si une société religieuse essayait aujourd'hui de se fonder sur la base des principes proclamés dans le concile du Vatican, ce serait indubitablement le devoir de l'État de l'étouffer, de l'anéantir, de l'écraser par la force. »

Ces quatre lois furent votées à des majorités de plus de cent voix, dans le courant du mois de mars 1873. Le 4 avril elles arrivaient à la Chambre haute, qui les adoptait le 1er mai; d'où leur vient leur nom.

Cet arsenal a été complété par de nouvelles lois qui ont été votées par le Reichstag dans la première session de l'année 1874. La première concerne les ecclésiastiques révoqués et ceux qui fonctionnent sans autorisation légale.

En voici le texte tel qu'il fut présenté par le gouvernement au commencement du mois de mars :

Art. 1. Les ecclésiastiques qui ont été révoqués en vertu d'un jugement régulier, peuvent être privés de leurs droits de nationalité par une décision de l'autorité centrale de leur pays respectif. Aussi longtemps que cette décision n'a pas été prise, la police de leur pays peut leur interdire le séjour en certains lieux ou districts, ou leur assigner une résidence fixe.

Art. 2. Ce qui est prescrit en l'article 1er sur la perte des droits de nationalité, et sur la détermination de séjour, s'applique également aux ministres du culte qui auraient rempli des fonctions ecclésiastiques, après avoir été punis en vertu d'une loi de l'État, pour s'être chargés d'un emploi contrairement aux lois. La police peut, dès l'ouverture de l'information judiciaire, interdire à l'inculpé certains lieux, ou lui assigner un séjour forcé.

Art. 3. Les ecclésiastiques, qui auront été déclarés privés de leur nationalité en vertu de cette loi, ne pourront, sans une autorisation du Conseil fédéral, obtenir des lettres de nationalité dans un autre pays de l'empire.

De même, sans cette autorisation, ils ne pourront être admis à séjourner en aucun autre pays de l'empire, s'ils ont été expulsés de leur pays natal.

Sur la proposition du comité de Justice, le Conseil fédéral ajouta à la rédaction première que « l'internement et éventuellement la perte de la nationalité et l'expulsion hors du territoire fédéral pourront être infligés, en vertu d'une décision de l'autorité centrale du pays où la peine a été prononcée, aux ecclésiastiques qui n'auront pas donné suite à une décision judiciaire les relevant de leurs fonctions. »

Cette loi fut adoptée en troisième lecture le 25 avril par 214 voix contre 108.

Ce serait mal connaître M. de Bismarck que de s'imaginer que ces lois fussent destinées à rester entre ses mains à l'état de simples épouvantails. Il conduit sa guerre contre l'ultramontanisme comme M. de Moltke a conduit la campagne de France, profitant de tous ses avantages, et bien décidé à ne s'arrêter que quand il aura brisé toutes les résistances. Environ quatre cents prêtres, évêques et archevêques ont été déjà frappés, et

il n'est pas douteux que d'autres le seront encore. La lettre imprudente que le pape écrivit à l'Empereur au mois d'août 1873, et où il l'accusait directement de travailler à l'anéantissement de l'Église catholique, ne pouvait que l'irriter, et par conséquent le livrer de plus en plus à l'influence de M. de Bismarck. C'était un argument de plus qu'il fournissait à l'ennemi des catholiques. Comment douter de l'hostilité d'un clergé dont le chef s'exprimait avec cette violence? L'empereur répondit au commencement de septembre en déclarant qu'il poursuivrait et continuerait à poursuivre les ennemis de l'empire, les hommes qui refusaient de se soumettre aux lois, qu'ils fussent prêtres ou laïques ; que l'Église catholique ne devait s'en prendre qu'à elle-même si un grand nombre de ses membres se trouvaient compris dans cette catégorie et que si le pape voulait vraiment la paix, il n'avait qu'à engager les prêtres et les évêques à la mériter par leur soumission aux lois.

La lettre du pape et la réponse de Guillaume furent reproduites et distribuées à des milliers d'exemplaires avec des vignettes explicatives, des dessins allégoriques et des variantes de la déclaration faite un jour par M. de Bismarck : « Nous n'irons pas à Canossa. »

Cette tactique réussit parmi les populations protestantes dont elle enflamma le fanatisme. On peut dire que les élections générales qui eurent lieu quelques jours après se firent *pour* ou *contre* le pape, *pour* ou *contre* l'empereur. Par la faute du pape, Guillaume se trouvait personnellement engagé dans la lutte. Une nouvelle occasion se présenta bientôt pour lui d'affirmer hautement ses sentiments. Lord Russel lui avait envoyé une adresse de félicitations votée à Londres dans un grand *meeting*. L'empereur lui répondit qu'il « pousserait jusqu'au bout la lutte entreprise contre une puissance dont l'autorité s'est montrée partout et toujours incompatible avec la « liberté » des peuples. »

La glace était désormais rompue complètement. Les réticences dont M. de Bismarck lui-même avait jusqu'alors enveloppé les mesures les plus manifestement dirigées contre l'Église ultramontaine, contre ceux qu'il appelle *les dissidents*, n'avaient plus de raisons d'être.

Par suite de la condamnation et de la destitution des titulaires, les siéges épiscopaux de Fulda et de Posen se trouvèrent vacants. Il fallut pourvoir par une nouvelle loi à leur administration.

Jusqu'alors l'État avait reconnu, en cas de vacance, le vicaire élu par le Chapitre pour l'administration des droits ecclésiastiques et l'économe chargé de la gestion de la fortune mobilière et immobilière du diocèse. Mais la curie romaine, dans ces dernières années, n'avait tenu aucun compte, pour la nomination des évêques ou des vicaires, des droits de l'État fondés sur les traités et les concordats.

Des faits de cette nature s'étaient produits à Cologne, puis à Fribourg en Brisgau et ailleurs encore. Une autre difficulté consistait en ce qu'aucune loi n'obligeait les vicaires des Chapitres à prêter serment au souverain laïque. L'État n'avait donc aucune garantie et la destitution des évêques devenait illusoire. C'est pour obvier à ces difficultés qu'on présenta une loi nouvelle. Aux termes de cette loi, quiconque veut administrer un diocèse vacant doit soumettre au président supérieur de la province ses titres légaux, sa capacité, conformément à la loi du 11 mai 1873, et il doit se déclarer prêt à jurer « d'être fidèle et obéissant au roi et de se soumettre aux lois de l'État. » La violation de ce serment entraîne un emprisonnement de six mois à deux ans.

Quiconque se fait autoriser par une personne non compétente et exerce des fonctions ecclésiastiques, est puni d'une amende de 100 thalers ou d'un emprisonnement, pour des fonctions ordinaires, et de la peine d'un emprisonnement de six mois à deux ans pour des fonctions épiscopales.

Il importe peu que le diocèse soit devenu vacant d'une manière normale ou par la destitution judiciaire de l'évêque.

Lorsqu'un diocèse est devenu vacant et qu'une personne non compétente, tel que le vicaire général d'un évêque destitué, se trouve en fonctions et que l'élection légale d'un évêque ou vicaire n'a pas été annoncée dans les dix jours au président supérieur, ou que le serment voulu n'a pas été prêté devant qui de droit dans une

quinzaine ultérieure, le ministre des cultes nomme un commissaire qui administre toute la fortune du siége épiscopal. Les comptes sont revisés par la cour des comptes. L'administrateur, au point de vue juridique, a la qualité d'un séquestre.

L'administration se fait également par un commissaire, si le Chapitre a tardé pendant un an à pourvoir à l'élection d'un nouvel évêque. Le projet de loi avait autorisé le gouvernement à retenir les émoluments des membres des Chapitres, aussi longtemps qu'ils n'auraient pas obéi aux prescriptions de la loi. Mais cette disposition a été effacée par la Chambre, avec le consentement du gouvernement.

Pendant la durée de l'administration du commissaire, le *patron*, qui en a le droit, peut nommer le fonctionnaire ecclésiastique ou curé, conformément à la loi du 11 mai 1873, ou pourvoir au remplacement du titulaire. S'il n'a pas pourvu à ce remplacement pendant deux mois, ou s'il n'a pas fait une nouvelle nomination dans le courant de l'année, le droit de procéder au remplacement ou à la nouvelle nomination passe à la commune. Sur la proposition de dix membres mâles et majeurs, le commissaire d'arrondissement ou landrath convoque tous les membres de la commune mâles majeurs et jouissant de leurs droits civils. Ils décident à la majorité des voix. Si le président supérieur n'élève pas d'objections contre l'élu de la commune, celui-ci a les droits d'un curé ou serviteur de l'église légalement élu.

Nous n'entrerons pas dans le détail des luttes, des emprisonnements et des destitutions de prêtres et d'évêques, qui ont précédé ou suivi ces lois, particulièrement en Prusse et en Bavière. Cependant il s'est produit à Munich dans les premiers jours de juin 1874, un fait assez étrange et qui a eu trop de retentissement pour être complètement laissé de côté.

En vertu de la loi contre les jésuites, l'établissement de Ratisbonne a été supprimé. Dans cet établissement se trouvait un jésuite bavarois, le comte de Fugger. Celui-ci refusa d'obéir à la loi d'expulsion, et invoqua la convention du 23 décembre 1870, par laquelle il est stipulé que la Bavière, en faisant accession à l'empire,

conserve cependant le privilège « d'avoir sa législation propre pour tout ce qui regarde le droit de résidence et de domicile. » Il en concluait avec une certaine apparence de raison qu'il était interdit aux autorités de l'empire de prononcer l'expulsion ou l'internement d'un sujet bavarois. Il est vrai que cette prétention mettait dans un grand embarras le gouvernement bavarois qui ne se souciait nullement d'un conflit avec Berlin. La question, successivement portée devant le *Reichsrath* qui, par prudence, l'a tranchée contre le comte de Fugger, et devant la Chambre des députés de Munich qui a admis sa réclamation à une voix de majorité — 77 contre 76, — est en ce moment soumise à la décision de la Chambre haute. Il peut y avoir là l'origine d'un conflit. Il est probable que le gouvernement bavarois trouvera moyen de l'éviter en faisant comprendre aux membres de la Chambre haute que M. de Bismarck n'est pas homme à s'arrêter devant leur opposition et qu'il pourrait en résulter plus d'un désagrément pour la Bavière [1]. Mais alors que deviennent les droits qu'elle s'est réservés en s'unissant à la Prusse? Il y a là un beau sujet de méditations pour les bonnes âmes qui se sont imaginé qu'après l'union de toute l'Allemagne il ne resterait plus rien à désirer et que l'hégémonie de la Prusse assurerait le règne de la liberté. Quant à M. de Bismarck, on peut être sûr que ce cas ne manquera pas de lui suggérer d'utiles réflexions, sur la nécessité de prévenir désormais toute chance de conflit de cette nature, et qu'une fois son attention appelée sur ce point, il saura trouver le remède au mal.

Ce qu'il importe de considérer, c'est le progrès que fait dans l'Allemagne et particulièrement dans la Bavière l'organisation des vieux catholiques. Si les vieux catholiques n'existaient pas, M. de Bismarck les eût inventés, car, il ne faut pas s'y tromper, c'est leur existence qui fait une de ses principales forces dans sa guerre à l'ultramontanisme. Sans eux, cette lutte eût été en quelque sorte purement négative et destructrice.

1. En effet, la Chambre haute vient de se prononcer contre le jésuite Fugger.

Grâce à eux, elle a ou du moins paraît avoir un but positif et en tout cas un prétexte plausible. Du moment que les nouveaux catholiques, qui datent du concile de 1870, se sont cru le droit de persécuter et d'excommunier ceux de leurs anciens corréligionnaires qui voulaient rester fidèles à l'Église établie et refusaient de suivre les révolutionnaires du Vatican dans leur croisade contre toutes les institutions et le bon sens modernes, l'État se trouvait du même coup autorisé à prendre la défense de l'Église reconnue par lui contre les prétentions autocratiques des novateurs. C'est là le fait qui se dégage logiquement de la situation qu'a faite à une fraction de l'Église catholique le coup d'État du 18 juillet 1870. L'opposition qui s'est manifestée en Suisse, en Autriche, en Prusse, et surtout en Bavière, d'abord individuellement, tend chaque jour davantage à prendre un caractère collectif. Il n'est pas douteux que d'ici à quelques années, sur un certain nombre de points, des groupes nombreux se détacheront successivement du centre romain, pour former des collectivités indépendantes, qui se trouveront fatalement entraînées à opérer dans la doctrine et dans les pratiques religieuses des réformes plus ou moins considérables.

La première manifestation eut lieu à Nuremberg vers la fin d'août 1870. Un certain nombre de prêtres bavarois se réunirent sous la présidence du chanoine Dœllinger, un des docteurs les plus estimés de l'Allemagne pour son érudition et son caractère, qui, après avoir protesté d'avance contre le dogme de l'infaillibilité, ne crut pas devoir ensuite incliner sa conscience devant la décision d'une majorité obtenue par les procédés les moins avouables. Une seconde réunion eut lieu au commencement de l'été de 1871. Cette fois des délégués du Nord y parurent, et les vieux catholiques purent constater que l'opposition ne resterait pas confinée dans la Bavière. Pour rendre la résistance plus efficace, ils résolurent de lui donner une organisation régulière et légale. C'est l'œuvre que poursuivirent les différents congrès qui se sont réunis dans les mois d'octobre 1871, 1872 et 1873. En Prusse le mouvement fut énergiquement soutenu par l'abbé Reinkens et le docteur Frédéric Schulte, qui jouis-

saient tous deux d'une grande autorité dans le monde religieux. L'abbé Reinkens fut élu en qualité d'évêque par ses corréligionnaires, se fit ordonner par l'évêque séparatiste de Deventa et fixa sa résidence à Bonn. Le gouvernement prussien s'empressa de reconnaître sa juridiction pour toute l'étendue du royaume. Le roi Guillaume publia une ordonnance par laquelle il enjoignait à tous de le reconnaître comme évêque catholique. Cette ordonnance détermina l'adhésion des Grands-Duchés de Bade et de Hesse, et le nouvel évêque se mit en devoir de fonder des paroisses partout où il trouva des groupes opposés au dogme de l'infaillibilité. Il en fonda ainsi dans une trentaine de villes prussiennes, telles que Bonn, Breslau, Coblentz, Cologne, Kiefeld, Dermund, Essen, Kœnigsberg, etc. Au commencement de juin 1874 les ennemis mêmes des vieux catholiques reconnaissaient qu'ils avaient en Allemagne plus de 60 000 adhérents : 25 000 en Prusse, 20 000 en Bavière, à peu près autant dans le duché de Bade. L'université de Munich est tout entière hostile au nouveau dogme. Les vieux catholiques ont rétabli dans le culte et la discipline les traditions primitives de l'Église. L'élection des curés est rendue aux fidèles, et la langue vulgaire a remplacé l'usage du latin. La doctrine du célibat ecclésiastique est fortement battue en brèche. Le mouvement n'aura certainement pas l'énergie de celui qui a éclaté dans cette même Allemagne au XVIe siècle, parce que les questions religieuses n'ont plus la même prise sur les multitudes, mais il n'en constitue pas moins un danger sérieux pour l'Église romaine. Elle le sent si bien elle-même qu'elle ne se lasse pas de poursuivre de ses calomnies les hommes qui ont eu le courage de se séparer d'elle, sans comprendre que, à une époque de publicité comme la nôtre, où il n'est plus possible d'étouffer la vérité, la calomnie est une arme dangereuse qui se retourne fatalement contre ceux qui s'en servent. Elle n'a pu protéger Rome contre Luther et Calvin. Elle la protégera encore moins efficacement contre les nouveaux réformateurs. Il y a vingt ans, le cardinal Wiseman prédisait que « la grande lutte et le combat décisif entre l'Église et l'hérésie se livreraient sur les

sables de la Marche. » Il se pourrait bien faire que la prédiction du cardinal se trouvât bientôt justifiée par les événements. Malgré le dédain des ultramontains qui affectent de plaindre l'empereur Guillaume de s'être laissé entraîner par M. de Bismarck dans une campagne où il risque sa couronne, nous avons peine à croire que le danger qu'il court soit aussi redoutable que celui qu'ils courent eux-mêmes. A juger les choses au point de vue purement humain, il semble que dans la lutte engagée en Allemagne, l'ultramontanisme est loin d'avoir eu jusqu'à présent l'avantage. S'il a été battu au XVIe siècle, dans des conditions bien autrement favorables pour lui, il paraît difficile qu'il ressaisisse la victoire en 1870, quand on considère le point où il en est dans le reste de l'Europe. Après s'être aliéné, il y a deux siècles, l'Allemagne, la Suède, la Norwège, l'Angleterre, la Hollande et la Suisse, il lui restait du moins l'Autriche, la France, l'Italie, l'Espagne. Sur qui peut-il s'appuyer maintenant? qu'il regarde autour de lui et qu'il compte ses alliés.

Une autre loi qui se rattache au même ordre d'idées, sur le mariage civil, a été adoptée dans la même session par le *Reichstag*. Mais elle a été repoussée le 10 juin 1874 par le Conseil fédéral. Il ne faudrait pas cependant considérer ce rejet comme une victoire pour les ultramontains. En fait le *Bundesrath* a admis le principe du mariage civil obligatoire. S'il a rejeté la loi, c'est uniquement parce qu'elle avait été élaborée sans la participation des gouvernements et qu'elle n'avait pas tenu assez de compte des besoins des différents États. Sur la proposition du Comité de législation, le chancelier a été invité à s'entendre avec les gouvernements pour préparer un autre projet de loi qui s'accorde mieux avec les diverses législations particulières. La Bavière elle-même s'est associée à cette proposition. Il est donc certain qu'un nouveau texte de loi sur la question du mariage civil sera présenté en novembre 1874, à la prochaine session du Parlement allemand, en même temps que d'autres projets concernant l'organisation judiciaire, le code civil et d'instruction criminelle.

CHAPITRE XVI

DIFFICULTÉS EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES

L'Allemagne en ce moment paraît surtout occupée de son organisation intérieure, mais il n'est pas douteux qu'elle considère avec un grand intérêt les problèmes politiques qui, de toutes parts, se posent autour d'elle. Jamais peut-être l'horizon politique de l'Europe ne fut aussi troublé. Il y a, particulièrement au sud du Danube, toute une partie de l'Europe qui semble encore à l'état de formation, où les nationalités flottent au hasard, opprimées et enveloppées les unes par les autres, et qui ne peut persister indéfiniment dans ces conditions indécises. Tandis que, dans le Nord, domine la grande nation Slave, la Russie, des peuples de la même race, Croates, Esclavons, Tchèques, Polonais et Ruthènes, sont opprimés en Autriche, à l'est par les Hongrois, à l'ouest par les Allemands. Aussi la Russie est-elle considérée par la plus grande partie de ces populations comme leur protectrice naturelle, ce qui peut un jour ou l'autre lui donner la tentation d'intervenir à ce titre dans les affaires de l'Autriche, qui comprend le danger et ne sait comment s'y soustraire.

D'un autre côté l'empire d'Allemagne ne se dissimule

pas les périls auxquels l'expose sa subite élévation. Il est sûr de la haine de la France, de la jalousie de la Russie et des défiances de l'Autriche. Cette situation psychologique des trois puissances qui enveloppent et enserrent l'Allemagne ne peut se prolonger indéfiniment.

M. de Bismarck le sait et le sent mieux que personne. Le grand danger est dans l'alliance de ces trois forces ennemies, réunies contre l'Allemagne par des intérêts trop manifestes. Comment l'éviter? Il y a deux moyens, c'est d'enlever à ces ennemis soit la volonté soit la possibilité d'agir contre l'Allemagne. L'alliance présente des empereurs d'Allemagne et de Russie [1] paraît assez intime pour que, en y mettant quelque soin, on puisse pour le moment ne pas trop redouter l'union immédiate de la Russie avec la France et l'Autriche, mais cette garantie, quelle que soit sa valeur présente, ne signifie rien pour l'avenir. Est-il bien prudent d'attendre que la France soit remise de ses blessures? Evidemment non. La conséquence nécessaire des victoires prussiennes est donc de placer la Prusse dans l'alternative ou de garder une paix sans sécurité jusqu'au jour où une circonstance quelconque la mettra aux prises avec toutes les puissances de l'Europe, ou d'attaquer, avant qu'ils soient prêts et réunis, ses adversaires futurs.

En imposant à la France une indemnité de cinq milliards, M. de Bismarck avait cru mettre la France pour

1. Au moment de conclure avec la France le traité qui mettait fin à la guerre, l'empereur Guillaume envoya au czar Alexandre un télégramme pour lui annoncer cette heureuse nouvelle, et pour le remercier d'avoir prévenu par son attitude les complications possibles. C'est à lui, en effet, la chose est certaine, que la Prusse dut d'échapper au danger d'une alliance de l'Autriche, peut-être même de l'Italie, avec la France. Guillaume lui en avait du reste déjà témoigné sa reconnaissance d'une manière plus effective, aux dépens de l'Angleterre. A la conférence qui se réunit à Londres, en janvier 1871, pour réviser le Traité de Paris de 1856, il avait appuyé et fait prévaloir les réclamations de la Russie. Le résultat des efforts combinés des armées anglaise et française, en Crimée, avait été presque complètement annulé. L'Angleterre commença à entrevoir qu'elle avait peut-être eu tort d'abandonner si complètement son ancien allié.

bien longtemps dans l'impossibilité d'agir. Il s'est trompé et il n'a pas tardé à le reconnaître. Aussi voudrait-il bien trouver un prétexte pour nous attaquer pendant que nous sommes entre les mains des cléricaux et des monarchistes qui lui rendent le service de subordonner les intérêts de la défense nationale aux calculs de leurs ambitions politiques et qui sacrifient les intérêts de leur pays à leur haine contre la république, sans songer qu'il peut suffire d'un jour de retard pour assurer la ruine de la France. Il a cru déjà qu'il lui serait facile de profiter de l'inintelligence de leur politique à l'égard de l'Italie, pour faire naître de ce côté le conflit dont il a besoin. Et en effet, sans la résistance personnelle du roi Victor Emmanuel, nous avions la guerre à la fois au midi et à l'est. La France écrasée et mutilée, incapable au moins pour longtemps de prendre part à de nouvelles luttes, aurait rendu à l'Allemagne la liberté de ses mouvements du côté de la Russie et de l'Autriche.

L'année précédente, M. de Bismarck avait déjà essayé une autre combinaison. Il aurait voulu, de concert avec M. Andrassy, engager l'Autriche et l'Allemagne dans une guerre contre la Russie. Les raisons ne manquaient pas. L'Autriche, inquiète des agitations des populations slaves, aurait trouvé dans l'abaissement de la Russie la fin de ses alarmes. L'Allemagne du même coup aurait échappé à la crainte persistante d'une alliance entre la Russie et la France, sans compter l'avantage de reprendre les anciennes provinces allemandes détenues par la Russie. Mais là ne s'arrêtaient pas les combinaisons de M. de Bismarck. Une fois la Russie écrasée, qui aurait pu empêcher les Allemands de l'archiduché d'Autriche de rentrer dans le sein de l'empire allemand? L'Autriche aurait été rayée de la carte. La Hongrie avec les pays slaves du midi aurait formé un État indépendant, sous le protectorat de l'Allemagne, qui se serait ainsi et définitivement trouvée délivrée de tout embarras. Ce plan, d'où était née la première idée de l'entrevue de Guillaume et de François-Joseph, au mois de septembre 1872, se trouva bouleversé par l'arrivée non attendue et surtout non désirée de l'empereur de Russie. M. de Bismarck se vit donc forcément amené à re-

porter tous ses efforts du côté de la France. C'est alors qu'il fit à l'Italie les ouvertures dont nous avons parlé précédemment. Repoussé encore de ce côté, il cherche ailleurs le prétexte dont il a besoin. Il y a quelques jours ses journaux criaient bien haut que la France, plus décidée que jamais à recommencer la guerre, se proposait de violer la neutralité du territoire belge, pour atteindre la Prusse. Aujourd'hui, c'est l'Espagne qui est le théâtre de ses intrigues. Tout ce qui peut inquiéter l'Europe, l'indisposer contre la France, ou provoquer de la part de celle-ci des polémiques irritées, d'où peut sortir l'étincelle dont il a besoin, rentre naturellement dans ses plans. Il veut par un moyen quelconque échapper aux inquiétudes qui sont la conséquence naturelle, nécessaire du système de politique violente dans laquelle il a jeté son pays, au dehors et au dedans. Il lui faut la guerre pour achever la ruine de la France avant qu'elle ait eu le temps de reprendre haleine et que l'Europe soit arrivée à comprendre la nécessité de s'unir contre une ambition qui menace de tout dévorer. Il lui faut la guerre, pour maintenir en Allemagne le patriotisme effervescent qu'il a trouvé moyen d'y susciter, pour empêcher la population de se laisser aller à l'amour naturel du repos et de la paix, pour triompher des instincts particularistes que ne suffit pas à étouffer la gloire militaire de 1866 et de 1870, pour faire taire les protestations que commence à soulever de nouveau l'exagération des dépenses militaires. A tous les points de vue il lui faut la guerre, car la guerre seule peut le délivrer des dangers qu'il voit très-nettement et au dehors et au dedans; et il la lui faut prochainement, car chaque jour qui s'écoule aggrave les difficultés de sa situation. Voici déjà l'Autriche et la Russie qui se rapprochent, ce qui peut avoir des conséquences graves pour une politique de combat, dont la force consiste essentiellement dans la division de ses adversaires. Les défiances qui jusqu'à ce jour avaient séparé ces deux puissants voisins de l'Allemagne tendent à disparaître devant l'appréhension d'un danger plus prochain. Sans doute la Russie qui veut devenir maîtresse des bouches du Danube, aspire au protectorat de toutes les populations de race slave, et par là elle a intérêt à affaiblir l'Autriche. Mais en même

temps, elle comprend bien que, du jour où l'Allemagne aurait pris pour elle une partie de l'empire autrichien et placé le reste sous son influence directe, son premier soin serait d'arrêter les intrigues russes dans les pays slaves; que jamais elle permettrait à la Russie, qui la tient déjà par le nord, de venir encore l'envelopper par le midi.

La Russie a donc un intérêt supérieur à conserver l'Autriche comme une sorte de contre-poids à l'Allemagne, et il n'est pas sûr qu'elle ne comprenne pas bientôt que, à ce même point de vue, elle est encore plus intéressée à ce que la France ne soit pas définitivement écrasée.

Les mêmes raisons qui font que M. de Bismarck a besoin d'une guerre prochaine, font donc en même temps qu'il lui est assez difficile de l'obtenir. D'ailleurs à l'intérieur, les fortunes particulières ne sont pas encore remises de la secousse terrible que leur a imprimée la dernière guerre [1], quelque soin que mette M. de Bis-

1. Il ne faut pas oublier que le système de la landwehr, excellent pour les guerres défensives, a pour les guerres offensives de graves inconvénients. C'est sans doute pour cela que le roi de Prusse diminue la landwerh et augmente l'armée permanente, ce qui s'accorde peu avec le désir si souvent proclamé de conserver la paix. La prolongation de la guerre de 1870 a ruiné un grand nombre de familles allemandes. Si la France avait voulu résister plus longtemps, il est probable que l'Allemagne aurait été forcée de consentir à des conditions de paix moins écrasantes. C'est sur cette considération que se fondaient surtout ceux qui voulaient la continuation de la guerre. En tous cas, en ne subissant pas les conditions du vainqueur aussitôt après la désastre de Sedan, les « fous furieux » n'ont pas seulement sauvé l'honneur de la patrie, ils ont créé à la politique militaire de la Prusse des difficultés, qui l'empêcheront peut-être d'ici à longtemps de recommencer l'invasion de la France. Si l'on avait fait la paix après Sedan, l'Allemagne se serait habituée à croire qu'il lui suffirait désormais de sept semaines pour réduire tous ses ennemis, et il serait devenu facile de la jeter dans des guerres nouvelles. Elle sait aujourd'hui qu'il faut au moins 7 mois pour venir à bout de la France, et le souvenir des souffrances et des ruines de cette guerre la dispose mal à en recommencer une nouvelle.

marck à cultiver, à exaspérer les haines nationales, à dénaturer les intentions de la France, il aurait peut-être quelque peine à décider l'Allemagne à se jeter de nouveau dans une pareille aventure. A l'extérieur, les grandes puissances paraissent peu disposées à seconder l'expansion de cette ambition envahissante dont elles commencent à comprendre les dangers pour elles-mêmes. Pour qu'elle pût entreprendre une nouvelle guerre contre la France, sans soulever l'opinion publique de l'Europe, il faudrait qu'elle eût à faire valoir des raisons, que, nous voulons l'espérer, le gouvernement français évitera de lui fournir. La tentative qu'elle a faite contre nous en Italie l'année dernière, celle qu'elle vient de renouveler en Espagne doivent suffire à ouvrir les yeux de nos gouvernants sur les dangers de leur politique cléricale. Est-ce trop leur demander que de les supplier de songer qu'il y va du salut de la France?

Toutes les puissances qu'inquiètent les projets de l'Allemagne n'ont qu'une politique à suivre : s'unir contre l'ennemi commun et lui refuser tout prétexte de guerre. L'Allemagne, quoiqu'elle ait transformé la guerre en un brigandage lucratif, n'est pas assez riche pour supporter longtemps les budgets militaires qu'elle s'impose en ce moment. Les protestations déjà se font jour de plusieurs côtés. Il est certain qu'elles deviendront de plus en plus pressantes et unanimes. Le temps n'est pas loin où elle se lassera d'entretenir une armée aussi formidable. Le tout, c'est qu'il soit bien démontré qu'elle est inutile au moins pour longtemps. La meilleure démonstration à cet égard serait l'établissement en France d'une république régulière et pacifique. Elle seule en effet pourrait rendre possible, sans effusion de sang, le retour à la France de l'Alsace et de la Lorraine. Personne n'ignore que les principes républicains mettent la conquête au même rang que le vol à main armée. La république française n'aurait donc contre l'Allemagne d'autre raison de guerre que le désir et le devoir de délivrer l'Alsace et la Lorraine. Pourquoi donc l'Allemagne s'entêterait-elle à maintenir sous un joug détesté des provinces qui repoussent sa domination, quand il lui serait démontré qu'elles sont pour elle, non une protec-

tion, mais un danger? Ne serait-il pas absurde, sous prétexte de se garder contre une guerre possible, de s'obstiner à maintenir précisément l'état de choses qui seul peut la rendre inévitable? Cette revanche dont le gouvernement allemand fait un épouvantail pour la nation et qui est son unique argument pour réclamer sans cesse des armements nouveaux, il dépend de l'Allemagne de la rendre impossible en renonçant à une injuste conquête qui seule peut forcer à la guerre un gouvernement républicain.

Il est vrai malheureusement que trop souvent les raisons d'amour-propre, de gloriole nationale ont plus d'influence sur les décisions des gouvernements et sur les destinées des peuples que la logique et la justice, mais il est permis d'espérer qu'il n'en sera pas toujours ainsi. Le jour où l'Allemagne, accablée d'impôts, sentira la nécessité de renoncer à des armements ruineux, — et ce jour n'est peut-être pas aussi éloigné qu'on le croit, — elle comprendra que le seul moyen de recouvrer une sécurité durable est de rendre aux Alsaciens et aux Lorrains le droit de disposer eux-mêmes de leur destinée.

N'est-il pas d'ailleurs possible de prévoir pour l'Allemagne, suspecte à toute l'Europe, des circonstances telles qu'elle se trouve amenée à se rappeler que, si l'Autriche ne s'était pas obstinée contre toute justice et contre toute raison à retenir la Vénétie jusqu'en 1866, elle n'aurait sans doute pas eu à subir la rude expiation de Sadowa?

Les difficultés intérieures sont toujours très-graves. Malgré les cinq milliards, arrachés à la France, les finances du nouvel Empire sont loin d'être florissantes. Il y a quelques mois on ne parlait que du brillant état des finances allemandes. Ce qu'on en disait est demeuré vrai tant que le Pactole a coulé dans les caisses de la Prusse, sous la forme de l'indemnité de guerre. Mais les choses ont changé dès que l'Allemagne s'est trouvée réduite à ses propres ressources. Les impôts ont donné, pour l'armée 1874, un produit bien inférieur à ce qu'on attendait; le déficit probable sera au moins de 65 millions de francs. En attendant, les dépenses de guerre montent toujours pendant que la production indus-

trielle diminue. Grâce aux cinq milliards, on s'est habitué à « faire grand » pour tout ce qui touche à l'armée de terre et de mer. Il est manifeste que là sera la pierre d'achoppement où se heurtera la politique militaire de M. de Bismarck.

La guerre de 1870 a ruiné en Allemagne un très-grand nombre de familles et fermé une foule de petits établissements industriels. En tombant au milieu de cette misère, les cinq milliards ont apporté de nouvelles causes de perturbation, par le renchérissement subit de toutes choses et par le développement excessif de l'esprit de spéculation. Les révélations de M. Lasker, dans les dernières sessions des Chambres prussiennes, concernant les agissements de M. Wagener, des princes Puttbus et Biron, démontrent que la Prusse n'a plus grand chose à envier aux mœurs financières, telles que les avait faites en France la corruption impériale.

Pendant que, pour s'enrichir, les fonctionnaires et les seigneurs se livrent à de scandaleux tripotages sur les chemins de fer et sur les valeurs de Bourse, les autres, pour ne pas mourir de faim, cherchent dans les théories socialistes des remèdes à la misère qui les presse. M. de Bismarck commence à entrevoir le danger qui le menace de ce côté, et il s'efforce de l'écarter par des violences de police. Comme tous les politiques de l'école monarchique, il s'imagine que les rigueurs peuvent rompre les courants d'idées. Au lieu de combattre la misère par des réformes intelligentes, il poursuit les misérables, qui s'efforcent de défendre leur pain quotidien par l'application de systèmes, peut-être plus ou moins utopiques, mais auxquels les condamnent la partialité trop manifeste de l'État et l'égoïsme inintelligent de l'industrialisme. Il ne comprend pas que, dans cette lutte pour la vie, l'effet des rigueurs judiciaires est nécessairement trop intermittent pour contre-balancer les suggestions incessantes de la misère, et que ses violences ne peuvent obtenir d'autre résultat que d'exaspérer les colères et de légitimer les représailles. En prenant ostensiblement parti pour les riches contre les pauvres, pour les traditions officielles de l'économie capitaliste contre les réclamations du socialisme, il

exalte les haines de classes et finira par ouvrir en Allemagne l'ère des révolutions sociales. Que les théories socialistes soient plus ou moins raisonnables, là n'est pas la question. La loi doit à tous une égale protection, ou plutôt un égal respect de tous les droits. C'est l'oubli de ce devoir qui fait tout le danger. Le jour où la partie de la population qui souffre de l'état de choses actuel serait convaincue que l'on s'inquiète de ses souffrances et qu'on s'efforce sérieusement d'y porter remède, sans prétendre la condamner injustement à une résignation impossible, ce jour-là tout le péril social, dont on fait tant de bruit, aurait disparu, car les haines n'auraient plus de raison d'être. Quelle que soit l'ignorance où les gouvernements laissent systématiquement les peuples, comme s'ils voulaient rendre inévitables les catastrophes qu'ils prédisent, les hommes les moins cultivés sont assez intelligents pour comprendre que les réformes sociales ne se font pas en un jour, qu'il y a des fatalités contre lesquelles la lutte est nécessairement longue et difficile, des héritages du passé qui pèsent déplorablement sur le présent, et qui résisteront encore bien longtemps à tous les efforts. Mais ces efforts, au moins faut-il les tenter. Tant qu'ils verront les politiques s'entêter dans la défense des abus et des traditions du passé, tant qu'ils sentiront qu'au milieu des transformations si rapides qu'a subies partout le régime industriel, on s'opiniâtre à maintenir le travail et les travailleurs dans des conditions incompatibles avec le progrès qui s'est effectué pour tout le reste, ils resteront défiants et irrités, et naturellement ils chercheront à résoudre par eux-mêmes les difficultés au milieu desquelles on les abandonne. Que au contraire on leur témoigne quelque bonne volonté; qu'ils voient et qu'ils sentent qu'ils ne sont plus seuls à chercher la solution des problèmes d'où dépend leur existence et celle de leurs familles, qu'on fasse pour eux dès maintenant ce qui est dès maintenant possible par une application sérieuse et complète du grand principe de l'égalité devant la loi, alors la confiance renaîtra et les sociétés cesseront d'être exposées à des explosions prochaines et également funestes pour tous.

Mais cette bonne volonté, ce n'est pas de M. de Bismarck qu'il faut l'attendre. Outre que les questions de ce genre lui sont étrangères, il est de ceux qui croient que toutes les difficultés se peuvent résoudre par la force. Tant qu'il aura la force en main, il en usera sans le moindre scrupule, et ne s'inquiètera pas du reste. D'ailleurs il ne faut pas oublier que seuls, dans toute l'Allemagne, les socialistes ont protesté, au nom de la fraternité des peuples, contre la guerre de 1870; seuls ils ont réprouvé l'annexion violente de l'Alsace et de la Lorraine. M. de Bismarck, qui a fait mettre en prison le docteur Jacoby, ne leur pardonnera jamais d'avoir invoqué contre son œuvre le droit et la justice.

Il faut donc s'attendre à voir de ce côté la lutte se continuer et s'envenimer entre la population et le gouvernement. Il y a là pour M. de Bismarck et pour le militarisme prussien un péril qui ne peut que s'aggraver dans l'avenir.

Pour le moment, il est vrai, le danger paraît être surtout dans la lutte entreprise contre le catholicisme. Mais en réalité celui-ci est infiniment moins redoutable que l'autre. Malgré le bruit que mènent les évêques allemands, leur influence est en somme beaucoup moins puissante qu'ils ne le voudraient faire croire. Le catholicisme s'est perdu par ses excès mêmes. Du jour où par la publication du *Syllabus* le pape s'est mis en lutte ouverte et déclarée avec toutes les institutions des sociétés modernes et avec le bon sens public, il a signé sa propre déchéance. Beaucoup de ceux qui étaient le plus dévoués à l'Église catholique ont été terrifiés en apercevant tout à coup les conséquences insensées où menaient logiquement les doctrines qu'ils avaient jusqu'alors considérées comme les plus fermes fondements de l'ordre social; les autres, ceux qui lui étaient indifférents, lui sont devenus hostiles, quand ils se sont vus poursuivis par elle jusque dans le domaine civil et politique où ils se croyaient hors de sa portée. Il en est résulté que l'État, en rendant coup pour coup à cette puissance envahissante et oppressive, a paru aux uns user du droit de légitime défense contre l'ennemi commun, et que les autres n'ont pas osé prendre la défense

de doctrines que, dans leur for intérieur, ils se voyaient forcés de condamner comme excessives. En fait, la grande masse protestante de la population allemande applaudit à la persécution du clergé ultramontain, et parmi les catholiques, restés fidèles au pape infaillible, il n'y en a qu'un bien petit nombre qui soient assez convaincus de la justice de leur cause pour prendre à l'égard du gouvernement une attitude sérieusement hostile[1].

On sait quel bruit on a fait dans ces derniers temps de la grande réunion des catholiques à Mayence. Le 16 et le 17 juin 1874, 500 catholiques allemands se sont donné rendez-vous dans cette ville pour aviser sur ce qu'il y avait à faire dans la circonstance présente. Ce chiffre seul de cinq cents est significatif. Avec l'organisation et les moyens d'influence dont dispose le clergé, il est étrange qu'il n'ait pas trouvé un plus grand nombre de catholiques disposés à se joindre à cette manifestation. Le moindre *meeting* allemand réunit des foules bien autrement imposantes. Les discussions qui se sont engagées pendant ces deux journées sont encore plus instructives. En somme, les résolutions qui ont été arrêtées dans ce congrès marquent très-nettement chez les membres qui y ont pris part la préoccupation de se chercher en dehors même de l'Église des alliances qui leur permettent de soutenir avec quelques chances la lutte engagée. Ils font appel à tous les partis, à tous les groupes qui peuvent avoir des raisons de mécontentement contre la politique prussienne.

Aux particularistes, ils rappellent que : « La Consti-

1. Un jeune homme de mœurs violentes et sans éducation, Kullmann, vient d'essayer de tuer M. de Bismarck à Kinssingen, au mois de juillet 1874. Il appartient, dit-on, à une association catholique et serait l'instrument des vengeances du clergé. M. de Bismarck, qui l'a interrogé, a déclaré à la foule le jour même de l'attentat, que Kullmann n'avait voulu frapper en lui que l'auteur des lois religieuses. Ce crime, en tout cas, ne peut qu'être funeste à la cause cléricale. Il soulèvera contre elle la réprobation générale, et, aux yeux de la plupart, justifiera les plus violentes représailles. Kullmann a manqué M. de Bismarck, mais il a tué l'ultramontanisme.

tution allemande ne saurait fonder le véritable salut de la nation tant que sa protection ne s'étendra pas sur la liberté personnelle, sur l'autonomie des Etats, Diètes et corporations » ;

Aux libéraux, que : « L'influence du soi-disant parti national, qui livre les droits les plus essentiels du peuple et de la représentation nationale allemande, causera la perte de l'Allemagne ; que les lois d'exception, qui privent le tiers de la nation de ses droits les plus essentiels, troublent la paix et détruisent les forces de la patrie » ;

Aux ennemis du césarisme, que : « Le développement sans bornes du militarisme est incompatible avec le droit naturel de la liberté civile, ainsi qu'avec le salut intellectuel et matériel de la nation allemande » ;

Aux conservateurs, que : « La presse vénale, se trouvant au service du servilisme politique et de la secte des tripoteurs d'affaires, fausse continuellement l'opinion publique. Elle est la cause principale de la situation menaçante de l'ordre social » ;

Aux pacifiques, que : « La politique étrangère de l'empire allemand ne saurait assurer le maintien de la paix européenne. »

Ils ne craignent pas même de tendre la main aux socialistes, de reconnaître la justice de leurs griefs, et de leur proposer leur concours pour en obtenir le redressement :

« La paix intérieure de l'Allemagne, comme celle de tous les États européens, est gravement menacée par le mécontentement persistant de la classe ouvrière.

« Les causes principales de ce mécontentement sont le dépérissement de la petite industrie, les charges accablantes pesant sur l'agriculture, la situation malheureuse des ouvriers travaillant dans les manufactures, et le développement démesuré des spéculations financières.

« Les moyens de guérir cette anormale situation sociale et de réconcillier les classes se trouvent :

« 1° Dans une protection légale efficace contre l'exploitation de la force corporelle et financière du peuple.

2° Dans l'extension égale de la protection de l'État sur toutes les classes;

3° Dans les efforts continuels pour supprimer par voie législative les défauts des lois industrielles en vigueur;

4° Dans la création d'un droit pour les classes ouvrières, basé sur des données chrétiennes et conformes à l'équité;

5° Dans la création d'établissements de secours industriels, soit par des Sociétés coopératives, soit par des amis des classes ouvrières;

6° Dans l'allégement des fatigues des femmes et des enfants;

7° Dans la pratique d'une vie morale et religieuse pour les familles ouvrières, en recommandant notamment la sanctification du dimanche et la mise en pratique des principes chrétiens au point de vue du travail;

8° Dans la charité chrétienne, qui a la mission de soulager l'inévitable misère. »

La parti Grand-Allemand, celui qui regrette l'exclusion de l'Autriche, n'a pas non plus été oublié. Un chanoine de Mayence a fait une déclaration des plus chaleureuses en faveur de ce vieil empire catholique d'Autriche, dont « nous avons été séparés, a-t-il dit, sans qu'il y ait eu de notre faute et bien malgré nous, mais auquel nons restons unis par les liens de la foi et par le souvenir des luttes soutenues pour cette foi. »

Telle est la véritable signification de ce Congrès. C'est un appel à la coalition de tous les ennemis de la politique prussienne. Se sentant impuissants par eux-mêmes, les catholiques allemands cherchent de tous côtés des alliances, même là où, dans d'autres circonstances, ils ne verraient que des ennemis, mais ils ne réussiront pas. Pour en comprendre la raison, il suffit de lire ces trois paragraphes de leur déclaration :

« La violente persécution dont l'Eglise catholique est l'objet dans quelques États européens et américains confirme l'enseignement du Saint-Père que *la moderne civilisation antichrétienne est incompatible avec l'Eglisé.*

« La dissolution de l'ordre politique et social, un état continuel de guerre et la destruction du droit des gens

seront le résultat inévitable de la lutte entreprise d'une manière systématique contre l'Eglise de Jésus-Christ, contre l'État chrétien et contre les bases essentielles de la société.

« La reconstitution durable de l'ordre, basé sur le droit des gens, ne sera possible *qu'après la restitution de l'autonomie politique du Saint-Siége, et après la reconnaissance de tous les droits appartenant au chef suprême de l'Église en vertu de l'ordre divin et du développement historique.* »

En dressant la bannière du *Syllabus* et du pouvoir temporel du Pape, ils se sont condamnés eux-mêmes à une radicale impuissance. Leur déclaration, par cela seul, se réduit à une protestation stérile. Quand on songe à confisquer la civilisation moderne au profit des rêveries séniles et infaillibles du *Syllabus*, il faut renoncer à gouverner le monde. En dehors des ultramontains, personne ne se ralliera à un programme dont les prétentions libérales ne peuvent être qu'un mensonge, puisqu'il commence par enchaîner la liberté elle-même à la volonté et aux caprices d'un homme. M. de Bismarck ne pouvait désirer d'ennemis plus utiles. Il faut lire des documents de cette nature, pour comprendre que tant de gens considèrent le persécuteur des évêques comme un champion dévoué de la dignité et de la raison humaines et qu'ils prennent au sérieux cette expression de *culturkampf* — combat pour la civilisation — dont les journaux protestants couvrent et expliquent tous les excès de la campagne entreprise par le gouvernement prussien.

Les évêques catholiques de l'Allemagne, réunis à Fulda le 25 juin, semblent avoir eu un égal sentiment de leur impuissance. Malgré le mystère dont ils ont voulu couvrir leurs délibérations, on sait qu'un certain nombre d'entre eux étaient disposés, sinon à se soumettre sans conditions, du moins à chercher s'il n'y aurait pas moyen d'entrer en négociation avec le gouvernement. Plus d'un certainement aurait volontiers renoncé à la lutte, s'il avait été possible d'espérer quelques atténuations aux lois récemment votées contre eux. Ils se seraient contentés d'une apparence de satis-

faction, qui leur aurait permis de ne pas paraître trop manifestement accepter leur défaite. Mais il est bien évident que M. de Bismarck se sent trop sûr de la victoire pour consentir à aucune concession et il a trop d'orgueil pour se donner, par des ménagements de simple courtoisie, l'apparence de craindre un échec. Par suite la situation des évêques est très-complexe et très-difficile. Il faut ou qu'ils se soumettent complétement ou qu'ils continuent à soutenir résolûment la guerre. Ils ont à choisir entre une humiliation dont on ne leur saurait aucun gré et qui très-probablement ne ferait que enhardir l'audace de leurs ennemis, et la continuation d'une résistance que leur hostilité envers la société moderne les met hors d'état de soutenir efficacement. C'est évidemment pour ce dernier parti qu'ils se décideront; on peut dire que la lutte leur est fatalement imposée. Leurs journaux ne se le dissimulent pas. Quelques-uns, les plus exaltés, sans se faire illusion sur les difficultés du moment, s'entêtent à compter sur la victoire définitive. Dieu ne peut être vaincu par les hommes, et Dieu, naturellement, c'est le pape. Mais il n'en manque pas qui, tout en appelant les secours célestes, commencent à s'inquiéter des vides qui se produisent dans leurs rangs. Tout en traitant de diabolique la révolte de l'esprit moderne contre le long esclavage dans lequel le catholicisme a tenu le monde occidental, ils ne sont pas assez aveuglés pour ne pas voir que cette révolte s'étend de proche en proche à l'Europe tout entière. Après avoir au XVIe et au XVIIe siècle perdu la moitié de ses adhérents, le pape romain est en train de perdre le reste. La Suisse, l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche lui échappent. Il ne peut plus guère compter ni sur l'Espagne ni sur la France. Le Brésil lui-même conteste son autorité. Qu'est-ce qu'une Église catholique, c'est-à-dire universelle, qui n'a plus un coin de terre où reposer sa tête? La persécution du clergé allemand n'est qu'un épisode de cette grande lutte par laquelle les peuples semblent vouloir se venger du despotisme que l'Eglise a fait autrefois peser sur les âmes et sur les corps. Malgré les provocations que continuent à lancer aux idées modernes ceux qu'aveuglent le fanatisme ou l'ignorance, il

est impossible que les catholiques intelligents échappent à toute inquiétude en voyant l'unanime protestation qu'a soulevée contre le Pape et contre l'Église la décision du dernier concile. C'est cette inquiétude, plus générale qu'on ne veut l'avouer, qui assure le triomphe de M. de Bismarck en désarmant ou du moins en faisant hésiter ses adversaires.

L'opposition des évêques allemands, dans les conditions où elle se produit en ce moment, ne constitue donc pas pour la politique prussienne un danger immédiat et bien redoutable. Mais on sait que, autant le clergé est inflexible dans ses prétentions quand il se sent le plus fort, autant, sans pour cela renoncer à son but, il sait être souple et accommodant, quand il rencontre des résistances qu'il sait ne pouvoir vaincre. Ce qui aujourd'hui fait surtout la faiblesse de l'Église romaine dans sa lutte contre les pouvoirs laïques, c'est la double déclaration de guerre lancée à la raison humaine par le dogme de l'infaillibilité pontificale, à la liberté et aux institutions modernes par les anathèmes du *Syllabus*. C'est là ce qui l'isole en éloignant d'elle toutes les consciences honnêtes et éclairées. Elle le sent, elle le sait. Mais s'il lui est impossible de transiger sur ces deux points tant que vivra l'opiniâtre et inintelligent vieillard qui siége au Vatican, on peut être sûr que du jour où il disparaîtra, le bruit qui se fait aujourd'hui autour de ces malencontreuses déclarations tombera tout à coup. En attendant des temps meilleurs, on les mettra soigneusement sous le boisseau, afin de rendre possible l'alliance du clergé avec tous les partis d'opposition. Alors il pourra bien se faire que la lutte change de face, que le clergé, affectant des apparences libérales, uni aux républicains, aux socialistes, aux ennemis du militarisme et des grosses dépenses, aux particularistes bavarois et wurtembergeois, aux représentants de l'Alsace-Lorraine, de la Pologne, du Schleswig, devienne un danger sérieux pour le système politique qui prévaut aujourd'hui.

C'est là le mal et le vice profond de toutes les politiques de violence, elles suscitent fatalement les coalitions. M. de Bismarck pourra bien vaincre l'ultramon-

tanisme comme il a vaincu la France. Mais de même que l'hostilité persistante de celle-ci aura pour effet dans l'avenir d'imposer à la politique étrangère de l'Allemagne l'obligation d'éviter tout conflit avec ses voisins, sous peine de s'exposer à de graves périls, de même à l'intérieur l'opposition du clergé peut forcer le gouvernement de faire à quelques-uns de ses adversaires des concessions pénibles pour éviter de dangereuses coalitions.

Malgré les assurances d'union et de parfaite entente qui remplissent les discours par lesquels les rois de Bavière et de Wurtemberg viennent de clore la première session de leurs Parlements, malgré les incontestables progrès qu'a faits depuis quelques années le parti unitaire dans les pays annexés et dans les États du Sud, il ne faut pas croire que toute difficulté ait disparu de ce côté. Les progrès mêmes des unitaires peuvent devenir un danger. Leur audace et leurs prétentions, croissant avec le succès, commencent à inquiéter les populations de la Saxe, de la Bavière, du Wurtemberg, en qui domine l'esprit fédéraliste. Le particularisme tend partout à disparaître, en ce sens que personne ne songe plus sérieusement à revenir à l'état antérieur d'éparpillement et de dissémination qui faisait la faiblesse de l'Allemagne. Tout le monde, à peu près, de l'autre côté du Rhin, reconnaît la nécessité de supprimer tout ce qui pourrait gêner la constitution définitive d'une grande nation allemande. Mais cette constitution allemande, on la veut sous la forme fédérative, comme aux États-Unis d'Amérique, comme en Suisse. C'est la tendance naturelle de l'esprit germanique. Il repousse instinctivement la centralisation énervante et oppressive des races latines, surtout quand cette centralisation se présente sous sa forme la plus répulsive, la forme du militarisme.

Or c'est précisément sous cette forme que la veulent et l'empereur Guillaume et ses ministres et les chefs du parti unitaire. Leur but, qu'ils dissimulent à peine, est de supprimer progressivement ce qui reste d'autonomie aux différents États, et d'étendre sur tout et sur tous la main de la Prusse. Cette conséquence s'impose fatalement à toute politique qui repose sur le principe

de la force. En somme, l'idéal constitutionnel des hommes qui mènent l'Allemagne, c'est l'enrégimentation de toutes les forces allemandes; leur modèle, c'est l'armée, parce que leur constante et presque unique préoccupation est la guerre. Dans ces conditions ils sont naturellement amenés, par la logique même de leur point de vue, à ne concevoir d'autre organisation politique que l'organisation militaire : en haut, un seul chef qui règle, qui ordonne, qui fasse tout; en bas un peuple soumis aux mêmes lois et tenu en toutes choses à la même obéissance envers les délégués, les intermédiaires du chef suprême. C'est en somme l'idéal même du despotisme. Voilà où tend, plus ou moins inconsciemment, le parti unitaire.

Cet idéal, tout prussien, est exactement l'inverse du sentiment instinctif qui domine dans le reste de l'Allemagne. L'exaltation d'orgueil patriotique qui a suivi les triomphes de 1866 et de 1870 a bien pu le refouler pour un temps au second plan; mais les exagérations des unitaires ne tarderont pas à lui rendre toute sa puissance. Cette réaction est inévitable. La voilà déjà qui se produit avec une énergie significative dans plusieurs parties de l'Allemagne. En Bavière, pendant que les unitaires affectent d'ignorer l'existence du roi Louis et font fi des droits réservés qui garantissent au pays un reste d'autonomie, les fédéralistes s'unissent aux catholiques pour s'opposer aux prétentions envahissantes de l'unification prussienne. Le jour où le clergé dégagera son programme de la glorification du *Syllabus* et de l'infaillibilité pontificale, cette coalition deviendra toute-puissante et il faudra bien compter avec elle. En Saxe la protestation prend une forme plus singulière encore. Pour échapper à la tyrannie du principe des nationalités, au nom duquel les Prussiens condamnent les Saxons à l'annexion forcée, voici des savants de Dresde qui proclament l'origine slave de la population saxonne. Ces savants naïfs s'imaginent désarmer par des arguments ethnologiques la politique prussienne. Ils devraient pourtant bien savoir que ces raisonnements n'ont de valeur à ses yeux que quand ils sont en conformité avec ses desseins. Si elle affecte tous les respects pour

la science qui la sert, elle n'a que du dédain pour celle qui la contrecarre. Slave ou Germain, le pays de Saxe n'en reste pas moins menacé par les complots des unitaires qui rêvent de commencer par lui la réduction de tous les royaumes allemands à l'état de simples provinces prussiennes.

Ces prétentions annexionnistes et centralisatrices, de jour en jour plus manifestes, finiront certainement par réveiller et exalter l'esprit fédéraliste. L'exagération des dépenses et des charges militaires contribuera pour une large part à ranimer et à maintenir les résistances à l'absorption. Dès maintenant, M. de Bismarck commence à s'inquiéter des sentiments que manifestent les élections au Parlement et même à la Chambre prussienne. Une discussion à propos de la validation de deux députés poméramiens a révélé à cet égard des détails fort instructifs sur la pression exercée par le gouvernement en faveur de ses candidats. M. de Bismarck en personne n'aurait pas craint de se compromettre dans cette campagne en déclarant que le gouvernement n'était pas content des électeurs, et qu'il comptait qu'ils feraient à l'avenir de meilleurs choix. D'autres personnages officiels auraient donné à entendre que si les électeurs de certains arrondissements continuaient à envoyer des députés désagréables au gouvernement, ils pourraient en souffrir dans leurs intérêts matériels et qu'on leur refuserait des chemins de fer. Grâce à ces manœuvres, les candidats officiels avaient triomphé contre toute vraisemblance, au point qu'un député put s'écrier en pleine Chambre que « leur succès ne pouvait s'expliquer que par l'intervention du Diable. »

Quand on songe que l'un des candidats qui avaient eu besoin de cet énergique appui était M. Delbrück, le président de la Chancellerie fédérale, et que les électeurs qu'il avait ainsi fallu menacer pour leur arracher un vote favorable, étaient des habitants de la Poméramie, qui n'ont certainement aucune raison particulière d'hostilité contre le gouvernement prussien, il est difficile d'échapper à cette réflexien qu'il ne sera peut-être pas aussi facile que le croit Guillaume d'imposer pour

longtemps à toute l'Allemagne son rêve de monarchie militaire, et que le césarisme pourrait bien avoir au-delà du Rhin des destinées encore plus éphémères que de ce côté-ci. Il n'est pas impossible que la politique qui domine en ce moment à Berlin, disparaisse avec l'empereur Guillaume, comme celle qui domine au Vatican avec le pape Pie IX. A force de pousser toutes choses à l'extrême, un moment vient où il faut bien s'incliner devant les résistances de l'esprit humain.

Une autre difficulté qui menace l'œuvre de M. de Bismarck, c'est l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. Quelques efforts que fassent les savants d'outre-Rhin pour prouver aux Alsaciens qu'ils sont Allemands et que, en cette qualité, ils doivent être enchantés de se trouver placés sous la main de la Prusse, les Alsaciens résistent à ces démonstrations ethnologiques et veulent rester Français. Quant aux Lorrains on n'a pas même à leur opposer la raison historique. On en a fait des Prussiens tout simplement parce qu'il a paru bon aux stratégistes de Berlin de garder Metz, comme une porte toujours ouverte sur la France. La question est de savoir si l'avantage qu'elle y peut trouver à un moment donné compensera pour l'Allemagne l'inconvénient d'avoir attaché à ses flancs une population irréconciliable, sans compter celui de s'être donné, devant l'opinion publique européenne, le tort de fouler aux pieds ce principe du droit international moderne, qui s'oppose à ce qu'une population puisse être dépouillée de sa nationalité malgré elle, et qui, par là même, condamne et supprime le droit de conquête. La Prusse, qui prétend fonder sa politique sur le principe des nationalités, et qui, au nom de ce principe, a si longtemps revendiqué l'union de tous les peuples de race germanique, se trouve, par une singulière ironie de la logique, être de toutes les nations européennes [1] celle qui, dans les temps mo-

1. L'Autriche même est certainement moins coupable à cet égard que la Prusse. La plupart des annexions autrichiennes datent d'une époque où le droit de conquête n'avait pas encore été condamné par la révolution française, tandis que l'annexion du Schleswig et de l'Alsace-Lorraine est d'hier.

dernes, a le plus audacieusement désavoué, quand elle y croyait trouver son intérêt, les doctrines qu'elle soutenait en d'autres moments. A l'est, la Pologne, au nord, le Schleswig, à l'ouest, l'Alsace-Lorraine, protestent aux yeux du monde entier, contre le prétendu rôle civilisateur que s'attribue la Prusse. Au *Reichstag*, les voix de ces populations opprimées se joindront toujours à tous les groupes qui, pour une raison quelconque, combattront la politique du gouvernement.

Les successeurs de M. de Bismarck expieront durement le mépris du droit qui fait aujourd'hui, pour tant de gens, la gloire du « grand homme d'État. » Le temps n'est peut-être pas si loin qu'on pense où l'histoire impartiale cherchera dans ce mépris même du droit les causes des misères qui auront fondu sur l'Allemagne, et rejettera sur ce contempteur insolent des idées et des principes modernes la responsabilité des maux que, en ce moment, il prépare à sa patrie avec une si triomphante insouciance.

Les avertissements, en tout cas, n'auront pas manqué. Depuis le jour néfaste où une assemblée « élue dans un jour de malheur » a voté l'abandon à la Prusse de 1,500,000 Français, qui avaient le droit d'espérer que la France refuserait de les sacrifier pour se délivrer du souci de continuer la guerre, nos concitoyens n'ont pas laissé échapper une occasion de protester contre la violence qui leur était faite. On a refusé de les interroger, sachant bien quelle serait leur réponse. Mais dans toutes les élections, ils ont témoigné hautement de leurs sentiments. Leurs maîtres les connaissent si bien, qu'ils n'ont pas encore osé supprimer le régime de dictature militaire et pour ainsi dire de guerre qu'ils leur ont imposé au lendemain de la conquête [1]. Aussi, lorsque,

1. Ce qu'il y a de plus triste pour nous dans ce maintien de la dictature militaire en Alsace-Lorraine, c'est que c'est nous qui avons fourni à M. de Bismarck ses plus forts arguments. — Voir la séance du *Reichstag* du 3 mars 1874. — Il s'est appuyé, pour justifier cette exception, sur l'exemple du gouvernement français. Aux réclamations des Alsaciens-Lorrains, il a pu répondre avec vérité que, s'ils étaient restés

dans la mémorable séance du 18 février 1874, M. Teutsch, représentant au Reichstag de l'arrondissement de Saverne, est venu au nom de ses 14 collègues d'Alsace-Lorraine demander que « les populations de l'Alsace-Lorraine, incorporées sans leur consentement à l'empire d'Allemagne, par le traité de Francfort, fussent appelées à se prononcer d'une manière spéciale sur cette incorporation, » son discours fut accueilli par des cris et des éclats de rire sans fin. Un témoin de cette scène écrivait à propos de cette séance : « Les interruptions, les éclats de rire sardoniques, les interpellations brutales, pour ne pas dire grossières, s'entre-choquaient et pleuvaient de tous les coins de la salle. Quand M. Teutsch est arrivé dans son discours à ce passage : « *L'Allemagne a outrepassé les droits d'une nation civilisée,* » c'est alors qu'il aurait fallu les entendre!! Dix canons Krupp tonnant à la fois ne sont rien à côté des hurlements qui ont été poussés à ce moment-là !... »

français, ils n'en seraient pas moins soumis à l'état de siége, comme 43 autres départements français :

« Si, a-t-il dit, le vœu que ces messieurs ont laissé entendre dans leur première motion, de redevenir Français, était rempli, ils se trouveraient immédiatement, au moins pour les deux départements allemands, sous le régime complet de l'état de siége, comme 28 autres départements français (*Vive hilarité*) ; j'ajoute : sous un état de siége appliqué avec moins de ménagements, — je puis même dire suivant les circonstances, quand les vagues viennent à se soulever, avec un peu moins d'humanité que chez nous, — et par derrière lequel, au lieu des Vosges, sont en perspective Lambessa et la Nouvelle-Calédonie. »

M. de Bismarck croyait qu'il n'y avait en France que 28 départements soumis à l'état de siége et ce chiffre lui paraît déjà si énorme pour un pays en pleine paix, qu'il le répète plusieurs fois dans son discours, et chaque fois cette mention soulève dans l'Assemblée des éclats de rire ironiques à l'adresse de la France. Qu'aurait donc dit M. de Bismarck et quelles explosions de rire il aurait provoquées chez ses auditeurs, s'ils avaient su que ce n'est pas 28, mais bien 43 départements que le gouvernement de l'ordre moral maintient en état de siège lorsque la guerre est finie depuis près de 4 ans ?

Et pourtant, dans son discours, M. Teutsch se bornait à rappeler que le droit de l'épée est un droit barbare depuis longtemps condamné, même par les philosophes et les publicistes allemands, et que si l'Allemagne n'avait pas eu d'autre but que de se préserver contre une agression possible de la France, elle pouvait atteindre ce but en exigeant le démantèlement des forteresses de l'Alsace-Lorraine. « Il faut donc, ajoutait-il, chercher dans l'ivresse de la victoire, et dans cette ivresse seule, la véritable cause de l'exorbitante prétention en vertu de laquelle nous sommes aujourd'hui des vassaux de votre empire. En cédant à cette ivresse, l'Allemagne a commis la plus grande faute peut-être qu'elle ait à inscrire dans son histoire.

« Il dépendait d'elle, après ses triomphes, de conquérir par sa générosité, non-seulement l'admiration du monde entier, mais encore les sympathies de son ennemi vaincu et surtout les nôtres, à nous, habitants de l'Alsace-Lorraine. Il dépendait d'elle d'amener un désarmement de l'Europe et de fermer à tout jamais peut-être l'ère sanglante des guerres entre peuples faits pour s'aimer. Il lui suffisait pour cela, s'inspirant du libéralisme que nous aurions supposé chez une nation aussi éclairée, de renoncer à toute idée d'agrandissement et de laisser intact le territoire français. L'Allemagne, à cette condition, devenait la plus grande et la plus estimée des nations et s'élevait à une place sans égale parmi les peuples de l'Europe.

« Pour n'avoir pas suivi, en 1871, les conseils de la modération, que récolte-t-elle aujourd'hui ? Toutes les nations de l'Europe se défient de sa puissance envahissante et multiplient leurs armements. Elle-même, pour maintenir cette chose vaine qu'on appelle le prestige guerrier, s'épuise en hommes et en argent. Et quelles sont, messieurs, vos perspectives pour l'avenir? Au lieu de cette ère de paix et de fraternité des peuples, que vous étiez maîtres d'inaugurer en 1871, vous entrevoyez, nous en sommes sûrs, avec le même effroi que nous, de nouvelles guerres, c'est-à-dire la ruine et la mort s'abattant de nouveau sur vos foyers.

« Croyez-nous, renoncez à cette politique qui nous

anéantit en même temps qu'elle compromet l'avenir de votre nation.

« Vous êtes forts et puissants aujourd'hui, et vous pourrez par conséquent nous donner satisfaction sans faire à votre point de vue aucun sacrifice d'amour-propre. Rendez-nous, ainsi que nous vous le demandons, la libre disposition de nous-mêmes.

« Il est d'usage, hélas! lorsque parmi vous quelque homme généreux essaye de temps à autre d'élever la voix en faveur des peuples que vous opprimez, il est d'usage qu'on leur ferme instantanément la bouche, en les accusant brutalement de trahison. Ne vous laissez plus, messieurs, effrayer par cette injure, qui ne prouve absolument rien. Traîtres à leur patrie sont ceux qui, par une politique insensée, méprisant le droit et la justice, conduisent leur pays à sa perte, et non les honnêtes gens qui, pénétrés d'une injustice, d'où qu'elle vienne, ont le courage et la franchise de la signaler.

« Rendez-nous justice, messieurs; nous oublierons alors trois années de souffrances, pour ne plus songer qu'à votre noblesse de la dernière heure. Nous serons, de ce moment, unis à vous comme peuple ami, par la seule fraternité qui soit solide et durable, celle qui se fonde sur l'estime. »

Voilà ce qui a fait rire les députés au *Reichstag*, les représentants de la grande nation allemande! On se rappelle que précédemment les protestations des députés du Schleswig avaient obtenu en 1867 le même résultat. L'histoire n'oubliera pas les ricanements de ces prétendus champions de la justice et de la civilisation. Quelques députés seulement, M. Evald, M. Sonnemann, les Polonais et les socialistes protestèrent contre ces incongruités en votant pour la motion de M. Teutsch [1]. Tout

1. Un fait douloureux, qu'il est impossible de passer sous silence, se produisit encore dans cette même séance. Aussitôt après le discours de M. Teutsch, l'évêque de Strasbourg, M. Raess, monta à la tribune et prononça les paroles suivantes :

« Pour éviter tout malentendu qui pourrait nous atteindre, moi et mes coréligionnaires, je me sens obligé dans ma

le reste, y compris les progressistes, vota pour le droit de la force. Espérons qu'un jour viendra où, plus fidèles à leurs propres principes, les libéraux comprendront que si les conquêtes ont pu être durables et profitables au temps où les notions de droit et de nationalité étaient encore à l'état virtuel, elles ne peuvent qu'être funestes et éphémères depuis qu'elles ne se présentent plus à l'esprit public que comme des violations de la nationalité et du droit.

conscience de déclarer ce qui suit : Les *Alsaciens-Lorrains de ma confession* n'ont en aucune façon l'intention de mettre en question le traité de Francfort, conclu entre deux grandes puissances. »

Les Alsaciens-Lorrains, en votant pour l'évêque de Strasbourg, n'avaient pas prévu cette application du précepte de saint Paul : « Obéissez aux puissants, car toute puissance vient de Dieu. » Pour l'honneur de l'évêque, il faut supposer qu'il n'y avait pas songé davantage, quand il s'était présenté au choix de ses concitoyens. Mais dès son arrivée à Berlin, le prince de Bismarck, l'empereur lui-même s'étaient emparés du vieillard, et lui avaient rappelé la parole de l'apôtre. En tout cas M. Raess n'avait pas le droit de parler au nom de ses mandants. Aussi ceux-ci s'empressèrent-ils de protester énergiquement. En choisissant un évêque pour les représenter, ils avaient cru nommer un député doublement hostile à la politique prussienne, comme Français et comme catholique. On voit qu'ils s'étaient trompés au moins de moitié.

CHAPITRE XVII

CONCLUSION.

Ce qui est certain, c'est que dès maintenant M. de Bismarck entrevoit quelques-uns des dangers qui menacent son œuvre, surtout au point de vue de la politique extérieure. Il conçoit très-nettement que si la France se relève, la situation de la Prusse peut devenir critique le jour où elle aurait une difficulté quelconque avec une des puissances européennes. Ou bien il faudra que l'Allemagne s'assure d'une manière permanente l'alliance de la Russie ou de l'Autriche, et dans ce cas elle peut être obligée à des concessions désagréables pour son orgueil, ou bien elle est exposée à de dangereuses coalitions. Quant à rester indéfiniment armée jusqu'aux dents, comme elle l'est en ce moment, il n'y faut pas songer, pour deux raisons, d'abord parce que l'Allemagne n'est pas assez riche pour soutenir longtemps de pareilles dépenses, ensuite parce que les autres nations, que ces exagérations forcent à des exagérations semblables, finiront bientôt par se lasser des inquiétudes et des dépenses permanentes que leur impose le militarisme prussien, et trouveront dans cet intérêt commun une raison de s'unir pour exiger le désarmement.

Aussi M. de Bismarck voudrait-il en finir une fois pour toutes avec la France. Il avait cru, en lui infligeant une indemnité de cinq milliards, la ruiner au moins pour longtemps et la mettre dans l'impossibilité de reprendre son rang. La France une fois exclue de la politique européenne, il ne lui restait plus pour assurer la prédominance prussienne qu'à s'entendre soit avec la Russie pour étrangler définitivement l'Autriche, soit avec l'Autriche pour refouler la Russie.

Mais la difficulté est précisément de trouver un prétexte plausible pour faire la guerre à la France. L'attaquer sans motif, uniquement pour la piller et la morceler, pendant que les partis qui la gouvernent ou qui prétendent à la gouverner sont uniquement occupés de la maintenir dans un état d'incertitude et de provisoire qu'ils jugent favorables à leurs prétentions, ce serait révéler trop clairement le but qu'il poursuit, ce serait avertir tous les gouvernements de se mettre sur leurs gardes et peut-être précipiter justement la coalition qu'il redoute. Aussi a-t-il déjà cherché vainement de différents côtés. Il a essayé de pousser en avant l'Italie, nécessairement peu sympathique à la politique cléricale qui domine en ce moment chez nous. N'ayant pas réussi de ce côté, il s'est efforcé d'inquiéter la Belgique et les nations garantes de sa neutralité, en prêtant à la France l'intention peu vraisemblable de porter la guerre de ce côté. Aujourd'hui il s'applique à profiter de nos fautes à l'égard de l'Espagne et de la sympathie que témoignent aux carlistes quelques-uns des fonctionnaires du gouvernement français, pour préparer entre l'Allemagne et l'Espagne une alliance qui peut un jour ou l'autre lui fournir le prétexte dont il a besoin. Le rapprochement qui semble se manifester entre la Russie et l'Autriche le lui rend d'autant plus nécessaire. Peut-être même doit-il commencer à craindre qu'il ne soit déjà bien tard pour agir. Mais l'écrasement définitif de la France est trop nécessaire au succès de ses desseins pour qu'il néglige aucune des chances que peut lui offrir la fortune. Il n'est pas homme à se laisser surprendre par l'occasion. A quelque moment qu'elle se présente, on peut être sûr que, à moins de circonstances absolu-

ment indépendantes de la volonté et de la prévoyance humaines, elle le trouvera prêt à s'en saisir!

Le gouvernement français sera-t-il assez habile et assez prudent pour ne donner aucune prise sur lui? Là est toute la question et malheureusement sa politique à l'égard de l'Italie et de l'Espagne, jointe à l'incroyable lenteur qu'il apporte aux réformes les plus indispensables, à son entêtement dans les pratiques les plus manifestement condamnées par l'expérience, ne nous permet guère de penser qu'il puisse longtemps échapper aux piéges de M. de Bismack. On peut dire que depuis trois ans et demi, grâce aux préoccupations purement égoïstes des partis monarchiques, qui ont spéculé sur l'énervement de la France pour la forcer à subir leurs prétendants, notre malheureux pays a été absolument livré au hasard et que si nous échappons à une destruction totale, nous le devrons bien plus à un concours fortuit de circonstances qu'à nos propres efforts.

Cependant il ne faut pas désespérer. Il est permis de croire que, après plus de trois années de conspirations et de tentatives inutiles, la coalition des partis monarchiques finira par renoncer à l'espoir de s'emparer de la France malgré elle et qu'elle lui permettra de songer enfin à son propre salut. Une fois que leur impuissance aura éclaté à leurs propres yeux, le patriotisme renaîtra peut-être dans ces âmes enfiévrées par l'état de lutte qu'on appelle la trève des partis, aveuglées par l'espoir toujours renaissant du succès de leurs intrigues dynastiques. Les plus honnêtes, ceux qui dans la compétition des partis cherchent autre chose que la satisfaction de leurs égoïsmes ou de leurs rancunes personnelles, comprendront qu'il est insensé que des partis dont la coalition ne représente pas le tiers de la population totale, prétendent chacun imposer à tous leurs prédilections particulières; que, quand le pays a tant de fois déclaré sa volonté de maintenir la République, tout bon citoyen doit se soumettre à ces déclarations, et que, si c'est vraiment l'intérêt de la France qui détermine leurs préférences gouvernementales, il est au moins étrange, sous prétexte d'assurer son bonheur, de commencer par assurer sa ruine, en la maintenant de force

dans un provisoire plein de mensonges, d'inquiétudes et de dangers.

D'ailleurs, ne l'oublions pas, si l'établissement incontesté du gouvernement républicain peut seul nous permettre d'espérer la revanche à laquelle aspire le patriotisme de la France, elle seule aussi peut la rendre inutile en supprimant la cause qui la rendrait nécessaire. Une monarchie quelconque, qu'elle s'impose sous la forme d'un roi ou d'un empereur, serait bientôt forcée de rejeter la France au milieu des aventures qui lui ont si mal réussi. Les pouvoirs monarchiques ont besoin de s'appuyer sur la force; ils ne peuvent vivre sans la gloire militaire. C'est la fatalité de leur institution même. Un roi, un empereur est nécessairement un chef de guerre; il faut qu'il parle à l'imagination. Il vit de prestige. C'est par là que Louis XIV, Napoléon Ier sont restés dans la mémoire des peuples. Ce qui a renversé la Restauration et Louis-Philippe, c'est que ce prestige leur a manqué. C'est pour l'acquérir que Napoléon III a fait la guerre de Crimée et d'Italie; c'est pour sauver sa dynastie par une nouvelle infusion de gloire militaire qu'il a attiré sur la France la terrible invasion de 1870. Napoléon IV, Henri V, Louis-Philippe II, pour assurer leur trône chancelant, seraient condamnés fatalement à reprendre la même voie, avant d'y être préparés.

La république seule, étant le gouvernement du pays par le pays, exclut ces diversités d'intérêt qui subordonnent l'utilité générale à l'avantage d'une famille. Seule elle peut prendre son temps, car dans le gouvernement républicain, c'est la nation même qui juge et qui décide.

Par la même raison il est impossible à une monarchie de restituer les conquêtes une fois faites, fussent-elles reconnues injustes et funestes. C'est pour elle une question d'honneur, ou plutôt de prestige dynastique. Pour lâcher la Vénétie qui lui coûtait plus qu'elle ne lui rapportait, il a fallu que l'empereur d'Autriche s'y vît forcé par une défaite écrasante. Or, c'est la possession injuste, criminelle de la Vénétie qui a assuré à la Prusse l'alliance de l'Italie; c'est elle qui, en retenant sur l'Adriatique 200,000 hommes de ses meilleures troupes a rendu

possible le désastre de Sadowa et qui a mis l'Autriche à deux doigts de sa perte. C'était facile à prévoir; l'empereur, non plus que personne, ne se dissimulait le danger auquel il s'exposait, lui et tout son peuple, en s'obstinant à garder contre tout droit cette terre italienne. Mais le point d'honneur monarchique s'opposait à toute concession volontaire de ce côté. Par un orgueil aussi funeste qu'insensé, il a mieux aimé se la faire arracher que de la rendre.

Il en sera de même pour l'Alsace-Lorraine. Si la Confédération allemande reste une confédération de rois, si la présidence demeure entre les mains d'un empereur, si le militarisme monarchique persiste à dominer sur le Rhin, la force seule pourra avoir raison du crime de lèse-humanité que vient de commettre la Prusse en imposant à deux provinces françaises une nationalité qu'elles réprouvent. Oui, dans ce cas, la guerre est inévitable pour un temps plus ou moins prochain. Quoi qu'on fasse pour l'éviter, on n'y parviendra pas. Le monde est dès à présent condamné à voir de nouveau recommencer une lutte qui peut mettre en question tous les intérêts européens. C'est une éluctable fatalité qui s'impose à tous, car la revendication de l'Alsace et de la Lorraine est pour la France un devoir auquel elle ne saurait se soustraire sans déshonneur.

Mais si les intrigues monarchiques pouvaient enfin permettre au pays de se ressaisir lui-même et de se reposer dans la République à laquelle il aspire, la France aurait bientôt repris sur le monde l'influence que lui ont fait perdre les crimes, les sottises et les ignominies de ses Césars. L'Allemagne aussi se lassera vite des siens. Ecrasée d'impôts de guerre en pleine paix, ruinée par un militarisme intempérant, qui menace de lui enlever, avec sa liberté, le sixième de sa population valide, appauvrie par l'émigration croissante des jeunes gens, qui fuient le service militaire, paralysée dans sa production industrielle par la disette de bras, par l'exagération des dépenses publiques, par la perspective constante de guerres futures, lasse de s'épuiser en efforts surhumains pour fournir à un César de droit divin la satisfaction de jouer au soldat, honteuse de s'être laissé prendre

au piége d'un libéralisme menteur, qui a exploité ses plus nobles et ses plus légitimes sentiments au profit d'un césarisme qui n'a pas même le prétexte de représenter la démocratie couronnée, elle ne tardera pas à protester contre le sort qui lui est fait, contre le régime qui lui est imposé. Elle n'est ni assez riche pour supporter longtemps le régime qui a failli ruiner la France, ni assez ignorante pour se laisser prendre indéfiniment aux apparences et aux manœuvres qu'a rendues possibles chez nous la crédulité ignorante de nos paysans. L'Allemagne est pauvre et ne saurait payer toute la gloire qu'on lui voudrait donner. Mais surtout elle sait lire et elle lit; aussi n'est-il pas facile de lui dissimuler longtemps la vérité. Enfin, malgré la puissance de sa bureaucratie, elle n'a rien qui ressemble à cette étouffante, à cette abrutissante centralisation qui étend à toute la France à la fois le despotisme triomphant à Paris. Ses fonctionnaires ont une certaine somme d'indépendance qui ne permettra jamais d'en faire, comme chez nous, de simples instruments de candidatures officielles. M. de Bismarck, qu'avait séduit la désinvolture avec laquelle le gouvernement impérial de France dupait et bernait le suffrage universel et qui était venu en étudier la manœuvre à Paris même, a déjà rencontré de ce côté des déceptions, qui sont destinées à devenir de plus en plus fréquentes. Le paysan allemand n'est pas facile à manier. Hier encore, dans les provinces orientales de la Prusse, il a fallu en venir aux coups de fusil pour lui faire accepter la réforme des cercles, et cela uniquement parce que la loi donnait à des fonctionnaires certains droits de police qu'il considérait comme dangereux pour sa liberté.

Il ne faut pas oublier non plus tout ce qu'il y a de heurts et de grincements dans les rouages compliqués de cette grande machine que M. de Bismarck a substituée à la vieille Confédération germanique. Une confédération monarchique est toujours difficile à manœuvrer. Ces princes qui, au nom du droit divin, sont les égaux de l'Empereur dont ils ne sont en réalité que les préfets, ce roi qui est à la fois un Empereur et un Président, et qui par là est le maître de ceux à qui Dieu a

conféré une dignité égale à la sienne, ce suffrage universel, expression de la souveraineté nationale, que tient en échec et annule au besoin une hiérarchie de souverainetés royales plus ou moins mal définies, cette lutte toujours ouverte entre les envahissements d'un césarisme qui tend à tout absorber au nom de l'unité et les résistances des populations qui protestent contre ces ambitions au nom de la liberté; cette prétendue unité allemande qui n'est en réalité que l'unification de l'Allemagne sous la main de la Prusse, et dont le mensonge éclate à chaque parole, à chaque mouvement, tout cela fatalement aboutira à un avortement et à une transformation. La Confédération de l'Allemagne est faite, mais à la condition qu'elle se transforme en une Confédération républicaine. Or il est possible que cela se fasse plus vite et plus complétement qu'il ne semble.

Si d'ici là, la guerre n'a pas encore éclaté entre l'Allemagne et la France, peut-être sera-t-il possible d'écarter définitivement ce cauchemar qui pèse si tristement sur l'avenir des deux nations. La république, telle que la conçoit l'esprit moderne, est par principe hostile à la conquête. Plaçant la justice au-dessus de tout, elle répudie la guerre toutes les fois qu'elle n'est pas la force mise au service du droit. Elle voit plus de grandeur à reconnaître ses erreurs qu'à les défendre et à les imposer par la violence; surtout elle repousse et réprouve tout ce qui peut porter atteinte à l'indépendance des peuples comme à la liberté des individus. Ce n'est pas elle qui, pour des questions de prestige, aurait refusé de rendre la Vénétie à elle-même; elle ne disputerait pas davantage à l'Alsace-Lorraine ce droit de régler son propre sort, de choisir librement entre la France et l'Allemagne.

Là est notre espoir pour l'avenir. Hors de là, aussi loin que peut porter le regard de l'esprit, il n'est possible d'entrevoir qu'une horrible série de guerres, de bouleversements, de ruines, de massacres. Avec la république, sur les deux côtés du Rhin, tout se calme, tout se règle, tout s'équilibre, tout s'achève sans lutte, et sans souffrance, par le seul effet de la justice, qui

est le fond même et l'essence des principes républicains.

Est-ce là une utopie? peut-être. En tout cas elle vaut bien les horribles réalités du patriotisme monarchique.

FIN

[illegible]

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

COULOMMIERS. — Typ. A. MOUSSIN.